DO NOT PHOTOCOPY

2ÈME VOLUME   JANVIER 1896   1ÈRE LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHEOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIETE DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam [illegible] temnit,
Is mihi non [illegible] sed [illegible] erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

90536

SOMMAIRE

Les abonnés du BULLETIN sont priés de se rappeler que leur abonnement pour 1895 est maintenant dû.

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

2ème volume — JANVIER 1896 — 1ère livraison

LE SAULT MONTMORENCY (1)

" Au bout de la ditte ifle, écrivait Champlain en 1603, je vy vn torrent d'eau qui defbordait de deffus vne grande montaigne de la ditte rivière de Canadas."

Dans la carte des environs de Québec qu'il publia en 1613, Champlain appelle ce *torrent d'eau* "le grand fault de Montmorency."

C'est en l'honneur de Charles de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, que le fondateur de Québec nomma ainsi ce saut.

L'énorme force hydraulique du saut Montmorency a engagé, depuis un demi-siècle, plusieurs industriels à établir des manufactures dans les environs. Un village s'y est bientôt formé.

En 1870, M. P.-G. Hall, un de ces industriels, donna une maison située sur un quai à M. Grégoire Tremblay, curé de Beauport. Celui-ci la transforma en chapelle.

La nouvelle mission fut mise sous la protection de saint Grégoire en l'honneur de son fondateur, M. Grégoire Tremblay.

En 1890, la mission fut érigée en desserte avec résidence d'un curé. C'est M. J.-B. Ruel qui, depuis 1890, est curé de Saint-Grégoire du Sault Montmorency. On y construit actuellement une église en pierre.

Pierre-Georges Roy

(1) I, XI, 113.

JEAN BOURDON ET LA BAIE D'HUDSON (1)

Jean Bourdon est-il jamais allé à la baie d'Hudson et en quelle année ?

Si j'ouvre Garneau, je lis ce qui suit : " Jean Bourdon, sur un petit bâtiment de trente tonneaux, osa s'avancer jusqu'au fond de la baie, en 1656, pour lier commerce avec les indigènes." (2)

L'abbé Ferland, de son côté, dit : " L'on avait pendant longtemps espéré trouver un passage pour y arriver (à la baie d'Hudson), par les terres, soit par la rivière des Outaouais, soit par les grands lacs. Dans l'année 1665, le sieur Jean Bourdon avait essayé de s'y rendre sur une goélette, en faisant le tour du Labrador ; mais à la vue des glaces qui couvraient la mer, et en face des nombreuses difficultés qui se présentaient, il avait cru prudent de rebrousser chemin." (3)

Ce fut Bourdon, dit Harrisse, qui en 1656, prit possession de la baie d'Hudson au nom de Louis XIV.(4)

L'abbé Gosselin, dans sa VIE DE MGR DE LAVAL, dit aussi que Bourdon se rendit à la baie d'Hudson en 1656. (5)

Dans son HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE, Charlevoix écrit : " Il est certain que les Anglais ne possédaient rien aux environs de la baie d'Hudson, lorsqu'en 1656, le sieur Bourdon y fut envoyé pour en assurer la possession

(1) I, II, 8.

(2) *Histoire du Canada*, tome Ier, page 243.

(3) *Cours d'histoire du Canada*, tome Ier, chapitre VI, page 80. Ferland indique l'année 1665, mais c'est une faute d'impression pour 1656, ainsi qu'il est facile de le constater par le texte. La même faute est répétée dans la deuxième édition.

(4) *Notes sur la bibliographie de la Nouvelle-France*, page 192.

(5) Tome Ier, page 434.

à la France : cérémonie qui fut renouvelée plusieurs fois dans la suite." (1)

Enfin, un historien beaucoup plus ancien que Charlevoix, puisqu'il fit publier son ouvrage dès 1716, Bacqueville de la Potherie dit : " Alphonse natif de Xaintonge voulut pousser sa découverte plus loin que Cartier. Il courut en 1545, la côte du nord, mais Jean Bourdon pénétra encore plus loin ; car côtoyant en 1656 avec un bâtiment de 30 tonneaux toute la côte du Labrador, il entra dans un détroit, et arriva au fond de la baie après avoir fait un circuit de sept à huit cents lieues par mer, qui n'est cependant qu'à 130 de Québec, par terre, qui fut nommée dans la suite Baye d'Hudson par les Anglais. Jean Bourdon lia donc commerce avec les sauvages de ce quartier.(2)"

Comme l'on voit, le sentiment des auteurs comme Garneau, Harrisse, Ferland, Charlevoix, la Potherie et Gosselin est unanime. Bourdon est allé à la baie d'Hudson en 1656.

Cependant, si l'on consulte les deux écrivains américains qui ont le mieux connu l'histoire de notre pays : Francis Parkman et Justin Winsor, on voit que le premier ignore complètement l'expédition de Jean Bourdon et que le second, dans son ouvrage CARTIER TO FRONTENAC, affirme que les Français n'eurent connaissance de la mer du Nord qu'en 1660.

Cette divergence d'opinion sur un point donné a lieu de surprendre et vaut la peine que l'on en cherche la cause.

Si l'on remonte aux sources, aux RELATIONS DES JESUITES, on y trouve rien qui vienne corroborer les récits de la Potherie et de Charlevoix. Ce voyage de 1656 est passé sous silence.

Quant au JOURNAL DES JESUITES, qui complète les RELATIONS, il s'y trouve malheureusement une lacune du 5 février 1654 au 25 octobre 1656.

(1) Tome 1er, page 476.

(2) *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, tome 1er, page 141.

Comment se fait-il que la RELATION de 1656 ignore la découverte de Bourdon ? Il semble pourtant qu'un fait aussi important, à une époque ou l'on tentait par tous les moyens de trouver un passage par le nord pour se rendre à la Chine ou au Japon, eût dû être signalé par les missionnaires jésuites dans un recueil ou l'on prenait si grand soin d'insérer tout le mouvement géographique.

La correspondance que les gouverneurs entretenaient avec la métropole et qui est conservée dans les archives de France étant aussi disparue pour cette année 1656, il ne nous reste plus qu'à étudier le témoignage de la Potherie, le plus ancien auteur qui relate ce voyage de Bourdon et dont Charlevoix, Garneau et Ferland ont apparemment suivi la version.

De qui donc la Potherie tenait-il son renseignement ? Comme cet écrivain ne vint au Canada qu'en 1698, soit plus de quarante ans après le voyage de Bourdon, a-t-il recueilli son récit de la bouche de quelques vieux habitants ou a-t-il eu communication de quelques pièces manuscrites ?

Une étude que M. Gabriel Marcel a publiée dans la REVUE DE GEOGRAPHIE, en 1885, vient jeter quelque lumière sur ce voyage de Jean Bourdon.

Ce savant auteur y reproduit en effet la copie d'une déclaration faite au greffe du Conseil Souverain de Québec par le capitaine Jean Bourdon, commandant le vaisseau nommé le "Saint-Francois-Xavier," extraite des registres du Conseil Souverain de la Nouvelle-France établie à Québec.

M. Marcel dit avoir trouvé cette pièce parmi les manuscrits déposés aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris. (1) Nous l'avons cherchée en vain à la source indiquée. Quoiqu'il en soit nous donnons ici le texte tel que publié par M. Marcel :

" Aujourd'hui vingt-sixième du mois d'août de l'année 1656 est comparu au greffe du Conseil, Jean Bourdon,

(1) Volume *Amérique*, tome 1er, page 458.

capitaine du vaisseau nommé le "Saint-François-Xavier" du port d'environ deux cents tonneaux, monté de vingt hommes d'équipage, lequel a dit et déclaré que dès le mois de janvier de la présente année ayant reçu l'ordre des directeurs de la compagnie du Canada, ses maîtres, d'équipper son bâtiment pour courir toute la coste du l'Abrador et autres lieux dépendant de la dite concession de la Compagnie du costé du nord, il serait parti de Tadousac, au mois de février dernier, aurait parcouru toute la coste de l'Abrador et ayant trouvé par le soixante-troisième degré un passage ou destroit il y serait entré et aurait trouvé par delà le d. passage une grande baye avec plusieurs ports et havres en plusieurs desquels il a mouillé prenaut possession au nom de la dite compagnie du Canada de tous les lieux où il touchait, qu'il est ensuite revenu par le même passage n'ayant pendant tout le cours de son voyage que cinq hommes de son équipage. Desquels dires et déclarations le dit Jean Bourdon a demandé acte qui luy a été accordé pour luy servir et valoir ce que de raison. Signé : PEUVRET, greffier."

A première vue, il semble que ce document devrait faire disparaître toutes ambiguités. Pourtant si on l'examine dans ses détails on s'aperçoit bien vite qu'il manque du caractère d'authenticité. Nous donnons nos commentaires dans l'ordre qu'ils nous viennent à l'esprit :

Comment se fait-il que ce document qui relate une comparution faite au greffe en 1656, "aujourd'hui vingt-sixième du mois d'août 1656," soit donné comme un extrait des registres du Conseil Souverain de la Nouvelle-France quand ce même Conseil Souverain ne fut crée qu'en 1663, et que ses séances ne commencèrent qu'au mois d'octobre 1664. Il est vrai qu'avant le Conseil Souverain, il existait dans la colonie un conseil dont les archives ont été perdus, mais ce n'était point le *Conseil Souverain*. Comment se fait-il encore que cette pièce soit reçue en 1656 par le greffier Peuvret ? N'est-il pas en fait qu'en 1656, c'était Guillaume Audouart qui exerçait la charge de

greffier du conseil et que Peuvret n'entra en fonctions qu'en octobre 1664 ?

Etudions maintenant les diverses épisodes de ce prétendu voyage.

1. *Départ de Tadoussac, en plein hiver, à la fin du mois de février, sur un vaisseau de deux cents tonneaux de port.*

Mais le fleuve, à cette époque de l'année, est tout couvert de glaces. Quel navigateur voudrait se hasarder dans ces parages en semblable saison? Et que l'on remarque que Bourdon dit avoir parcouru toute la côte jusqu'au 63ème degré.

2. *Arrivé au 63ème degré, Bourdon trouve le détroit, y pénètre, s'avance dans la baie et mouille dans plusieurs ports et havres de cette baie. Le 26 août il est de retour à Québec.*

On ne peut trop s'étonner de la rapidité de ce voyage, au milieu des glaces, en pleine saison hibernale, en butte à des vents contraires, à travers des parages inconnus, sur un navire à voile de faible tonnage. Il y a là quelque chose qui dépasse l'ordinaire.

Nous avons la preuve sous les yeux que le 19 février 1656, Jean Bourdon était dans Québec. En effet, il assistait ce jour là au mariage de Nicolas Gendron et de Marthe Hébert (1).

En supposant que, ce jour-là, le "Saint-François" fut à l'ancre dans la rade, est-il vraisemblable de croire que Jean Bourdon laissa précipitamment la noce pour s'embarquer pour son lointain voyage ? Il ne dut pas partir, non plus, le lendemain, 20 février 1656, qui se trouvait un dimanche.

Admettons que Bourdon soit parti de la capitale le 21 février pour gagner Tadoussac. Etant donné l'état du fleuve Saint-Laurent en février, il n'est pas possible de croire qu'il ait mis moins de trois jours à se rendre à Tadoussac. Ceci nous mène à la fin de février, date défini-

(1) Registres de Notre-Dame de Québec.

tive du départ tel qu'indiqué au procès verbal reproduit par M. Marcel.

Du 19 février au 25 juillet 1656, nous perdons toute trace des agissements de Bourdon. Nous avons la preuve que le 25 juillet 1656, il était à Québec. En effet, il signait, ce jour-là, le contrat de mariage de Thomas Donain, sieur de Bondy et de Marguerite de Chavigny. (1) Il n'y a pas moyen de se tromper sur l'identité de la personne. L'acte dit : *en présence de Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur général de la Nouvelle-France.*

Nous avons encore la preuve que Bourdon fut à Québec pendant tout le mois d'août de l'année 1656. Le 2 août 1656, il est témoin au mariage de Charles Gautier et de Catherine Gaunes. (2) Le 7 août 1656, il est parrain de Jean-François Ruette d'Auteuil. (3)

Si Jeau Bourdon a fait le voyage à la baie d'Hudson en 1656, il faut placer ce voyage entre le 24 février et le 25 juillet de cette année, soit cinq mois.

Quel est l'homme sensé qui voudrait croire à la possibilité d'uue semblable expédition, dans un si court espace de temps, étant données les circonstances de lieu et de saison et les moyens à la disposition du voyageur ?

D'où vient que Bourdon, de retour à Québec, dès le 25 juillet 1656, ait attendu au 26 août pour comparaître au greffe et faire la déclaration d'un voyage aussi important ?

La Potherie parle d'une barque de trente tonneaux, la déclaration dit : *un vaisseau du port d'environ deux cents tonneaux.* Enfin, à noter que cette même déclaration parle d'abord d'un vaisseau *monté de vingt hommes d'équipage* et qu'elle finit en disant que Bourdon n'eut pendant tout le cours de son voyage que *cinq hommes* d'équipage.

Comment expliquer ces invraisemblances, ces contradictions, ces impossibilités physiques ?

Que conclure de tout cela ? Nous n'hésitons pas à

(1) Greffe Audouart.

(2) *Registres de Notre-Dame de Québec.*

(3) Mêmes registres.

dire que cette déclaration de Bourdon du 26 août 1656 est une pièce apocryphe, fabriquée après coup.

Nous ne sommes pas prêt cependant à en rendre Bourdon responsable.

Comment expliquer pareille fabrication de pièce ? Dans quel but ce faux a-t-il été commis?

On sait les contestations qui s'élevèrent entre l'Angleterre et la France lors des négociations des traités de paix de Bréda, de Ryswick et d'Utrecht, au sujet de la possession de la baie d'Hudson. Les Français réclamaient la priorité de prise de possession de cette mer du nord. Les Anglais, de leur côté, en décernaient l'honneur au marin qui lui a laissé son nom.

Afin d'appuyer ses réclamations la métropole s'adressa aux autorités de la colonie. Il s'agissait de trouver des pièces probantes qui manquaient totalement aux archives de France.

C'est alors que l'on commença à fouiller les archives et à interroger les anciens habitants. Après la paix de Bréda, l'intendant Talon fit faire une enquête. Les pièces de cette enquête apportées par lui en France ne purent être retrouvées. [1] Denonville entreprit de refaire le dossier disparu et adressa à la cour un long mémoire dans lequel il est facile de compter que la tradition et l'imagination eurent une large part. De simples congés de traite très vagues y sont transformés en ordres formels du roi de se rendre à la baie du nord. Les noms sont cités de mémoire. Les personnages sont confondus de la façon la plus bizarre. Pour ne citer qu'un exemple entre cent autres, Guillaume Couture y est qualifié de *juge sénéchal de la côte de Beauport*, quand il n'a jamais été que juge de la *côte de Lauzon.*

Ce dut être à cette époque que fut fabriqué le document retrouvé depuis par M. Marcel aux archives des affaires étrangères. Le simple fait de voir cette déclaration déposée aux archives étrangères, quand elle devrait être aux

(1) Voir le mémoire de Denonville en 1685.

archives des colonies, prouve que l'on s'en servit pour des fins diplomatiques.

La Potherie arriva à Québec l'année même où fut signée la paix de Ryswick. C'est lui, vraisemblablement, qui apporta au printemps la nouvelle de ce traité. Il avait fait la campagne de la mer d'Hudson, et il s'empressa de recueillir à Québec les mémoires qu'il y trouva.

Il parait que les diplomates de cette lointaine époque, tant en Angleterre qu'en France, n'étaient pas fort scrupuleux, du reste, sur l'emploi des pièces controversées. On en cite de nombreux exemples.

Le savant russe qui prépara, il y a quelques années, le dossier des Etats-Unis dans l'affaire de la mer de Behring, connaissait ses auteurs, et c'est ce qui peut expliquer son audacieuse manipulation. Il suivait les précédents. Seulement, en ces sortes d'affaires, le succès appartient à ceux qui savent ne point se faire prendre.

D'après nous, Bourdon n'est point allé à la baie d'Hudson en 1656.

(La fin dans la prochaine livraison)

REPONSES

Prise de possession d'une cure I, VIII, 66.)—A part le cas particulier du curé de la basilique de Québec, je ne crois pas qu'il y ait maintenant aucune cérémonie spéciale lorsqu'un curé prend possession de sa cure. Sous le régime français, il en était autrement. J'ai sous les yeux l'acte de prise de possession de la cure du Château-Richer par M. Resche, le jour de Quasimodo, 9 avril 1741. Les cérémonies sont les mêmes qu'à l'installation de M. Dosque. M. Joseph Resche avait été nommé curé de cette paroisse par le chapitre de Québec, le 20 février 1741. Il fut mis en possession par M. Joseph Thierry Hazeur, alors vicaire général et grand pénitencier. L'acte que rédigea le notaire Jacob décrit la libre entrée dans l'église, la prise d'eau bénite, la prière devant le grand autel, l'attouchement du pupitre, des fonds baptismaux, de la chaire, la séance en la place affectée au curé, l'exhibition, la lecture et signature des lettres de nomination, le tout au son des cloches. Cette cérémonie eut lieu en présence de MM. Joseph-Romain Dolbec et Michel Sarrazin, ecclésiastiques, des

officiers de milice, le major Joseph Cloutier, le lieutenant René Réaume, l'enseigne Joseph Bacon, de Nicolas Lefrançois et des principaux habitants de la paroisse.

Voyez au greffe Barbel : le 3 septembre 1714, la prise de possession de M. Chabot, curé de Sainte-Anne de Beaupré ; le 17 septembre 1714, la prise de possession de M. Thiboult, curé de Québec ; le 29 mars 1716, la prise de possession de M. Girard de Vorlay, curé de Sainte-Famille.

Dans l'étude d'Abel Michon, à Montmagny, on trouve, le 3 janvier 1741, l'acte d'installation de M. Jorian, prêtre, à la cure de St-Thomas ; au greffe Barolet, le 10 septembre 1750, la prise de possession du doyenné de Québec par M. Jean de Cabanac de Taffanel ; au greffe de Saillant, le 12 novembre 1769, la prise de possession de M. Dosque, curé de Québec, et le 12 octobre 1775, la prise de possession de M. Hubert, curé de la même paroisse. Au greffe de Boisseau, on voit, le 26 octobre 1743, la prise de possession du palais épiscopal par Mgr de Pontbriand. Dans celui de Jean Antoine Panet, sous la date du 2 décembre 1784, on trouve la prise de possession de Mgr Desgly.

J. E. R.

La calèche canadienne. (I, X, 98.)—Sylva Clapin, dans son DICTIONNAIRE CANADIEN-FRANÇAIS, donne le mot CALÈCHE comme un néologisme canadien. C'est, dit-il, une voiture à deux roues, et à coffre gondolé et oscillant, encore fort en usage parmi les cochers de Québec. Il ajoute que ce mot sert aussi à exprimer une sorte de chapeau de femme, aux ailes relevées et très larges.

Je ne suis pas prêt à ranger le mot CALÈCHE parmi les mots de fabrication canadienne, même pour dire la voiture originale que tout le monde connait dans la région de Québec. Au contraire, en France, dès le XVIIe siècle le mot CALÈCHE signifiait une MANIÈRE DE PETIT CARROSSE FORT PROPRE ET POUR DEUX PERSONNES SEULEMENT. Je me sers des expressions d'un vieux dictionnaire français que j'ai sous la main.

Il est vrai qu'aujourd'hui, en France, une calèche est une voiture à ressort et à quatre roues, fort légère et ordinairement découverte sur le devant. Voyez Littré et Larousse.

Mais il s'agit de savoir ce qu'était en France la calèche du temps que le Canada relevait de ce pays. Le dictionnaire de Trévoux (1732) dit que la calèche est un PETIT CARROSSE COUPÉ qui a d'ordinaire plusieurs ornements. D'après le même ouvrage un CARROSSE est un vaisseau propre à tenir plusieurs personnes, suspendu avec des courroies sur quatre moutons, posé sur un train à quatre roues, et un CARROSSE COUPÉ, est un CARROSSE qui N'A QU'UN FOND SUR LE DERRIÈRE, ET QUI N'A TOUT AU PLUS SUR LE DEVANT QU'UN STRAPONTIN. Voilà qui se rapproche assez de notre calèche. Que l'on remarque qu'à cette date (1732) on ne connaissait ni le CABRIOLET ni le COUPÉ.

Ce que l'on appelle aujourd'hui au Canada une CALÈCHE se nomme en France un CABRIOLET. C'est exactement la même voiture. Il suffit de voir la figure que donne d'un cabriolet la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, vol. 8, p. 649. Est-ce notre faute si l'on a changé les noms? Pour

notre justification, il faut ajouter cependant, que dans plusieurs provinces de France le CABRIOLET qui ne diffère guère de notre CALÈCHE s'appelle encore une CALÈCHE.

Lorsque Montcalm arriva au Canada au printemps de 1756, impatienté par les vents qui le retenaient en panne au pied du cap Tourmente, il se fit débarquer en canot à la Petite-Ferme de Saint-Joachim, où on l'avait assuré qu'il trouverait des CALÈCHES. Il n'y put aborder et dut se rendre à la Grande-Ferme où il ne trouva que des charrettes. Il retourna à bord de la frégate. Deux jours après, le vent continuant d'être toujours contraire, il prit son parti de débarquer de nouveau et de se rendre par terre à Québec, dit-il, AVEC DES PETITES VOITURES DU PAYS, CHARRETTES OU CALÈCHES, QUI SONT COMME NOS CABRIOLETS, CONDUITES PAR UN SEUL CHEVAL (JOURNAL DE MONTCALM, p. p. 60, 61.)

Il est évident que Montcalm ne savait point que les petites calèches du Canada qu'il appelait des cabriolets portaient aussi le nom de calèches dans plusieurs provinces de France. Il fut frappé seulement de la ressemblance des deux voitures. Il faut dire aussi que l'usage de ce véhicule n'était pas encore de date ancienne, même en France.

Mon ami Stuart demande encore quand vint la première calèche dans le pays et qui en fut l'heureux possesseur.

Il n'est pas aussi facile de répondre à cette question qu'un vain peuple le peut penser.

Il me semble que pour décider ce point obscur il faudrait faire un relevé des inventaires de biens pendant le XVIIe siècle et que l'on arriverait facilement à une conclusion.

Nous savons parfaitement bien quand arriva le premier cheval dans le pays. Le JOURNAL DES JÉSUITES a pris la peine de nous renseigner là-dessus, mais personne, à ce que je sache, a eu l'idée de noter l'arriver de la première calèche. Ce manque d'égard est particulièrement déplorable pour les cochers de Québec et de la Malbaie. Il n'y a pas de doute que les voituriers de ces deux endroits, qui se donnent pour des guides encore plus savants qu'Osgood, Appleton LeMoine et Chambers, gloseraient tout à leur aise sur l'histoire de leurs antiques véhicules, si on pouvait seulement donner leur généalogie.

Le 20 de juin 1647, dit le JOURNAL, arriva à Tadoussac un vaisseau qui apporta le premier cheval que nous ayons eu dans la colonie. Les habitants en firent présent au gouverneur de Montmagny (JOURNAL DES JÉSUITES, p. p. 89, 90). Il n'y a pas de doute cependant qu'avant cette date on avait déjà des ânes ou des mules, c'est ce que l'on peut déduire d'une entrée du JOURNAL DES JÉSUITES du 26 juin 1646. Ce jour là, y est-il dit, le gouverneur de Montmagny ALLA SUR SA MONTURE aux terres de la Vacherie, près de Québec (p. 55).

Par le recensement de 1683 on voit qu'il y avait dans toute la colonie 56 chevaux et 10 bêtes asines. (MANUSCRITS DE LA NOUVELLE-FRANCE, I. 309).

Les ânes, qui furent importés de France, venaient du petit pays de Mirebelais.

Chose assez curieuse, on n'a jamais pu acclimater les ânes au Canada. C'est l'historien Ferland qui est responsable de ce détail d'histoire naturelle.

Si l'on consulte le recensement de 1681, on voit que, depuis Lotbinière jusqu'à la Rivière-Ouelle, il n'y avait alors qu'un seul cheval. Son heureux possesseur était Etienne Charest, tanneur de la pointe de Lévy. Pourquoi en aurait-on eu plus quand il n'y avait encore qu'un sentier grossier à travers la forêt ? La grande voiture de l'époque, c'était le canot. On se faisait aussi traîner par des bœufs tranquilles et lents.

Dans l'inventaire des biens du fils d'Etienne Charest, daté de 1734, on mentionne une charrette à deux roues et deux chevaux. Ce Charest était alors le seigneur de Lauzon mais il ne s'était pas donné le luxe d'une calèche.

Il est certain, pourtant, qu'il y avait alors des calèches dans la colonie. En effet, en 1697, M. de Callières, gouverneur de Montréal, ayant ordonné une grande revue de la garnison de cette ville, arriva sur la place d'armes DANS SA CALÈCHE, d'où il ordonna aux troupes de défiler et de lui faire le salut. C'est le lieutenant de Catalogne qui nous rapporte ce petit incident dans ses lettres.

Nos aïeux se servaient aussi beaucoup des chiens pour traîner leurs charrettes. Dans le journal de Knox il y a une longue description de ces attelages. Voyez le second volume de cet ouvrage, dans la partie qui traite du premier hiver passé par les Anglais à Québec, après la capitulation de cette place.

Lambert, dans ses TRAVELS (1806), donne un bon dessin de la calèche canadienne du commencement du siècle.

Sous le régime français et à venir jusqu'au commencement de ce siècle il n'y eut que les gens jouissant d'une certaine aisance qui firent usage de la calèche.

En 1830, un cultivateur qui faisait l'acquisition d'une calèche était regardé avec admiration et passait de suite pour un homme riche.

La calèche des seigneurs était un monument d'architecture. On en parle encore, chez les anciens, avec des sentiments de regret et de vénération. J'en ai vu deux sur lesquelles on pourrait écrire tout un poème : la calèche des seigneurs de la Beauce et celle du Chateau Bellevue à Saint-Joachim.

Quant à la coiffure que l'on appelle ici CALÈCHE elle était parfaitement connue en France. Voyez Littré qui dit : COIFFURE DE FEMME QUI SE REPLIAIT SUR ELLE-MEME. Voyez aussi Lachâtre : AUTREFOIS, COIFFURE DONT LES FEMMES FAISAIENT USAGE POUR SE GARANTIR DU SOLEIL. Larousse cite cette phrase de Diderot : QU'AS-TU SUR LA TETE, QUI TE LA REND GROSSE COMME UNE CITROUILLE ? C'EST UNE CALÈCHE. NOUS SAVONS BIEN CE QUI NOUS VA, ET CROYEZ BIEN QU'UNE CALÈCHE A SES PETITS AVANTAGES.

M. Clapin a donc tort de donner ce mot comme venant de fabrique canadienne. Il n'y a pas un pays au monde où il se commette plus de péchés de langue qu'au Canada. Il ne faut pas nous obliger de dire mal à propos des peccavi immérités.

J. E. R.

Le curé Dosque. (I, X, 102.)—M. l'abbé Bernard-Sylvestre Dosque, originaire du diocèse d'Aire, France, arriva au Canada en août 1758, fut nommé, l'année suivante, curé de Beaumont, où il resta dix ans, puis en 1769, curé de Québec. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec le 29 janvier 1774 à l'âge de 47 ans. Il est inhumé dans le chœur de la basilique de Québec. On possède le portrait de l'abbé Dosque au presbytère Notre-Dame de Québec.

Horace Têtu

Nos cœurs à la France. (I, XI, 110.)—Lorsque, en 1854, la frégate française La Capricieuse remonta le Saint-Laurent, le commandant de Belvèse ne manqua pas de rendre visite à mademoiselle Marguerite de Lanaudière, fille du chevalier Charles de Lanaudière, alors âgée de quatre-vingts ans.

C'est au cours de cette visite que mademoiselle de Lanaudière dit au marin français : " Nos cœurs sont à la France, mais nos bras à l'Angleterre. "

P. G. R.

Les maires de Québec. (I, XI, 114.)—Depuis 1833, année où elle a été érigée en cité, Québec a eu vingt-et-un maires. Ce sont MM. Elzéar Bédard, 1833-34 ; R.-E. Caron, 1834-46 ; G.-O. Stuart, 1846-50 ; N.-F. Belleau, 1850-52 ; U.-J. Tessier, 1853 ; C. Alleyn, 1854 ; Jos. Morrin, 1855 ; O. Robitaille, 1856 ; Jos. Morrin, 1857 ; H.-L. Langevin, 1858-60 ; Thomas Pope, 1861-63 ; A.-G. Tourangeau, 1864-65 ; Joseph Cauchon, 1866-67 ; J. Lemesurier, 1868-69 ; W. Hossack, 1869-70 ; A.-G. Tourangeau, 1870 ; Pierre Garneau, 1870-73 ; Owen Murphy, 1874-77 ; R. Chambers, 1878-79 ; J.-D. Brousseau, 1880-81 ; François Langelier, 1882-90 ; J.-J.-T. Frémont, 1890-94 ; S.-N. Parent, maire actuel.

F. J. Audet

Portrait de Salaberry, (I, XI, 116.)—A Montréal, en 1892, il y eut une exposition de portraits, gravures, et peintures faite sous les auspices de la Société des Antiquaires. M. de Beaujeu exposa, entre autres choses, deux portraits, l'un une peinture l'autre une gravure, du lieutenant-colonel Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry. Voyez le Canadian Antiquarian and Numismatic Journal, livraison de novembre 1892, page 167.

Régis Roy

Le capitaine de Chambly. (I, XII, 121.)—Le capitaine Jacques de Chambly, du régiment de Carignan, après s'être distingué dans

la Nouvelle-France, fut nommé en 1677 commandant aux Isles. Gouverneur provisoire en 1679, il succéda en 1680 à M. de Saint-Martin comme gouverneur de l'île de la Martinique. M. de Chambly mourut à la Martinique en 1687. Le gouverneur recevait pour salaire 60,000 livres de sucre qui en temps de paix se vendait de cinq à sept francs par cent livres et en temps de guerre de trois à cinq francs.

J.-O. Dion

Fontange. (I, XII, 122.)—La fontange était un simple nœud de ruban que les femmes portaient autrefois dans leur coiffure. Cette mode date du 17e siècle et son nom lui vient de la jolie duchesse de Fontange, une des maîtresses de Louis XIV. Bussy Rabutin dans sa correspondance raconte l'origine des fontanges. " Le soir comme on se retirait, il s'éleva un petit vent qui obligea Mademoiselle de Fontange à quitter sa capeline ; elle fit attacher sa coiffure par un ruban dont les nœuds tombaient sur le front, et cet ornement de tête plut si fort au roi qu'il la pria de ne se coiffer point autrement de tout ce soir. Le lendemain toutes les dames de la cour parurent coiffées de la même manière. Voilà l'origine de ces grandes coiffures qu'on porte encore et qui de la cour de France, ont passé dans presque toutes les cours de l'Europe."

D'un autre côté, Mde de Sévigné en parle aussi dans ses lettres. "Vous croyez que le roi veut encore le siège de Namur: point du tout; c'est une chose qui a donné plus de peine à Sa Majesté que ses dernières conquêtes : c'est la défaite des FONTANGES à plate couture. On fait usage de ses cheveux comme on faisait il y a dix ans."

D'ailleurs, cette mode a persisté presque jusqu'à nos jours en subissant, il est vrai, certaines transformations et l'on rencontre encore des GRAND MÈRES coiffées de fontanges.

Studiosus

Le premier patron de notre pays. (I, XII, 125.)—Le glorieux saint Joseph a été, dès 1625, choisi pour protecteur spécial de notre pays.

Ferland qui mentionne le fait, réfère au livre du P. Leclercq : ÉTABLISSEMENT DE LA FOI DANS LA NOUVELLE-FRANCE.

Nous avons consulté ce rarissime bouquin dont le dernier exemplaire s'est vendu dix huit cents francs, nous disait M. l'abbé Verreau. On n'y trouve pas de détails sur la cérémonie. Dans un mémoire adressé par le P. Joseph Le Caron au provincial des Récollets—mémoire dont le P. Chrétien Leclercq cite des fragments, il est seulements dit : " Nous avons fait une grande solennité à laquelle ont assisté tous les Français et plusieurs sauvages en exécution d'un vœu en l'honneur de saint Joseph que nous avons choisi pour protecteur spécial du pays et de cette église naissante. "

Nos premiers missionnaires avaient à porter la lumière de la foi dans ce Canada que la mère de l'Incarnation, un peu plus tard, entrevoyait dans une vision céleste COUVERT D'OMBRES SI ÉPAISSES ET PRESQUE INACCESSIBLE et pour réussir à faire connaître Jésus et Marie, les hardis pionniers de l'Évangile consacrèrent ce pays idolâtre à saint Joseph.

La consécration fut, sans doute, prononcée par le P. Jamay, supérieur de la mission, entouré de tous les fils de saint François. Champlain était là, agenouillé avec sa jeune femme dans la pauvre petite chapelle en planches brutes. Il y eut sans doute quelques salves d'artillerie. Qui peut dire tous les biens qui nous sont venus depuis, par l'intercession de l'auguste charpentier dont le nom s'ajoute aux deux noms les plus aimés de la terre !

L'abbé David Gosselin

Officier réformé (I, XII, 126.—Le mot "officier réformé" qui peut donner lieu à des quiproquos assez étranges ne veut pas dire autre chose dans l'armée, qu'officier en retraite. Autrefois, un officier était en réforme, lorsqu'on lui ôtait son emploi, et qu'on lui conservait une partie de son traitement, pendant un certain nombre d'années, "la moitié du maximum de la pension de retraite," dit Suzanne dans son Histoire de l'ancienne infanterie française.

Notre histoire fourmille de noms d'officiers réformés, tels que ceux de Montigny, de Langy, de Lanaudière, de la Pérade, de Saint-Michel, de Brazelonne, de Joannés, Bailly de Messein, de Persillon, d'Ailleboust, d'Argenteuil, etc., etc. qui tous étaient pieux et sincères catholiques.

Faucher de Saint-Maurice

QUESTIONS

127—Où fut inhumé le général de brigade de Senezergues tué à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759 ?

J. M. L.

128—Je désire beaucoup savoir s'il existe un portrait contemporain de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, qui a succédé à de Callières comme gouverneur et lieutenant-général du Canada. Si ce portrait existe, où pourrais-je en avoir une bonne copie ou une photographie ?

A. C. Goodell, Boston.

129—On voit dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay (vol. 5, p. 127), sous le nom Landrieffe, la note suivante : *Commissaire préposé pour les affaires de S. M. très chrétienne. Il était, le 14 février 1763, à St-Antoine de Chambly.*

Quel était ce personnage, qui a dû jouer un rôle assez important, si j'en juge par la qualité qu'on lui donne dans cette note.

Régnicole

130—On voit encore au sommet des clochers de nos églises de campagne un coq gaulois. Cette coutume a-t-elle pris naissance

au pays ou si elle nous vient du beau pays de France ? Pourquoi met-on un coq ainsi au faîte du clocher de l'église paroissiale ?

J. B. L.

131—En quelle année fut établi le premier chemin de fer canadien ? Quels endroits desservait-il ? Quels furent les promoteurs de cette entreprise ?

O. C.

132—On suspendait autrefois à la voûte des églises des petits navires tout gréés. Pouvez-vous me donner l'origine de cette coutume ? Que symbolisait-elle ?

CURIEUX

133—Au sud-ouest du lac Michigan se trouve une ville nommée RACINE. Pouvez-vous me dire par qui cette ville fut fondée et pourquoi elle fut nommée ainsi ?

SAINT-DENIS.

134—Mgr de Laval (Lettre à M. de Denonville, 20 novembre 1690) prétend que les habitants de Beauport, de Beaupré et de l'île d'Orléans trouvèrent un DRAPEAU dans le camp de la Canardière, abandonné par les soldats de Phipps la nuit du 21 au 22 octobre 1690. Si ce drapeau a été trouvé, à qui fut-il remis et qu'est-il devenu ?

PIERRE CARRÉ

135—Lorsque je visitai l'Espagne en 1884, je remarquai, à la porte de plusieurs magasins de Manrèse et de Barcelone, quantité de rouleaux de ce qu'on appelle ici *la catalogne*. Cette industrie, bien connue des Canadiens, nous viendrait-elle par hasard de cette ancienne province espagnole qui s'appelle la Catalogne ?

A. H. J.

136—Un de mes amis, grand admirateur de l'écrivain de Gaspé, m'a dit que ce dernier avait été emprisonné pendant plusieurs années à Québec, mais il n'a pas pu m'en donner la raison. Ce fait m'intéresse et j'aimerais bien à savoir dans quelles circonstances et pourquoi M. de Gaspé a été ainsi emprisonné. N'était-ce pas pendant l'insurrection de 1837 ?

ST-JEAN PORT JOLI

137—Je me suis laissé dire que M. de Mézerets, qui a donné son nom à la belle propriété que le séminaire de Québec possède à la Canardière, descendait d'Ango, le célèbre armateur de Dieppe. Je vous avoue que je suis un peu incrédule et que je voudrais avoir des preuves plus sérieuses que les renseignements que je possède. N'y aurait-il pas moyen de satisfaire la curiosité d'un ancien élève du séminaire qui ne saurait oublier les délicieux instants qu'il a passé à la ferme de Mézerets ?

DÉCADE

PUBLICATIONS DU MOIS

Précis de médecine vétérinaire, par J. A. Couture, médecin vétérinaire.

Mère Marie-Rose, fondatrice de la Congrégation des SS. Noms de Jésus et de Marie, au Canada, par Fidelis.

Nos rivières et nos lacs—Chasse et pêche—Québec: Imprimerie Proulx & Proulx—1895.

Le chemin de fer du Lac Saint-Jean, par Arthur Buies.

Règles de la Société de Tempérance de la Croix, publiées par Louis [illegible], O. M. I.

L'église du Canada, par l'abbé Auguste Gosselin.

Manuel de droit civique: Notre constitution et nos institutions, par C. J. Magnan, professeur à l'école normale Laval—Québec: typographie de C. Darveau, 80-84, rue de la Montagne—1895.

QUÉBEC CENTRAL

Depuis lundi le 11 octobre 18[illegible], les trains circulent comme suit :

ALLANT AU SUD

Express. — Laisse Québec par le bateau-passeur à 1.30 p. m. Départ de Lévis à 2 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 7.[illegible] p. m. Arrive à Boston à [illegible] a. m. Arrive à New-York à 11:[illegible] a. m.

[illegible] de Québec à Boston et Springfield.

Mixte. — Part de Québec par le bateau-passeur à 1[illegible] p. m. Départ de Lévis à 1.10 p. m. Arrive à St-François à 6.30 p. m.

ALLANT AU NORD

Express. — Part de New-York à 4.00 p. m. de Boston à 8.00 h. p. m. de Sherbrooke à 8.00 a. m. arrive à Lévis à 1.55 p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 2.00 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

Mixte. — Quitte St-François à 6.00 a. m. [illegible] de la Beauce à 7.1[illegible] a. m. arrive à Lévis à 10.15 a. m. arrive à Québec par le bateau-passeur à 10.30 a. m.

NOTE. — Les trains d'express circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets en face de l'Hôtel St-Louis, à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, FRANK GRUNDY,

Gérant général des passagers. Gérant-général

2ÈME VOLUME FÉVRIER 1896 2ÈME LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

2ÈME VOLUME FEVRIER 1896 2ÈME LIVRAISON

SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR DE L'ACHIGAN

Lors de l'expatriation des Acadiens un grand nombre de ceux qui avaient été débarqués à Boston revinrent à Québec. Les Sulpiciens en établirent plusieurs dans la paroisse de Saint-Pierre du Portage (L'Assomption).

En 1770, M. Jacques Degeay, curé de Saint-Pierre du Portage, qui s'intéressait beaucoup au sort de ces pauvres expatriés, en dirigea une petite colonie d'environ vingt-cinq familles vers les belles plaines, alors toutes couvertes d'érables, qui avoisinaient sa paroisse.

Les nouveaux colons se mirent sur le champ à travailler au défrichement des terres. M. Degeay donna à chaque colon une vache, quelques quintaux de farine, une certaine quantité de lard, des instruments aratoires et les ustensiles de ménage indispensables à une famille.

En 1772, M. Degeay procura à ses protégés un prêtre spécialement chargé de les desservir. Par une heureuse disposition de la Providence, ce fut M. Jean Bro, Acadien, qui arrivait de France, où il avait étudié la théologie.

M. Bro demeura d'abord, à peu près trois années, à Saint-Pierre du Portage, d'où il venait dire la messe à ses compatriotes, alternativement avec la mission de Saint-Roch de l'Achigan, tous les quinze jours.

Il choisit pour chapelle la maison d'un citoyen du nom de Charles Forêt. Les colons acadiens se donnèrent la consolation de mettre leur chapelle et leur nouvelle paroisse sous le patronage de saint Jacques, patron de leur protecteur, M. Jacques Degeay. Ils ajoutè-

rent à ce nom celui de Nouvelle-Acadie, en souvenir de leur ancienne patrie. Ce ne fut qu'une cinquantaine d'années plus tard que ce dernier nom fut supplanté par celui de l'Achigan, du nom d'une rivière qui passe à proximité.

La nouvelle paroisse augmenta très rapidement. En 1775, cinq années après sa fondation, elle comptait déjà cinquante familles.

C'est cette même année qu'on construisit un presbytère dont la partie supérieure fut entièrement réservée pour une chapelle.

Le 1er janvier 1773, M. Bro prit possession de son presbytère et de sa chapelle. C'est alors qu'il cessa de dire la messe dans la maison de Forêt.

La population augmentant toujours, en 1801, on décida de bâtir une église plus en rapport avec les besoins de la population. Au mois de mai 1802, la première pierre en fut posée.

La construction de cette église fut la cause de grands troubles. Les syndics nommés pour surveiller la construction de l'édifice ayant refusé de rendre compte des sommes qu'ils avaient reçues, on leur engendra un procès et ils furent emprisonnés. Les troubles en vinrent à un tel point que Mgr Plessis fut forcé d'avoir recours aux censures ecclésiastiques. Il jeta l'interdit sur la chapelle et pendant trois mois les paroissiens furent obligés d'aller dans les paroisses voisines pour accomplir leurs devoirs religieux. Cet acte de sévérité eut un bon effet. L'agitation se calma et on put continuer les travaux de construction. Le nouveau temple fut béni le 10 août 1813, plus de dix ans après la pose de la première pierre.

C'est le même édifice qui sert encore au culte après avoir subi bien des réparations et des améliorations.

Saint-Jacques-le-Majeur de l'Achigan a eu jusqu'ici cinq curés : MM. Jean Bro, 1772-1814 ; Jean-Marie Madran, 1814-1819 ; Jean-Romuald Paré, 1819-1858 ; Louis-Adolphe Maréchal, 1858-1872 ; Théophile Maréchal, curé actuel.

Pierre-Georges Roy

ARMOIRIES, GRAND SCEAU ET DEVISE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Armoiries

Les armoiries des provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ont été " assignées " par Mandat de Sa Majesté la reine Victoria, daté de la cour de Saint-James le 26 mai 1868. Voici la description des armes de la province de Québec, telles que décrites dans ce Mandat Royal :

" D'or, à la fasce de gueules, chargée d'un Lion d'or passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de Lis d'azur et en pointe de trois feuilles d'érable sinople tigées."

Grand Sceau

Le grand sceau de la province de Québec, d'un dessin de forme quadrilobée, renferme : au centre, les armoiries du royaume-uni d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, écartelées au premier et au quatrième de gueules à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, qui est Angleterre ; au deuxième, d'or chargé d'un lion de gueules entouré d'un double trescheur fleuronné et contre-fleuronné du même, qui est Ecosse ; au troisième, d'azur à la harpe d'or, qui est Irlaude ; le tout surmonté d'une couronne royale et entouré de la devise : *Dieu et mon droit* ; enfin, dans le lobe inférieur, l'écu même de la province de Québec, qui est d'or à la fasce de gueules, chargée d'un lion passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur et de trois feuilles d'érable tigées de sinople, en pointe.

Ce grand sceau est, comme l'on sait, sous la garde d'un ministre de la Couronne : le secrétaire de la province. Il fut adopté officiellement, par ordre du lieutenant-gouverneur de la province de Québec en conseil, le 30 novembre 1869. Ce même jour (30 novembre 1869), l'ancien sceau de la province, qui était en usage depuis le 15 juillet 1867, fut brisé et effacé *(defaced)*, par M. Frede-

rick Wyse, graveur, à l'Hôtel du gouvernement, à Québec, en présence du lieutenant-gouverneur Belleau et des honorables MM. Chauveau, Ouimet, Beaubien, Archambault, de Boucherville, Irvine et Robertson, membres du Conseil Exécutif, puis remis à M. Chauveau, premier ministre et secrétaire de la province.

Devise

Les armes de la province de Québec reçurent, en 1883, l'addition de la devise : " Je me souviens ", qui résume si admirablement la raison d'être du Canada français comme province distincte. M. Eugène Taché avait préparé les dessins de la façade du Palais Législatif de Québec, et y avait introduit les armes de la Province avec cette devise : " Je me souviens, " dont il est l'auteur, et qui était alors inconnue. Les plans et devis préparés par M. Taché, M. Jean-Baptiste Derome et le bureau des ingénieurs du département des Travaux publics, servirent de base et furent annexés à un contrat qui fut passé le 9 février 1883, devant M. Cyrille Tessier, notaire, sous l'autorité d'un arrêté du Conseil Exécutif portant la date du 22 janvier de la même année. Ce contrat fut signé par M. A. Charlebois, entrepreneur, et, de la part du gouvernement, par l'honorable M. Elisée Dionne et M. Ernest Gagnon, le premier,comme commissaire, et le second comme secrétaire du département de l'Agriculture et des Travaux publics. Les parties contractantes signèrent aussi les plans annexés au contrat sur lesquels étaient dessinées les armes de la province avec la devise " Je me souviens." On peut donc dire que c'est à partir du 9 février 1883, date de la signature du contrat pour la construction du Palais Législatif de Québec, que cette devise a revêtu un caractère officiel.

* * *

En résumé, les armes de la province de Québec datent du 26 mai 1868 ; le grand sceau de la province date du 30 novembre 1869, et la devise " Je me souviens " date du 9 février 1883.

Ernest Gagnon

JEAN BOURDON ET LA BAIE D'HUDSON

(Suite et fin)

Nous admettons cependant qu'il tenta l'aventure en 1657.

Voici nos preuves :

Sous la date du 2 mai 1657, on lit dans le *Journal des Jésuites :* (1)

" M. Bourdon leva l'ancre de Québec pour le voyage du Nord."

Au moyen des actes conservés au greffe de Québec, on peut suivre, comme si on y était, les préparatifs de ce voyage.

Le 15 juillet 1657, Jean Bourdon, seigneur de Saint-François, nomme pour sa procuratrice Anne Gasnier, sa femme, pour régler et administrer ses biens et le représenter partout où besoin sera, sauf le différend entre le sieur de Lespinay dont le sieur Bissot est porteur de procuration, duquel différend le constituant ne donne aucun pouvoir à sa procuratrice d'agir *pendant son absence remettant le tout à son retour* pour être décidé. Et outre plus le sieur constituant fait déclaration *qu'en cas qu'il arrive faute de sa personne pendant le voyage qu'il entreprend de faire, ce que Dieu ne plaise,* il fait en ce cas la dite procuratrice, son épouse administratrice et gouvernante de ses enfants et du bien qu'il leur pourra laisser. (2)

Le même jour, Jean Bourdon assisté de sa femme Anne Gasnier, voulant seconder la dévotion qu'a Marguerite Bourdon, sa fille née de Jacqueline Potel, sa première femme, de se donner à Dieu et passer ses jours dans un monastère, comme hospitalière de la miséricorde de Jésus à Québec, promet payer 3,000 francs le jour de sa profession et sa pension pendant le noviciat sur le taux de 150 francs par an. Etaient présents à cet acte : Jean de Quen, supérieur des missions de la Nouvelle-France, Barthélemy Vimont, Pierre Chastelain, Paul

(1) Page 209, 1ère édition.

(2) Greffe Audouart.

Ragueneau, Jean Le Sueur, escuyer, prêtre et curé de St-Sauveur, Guillaume Vignal, prêtre, chapelain des Ursulines, Jean Le Bé, prêtre, chapelain des Hospitalières.

Enfin le 29 avril 1657, Jean Bourdon dictait son testament, dans lequel il fait allusion, à plusieurs reprises, au voyage qu'il va entreprendre.

Ces simples documents ne démontrent-ils pas le soin que prenait Jean Bourdon de régler ses affaires avant son départ pour ce long voyage ?

Et ne doit-on pas croire qu'il en eut fait autant s'il eut entrepris cette expédition en 1656 ? Pourtant le greffe de 1656 ne mentionne aucun acte de cette nature.

Bourdon partit donc le 2 mai 1657 pour la mer du Nord. Se rendit-il à sa destination ? Nous ne le croyons pas.

Voici ce que dit le *Journal des Jésuites* sous la date du 11 août 1657 : (1)

" A dix heures du soir, arriva devant Québec M. Bourdon de son voyage du Nord. Deux hurons qu'il avait mené furent tués par les sauvages et un français blessé."

La *Relation* de la même année donne un peu plus de détails :

" Le 11 (août 1657), parut la barque de M. Bourdon, lequel étant descendu sur le grand fleuve du coté du nord vogua jusqu'au 55e dégré, où il rencontra un grand banc de glaces, qui le fit remonter, aïant perdu deux hurons qu'il avait pris pour guide. Les esquimaux sauvages du nord les massacrèrent, et blessèrent un français de trois coups de flèches et d'un coup de couteau."

En lisant le *Journal*, on pourrait croire que Bourdon s'est rendu à la mer du Nord. C'est une note écrite évidemment le jour même de l'arrivée à Québec. Mais la *Relation*, écrite avec plus de soin et après plus amples renseignements, dit expressément qu'il ne se rendit qu'au 55e dégré, soit à Kibokok, non loin de l'embouchure de la rivière Ashwanipé. Il aurait fallu franchir cinq degrés encore pour atteindre le détroit.

(1) Première édition, page 218.

Voilà donc un point de réglé.

Daus ce dernier voyage de 1657, nous devons ajouter que Jean Bourdon fut accompagné de son ami M. Jean LeSueur, curé de St-Sauveur, ainsi qu'en fait foi son testament.

J. EDMOND ROY

N.-B. Nous constatons que M. l'abbé Gosselin, dans l'étude particulière qu'il a publiée sur Jean Bourdon en 1892, ne parle plus du voyage de 1656. Le savant auteur en est venu sans doute à la même conclusion que nous sur l'authenticité de ce voyage.

J. E. R.

REPONSES

Les vêtements du Christ. (I, VI, 48.)—Pourquoi affublons-nous toujours des couleurs les plus voyantes, le bleu et le rouge, la personne du Sauveur ?

A ce sujet, j'ai lu, dans un ouvrage anglais sur les traditions de la peinture, le passage qui suit. Peut-être jettera-t-il quelque lumière sur la question :

" Il ne faut pas considérer comme une frivolité l'attention donnée par les artistes, à la couleur ou à la forme du vêtement. Ce qui semble un détail au premier abord, est une BEAUTÉ (A NICETY), parce que c'est un témoignage rendu aux lois sévères qui ont gouverné l'art religieux pendant huit siècles et plus. Les couleurs assignées conventionnellement à Notre-Seigneur, à la sainte Vierge, aux apôtres, l'ont été d'abord par les artistes de la cour de Byzance, et une fois acceptées par les peintres grecs, elles sont restées fixes. Toute atteinte portée aux traditions reconnues eût été qualifiée—au moins autrefois—de légèreté impardonnable et de présomption. Le manteau de pourpre et de bleu foncé, la tunique de cramoisi et d'or, ou de cramoisi seul, ont été, depuis le dixième ou le onzième siècle, les attributs du Christ, et ces couleurs s'adaptaient en effet très bien à Celui qui doit toujours être le plus en vue dans les compositions où il parait. Les mêmes couleurs étaient assignées à la Vierge, pour la même raison et en vue du même effet. Saint Joseph portait la tunique bleu-clair avec le manteau blanc par-dessus, etc."

Je puis peut-être me permettre avec vous un retour sur mes petits travaux personnels. Vous savez ou vous ne savez pas que je m'occupe de sainte Anne, et un peu particulièrement de ce que les beaux-arts ont fait pour elle. Or, le passage ci-dessus m'a permis d'interpréter dans son vrai sens une mosaïque très intéressante où

elle est représentée avec saint Joachim. Cette mosaïque se trouve dans l'église de l'Amiral à Palerme. Saint Joachim y porte exactement les couleurs de saint Joseph, avec la même forme de vêtements, et l'artiste sans doute a voulu par là faire ressortir sa dignité suréminente. Il a fait de même pour sainte Anne. Son manteau et sa coiffe sont des matières les plus riches : étoffe cramoisi et or, cramoisi dans les ombres, or dans les lumières. L'étoffe semble être une soie d'un tissu double, or et cramoisi, certaines parties offrant tout l'un, certaines parties tout l'autre. Dans toutes les mosaïques de l'église, sainte Anne est le seul personnage, à l'exception du Christ et de la Vierge, qui paraisse en ce riche et précieux vêtement. Le lui donner, c'était en quelque sorte l'égaler au Christ et à la Vierge.

FR. PAUL V. CHARLAND

Maringouins et brulots. (I, VIII, 64.)—Voici ce que dit le baron de Lahontan (vol. I, p. 45) des maringouins : "Ce sont ces moucherons qu'on appelle en France des cousins. Ne leur aurait-on point donné ce nom parce que ces petits parasites font bonne chère, et s'engraissent d'un sang qui ne leur coûte rien ? Quoiqu'il en soit leur fréquentation est un spécifique contre le trop de sommeil ; ils garantissent des rêves impurs, ils tiennent leur homme alerte, toute sentinelle devrait en faire bonne provision. Tout le Canada est infecté de ce mauvais cousinage, et il vient fondre par nuées sur votre pauvre peau. L'on peut s'en préserver, par la fumée de la pipe, mais il n'est pas donné à chacun de goûter les délices de la tabagie, et tel trouverait le remède pire que le mal. Il est plus facile et même plus sûr de recourir à la précaution des berceaux. Un berceau ce sont des branches d'arbres, hautes de deux pieds, on les fiche en terre de distance en distance à proportion qu'on veut faire l'espace long ou large ; comme ces branches sont plantées en demi-cercle, elles se joignent par la partie supérieure et font un arc. On étend un lit dessous, on le dresse, et pour le dessus, on le couvre d'un grand drap qui traînant à terre de tous côtés ferme l'entrée aux maringouins et les oblige à faire le bivaque."

Voici ce que le même auteur dit des brûlots (vol. II, p. 53) : "Les brûlots sont des espèces de cirons qui s'attachent si fort à la peau qu'il semble que leur piqûre soit un charbon ou une étincelle de feu. Ces petits animaux sont imperceptibles et pourtant en assez grand nombre."

La belle amazone aventurière. (I, XI, 111.)—Les Rouffio appartenaient à une bonne famille bourgeoise de Montauban, en Guienne. En 1752, l'aîné de la famille Jean-Jacques Rouffio s'associa avec ses frères François, Etienne, Jacob Dominique, Pierre et Joseph et son beau frère François Romagnac pour faire le commerce tant en l'ancienne France qu'en la Nouvelle. Il arriva à Joseph qui était le cadet une aventure qui faillit tourner à mal. Il s'amouracha, alors qu'il n'avait pas encore vingt ans, à une fille du pays. Louise Cadet, née du mariage d'Augustin Cadet, maître boucher, et de Louise-Elisabeth Lambert. Louise Cadet qui fut, dit-on, une des plus belles

personnes de son temps, n'avait pas dix sept ans lorsqu'elle se lia d'amitié à Joseph Rouffio. Ce dernier était de la religion huguenote et son frère Jean s'opposait de toutes ses forces à ce qu'il unit son sort à Louise Cadet, d'abord parce qu'il le trouvait trop jeune et ensuite parce qu'il ne voulait point le voir abjurer la religion dans laquelle il avait été élevé. Mais à quoi bon combattre les projets de deux amoureux bien décidés? Un bon jour, Joseph Rouffio enleva la belle Louise Cadet de la maison paternelle. Ce fut tout un émoi dans la ville de Québec. On rattrapa les deux fugitifs. Louise Cadet fut enfermée à l'Hopital généraf et Joseph Rouffio alla expier dans les prisons de la prévôté sa téméraire entreprise. Ce n'était pas une offense ordinaire, à l'époque dont nous parlons, que celle du rapt d'une fille mineure. Aussi Jean Rouffio, chef de la société de commerce qui portait ce nom, effrayé des conséquences qui pourraient suivre la folle action de son frère, résolut de faire un compromis honorable avec Augustin Cadet, le père de la belle adorée. Louise Cadet, au dire de sa famille, était extrêmement repentante du chagrin qu'elle lui avait causée. C'était l'amour extrême qu'elle portait à Joseph Rouffio qui l'avait entrainée à se laisser enlever de la maison paternelle. Elle était convaincue que son amant la voulait épouser. Elle en offrait une preuve bien importante, c'est que celui-ci, élevé dans la religion huguenote, faisait depuis plusieurs mois déjà des démarches pour être instruit dans le catholicisme et faire abjuration de ses erreurs· C'est son frère Jean qui s'était toujours opposé à sa conversion. En brusquant les choses, les deux amoureux avaient espéré obtenir enfin un consentement qui se faisait trop longtemps attendre. Jean Rouffio, de son côté, était bien convaincu de l'amour que son frère portait à Louise Cadet—aussi, pour éviter plus grand mal, convint-il avec Augustin Cadet que consentement serait donné à l'union des deux amoureux. Jean Rouffio s'engagea de plus à payer sept mille livres de dédommagement si son frère refusait de contracter mariage (greffe de Jean-Claude Panet, 6 août 1753).

Le père Augustin Cadet avait porté plainte à la prévôté de Québec contre le ravisseur de sa fille, mais il eut beau vouloir s'en désister il fallut que la justice eut son cours. Le 27 août, après information faite par le prévôt, Joseph Rouffio, convaincu du rapt de Louise Cadet, fut condamné à servir comme forçat dans les galères du roi à perpétuité et à voir ses biens confisqués. On appela de ce jugement au Conseil Supérieur de la colonie. Ce dernier mitigea quelque peu cette sentence rigoureuse. Le 25 septembre, il condamna Joseph Rouffio à être banni de la colonie pendant neuf ans ou à payer 10,000 livres de dédommagement à Louise Cadet, à moins qu'il ne préferât épouser cette dernière. S'il refusait le mariage il devait garder prison jusqu'au paiement des 10,000 livres. Au cas contraire, le coupable devait faire abjuration et être conduit directement de la prison à la chapelle du palais pour y contracter son union.

Le lendemain de cette sentence originale, sur la réquisition du père Augustin Cadet, le notaire Jean Claude Panet se transportait à la prison afin de connaitre officiellement la décision de Joseph Rouf-

lie. Celui-ci, après avoir longtemps délibéré avec son frère et son notaire, déclara qu'il ne voulait plus se marier et qu'il préférait payer les 10,000 livres de dédommagement, ce qui fut fait séance tenante et Augustin Cadet en donna quittance.

Le 17 octobre suivant (1753), Joseph Cadet, maître-boucher du roi, celui que l'on connaît dans notre histoire sous le nom du munitionnaire, et qui était le cousin de Louise Cadet, déclarait avoir reçu d'Augustin Cadet 6,000 livres des deniers de Rouffio qu'il promettait remettre à sa cousine à son âge de majorité ou lors de son établissement. Il donnait comme garantie de ce remboursement ses propriétés de la rue de la Canoterie.

Deux ans après cette étrange aventure, Joseph Rouffio épousait Louise Cadet. La célébration du mariage religieux eut lieu dans l'église cathédrale de Québec, le 8 avril 1755.

Le 8 mai, Rouffio acceptait la reconnaissance que Joseph Cadet avait signée le 17 octobre 1753. (Reg. de Québec, pp. 18, 19).

Il ne faut pas croire que le mariage de Joseph Rouffio eut lieu sans l'opposition de son frère aîné. Celui-ci en appela à la prévôté qui, le 23 janvier 1755, le débouta de son action. Le Conseil Supérieur renversa à son tour le jugement de la prévôté, mais décida que Joseph Rouffio pourrait se marier sur avis d'un conseil de famille et avec l'autorité d'un tuteur AD HOC qui fut François Lemaître Lamorille. (Jug. Cons. Sup. 24 février 1755. RAPPORTS JUDICIAIRES RÉVISÉS, vol. I, p. 48).

Le mariage de Joseph Rouffio le brouilla complètement avec sa famille. Le 18 juillet 1755, la société qu'il avait avec ses frères fut dissoute (GREFFE JEAN CLAUDE PANET). On lui remit pour sa part une somme de 16,000 livres. Joseph Rouffio continua à faire seul commerce à Québec. Le 18 août 1755, son frère Jean Jacques Rouffio faisait son testament et le déshéritait complètement. Ce testament olographe conservé au greffe de Panet peut être consulté.

Jean Rouffio lègue : 1o à sa mère Marquise Negre, veuve Jean Jacques Rouffio, sa légitime dans la succession de son père ; 2o à Marie Rouffio, sa sœur, épouse Romagnac, 800 livres et à ses deux fils chacun 300 livres ; 3o 2,000 livres à son frère François Rouffio ; 4o 1,400 livres chaque à Étienne et Pierre Rouffio ses frères ; 5o 1200 livres à Marie Rouffio, la plus jeune de ses sœurs ; 6o Cinq sols à Rachel Rouffio, sa sœur, épouse du sieur Plamade, notaire à Montauban ; 7o Cinq sols à son frère Joseph Rouffio. Il fait ses légataires universels, ses frères Jacob, Dominique et Pierre Rouffio, Cramper.

Joseph Rouffio passa en France aussitôt après la conquête. Il revint après le traité de paix pour y régler ses comptes. Dans un acte du mois d'octobre 1764, (GREFFE PANET) il déclare qu'il a reçu depuis son retour dans la colonie de diverses personnes qui lui devaient 1096 louis en ordonnance, qu'il a été obligé de prendre faute d'autre paiement. Le 26 octobre 1764, Joseph Rouffio s'embarquait pour la France sur le navire le ROYAL GEORGE, capitaine Thomas Lynch.

On conserve encore dans les registres de l'archevêché à Québec l'original de l'acte d'abjuration de Joseph Rouffio. Mgr Gagnon, l'archiviste, a bien voulu nous en communiquer une copie.

" Le cinq de janvier mil sept cent cinquante-cinq en vertu de la Commission spéciale de Mgr De Pontbriand, évêque de Québec, Nous soussigné Curé de la Paroisse du dit Québec avons reçu l'abjuration de la Religion Prétendue Réformée et la profession de foy de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine qu'a faite entre nos mains le Sr. Joseph Rouffio, âgé de vingt-cinq ans, natif de Montauban ; et lui avons donné l'absolution des censures par lui encourues ; et ce en présence du R. P. Le Bausais, Jésuite, des Sieurs Payat et Coton soussignés, ainsi que le dit Sieur Rouffio, et de grand nombre d'autres témoins.

J. Rouffio.

S. Le Bausais, prêtre, J. Coton — Payat

J. F. Récher, curé de Québec.

Le chirurgien Badelard. (I, XI, 117.) — Philippe-Louis-François Badelard, fils de Philippe, ancien échevin du Lanois, en Picardie, et de Marie Buret, naquit le 25 mai 1728, dans la paroisse de St-Sauveur de Coucy, diocèse de Laon.

Reçu médecin et chirurgien, il servit en France, d'où il vint au Canada en 1757 au service des troupes, comme aide-major des armées du Roi. Après la conquête de la colonie par les Anglais, Badelard fut nommé chirurgien des milices canadiennes, puis fut honoré de la commission de chirurgien de la garnison de Québec, le 15 mai 1776.

Le chirurgien Badelard épousa à Lorette, le 23 mai 1758, Marie Charles Guillimin, veuve de Joseph Riverin, en son vivant conseiller au Conseil Supérieur de la colonie. Madame Badelard mourut à Québec au mois de décembre 1795. Son mari la suivit dans la tombe le dimanche, 7 février 1802, "après avoir donné des preuves indubitables de sa croyance et de sa confiance en son créateur divin." M. Badelard était âgé de 74 ans lorsqu'il mourut.

" Après un service célébré mardi dernier, dans l'église paroissiale, dit la Gazette de Québec du 17 février 1802, le clergé et un concours très nombreux d'officiers et citoyens de toutes classes assistèrent aux cérémonies funèbres jusqu'à la porte St-Jean, de cette cité, d'où malgré le froid excessif un grand nombre des plus zélés suivirent immédiatement jusqu'au cimetière de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, distance de 3 lieues de cette ville, où il a été déposé selon son testament. Il avait été marié dans cette église de Lorette, où feue Dame son épouse a été inhumée. Sa fille unique naquit dans la même paroisse.

" Il fut fidèle et zélé sujet, charitable, gai, franc, le secours souvent gratuit des malades qui en sont preuves et font son éloge. Il a de son vivant donné à plusieurs et à Messieurs les prêtres plusieurs sommes pour les délivrer aux œuvres et à des communautés religieuses, et par son testament il a légué 12,000 livres à l'Hôpital-Général près de cette ville, afin d'hiverner, loger et nourrir un certain nombre de pauvres. Il a fait plusieurs autres legs, et le seul reproche qu'il s'était attiré, était d'être l'ennemi déclaré de l'hypocrisie. Requiescat in pace."

Voici en quels termes l'auteur de MONSEIGNEUR DE SAINT-VALLIER ET L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC, p. 479, parle de M. Badelard : "La fondation à perpétuité dans notre maison de deux pensions d'invalides dites FONDATION BADELARD appartient aussi à cette année 1802. Les pauvres en ont obligation à M. Louis-François Badelard, médecin, décédé à Québec le 7 février de la même année ; il avait légué pour cette bonne œuvre un capital de deux mille piastres. Son exécuteur testamentaire, M. Antoine Panet, avocat, traita l'affaire avec notre communauté d'une manière fort obligeante."

On nous a raconté une bonne histoire à propos de Badelard. Dans les premiers temps de l'occupation anglaise, il avait été invité à dîner chez le gouverneur. Comme on le sait, nos compatriotes d'Albion aiment à manger des viandes saignantes et préfèrent un roastbeef à n'importe quel autre plat. Les Français, invités à dîner à l'hôtel du gouvernement, n'étaient pas habitués à ce régime culinaire.

— Comment trouvez-vous votre roastbeef, demanda le gouverneur au chirurgien Badelard ?

—Délicieux, excellent, reprit le convive courtisan. Mais se retournant aussitôt vers son voisin de table, Badelard reprit : Délicieux ... Délicieux .... il beugle encore.

Voyez dans la PATRIE du 18 janvier 1892, une étude de M. Benjamin Sulte sur le chirurgien Badelard.

J. E. R.

Le portrait de Vaudreuil. (II, I, 128.)—La comtesse de Clermont-Tonnerre qui habite le chateau de Brugny, près d'Epernay, en France, possède des peintures à l'huile représentant Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, et ses quatre fils : le marquis de Vaudreuil-Cavagnal, dernier gouverneur de la Nouvelle-France, Rigaud de Vaudreuil, dernier gouverneur de Montréal, l'amiral de Vaudreuil et le comte de Vaudreuil. Je crois qu'en s'adressant à M. de Léry Macdonald, de Montréal, M. Goodell peut obtenir des photographies de ces différentes peintures.

P. G. R.

Le coq du clocher. (II, I, 130.)—Il y avait déjà plusieurs siècles qu'on perchait des coqs au sommet des clochers des églises lorsque Cartier révéla à la France l'existence de notre beau pays. Cette coutume n'a donc pas pris naissance ici. La France, de qui nous la tenons, l'avait elle-même emprunté d'un autre pays, car dès le dixième siècle on voit des exemples de coqs placés au sommet des clochers.

Le coq placé au faite du clocher de l'église est l'emblème du prédicateur. Car le coq, toujours vigilant, même au milieu de la nuit, prédit l'approche du jour, s'excite d'abord lui-même à chanter en battant des ailes.

" Il y a un sens mystérieux dans toutes ces particularités, fait remarquer l'abbé Bourassé dans son savant ouvrage sur le SYMBOLISME DES ÉGLISES.

" La nuit, c'est le monde ; ceux qui dorment sont les enfants de ce monde qui s'assoupissent dans leurs péchés. Le coq, c'est le prédicateur qui prêche avec hardiesse et excite les endormis à se défaire des œuvres de ténèbres, en s'écriant : Malheur à ceux qui dorment ! Réveillez-vous, vous qui dormez ! Ils annoncent encore l'approche du jour, lorsqu'ils parlent du jour du jugement et de la gloire qui sera révélée.

" Semblables à des messagers prudents, ils commencent par s'arracher eux-mêmes au sommeil du péché par la mortification de leurs corps, avant d'avertir et de réveiller les autres. Aussi, l'apôtre dit : "Je châtie mon corps et le réduis en servitude." De même que la girouette fait face au vent, ces prédicateurs vont courageusement à la rencontre des âmes rebelles, armés de menaces et d'arguments, de peur qu'on ne leur reproche d'avoir abandonné les brebis et de s'être enfuis lorsque le loup arrive. A l'époque même où on n'élevait pas encore de clocher, le coq avait la même signification."

P. G. R.

L'habitude de placer un coq au haut des clochers a été, sans le moindre doute, importé de France au Canada, puisque cette mode est très répandue en France et qu'il y a des clochers, ornés de ce volatile en cuivre doré, qui datent de bien avant l'époque de Cartier.

Je ne suis pas disposé à admettre, que le coq qui sert de girouette au haut des clochers, soit le moins du monde gaulois et je pense que J. B. L. partagera ma manière de voir, quand il saura que ces coqs girouettes se voyent en Belgique, en Hollande, dans la Prusse rhénane, en Bavière en Suisse et en Espagne.

Je ne connais pas les motifs, qui peuvent avoir donné naissance à une mode aussi généralement répandue, mais j'ai souvenance d'avoir lu, autrefois, un auteur, dont le nom m'échappe, qui aventurait les explications suivantes comme possibles :

Le coq girouette serait, d'après mon auteur, l'image du coq de saint Pierre, dont la vue doit rappeler aux fidèles le péché et la pénitence du prince des apôtres pour les tenir dans le droit sentier de la vertu.

Le coq emblème de la vigilance, placé au bout des clochers indiquerait, encore d'après mon auteur, que l'Église, cette mère affectueuse et jalouse du bonheur de ses enfants, veille sur eux jour et nuit.

Je donne ces explications pour ce qu'elles valent sans vouloir prétendre qu'il n'y en ait pas d'autres ni même qu'il n'en soit pas de beaucoup plus raisonnables, de plus historiques.

A. DE HAERNE

Le premier chemin de fer canadien. (II, I, 131.)—Quoique le principe du chemin à lisses eut été découvert en Angleterre par un mineur du nom de Beaumont, il y a déjà plus de deux cents ans, l'application générale de ce principe ne pouvait se faire avant la naissance de l'engin à vapeur, qui ne fut connu que longtemps plus tard vers 1763.

L'on crut d'abord qu'il faudrait à la surface des roues de cet engin, ainsi qu'aux lisses, un engrenage pour permettre à l'engin de

pouvoir traîner derrière lui un convoi de chars. Ce n'est qu'en 1813 que l'on découvrit que la simple adhésion des roues sur des lisses unies, comme à présent créerait une traction suffisante pour permettre à l'engin à vapeur de traîner un grand nombre de chars derrière lui.

Malgré toutes ces découvertes, ce ne fut que quand le chemin de Liverpool et Manchester en Angleterre, fut inauguré en 1830, que le succès de la locomotive fut admis par ceux même qui croyaient que l'on n'arriverait jamais à rien de bon avec cette découverte.

Maintenant pour le Canada.

Le Canada doit à Montréal son premier chemin de fer, ainsi que son premier bateau à vapeur. En 1831, quand les rapports du succès du chemin de Liverpool et Manchester parvinrent de ce côté-ci de l'Atlantique, des démarches furent faites pour obtenir une charte, qui fut accordée le 25 février 1832, pour bâtir un chemin de fer qui partirait de Laprairie sur le Saint-Laurent et irait à Saint-Jean, village situé au-dessus des rapides de la rivière Richelieu. La longueur était de seize milles et le capital de £50,000, en mille parts de £50 chacune ou un peu plus de £3,000 par mille. L'ouvrage fut commencé en 1835, inauguré avec des chevaux comme pouvoir moteur en juillet 1836, et définitivement terminé et mis en mouvement par une locomotive en 1837.

L'honorable Peter McGill fut le premier président de cette compagnie et occupa cette charge pendant un bon nombre d'années.

Philéas Gagnon

Catalogne. (II, I, 135.) — Nous citons du Glossaire d'Oscar Dunn : "Non français, mais bien canadien. Bande de tapis faite à domicile avec de la guenille de toutes couleurs. "Catalogne" vient sans doute de Castelogne, sorte de couverture de lit, dit Bescherelle, fait sur le métier des tisserands avec de la laine très fine."

Le dictionnaire de Sylva Clapin est beaucoup plus complet :

"Catalogne, s. f., sorte de tapis de ménage, confectionné dans les familles avec toutes sortes de vieux restes, et qui est surtout en usage dans les campagnes. Ce mot s'emploie surtout au pluriel : Poser des catalognes, chambre tendue de catalognes."

On nomme aussi catalognes de grosses crêpes au lard préparées en un tour de main.

En Normandie, la castelogne est une couverture de laine, pour le lit. Dans le dictionnaire de Oudin, on trouve castalogne, et catelogne, avec l'indication que ces mots sont venus de Catalogne, en Espagne.

Comme on peut le voir, voilà encore un mot qui nous vient en droite ligne de Normandie et qui nous a été légué par nos ancêtres. Vous verrez qu'à la fin il n'y aura plus qu'au Canada où le vrai français se parlera. On remarque qu'ici le populaire dit toujours catalogne comme au XVIe siècle. Il n'y a que ceux qui veulent parler dans les termes qui disent catalogne. Ils ont tort pourtant.

QUESTIONS

138.—Dans l'analyse que l'abbé Verreau a faite d'un volume (Amérique, 2e volume) aux archives des Affaires Etrangères, il est question d'un sieur Couture, prêtre, chargé de prendre possession de la baie du Nord. Quelqu'un de vos lecteurs peut-il nous donner des renseignements sur cet abbé ?

H. M.

139.—Le R. P. de Rochemonteix, dans son ouvrage LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE, t. 1, p. 4, dit que Jacques Cartier LONGE LE LABRADOR ET L'ACADIE. Cette assertion est-elle exacte ?

A. M.

140.—Où puis-je me procurer des détails biographiques sur l'abbé Taillon qui a écrit une Histoire de la Colonie Française au Canada ?

BIBLIO.

141.—Quand les avocats furent-ils admis dans la colonie ? Pouvez-vous me donner les noms des avocats qui ont pratiqué dans la province de Québec depuis l'origine jusqu'à la loi organisant le barreau ?

LEX.

142.—Où était située la baronnie du port maltais et d'où vient ce nom de port maltais ?

XXX.

143.—J'ai vu quelque part qu'un prêtre canadien, du nom de Chartier, appartenait à l'Ordre de Malte. Qui pourrait me renseigner sur ce prêtre et sa carrière ?

SCOLA.

144.—Est-il vrai que de Lasalle, découvreur du Mississipi, a appartenu à la Société de Jésus ?

BATON-ROUGE.

145.—D'où vient le nom de la rivière Boyer, dans le comté de Bellechasse ?

ST-CHS.

146.—En parcourant les diverses relations du siège de Québec par Phips, je vois que Frontenac fréta un navire pour aller annoncer en France la nouvelle de sa victoire. Ce navire serait parti de Québec le 26 novembre 1690, alors que le fleuve était tout couvert de glaces. Ce fait me paraît invraisemblable. Nos historiens n'auraient-ils pas été trompés par le récit du baron de Lahontan ? Ne vaut-il pas mieux penser que c'est au printemps de 1691 que les dépêches furent expédiées en France ?

XXX.

147.—Quelle est l'orthographe et l'origine du mot "Quesnel". (Est-ce "quesnel" ou "canelle" ?) désignant une espèce de tabac canadien ?

F.-J. A.

148 Sur la rive nord du Saint-Laurent, presque en face de la Rivière du-Loup, se trouve un endroit bien connu des marins sous le nom de *Brandy-Pot*. Sous le régime français on l'appelait le *Pot à l'eau de vie*. Du moins, c'est ainsi que le nomme Malartic, dans son *Journal des campagnes au Canada*. Pouvez-vous me donner l'origine de ce nom de *Pot à l'eau-de-vie*, avec lequel, grâce à notre ridicule manie de tout angliciser, nous avons fait *Brandy-Pot* ?

F. X. L.

149 Le castor est-il réellement un poisson ?

PÊCHEUR

150 Quand et par qui saint Jean-Baptiste a-t-il été choisi comme patron de notre nationalité ?

PATRIOTE

151—Je traversais, l'autre jour, de Québec à Lévis, à bord du *Sud*, lorsque j'entendis un des matelots faire la remarque qu'un *voilier* d'outardes venait de passer devant la ville ? Cette expression est-elle française ? Pouvez-vous m'en donner l'origine ?

ÉTUDIANT

152.—Je lis dans l'*Histoire du Canada* de Laverdière, p. 171: " Murray, qui avait été nommé gouverneur, le 21 novembre 1763, forma pour obéir à ses instructions, un nouveau conseil.... Ce conseil devait se composer des lieutenants gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur des douanes et de huit personnes choisies parmi les habitants les plus considérables. Il n'y fit entrer qu'un seul homme du pays, François Meunier, homme obscur et sans influence, pour faire nombre...."

Qui me donnera des renseignements sur ce François Meunier?

XX.

153.—Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me donner des renseignements sur la *monnaie de carte* ou les *fausses cartes* pour la fabrication de laquelle plusieurs des captifs amenés de Deerfield par Hertel de Rouville furent jugés et emprisonnés ?

HENRY MOTT

154.—Qu'est devenu l'intendant Bigot, après son départ du Canada ? Où et quand est-il mort ?

POL.

155.—Qu'est-ce que c'est que ce fameux *Journal des Jésuites* dont j'entends parler si souvent ?

BIBLIO.

PUBLICATIONS DU MOIS

La colonisation : Le nord de Montréal ou la région Labelle, par le recorder Testard de Montigny, chevalier de l'Ordre militaire de Pie IX—Montréal : C. O. Beauchemin et fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul —1895.

Suppléments au graduel et à l'antiphonaire à l'usage du diocèse de Montréal, publiés avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Montréal. Montréal : Beauchemin & fils —1895.

QUÉBEC CENTRAL

Depuis lundi le 14 octobre 1895, les trains circuleront comme suit :

ALLANT AU SUD

EXPRESS. — Laisse Québec par le bateau passeur à 1.30 h. p. m. Départ de Lévis à 2 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 7.50 p. m. Arrive à Boston à 8.12 a. m. Arrive à New-York à 11.33 h. a. m.

Buffet et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE. — Part de Québec par le bateau passeur à 12.30 p. m. Départ de Lévis à 1.10 p. m. Arrive à St François à 6.30 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS. — Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 8.00 h. p. m., de Sherbrooke à 8.00 a. m., arrive à Lévis à 1.35 p. m., et à Québec par le bateau passeur à 2.00 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE. — Quitte St François à 6.00 a. m., laisse Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.15 a. m., arrive à Québec par le bateau-passeur, à 10.30 a. m.

NOTA. — Les trains d'express circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle Angleterre.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, Gérant-général des passagers.

FRANK GRUNDY, Gérant-général.

2ème volume MARS 1896 3ème livraison

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

2ème volume MARS 1896 3ème livraison

SAINT-MÉDARD DE WARWICK

Le canton Warwick fut probablement nommé ainsi par les premiers Anglais qui vinrent s'y établir en souvenir du comté de Warwick en Angleterre.

C'est le 1er mai 1860, que le canton Warwick fut érigé canoniquement en paroisse sous le vocable de saint Médard, par Mgr Thomas Cooke, premier évêque de Trois-Rivières.

Le premier curé de Saint-Médard de Warwick fut M. Télesphore Lacoursière qui fut obligé de se retirer en 1864 à cause du mauvais état de sa santé.

M. B. C. Bochet lui succéda, mais ne resta qu'un an à Saint-Médard de Warwick.

En 1865, le curé actuel, M. L. Pothier, prenait possession de la cure de cette paroisse.

A son arrivée, la paroisse comptait 750 communiants ; elle en compte actuellement 1300.

Saint-Médard de Warwick possède une belle église, un presbytère qui a coûté $5800, et un couvent où les Sœurs de l'Assomption enseignent à près de 200 élèves.

Après un peu plus d'un quart de siècle d'existence Saint-Médard de Warwick est au niveau des anciennes paroisses. M. l'abbé Pothier a droit d'être fier de son œuvre.

Pierre-Georges Roy

LE CURÉ DOSQUE (1)

Bernard-Sylvestre Dosque naquit à Castelner, diocèse d'Aire, dans l'ancienne province de Guyenne, aujourd'hui département des Landes. On ne connait rien de sa famille, si ce n'est qu'il avait trois frères et deux sœurs : Bernard Dosque, l'aîné, Jean Dosque, docteur en médecine, Jean-Baptiste Dosque, curé de Roquefort, chef-lieu de canton près de Mont-de-Marsan, et Marie et Françoise Dosque.

M. Dosque fut d'abord missionnaire chez les Acadiens de l'île Saint-Jean. Il est mentionné comme le dernier curé de Malpec, sous le régime français. Il arriva au Canada en août 1758 et fut nommé curé de Beaumont en 1759. Il exerça le ministère dans cette paroisse, du 5 septembre 1759 au 19 octobre 1761. Il fut ensuite nommé curé à Saint-Joachim et à la Rivière-Ouelle. En 1769, Mgr Briand l'appelait à la cure de Québec. Nous avons sous les yeux une copie des lettres le nommant à cette importante position, et nous croyons faire plaisir au lecteur en l'imprimant dans la revue.

" Jean-Olivier Briand par la miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège, évêque de Québec, suffragant immédiat du St-Siège, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Tours, etc.

A notre bien-aimé M. Bernard Silvestre Dosque, prêtre du diocèse Daire, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

M. Bernard-Silvestre Dosque, assuré comme nous le sommes de la probité de vos mœurs, de la catholicité de votre doctrine, de votre science, de votre prudence, et de votre zèle infatigable ; nous vous avons donné et conféré, nous vous donnons et conférons par ces présentes le soin des âmes de la ville de Québec et de tous les autres lieux qui dépendent de la dite ville quant au spirituel et dont

(1) I, X, 102.

étoit chargé ci-devant feu Jean Félix Rêcher dernier pasteur pacifique ; dont le tout a vaqué par sa mort arrivée le 16 mars 1768, et qui par là vient de plein droit de l'aveu unanime à votre disposition à raison de notre dignité épiscopale. Nous vous avons conféré et nous vous conférons le dit titre avec tous les droits, les fruits, et généralement tous les émoluments qui peuvent lui appartenir. A ces causes nous vous ordonnons par ces présentes de prendre possession réelle corporelle et actuelle par vous ou par procureur qui agisse pour vous et en votre nom du dit titre, de tous les droits, de tous les fruits, et autres émoluments qui peuvent lui appartenir, et cela en la manière que faire se pourra, vu que l'Église n'est pas encore entièrement rétablie, observant à cet effet les formalités accoutumées, sauf notre droit et celui de tout autre.

Donné à Québec sous notre signature et le sceau de nos armes, sous la signature de notre secrétaire et des témoins soussignés appelés pour cet effet le 5 novembre 1769, ainsi signé à la minute : † J. Ol., évêque de Québec, GRAVÉ, prêtre, COLOMBAN PRESSART, prêtre, BOIRET, ptre, et PARENT, ptre, témoins."

Le 12 novembre 1769, M. Dosque prenait solennellement possession de la cure de Québec. Il en a été conservé acte, sous cette date, dans l'étude du notaire Saillant. Ce précieux document nous apprend que le dimanche douze novembre 1769, à quatre heures de relevée, à l'issue des vêpres paroissiales dites et chantées en l'église et chapelle du séminaire de Québec, servant alors de paroisse, toutes cloches sonnant, Mtres Simon-Vincent-Joseph Sanguinet et Antoine-Jean Saillant, notaires royaux faisant fonction de notaires apostoliques dans le diocèse de Québec, se rendirent en la chapelle Ste-Famille du séminaire de Québec qui servait de paroisse attendu qu'il était alors impossible de faire le service divin dans l'église paroissiale, et là après avoir eu lecture des lettres de nomination de M. Dosque, ils le mirent en possession corporelle, réelle et actuelle de la cure de Québec, avec tous les

droits et prérogatives en résultant. M. Dosque, revêtu de l'étole, fit son entrée par la grande porte de la chapelle, aspergea d'eau bénite les fidèles présents, s'agenouilla devant le grand autel, pour y prier, toucha de sa main le livre du missel déposé sur l'autel, fit la visite du Saint-Sacrement et des fonds baptismaux, toucha le pupitre, alla s'asseoir dans la chaire et prit au chœur de l'église et à l'œuvre la place qu'y occupe le célébrant. Pendant que ces cérémonies s'accomplissaient, la cloche de l'église sonnait à toute volée. Le notaire s'avança alors et fit lecture aux fidèles de l'acte de nomination de M. Dosque.

M. Dosque occupa la cure de Québec pendant quatre années.

Le 29 janvier 1774, il expirait à l'Hôtel-Dieu, et il fut inhumé quelques jours après dans le chœur de la cathédrale. Son acte de sépulture le dit âgé de 47 ans. Un document conservé au greffe du notaire Michel Amable Berthelot d'Artigny lui donne l'âge de 54 ans.

Voici comment la *Gazette de Quebec* du 3 février 1774 annonce la mort du curé Dosque : " Messire Bernard Sylvestre Dosque, curé de Québec, est décédé le 29 janvier dernier, et a été enterré le 31 avec pompe, dans l'église de N.-D. de Québec, où un grand concours de monde s'est trouvé. Ce digne pasteur est regretté généralement, surtout de ses paroissiens. Qui ne le regretterait pas ? Sa vie exemplaire et édifiante, son air débonnaire, son humeur pacifique, ses discours touchants et pathétiques, son humilité et obéissance à ses supérieurs, et enfin ce qu'il a dit à l'article de la mort, doivent faire impression sur tous les esprits. Il a été, il n'est plus, telle est la volonté de Dieu ; il faut donc tâcher d'imiter son exemple et profiter de ses instructions."

Le même journal, sous la date du 10 février, publie la correspondance qui suit :

A l'imprimeur, Monsieur,

Vous obligerez vos lecteurs, et tous les citoyens de Québec, en mettant dans votre prochaine gazette la pièce

suivante, composée par de jeunes écoliers, pour être mise sur le tombeau du Rev. M. Bernard Sylvestre Dosque, dernier curé de Québec.

Hic Parochus jacet urbis amor, cui Gallia mater
Cuique dedit multam novo adhuc Nova-Scotia massam.
Omnibus omnia quem factum Nova-Gallia vidit.
Hunc mœrens Quebecum luget : lugebit et usque
Pastorem eximium immaturo funere raptum.
Quam felix qui sic moritur, subsiste Victor.
Da flores tumulo : cineri suspiria funde.

Le 27 janvier 1769, M. Dosque fit son testament devant le notaire Berthelot. Après avoir légué à son frère aîné 1200 livres qui lui provenaient de son patrimoine et 600 à son frère le docteur en médecine, il y donne ses livres aux curés de Québec, ses successeurs, et tout ce qu'il lui restait de biens au Canada aux pauvres de sa paroisse. M. François-Henri Gravé, supérieur du séminaire, fut chargé d'exécuter ses volontés. Ce testament fut reçu en présence de M. Charles-François Bailly, prêtre, et du chirurgien Charles-Simon Soupirant.

La bibliothèque de M. Dosque se composait de 330 volumes, se rapportant presque tous à la théologie et aux matières ecclésiastiques. C'est à peine si on y rencontre quelques livres de littérature ou d'histoire comme, par exemple, le dictionnaire historique de Moreri. C'est la bibliothèque d'un homme pratique, tout dévoué à son ministère, plutôt que celle d'un amateur ou d'un lettré. Il nous fait plaisir d'y voir les mémoires sur la vie de Mgr de Laval publié par l'abbé La Tour en 1761 et le livre traitant de l'état ecclésiastique par Henry Marie Boudon, le grand ami du premier évêque de Québec. (1)

M. Dosque légua sa bibliothèque aux curés de Québec, ses successeurs, à la charge de lui dire chaque année, à perpétuité, une messe basse pour le repos de son âme. Cette condition fut acceptée par acte du 14 août 1776. (Greffe Berthelot). La vente des meubles du curé Dosque produisit la somme de 2998 livres dont la majeure partie

(1) Cf. inventaire de M. Dosque, greffe Berthelot, 1er février 1774.

fut distribuée aux pauvres de Québec. (9 février 1776, greffe Berthelot).

Les pièces qui suivent intéresseront peut-être le lecteur :

A Québec, 9 9bre. 1775.

A MONSIEUR AUGUSTIN HUBERT, curé de Québec.

Monsieur,

J'ay encore sous ma garde en qualité d'exécuteur testamentaire de feu M. Dosque, votre predécesseur immédiat, ses livres et sa bibliothèque. (*suit l'article du testament qui regarde les curés de Québec*). Sur ce, Monsieur, je vous prie de me donner au bas de la présente votre acceptation ou refus pour vous et vos successeurs afin que de manière ou d'autre je puisse me décharger du susdit despost. Je suis avec respect, Monsieur,

Votre tres humble et tres obéisst. servt.

GRAVÉ, Ptre.

Je soussigné, curé de Québec, accepte volontiers pour moi et mes successeurs la bibliothèque à la charge et condition ci-dessus énoncées, savoir de dire une messe par chaque année à perpétuité, toutefois sous le bon plaisir et par authorization de Monseigneur l'évêque de Québec. A Québec le 9e 9bre. 1775.

Signé : A. HUBERT, curé de Québec.

Suivent l'autorisation de Mgr Briand et le consentement des marguilliers de Québec.

J.-EDMOND ROY

——

TESTAMENT DE JEAN BOURDON

Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Comme Il n'est rien plus certain que la mort, et rien plus Incertain que Lheure, je fais ce mien Testament pour ne mourir Intestat et faire connoistre ma dernière volonté, Premièrement je donne mon âme à Dieu, le suppliant par le mérite de la mort et passion de Jésus christ mon Sauveur, d'avoir pitié de moy et de me faire miséricorde, et par les Intercessions de la glorieuse Vierge Marie, et Jean Baptiste mon patron, et tous les saints et sainctes de la Cour Céleste, je veux et entends que sy Dieu me retire de ce mortel monde dans le voyage que je vais entreprendre que aussytost qu'on aura nouvelle de ma mort, que lon face dire trois services solennels à leglise de nostre dame de la Conception a Québec ma paroisse et pour ce je laisse pour une fois payé la somme de cinquante francs. Item je donne et legue à la d paroisse de Quebec six francs de rente a perpetuitté a prendre sur le plus beau et plus clair de mon bien racheptable par mes enfans s'ils le désirent par deux cens francs pour dire un service tous les ans au mesme jour que l'on pouroit avoir nouvelle de ma mort. Item je laisse aux Reverendes Meres hospitalières et aux R. R. M. M. Ursulines a chacune trente francs pr une fois payee seulement pour dire un service a la nouvelle de ma mort. Item je leur donne et legue a chacune des d. maisons hospitalières et Ursulines la somme de cent sols de rente à perpetuitté à prendre sur le plus beau et plus clair de mon bien pour prier Dieu, pour le repos de mon ame racheptable par mes enfans sy le desirent par cent francs. Item, je laisse pour les pauvres sauvages la somme de cinquante francs pr une fois payee qui sera employee par les Révérends Pères des Missions ainsy qu'ils jugeront à propos. Item je laisse a la Charité de Québec six minots de bled froment a prendre a la mesterie de St-François payable pour une fois seulement. Item, je veux

et entend que Anne Gasnier à presens mon espouse soit tutrice et procuratrice de mes enfans quelle gouverne leur bien jusques a ce quils soient en age sans leur en rendre compte aucunement sinon que de les entretenir selon leur condition et sera tenue la d. anne Gasnier a present mon espouse de lamelliorer tout ainsy qu'un bon père de famille doit faire, Et sy la d anne Gasnier par son bon mesnagement fesoit accroistre le d. bien comme bastire deserter negocier profiter tout ce qu elle pouvait faire durant sa vie je veux et entend quelle en jouisse sans aucun contredit sa vie durant. Et après sa mort le tout retournera a mes enfants. Et dautant que la communauté entre feu ma femme Jacqueline l'ostel continue et continuera jusques a ma mort, Et que la moitié de tout le bien que je possède leur appartient ne pouvant pas en disposer selon les coustumes, mon desir est de néanmoins que je souhaitte et demande que le bien ne soit point partagé mais demeure comme sy jestais vivant, parce que ayant bien considéré pezé et resherché je nay trouvay aucune personne pour le mieux et plus fidèlement administier et avoir plus de soing de leducation de mes enfans que La ditte anne Gasnier ma femme. Et en cas que mes enfans estant arrivez en age voulussent que ma femme leur rendist compte de la moitié du revenu de leur bien, je veux et entend qu'ils lui payent la moitié de Leur nouriture et entretien, jay escript ceci dautant, que ils ont a prest la moitié du d. bien a cause de deffuncte leur mere, car pour ce qui est de l'autre moitié qui mapartient je veux et entend de reshef quelle ne leur en rende aucun compte ; mais comme je croy que ayant la connaissance que ça esté icy ma dernière volonté esperant de leur bon naturel en voyant le mien testament qu'ils n'y contrediront point, je croiy d'eux qu'ils y apporteront du Respect, et comme ils verront Dieu aydant que leur presente mère les aura gouvernez ils auront encor plus de subjet de laymer et l'honorer voyant que c'est la celle qui les aura eslevez depuis leur tendre genesse, et connoistront que ça esté pour leur proffit que j'en ai ainsy disposé ; Et pour ma fille anne Bourdon estant

arrivée en aage competant d'élire une vocation sy Dieu et la très Sainte Vierge luy inspire d'entrer en Religion je veux et entend qu'il luy soit donné la somme de deux mille francs et pour cinq cens francs de hardes a son usage a prendre sur tout le bien qui me puis competer Et appartenir Et aussy de deffunct sa mère d'autant qu'ils y ont la moitié comme jay desjà dit, Et de plus payer sa pension pendant son noviciat, suppliant en ce cas le R. P. Supperieur qui sera pour lors de luy ayder en se rencontre comme ont fait les supperieurs parcy devant à mes autres filles, Et pour l'execution de ce mien testament je supplie Messire Jean le Sueur Ptre escuyer et curé de St. Sauveur de vouloir prendre la peine de faire mettre ce mien testament a deüe et entier execution le priant de vouloir continuer de demeurer dans ma maison avec ma femme et mes enfants ainsy comme il a fait parcy-devant et que tant que Dieu donnera du pain aux miens Il en sera participant ainsy comme jay faict avec luy, c'est ce que' je désire de part et d'autre et luy sera faict comme a présent cest de quoy je suis certain de ma femme quelle luy portera tout l'honneur et respect comme elle doit, le choisissant pour curateur de mes d. enfants sy luy plaist en prendre la peine comme il a faict par cy devant, et dautant qu'il vient avec moy en mon dr voyage sy Dieu disposait de luy aussy bien que de moy je supplie Monsieur Vignal prestre de en sa place prendre le mesme soing cest ce que j'espère de sa bonté et sharité revoquant touts autres testamens que je pourois avoir faicts parcy devant fait le vingt neuf d'avril mil six cens cinquante sept presence du Reverend Père Jean De Quen Supperieur General des missions de la Nouvelle france et du R. P. Barthelemy Vimont et du R. père Pierre Chastelain Religieux de la Compagnie de Jesus de Monsieur de Sainct Sauveur ptre escuyer curé de Sainct Sauveur et de Monsieur Vignal ptre chappelain des R. M. Ursulines lesquels jay priez de signer avec moy ce mien testament.

Bourdon — Jean de Quen — Barthelemy Vimont—Pierre Chastelain—Le Sueur, 1657, Et Vignal, ptre.

Ce jourdhuy Vingt Septembre mil six cens soixante quatre seing desprit et de vollonté sans suggestion ny Induction de personne je renouvelle ce mien Testament en forme de codicille qui est ma dernière vollonté, ayant receu commandement de Monsieur de Mesy nostre Gouverneur de passer en France dans le navire le Sainct Jean-Baptiste ou commande le capitaine LeMoyne de diepe estant en cette rade de Quebec, et comme le temps presse dexecuter lordonnance de mon dit Sieur le Gouverneur japrouve et ratiffie en la meilleure forme et manière qui se puisse faire pardevant tous juges ou autres a qui il appartiendra que le mien Testament cy devant fait est et sera prestment et a tousiours ma dernière volonté sy dans le voyage ou Je suis commandé d'aller Dieu dispose de ma personne, Et pour les bons et agreables services que Anne Gasnier ma femme ma rendu parcy devant pendant toutes les incommoditez des gouttes qu'il a pleû a Dieu m'envoyer dont je suis affligé et que jespère quelle me rendra sy Dieu continue ma santé et a elle pareillement, je luy donne laisse entièrement la jouissance d'un appartement d'un logis de Quebecq qui consiste en la chambre cabinet cave qui est au bas de la descente ou shemin de la haute à la basse ville de Quebec pour en jouir par la d. Anne Gasnier ma femme pour son logement sa vie durand pr apres retournera a mes enfans, Et de plus luy fais d'une vashe a elle en propre, avec une truye, pour en jouir disposer comme bon lui semblera, comme a elle en propre sans que le present escript puisse pjudicier a son Contract de Mariage, avec le petit lict garny lequel se demonte a vix qui est a Quebec en la chambre du millieu, Et en cas que mes enfans ne pussent, ou ne voullussent saccommoder avec la d. Anne Gasnier ma femme, je laisse a son shoix de prendre ce qui est porté par son

contract de mariage avec la Dounation cy dessus—Et de plus comme Monsieur de Sainct Sauveur ptre Escuyer, depuis trente ans avons esté liez d'une amitié très parfaite Et que depuis vingt deux ans ou environ a esté demeurant en mon logis, et ayant tousiours pris soing de ce qui me regarde, ayant instruit mes enfans en la crainte de Dieu, leur ayant appris a lire et escrire, et l'ayant prié et esleu destre curateur de mes dits enfants, nous ayant fait l'honneur et la faveur de dire la messe en la Chapelle ditte Sainct Jean, sy en ce cas mes enfans ne voullussent ou ne pussent saccommoder avec le d. Sieur de Saint-Sauveur quand ils seront en aage, je laisse, donne en la meilleure forme et manière que puisse estre Le Revenu du moulin de Saiuct Jean a la charge de l'entretenir comme un bon père de famille, Et pareillement sa chambre pour logement ou il est a present avec La Chapelle, faict en la presence de Monseigneur françois de Laval, premier Evesque de ce pays nommé par le Roye Mefsire henry de Bernières Curé de la paroisse de Quebecq, Mefsire Jean Dudouyt prestre, et du reverend Père Hierosme Lallemand supperieur gnal des missions des reverends Pères jésuites, Et du Reverend Père Pierre Chastelain, mon confesseur lesquels touts jay priez avec moy de vouloir signer le present Codicille, fait les jours et an que dessus.

Sont ainsy signez au dit Codicille Bourdon, François Evesque de Petrée, H. DeBernières, Dudouyt, H. Lallemand, Et Pierre Chastelain.

Registré au present Registre des Insinuations au desir de lordonnance de Monsieur le Lieutenant General civil et Criminel de cette Ville de Quebecq au bas d'une requeste a luy presentée aux fins du dit Enregistrement en date du Vingt troisième jour de febvrier dernier 1668—Faict et registré par moy greffier soubsigné ce deuxième Septembre mil six cens soixante huit, Et est la ditte ordonnance Et le dit Testament en Liasses.

(Signé) Rageot.

L'ESCLAVAGE AU CANADA

Il y a quelques années, j'étais, avec l'honorable M Nantel, sur les bords du lac Témiscouata. Je remarquai dans la salle à manger où nous étions un curieux document que je transcris ici pour les lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques.*

FAUCHER DE ST-MAURICE

THIS INDENTURE WITNESSETH, that for and in consideration of the sum of fifteen pounds New Brunswick Currency in hand paid me I do hereby Bargain, sell and Deliver unto my son John, a Negro boy named *Tippoo*, to be his property and his Heir's and succession during the life of said Negro, the receipt of which money from the said John Harding I do hereby acknowledge, and I the said George Harding do also warrant the said property against all claimants whatsoever in witness whereof I have hereunto set my hand and seal of Nayerville this eight day of july in the year of Our Lord one thousand, seven hundred and ninety seven.

GEORGE HARDING

SUNBURY COUNTY } Be it remembered that on the tenth day of february 1852, Personnally came before me the above named George Harding, and acknowledged the above signature to be his hand and seal, and that he Delivered the above instrument for the above mentioned purpose.

ELZ. MILES

JEAN ALFONSE

Au dernier Congrès des Sociétés savantes, à Paris, M. Georges Musset a fait d'intéressantes communications sur le célèbre pilote de François 1er, Jean Alfonse de Saintonge, de son vrai nom Jean Fonteneau, qui habitait à La Rochelle, rue Saint-Jean-du Pérot, et fit, de 1537 à 1544, des voyages de découvertes en Guinée et au Canada, et fut l'inventeur du mât de perroquet. A la suite de cette communication, M. Musset a été chargé de publier la *Cosmographie universelle* ou *Voyages aventureux* d'Alfonse, dans la collection des *Voyages et documents pour servir à l'histoire de la géographie*, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe siècle, édités par M. Ernest Leroux.

REPONSES

Le chirurgien Badelard. (I, XI, 117.)—Pendant la journée mémorable du 13 septembre 1759 qui vit tomber Québec au pouvoir des Anglais, le chirurgien Badelard était sur les Plaines d'Abraham prodiguant ses soins aux blessés. La retraite sonnée, un highlander géant du nom de Fraser vit le chirurgien fuir et résolut de le faire prisonnier. Voyant qu'il allait être pris, Badelard leva son pistolet et visa Fraser. Celui-ci aussi vif que fort le désarma et le chirurgien se trouva prisonnier.

Après la cession du pays, Badelard fut relâché mais acceptant le nouveau régime il résolut de continuer à pratiquer son art à Québec.

Fraser ayant obtenu, lui aussi, peu après, son congé, s'établit à Québec, où il ouvrit une école dans le voisinage de la résidence du docteur Badelard qui habitait, croyons-nous, la rue Des Jardins. Des relations d'amitié s'établirent entre les deux anciens ennemis et Fraser ne rencontrait jamais Badelard sans lui dire : " —Bonjour, mon prisonnier."

Cet incident de la bataille des Plaines d'Abraham serait aujourd'hui sans doute oublié si le 13 septembre 1859, un descendant de Fraser n'eut présenté à un descendant de Badelard, le coroner Panet (l'unique fille de Badelard, Louise-Philippe, née le 11 avril 1761 à l'Ancienne-Lorette, devint la femme du notaire J. A. Panet, premier orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada), le pistolet du 13 septembre 1759. Cette arme est aujourd'hui perdue.

On a prétendu que Badelard avait assisté Montcalm mourant. L'épisode que nous venons de raconter détruit cette hypothèse.

—Le manuscrit original des observations de Badelard sur la maladie de la Baie Saint-Paul est en la possession de l'université Laval de Québec.

P. G. R.

Landrieffe. (II, I. 129.)—Voici ce que je trouve dans mon MÉMORIAL DE FAMILLE au sujet de Landrieffe :

" Il etait aussi appelé et connu sous le nom de Landriève—IDEM SONANS—ainsi que je le constate par un document émané de M. de Navarre, dont copie est par devers moi.

M. de Navarre était receveur du domaine du Roi au Détroit lors de la conquête. Il percevait les droits seigneuriaux de la Couronne sous le régime féodal. Chaque année il transmettait au commissaire de la marine, avec la recette, un rapport indiquant les mutations, les augmentations et les noms des nouveaux censitaires. Le dernier rapport fut remis par lui-même, au terme de son exercice en 1761, à M. LANDRIEVE, COMMISSAIRE DE LA MARINE A MONTREAL.

Les Anglais, après la conquête, firent difficulté de reconnaître les titres des censitaires dont plusieurs n'avaient que leur possession

actuelle et leurs quittances de cens et rentes pour des concessions faites par M Céloron, commandant en 1750 Ils opposaient aux censitaires le défaut d'enrégistrement de leurs titres à Québec. Sur ce, M de Navarre donna, le 17 décembre 1770, un certificat pour protéger les censitaires dans leur droit de propriété. Le gouverneur John Hay en prit copie. M. Duperron Baby, mon aïeul maternel, qui travaillait en faveur des censitaires, en prit aussi une copie. Ses démarches réussirent car aucun colon ne fut évincé. C'est dans ce document qu'il est question de M. Landrieffe.

P.-B. Casgrain

Les petits navires dans les églises. (II, I, 132.)—Je crois que les petits navires qu'on suspendait autrefois à la voûte des églises ne sont que des ex-voto.

L'église a été comparée souvent à un navire secoué par la tempête.

On appelait navire sacré chez les Egyptiens, les Grecs et les Romains, certains navires dédiés aux dieux.

Je me souviens qu'à leur retour de Rome, les zouaves pontificaux avaient été retenus en mer par une forte tempête qui avait durée dix-sept jours. le bâtiment qui les rapatriait était le "Idaho" un vieux navire condamné.

Les zouaves en action de grâce de cette traversée périlleuse offrirent un petit bâtiment en argent en ex-voto à Notre-Dame de Bonsecours à Montréal.

Gustave Ouimet

L'emprisonnement de M. de Gaspé. (II, I, 136.)—Je tiens de feu l'abbé Thomas Aubert de Gaspé que son père fut emprisonné pour n'avoir pas payé une somme considérable dont il avait garanti le paiement pour rendre service à un ami. C'est probablement à cette époque que l'on a commencé à dire : " Qui répond, paie." A cause de sa haute honorabilité, les murs de sa prison étaient fixées aux remparts de la ville. C'est au malheur de cet emprisonnement que nous devons d'avoir les Anciens Canadiens.

L'abbé L.-Z. Lambert

Siège de Phips (II, II, 146.)—Il est vrai qu'aussitôt après la levée du siège, Frontenac envoya un vaisseau en France annoncer la nouvelle de sa victoire. Ce fait ne peut être contesté. La correspondance de l'époque le donne dans les termes les plus précis, et tous les historiens s'accordent sur ce sujet. Lahontan a dit la vérité.

Vous pouvez voir au greffe de Québec, dans l'étude du notaire Gilles Rageot, sous la date du 25 novembre 1690, un contrat par lequel le commandant de la frégate La fleur de may, du port de 90 tonneaux, s'engage envers Frontenac et l'intendant, à se rendre à La Rochelle pour y porter des dépêches et des passagers moyennant le prix de 4000 livres.

C'était, il est vrai, un coup d'audace que de frêter un navire à cette saison avancée, mais ce coup d'audace couronnait bien dignement les épisodes glorieux du siège de 1690.

J. E. R.

Le castor est-il un poisson ? (II, II, 149.)—On a beaucoup discuté la chose autrefois. Aujourd'hui elle ne fait plus de doute pour personne. La Faculté de médecine de Paris déclara juridiquement que le castor était un poisson. Se basant sur cette déclaration, la faculté de théologie de la même ville déclara qu'on pouvait manger la chair du castor les jours maigres.

Dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1704, page 48, on trouve une description anatomique du castor faite par Sarrasin.

J. B. C.

Volée d'outardes. (II, II, 151.)—Voilier d'outardes n'est pas une expression française. Il est évident ici que nos Canadiens, qui ne sont guère scrupuleux sur l'orthographe et le son des mots, ont corrompu volée (bande d'oiseaux qui volent tous ensemble) en voilier. La transformation, d'ailleurs, n'était pas difficile à opérer.

Pédagogue

Le Journal des Jésuites. (II, II, 155.)—Sous la domination française, les Jésuites tenaient à Québec un journal, dans lequel ils enrégistraient tous les événements, importants ou peu importants, dont ils voulaient garder le souvenir. C'est le supérieur de la résidence qui, le plus souvent, tenait la plume. Le Journal des Jésuites, commencé en 1645, se continua jusqu'en 1755 couvrant une période de plus d'un siècle. Malheureusement, la première partie, de 1645 à 1670, seule, a été conservée.

Le manuscrit original de cette première partie se trouve aux archives du séminaire de Québec. Il a été publié en 1871 par l'abbé Laverdière. Il en a été publié une seconde édition l'année dernière.

P. G. R.

QUESTIONS

156.—A la page 105 de la savante étude que sir Louis Hippolyte La Fontaine a consacré à notre tenure seigneuriale, je lis ce qui suit :

" Arrière-fief dans Lauzon : A la charge.... d'une tasse d'argent du poids d'un marc, ou la valeur en argent monnayé à chaque mutation de possesseur ou seigneur dominant. "

Existe-t-il encore de ces tasses d'argent ? Il serait fort curieux d'en étudier une.

F. de St-M.

157.—Pour montrer notre fidélité à l'Angleterre nous disons souvent : " Le dernier coup de canon tiré sur le sol d'Amérique pour la défense du drapeau britannique sera tiré par un bras canadien-français." Qui, pour la première fois, a dit cette phrase par trop loyale à mon avis ?

R. O. P.

158.—Où est mort d'Iberville ? Qui avait-il épousé ?

B.

159.—Le MERCURE FRANÇAIS, après avoir raconté la mort de Montcalm et son enterrement dans un trou creusé par une bombe anglaise, à l'église des Ursulines de Québec, dit que ce général avait préparé une traduction pour son entrée à l'Académie Française.

— Quel était le nom de l'auteur traduit par Montcalm ? Où pourrait-on consulter cette traduction ?

Sr-M

160.—Un protestant peut-il être marguillier de l'œuvre et fabrique d'une paroisse catholique ? Je lis le passage suivant dans le récit du voyage de l'abbé Ferland dans la Gaspésie en 1836 : " Nous sommes reçus chez Guillaume Girard, premier marguillier du lieu (Malbaie, aujourd'hui Saint-Pierre de la Malbaie), QUOIQUE PROTESTANT."

PAROISSIEN.

161.—A-t-on des exemples, dans l'histoire du Canada, d'hommes qui se sont mariés plus de quatre fois ou de femmes qui ont eu plus de quatre maris ?

CURIEUX.

162.—Victor Hugo, en décrivant un paysage de Saint-Domingue, disait

" Cette vallée était belle. On y voyait des platanes à fleurs d'érable d'une force et d'une hauteur prodigieuses, des bouquets touffus de MAURITIAS, sorte de palmier qui exclut toute autre végétation sous son ombrage, des dattiers, des magnolas avec leurs larges calices, de grands catalpas montrant leurs feuilles polies et découpées parmi les grappes d'or des faux ébéniers. L'OSIER DU CANADA y mêlait ses fleurs d'un jaune pâle aux auréoles bleues dont se charge cette espèce de chèvrefeuille sauvage que les nègres nomment COALI."

L'osier existe-t-il au Canada ?

Quel est son nom scientifique ? Quel est son nom vulgaire ?

F.

163.—Pourquoi les RELATIONS DES JÉSUITES furent-elles supprimées ?

JANSÉNIUS.

164.—Quand furent découvertes les mines de fer de la baie Saint-Paul ?

EBOULEMENTS.

165.—Quel était le système postal du temps des Français ?

MERCURE.

166.—Est-il vrai que saint François Régis a évangélisé les sauvages du Canada ? Il me semble que si tel était le cas, les historiens canadiens n'auraient pas manqué de le mentionner. Le personnage, certes, en valait la peine.

CURIEUX.

PUBLICATIONS DU MOIS

L'Ouest Canadien : sa découverte par le sieur de la Vérendrye ; son exploitation par les compagnies de traiteurs jusqu'à l'année 1822, par M. l'abbé Dugas. Montréal : Cadieux & Derome, libraires-éditeurs.—1896.

La science de la réclame, par W.-A. Grenier. Montréal : The Railway and Commercial Printing Co., 42, Place Jacques-Cartier. 1896.

Le tiers-ordre de saint François : Ce qu'il a été, ce qu'il doit être.—Québec : Imp. Franciscaine Missionnaire, Marie-Antoine, 180, Grande-Allée.—1896.

Lourdes. Conférence par Louis Fréchette le 12 décembre 1895 à l'Institut Canadien de Québec.—Québec : C. Darveau, imprimeur et photo-graveur, 80, 82, 84, côte de la Montagne.—1896.

Tableaux synoptiques de Droit Civil, par E.-Z. Massicotte, avocat.

Le Canada ecclésiastique, almanach annuaire du clergé canadien pour l'année bissextile 1896. Dixième année

QUÉBEC CENTRAL

Depuis lundi le 14 octobre 1895, les trains circulent comme suit :

ALLANT AU SUD

EXPRESS — Laisse Québec par le bateau passeur à 1.30 h. p. m. Départ de Lévis à 2 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 7.50 p. m. Arrive à Boston à 8.12 a. m. Arrive à New-York à 11.33 h. a. m.

Lits et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE — Part de Québec par le bateau-passeur à 12.30 p. m. Départ de Lévis à 1.10 p. m. Arrive à St-François à 6.30 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS — Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 8.00 h. p. m., de Sherbrooke à 8.00 a. m., arrive à Lévis à 1.55 p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 2.00 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE — Quitte St-François à 6.00 a. m., laisse Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.15 a. m., arrive à Québec par le bateau-passeur, à 10.30 a. m.

NOTA. Les trains d'express circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, Gérant-général des passagers.

FRANK GRUNDY, Gérant-général.

2ÈME VOLUME AVRIL 1896 4ÈME LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

2ème volume AVRIL 1896 4ème livraison

SAINT-HENRI DE MASCOUCHE

Mascouche, en langue crise, signifie *petit ours*. D'après Mgr Laflèche, *maskoush*, *petit ours*, est le diminutif de *mashkwa*, ours.

Une autre opinion veut que le mot Mascouche, en langue indienne, signifie plutôt *prairie*. Il est vraisemblable de croire que les vastes et belles plaines adossées au Grand Côteau (petite chaîne des Laurentides qui traverse toute la paroisse) aient inspiré aux sauvages la pensée de désigner cet endroit enchanteur sous le nom de Mascouche—*prairie*.

Terrebonne, qui existait quand la paroisse de Mascouche a été créée, ayant reçu pour titulaire saint Louis, roi de France, l'évêque du temps confia la paroisse limitrophe, Mascouche, au patronage de saint Henri II, qui a joué en Allemagne le rôle que saint Louis a joué en France.

Saint-Henri de Mascouche existe depuis 1750. Le premier baptême y fut fait le 29 décembre de cette année.

Il y a eu dix-neuf desservants ou curés depuis la fondation de la paroisse : Ce sont M. M. A.-S. Raizenne, 1750-1761 , J.-B. de La Brosse, 1761-1766 ; C.-J.-L. Duchouquet, 1766-1769 ; J.-B. Well, 1769-1777 ; A. Foucher, 1777-1795 ; J. Ducondu, 1795 ; C. Berthelot, 1795-1807 ; P. Roy, 1807 ; J.-G. Dorval, 1807-1809 ; F.-L. Parent, 1809-1831 ; M. Morin, 1831-1840 ; L. Gagné, 1840-1847 ; R. Neyron, 1847-1851 ; M.-J.-E. Chévigny, 1851-1864 ; T.-S. Provost, 1864-1873 ; J.-I. Gratton, 1873-1875 ; M. Caisse, 1875-1878 ; J.-I. Gratton (seconde fois), 1878-1884; L.-J. Lauzon, curé actuel.

Pierre-Georges Roy

JEAN-MARIE LANDRIEFF (1)

M. Jean-Marie des Bordes de Landrieff, envoyé commissaire des guerres au Canada, à l'heure où cette colonie succombait les armes à la main après une résistance héroïque et prolongée, était fils de Gabriel-Alexis des Bordes Landrieff, conseiller du roi, président au siège de la Marche (Limousin) et de dame Marguerite Mercier.

Ce personnage, que je dirais inconnu de nos historiens, est mentionné dix-sept fois dans les opuscules publiées, il y a vingt-cinq et vingt-sept ans, par M. l'abbé Daniel, du séminaire de Saint-Sulpice, de Montréal. Je vais assortir ces notes et les placer sous les yeux des lecteurs du *Bulletin*.

A Montréal, le 25 juin 1761, M. de Landrieff épousait Marie-Gillette, née en 1732, la plus jeune des filles de Gaspard-Charles Chaussegros de Léry et de Renée Le Gardeur de Beauvais. On voit la signature de Pierre Landrieff au contrat, probablement un frère du marié.

M. de Léry, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, était décédé en 1756. Son fils, Joseph-Gaspard, ingénieur lui aussi, avait épousé Louise-Madeleine de Brouage ; ce ménage espérait pouvoir demeurer quelque temps dans le pays, malgré la capitulation de Montréal le 8 septembre 1760, mais on lui donna l'injonction de partir. Chose curieuse, M. de Landrieff se trouva chargé d'adresser cet ordre à son beau-frère, le 3 août 1761, quarante jours après les noces ci-dessus. Toutefois, une permission spéciale l'autorisa de différer son départ jusqu'au printemps suivant.

Le règlement des affaires entre les autorités anglaises du Canada et le commissaire du roi de France retint ce dernier jusqu'à 1763 au moins, puisque le dictionnaire de Mgr Tanguay signale sa présence à Saint-Antoine de la rivière Chambly, le 14 février de cette année.

Joseph-Gaspard de Léry se détermina à retourner au Canada et une fois débarqué à Québec on lui procura de

(1) II, I, 129.

l'emploi, de sorte que, le 1er septembre 1767, il écrivait à sa sœur, madame de Laudrieff, lui donnant connaissance de cette décision. Le 22 avril suivant, madame Landrieff lui répond de Paris : " Je pensais laisser cette ville au printemps ; le sort de mon mari n'étant pas encore fixé, je dois y passer l'été. Landrieff a reçu du ministre une lettre qui lui donne bon espoir. Nos enfants sont toujours au nombre de deux ; la petite fille que j'ai eue au mois d'août dernier est morte à mon grand regret. Pierre-Paul parle souvent de vous et de sa cousine Lilique. "

M. de Landrieff était alors âgé de cinquante-six ans et sa femme de trente-six.

Le 27 février 1769, le chevalier de Repentigny parle de Landrieff qui est toujours à Paris, s'y trouvant mieux qu'en province. A son tour, Laudricff écrit le 30 mars de cette même année, félicitant Joseph-Gaspard de Léry d'avoir été nommé grand-voyer de la province de Québec ; il ajoute qu'on lui a proposé de l'envoyer à Sainte-Lucie mais qu'il a refusé, car "si je ne puis trouver de l'emploi en France, je renoncerai au service", conclut-il.

Par une lettre d'un fils de Joseph-Gaspard de Léry datée du 10 juin 1776, on voit qu'il a passé l'hiver en Touraine, chez sa tante Landrieff. Le même jeune homme écrit le 29 mars 1777 que M. et madame Landrieff qui sont à leur maison de campagne près de Tours, font bâtir pour avoir plus d'espace à leur disposition. Le 16 mars 1775, il écrit de Tours à sa mère : " J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer : M. de Landrieff est mort. Il y aura un an au mois de mai, il a succombé à une douleur rhumatismale qui le faisait souffrir depuis longtemps. Il laisse une assez belle fortune à ma tante et à ses trois enfants. Les deux aînés sont au collège et le dernier est auprès de sa mère. J'ai dû me rendre moi-même auprès d'elle, mais je n'ai pu y aller qu'au mois de septembre. Elle a été pendant plusieurs semaines sans pouvoir se consoler ; il a fallu que ses amis l'emmenassent chez eux, pour faire diversion à sa douleur. Elle commence à prendre le dessus ; elle s'occupe beaucoup de ses affaires, ce

qu'elle n'avait jamais fait auparavant. Son mari a été immensément regretté dans toute la contrée. Pour ma part, je déplore beaucoup sa perte, car il ne pouvait être meilleur pour moi."

Autre lettre du même, écrite de Brest, le 23 mars 1781 : " Je suis à Brest depuis le mois d'avril 1780... Ma tante Landrieff vient de placer son aîné dans le régiment royal des vaisseaux ; elle doit faire passer Des bordes à mon oncle de Repentigny qui le lui demande. Mon oncle était allé à la Martinique pour prendre le commandement du régiment de cette île, avec une augmentation de trois mille livres, mais il a préféré rester à la tête de son ancien régiment de la Guadeloupe... Vous pouvez m'adresser vos lettres à Tours, où je compte passer le mois d'octobre chez ma tante de Landrieff."

L'aîné des deux fils de Landrieff portait le nom de Landrieff, le cadet s'appelait Desbordes.

L'auteur des lettres ci-dessus, se nommait François-Joseph Chaussegros de Léry, né à Québec le 11 septembre 1754. Il eut une brillante carrière comme ingénieur militaire et fut nommé commandant en chef du génie à l'armée d'Espagne sous Napoléon. En 1801, il avait épousé Mlle Kellermann, fille du duc de Valmy.

J'analyse six ou sept autres lettres de lui, du moins les passages qui se rapportent à sa tante de Landrieff et aux deux fils de cette dernière :

1784 : Landrieff est dans la compagnie des garde-du-corps faisant partie de la maison du roi. " Toutes les personnes qui m'en parlent m'en disent du bien. On vante sa tournure agréable, son esprit doux et honnête. Il ne peut donc manquer de se faire aimer et estimer. Desbordes, son frère, n'est point encore placé. Il a fait plusieurs campagnes, comme volontaire, avec Chaussegros, capitaine de vaisseaux."

1787 : " Desbordes est entré dans la marine. Il doit être parti à présent (mois de mars) pour l'Inde, en même temps que le jeune de Repentigny. Desbordes a de l'esprit, un caractère excellent, mais n'est pas assez appliqué : sa

mère l'a un peu gâté." En 1786, 1788, 1792, madame veuve Landrieff vit à Tours.

L'été de 1791, M. de Léry, revenant de la Guadeloupe, retrouva en France plusieurs membres de sa famille Le 3 avril 1792, il donne, de Paris, à sa mère, demeurant à Québec, des nouvelles de la parenté et annonce que Desbordes va épouser Mlle de Repentigny, sa cousine. "C'est un excellent mariage, dit-il, auquel j'ai pris une très grande part. Il doit avoir lieu le 15 du courant et je me propose d'aller à Tours, afin de m'y trouver. La future est jolie et plait beaucoup à Desbordes qui est un garçon très aimable et de beaucoup d'esprit—le bijou de sa mère. La fiancée apporte avec elle cent mille livres et on espère encore deux fois autant, si la Guadeloupe parvient à échapper aux désastres qui sont venus fondre sur Saint-Domingue."

1804, 19 juin : "Madame de Landrieff a beaucoup vieillie. Son fils aîné est marié à Mlle Molet, devenue fille unique par la mort de son frère. Elle est à Saint-Domingue, ainsi que Mlle de Repentigny, notre cousine, mariée à Desbordes."

Voilà tout ce que je trouve sur le commissaire qui transporta la propriété du Canada des mains de la France à celles de l'Angleterre.

BENJAMIN SULTE

LES PREMIERS POELES

Les premiers poêles étaient loin d'avoir l'élégance et la variété de formes des poêles d'aujourd'hui qui sont un véritable ornement, même pour les salons, quand toutefois ils ne sont pas remplacés par le luxe des fournaises. C'était de grosses masses de fonte, aux quatre faces presque sans ornements, n'ayant qu'un seul pont ou qu'un seul étage et le tout supporté par quatre grosses pattes de chien. Les poêles à deux ponts ne remontent pas à plus de 60 ans dans les campagnes. Comme accompagnement obligé il y avait un fourgon en fer, et souvent aussi un fourgon en bois pour attiser le feu, et puis une casserole de tôle dans laquelle étaient ordinairement les petites pincettes pour prendre le charbon dont on se servait pour allumer la pipe ; car les allumettes simplement souffrées, qu'on regardait alors comme une grande amélioration ne sont venues que vers 1835 et les allumettes chimiques plus tard.

L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE

L'AVOCAT LOUIS MOQUIN (1)

Voici un homme qui n'a rien laissé derrière lui, pas une ligne, pas un mot, et pourtant il a joui parmi ses contemporains de la plus grande réputation, et la postérité confiante a ratifié ce jugement. Louis Moquin passe pour avoir été un des avocats les plus brillants de son temps et l'on parle encore de lui au barreau dans les termes les plus élogieux.

A part quelques pages émues que M. de Gaspé consacre à Moquin dans ses *Mémoires*, une courte note de Bibaud dans son *Panthéon* et une biographie de M. P.-J. Jolicœur dans les *Soirées canadiennes* de 1865, il ne nous reste rien de ce célèbre Canadien. Quelqu'un devrait bien entreprendre d'étudier sa carrière et d'écrire sa vie.

Nous voulons aujourd'hui apporter une pierre au monument que l'on ne manquera pas sans doute d'élever plus tard à la mémoire de ce fils de Thémis si distingué.

Louis Moquin est né à Montréal, le 23 octobre 1786, du mariage de Louis-Amable Moquin et de Marie-Josette Dunière. On possède très peu de renseignements sur sa famille, si ce n'est que son père était négociant à Montréal et qu'il ne fut pas heureux en affaires. Du moins c'est ce que nous porte à croire l'avis que nous lisons dans la *Gazette de Québec* du 27 mai 1779 :

" Les créanciers de Louis Moquin sont avertis par le présent, qu'en s'adressant à Jacob Jordan, écuier, (l'un des syndics des biens du dit Louis Moquin), mardi premier jour de juin prochain, ils recevront leurs premiers dividendes sur les dits biens.

Montréal, le 13 mai 1779.

JAMES WALKER

pour moi-même et les autres syndics.

Moquin fut élevé par un de ses oncles, marchand à Varennes, qui le plaça à l'âge de treize ans au séminaire de Québec, où il étonna par son intelligence. Il fit son cours d'études en cinq ans, "mais, dit Bibaud, malgré qu'il

(1) I, X, 93.

passât ainsi dans les classes supérieures, il laissait derrière lui les plus valeureux. Le discours de Bossuet sur l'Histoire Universelle lui étant tombé sous la main et n'ayant pu se le procurer dans les boutiques de Québec, il l'apprit par cœur."

Moquin sortit du séminaire en 1806. Il avait eu pour compagnon de classe l'archevêque Turgeon et le poète Joseph Mermet.

Il entra d'abord chez un médecin, mais il abandonna presque aussitôt cette science pour étudier le droit et fut admis au barreau le 26 octobre 1813.

Le zèle qu'il mettait à l'étude de ses causes, sa franchise et ses belles qualités, comme ses talents supérieurs, lui firent bientôt une grande réputation et une clientèle lucrative. M. de Gaspé, comme nous avons dit, consacre quelques lignes à la mémoire de Moquin, son ami de collège. Il nous le montre, pendant son enfance, presque toujours froid, morose et taciturne, portant déjà dans son sein le germe de la cruelle maladie qui devait le conduire tout jeune au tombeau. Il avait cependant des jours de gaieté, et c'était alors le plus aimable de tous les pensionnaires du séminaire de Québec. Il n'avait pas son égal lorsqu'il fallait improviser une charade ou une chansonnette. De Gaspé en cite quelques exemples assez amusants.

Moquin avait déclaré, dès son début au barreau, qu'il ne se chargerait que de *bonnes causes* et il tint promesse. Il poussait le scrupule jusqu'à mettre à la porte de son étude les plaideurs malhonnêtes qui insistaient auprès de lui.

Moquin n'était pas éloquent, il ne disait absolument que ce qui était nécessaire, mais ses plaidoiries étaient tellement serrées et si abondamment fournies d'autorités qu'il perdait rarement un procès. C'était le véritable avocat tel que le définit Cicéron. De Gaspé met en tête de sa notice de Moquin cet épigraphe de Chamfort : L'honnête homme est une variété de l'espèce ainsi que l'homme d'esprit. Il faut que l'honnêteté de Moquin ait été vrai-

ment extraordinaire puisque l'on en parle encore au barreau.

Il est regrettable que l'on n'en connaisse pas plus long sur la carrière de cet homme de bien.

Au surplus nous renvoyons le lecteur à la biographie de M. Jolicœur dans les *Soirées canadiennes* de 1865, page 327. On y trouvera d'interessants détails.

Louis Moquin mourut à Québec le 23 juin 1825. Il n'avait pas encore 39 ans, lorsqu'une longue maladie vint l'enlever à l'affection des siens et à l'admiration de ses confrères.

" Ce Monsieur, dit la *Gazette de Quebec* du même jour, par son éducation, son application, ses talents et son caractère s'était élevé à un très haut dégré d'éminence comme membre du barreau de Québec. Il est du petit nombre de ceux dont la perte est vivement ressentie au delà du cercle de leur famille et de leurs amis. La mort de M. Moquin est une perte publique. "

Les funérailles de Moquin eurent lieu le samedi 25 juin à dix heures du matin. M. Demers, grand vicaire du diocèse, y présida. Le corps fut conduit au cimetière au milieu d'un grand concours de tous les rangs. Le juge en chef, les juges du district, les membres du barreau, les étudiants en droit assistaient en corps. Avant de se séparer des membres du barreau, le juge en chef leur adressa quelques paroles émues. Il fit allusion aux grandes qualités du défunt et il conclut en rapportant un trait de caractère bien connu de tous ceux devant qui il avait plaidé, c'est que jamais Moquin ne voulut entreprendre la défense d'une cause, à moins d'être intimement convaincu qu'elle était juste et équitable.

La *Gazette* du 28 juillet 1825 contenait le bel éloge qui suit :

" Un ami nous a communiqué la note suivante de l'honorable tribut rendu au caractère de feu M. Moquin, avocat, par le banc. Messieurs du barreau ayant accompagné les juges du cimetière à leur chambre au palais de justice, l'avocat-général, au nom du barreau, les pria

d'agréer ses remerciements d'avoir déféré à ses vœux en assistant aux funérailles de M. Moquin. A quoi le juge en chef répondit en ces termes :

"Nous désirons, Messieurs, déférer en tout temps à vos vœux ; mais ce serait faire une injustice à nous-mêmes de ne pas ajouter, que nous avons assisté à cette triste cérémonie autant par le désir de témoigner notre respect pour la mémoire de feu M. Moquin, qu'en conséquence de votre demande.

" La mort de M. Moquin sera longtemps regretté avec douleur par tous ceux qui ont à cœur la bonne administration de la justice et l'honneur de notre profession. Il était distingué par ses talents et ses connaissances, mais la sévère intégrité de sa conduite dans l'exercice de ses fonctions comme avocat (qui ne saurait être trop louée) et son zèle vrai pour les intérêts de ses clients (qui se fit toujours remarquer), lui attirèrent justement l'estime, le respect et l'approbation de tous ceux qui le connaissaient ; et on ne nous accusera pas de sortir des bornes de notre devoir, quand nous le recommandons comme un exemple à ceux qui restent pour suivre le sentier où il marcha avec tant d'honneur.

" Nous n'ignorons pas combien la perte de M. Moquin est déplorée par le barreau ; soyez assurés, Messieurs, qu'elle n'est pas moins déplorée par le banc. "

Il faut, nous le répétons, que la réputation de Moquin fut bien extraordinaire pour avoir pu s'attirer de semblables éloges et un regret aussi universel. Autant que nous avons pu poursuivre nos recherches, il n'appert pas que Moquin ait laissé aucun héritier de son nom.

Sa mère, Josette Dunière Moquin, mourut à Québec le 18 février 1810, à l'âge de 60 ans.

M. Philéas Gagnon, bibliophile de St-Roch de Québec, possède un beau portrait de Louis Moquin. C'est un dessin fait à l'encre de Chine par un artiste contemporain. (1)

Bibaud dit avoir vu de lui un portrait à l'huile dans l'album de madame Alexandre de Lusignan.

(1) Cf. no 4698 du *Catalogue Gagnon*.

Enfin, M. de Gaspé raconte que le portrait de ce consciencieux avocat était, de son temps, au greffe de la cour supérieure du district de Québec. "Chaque fois, dit-il, que je contemple son visage pâle et sévère, je suis porté à lui adresser ces paroles : "Patience, mon ami ! Le nombre des membres du barreau augmente avec une telle rapidité qu'on a droit d'espérer qu'avant peu un juge en chef pourra prononcer sur la tombe de quelque phœnix d'avocat futur l'éloge mérité dont vous avez été l'objet, et vous ne serez plus alors seul dans votre solitude."

J.-EDMOND ROY

——

LE GOUVERNEUR DE LA JONQUIÈRE

On sait qu'en 1829, le Conseil d'Amirauté de France appelé à examiner quels ont été les hommes de mer les plus illustres, les classa ainsi pour l'époque du règne de Louis XV :

De La Galissonnière,
De L'Etenduere,
De La Jonquière.

On a fait sur ces deux derniers les vers suivants au sujet de leurs combats contre les Anglais :

Contre le fer, les feux, l'orage,
Contre l'adresse et la force et la rage,
Du peuple anglais rassemblé sur les eaux,
Neptune et le Dieu de la guerre
Ont illustré sur nos vaisseaux
Le nom du brave La Jonquière.
Cherche-t-on son pareil entre tant d'amiraux
Français et d'escadre étrangère ?

Il n'est pas. Le vaillant L'Etenduère
Nous prouve que sur mer aussi bien que sur terre
Notre France en un an produit plus d'un héros.
De nos tristes débris enrichissons l'histoire :

Les vaincus n'ont-ils pas dans ce double conflit
Sur les vainqueurs remporté la victoire ?
Si les Anglais ont le profit
Nous en avons toute la gloire.

P. G. R.

REPONSES

Bergeronnes. (I, XI, 108.)—BERGERONNES : deux petites rivières à quelques milles plus bas que Tadoussac. Champlain dans ses MÉMOIRES de 1626 en parle comme de rivières déjà connues puisqu'il écrit : " Le lendemain l'on passe près des Bergeronnettes." Il écrit d'abord Bergeronnettes puis ensuite Bergeronnes.

On a dû donner à ces rivières le nom des oiseaux qui en été sont très nombreux dans ces parages et qui en France étaient connus sous le nom de BERGERONNETTES (Genre Ammodramus.)

Ce nom de Bergeronnes peut aussi avoir été donné à ces rivières en l'honneur de Pierre Bergeron, géographe et célèbre navigateur qui dans son TRAITÉ DE NAVIGATION ET DE VOYAGES parle des voyages de Cartier et de Roberval.

Dans ce dernier cas on eût dit, il me semble, la grande et la petite Bergeronne et non les grandes et les petites Bergeronnes, car à proprement parler il n'y a que deux rivières et cependant on emploie toujours le pluriel.

RACINE

Les petits navires dans les églises. (II, I, 132.)—M. Morisseaux, curé de Charlesbourg, a laissé à l'archevêché de Québec un inventaire des biens de la fabrique de Charlesbourg, commencé le 15 octobre 1760 et terminé le 22 juillet 1767, dans lequel on trouve la note suivante :

" Il y a à la voûte un petit navire suspendu, coup d'essaie et offrande à saint Charles d'un nommé Charles Cassavant pour se mettre sous sa protection dans la profession de charpentier de navire qu'il voulait embrasser."

Il y avait autrefois dans la plupart des églises, même à la cathédrale de Québec, un petit navire ainsi suspendu à la voûte. C'était une sorte D'EX-VOTO en souvenir de la destruction de la flotte anglaise aux Sept-Isles, en 1711, qu'on attribuait aux prières qu'on fit alors partout, mais surtout à Québec où on invoquait avec grande confiance et grande piété la protection de la sainte Vierge. Ce fut aussi en reconnaissance de cette protection que l'église de la Basse-Ville fut alors dédiée à Notre-Dame de la Victoire.

Ces petits navires, suivant quelques uns, avaient aussi une signification mystique et représentaient la barque de saint Pierre, ou le vaisseau de l'église, de même que le coq du clocher, qu'on appelait le coq gaulois, rappelait le coq, dont le chant précéda la chûte de saint Pierre, et était aussi la figure emblématique de la vigilance du pasteur. Pourquoi donc ces deux souvenirs emblématiques du temps passé tendent-ils à disparaître complètement ?

L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE

La ville de Racine. (II, I, 133.)—D'après Mgr Tanguay (DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE, volume VI, page 493 et 496) un certain François Racine contractait mariage au Détroit en 1746 et un autre François Racine résidait à Michillimakinac. C'est très probablement

Un de ces deux Racine qui a donné son nom au comté et à la ville de Racine, situés sur le bord sud-ouest du lac Michigan. L'ancêtre de ces deux Français fut un des premiers habitants de Sainte-Anne de Beaupré. Sa propriété s'étendait de chaque côté de la rivière Aux Chiens.

Racine

Le drapeau du camp de la Canardière. (II, I, 134.)— Est-il bien vrai que les habitants de Beauport, de Beaupré et de l'île d'Orléans trouvèrent un drapeau dans le camp de la Canardière, abandonné par les soldats de Phips pendant la nuit du 21 au 22 octobre 1690 ?

Dans une lettre qu'écrivait, le 20 novembre 1690, Mgr de Laval à l'ex-gouverneur de Denonville, nous lisons :

" Sans les habitants de Beaupré, de Beauport et de l'Isle d'Orléans qui se sont signalés en courage en les attaquant dans leur camp, il y a apparence qu'ils auraient demeuré plus de temps à terre et qu'ils auraient réduit tout le monde qui était dans Québec à la dernière extrémité. Ils les obligèrent à se rembarquer la nuit en confusion, ayant laissé dans leur camp cinq pièces de canon et UN DRAPEAU, dont les habitants s'emparèrent à la faveur des coups de fusil qu'ils tirèrent aux ennemis qui n'osèrent approcher avec leurs chaloupes pour les enlever et ensuite par une protection particulière de Dieu qui mit la consternation dans leurs esprits."

Le père jésuite de Couvert, dans une relation du siège de Québec envoyée à un de ses confrères d'Europe, écrit :

" On a forcé les ennemis de nous laisser un câble et une ancre de mille écus (c'est le gros câble et la grosse ancre de l'amiral). De plus trois chaloupes, les 5 pièces de canon de la descente montées sur leurs affûts, quantité de boulets, un ESTENDART, un tambour et quelques douzaines de gros mousquets."

Une affirmation de contemporains tels que Mgr de Laval et le père de Couvert nous semble suffisante pour constituer une certitude historique.

Les autres relations du siège de Québec en 1690 ne parlent pas, il est vrai, de ce drapeau, mais aucune n'en nie l'existence. De son côté, Mgr de Laval ne fait aucune mention, dans sa lettre, de la poudre, des boulets et des mousquets trouvés dans le camp, et pourtant on ne peut mettre en doute leur existence. Ainsi, chaque relation parle soit d'une chose soit d'un autre, suivant les circonstances.

Il y eut après le siège des pèlerinages à Notre-Dame de Lorette pour l'accomplissement de vœux faits en son honneur. " LE GLORIEUX, le SAINT-FRANÇOIS-XAVIER et une frégate, nous dit Mgr de Laval, n'échappèrent que par miracle à la poursuite des Anglais." " On attribue ce coup, ajoute le père de Couvert, à sainte Anne et à saint François-Xavier, à qui on s'était adressé par un vœu exprès pour l'heureuse arrivée de nos navires." A cette époque la dévotion à sainte Anne et les pèlerinages à Beaupré étaient déjà en honneur.

A qui fut remis ce drapeau et qu'est-il devenu ?

Le commandant des troupes de Beaupré à la Canardière était le

sieur Pierre Carré, habitant de Sainte-Anne de Beaupré. On vient de retrouver les ruines de sa maison, dont une partie des murs de fondation existe encore. Le coin nord-est de ces murs est sous le petit escalier en bois qui du chemin royal monte vers le couvent des Sœurs Franciscaines.

On est en droit d'affirmer que le drapeau, dont le sieur Carré et sa troupe s'emparèrent à la Canardière fut déposé dans l'église de Sainte-Anne de Beaupré, soit par reconnaissance, soit pour l'accomplissement d'un vœu, et vendu quatorze ans plus tard.

Le 25 mars 1704, il y avait dans l'église de Sainte-Anne de Beaupré un pavillon anglais.

Dans les livres de compte de la même paroisse (volume I, page 48) à la date du 25 mars 1704, on lit :

" Par un pavillon anglais vendu à M. Fromage du consentement de tous les paroissiens, 16 liv."

On objectera :

1o Si le drapeau ou pavillon avait été enlevé aux Anglais, le sieur Carré en aurait-il permis la vente ?—A l'époque de la vente du drapeau, le sieur Carré ne résidait plus à Sainte-Anne de Beaupré.

2o Frontenac en distribuant les canons aux troupes de la côte, aurait fait mention de ce drapeau, s'il en avait connu l'existence.—Le sieur Carre et sa troupe ont bien pu emporter le drapeau avec eux sans en donner avis à qui que ce soit. Il est bien possible aussi qu'au moment ou il écrivait sa relation, Frontenac ne connaissait pas l'existence du drapeau, surtout si l'on admet que cette relation fut envoyée en France dès le mois de novembre 1690.

3o Il peut se faire que le drapeau vendu en 1704 à Sainte-Anne de Beaupré fut un autre que celui enlevé à la Canardière.—Dans ce dernier cas, le curé et les marguilliers n'avaient pas besoin du consentement de tous les habitants pour vendre un drapeau offert à leur église par un personnage quelconque. Cette expression dans les livres de compte : "Du consentement de tous les habitants" indique que le drapeau en question n'appartenait pas seulement à la Fabrique, mais encore à tous les habitants, ou du moins avait déjà été leur propriété.

4o Mgr de Laval ne devait pas être mieux informé que Frontenac des événements du siège de Québec.—M. G. Morin, pendant plusieurs années secrétaire de Mgr de Laval et résident avec ce prélat au séminaire de Québec, dont il était un des directeurs, faisait les fonctions curiales à Sainte-Anne de Beaupré en 1690. Il était tout naturel que M. Morin fit connaître à son évêque la prise de ce drapeau par les habitants de Beaupré. Peut-être aussi a-t-on voulu tenir la chose un peu cachée pour ne pas exciter de jalousie et donner lieu à des réclamations.

Ce M. Fromage, commis au greffe de la Prévosté de Québec, avait épousé Marguerite Fortin, de Saint-Joachim, et par conséquent il avait des parents au Château-Richer et à Sainte-Anne de Beaupré. Il n'a dû acheter ce drapeau que parce qu'un événement historique s'y rattachait. Fromage repassa en France quelque temps après son acquisition. R.

François Mounier. (II, II, 152.)—François Mounier, négociant venu de La Rochelle, France.

Le 17 septembre 1763, il acquit de Joseph Perthuis, moyennant la somme de 300 livres, la seigneurie de Perthuis, laquelle il céda, le 23 juillet de l'année suivante, à Antoine et François Germain pour 600 livres.

Il fut nommé par Murray membre du conseil exécutif de la province en 1764 et devint juge de la Cour des Plaidoyers Communs en 1765. Il était encore conseiller le 1er juillet 1766. F.-J. AUDET

Une phrase célèbre. (II, III, 157.)—C'est sir Etienne Pascal Taché qui a dit : "Le dernier coup de canon tiré pour la défense du drapeau britannique en Amérique sera tiré par un Canadien-français."

Ces paroles ayant été prononcées en réponse à un député du Haut-Canada qui mettait en doute la loyauté des Canadiens-français, ne sont pas la preuve d'un LOYALISME exagéré si on tient compte des circonstances dans lesquelles elles furent dites.—Voir "Portraits of British Americans" by W. Notman, with "Biographical Sketches" by Taylor, Volume I page 69. PAUL DE CAZES

Où est mort d'Iberville ? (II, III, 158.)—Pierre LeMoyne d'Iberville mourut des fièvres à bord de son vaisseau en rade de la Havane le 9 juillet 1706, à l'âge de quarante-cinq ans.

Le 8 octobre 1693, il avait épousé à Québec, Marie-Thérèse de Lacombe-Pocatière, fille d'un ancien capitaine au régiment de Carignan. Celle-ci qui était âgée de trente-quatre ans quand d'Iberville mourut, se remaria bientôt avec le comte de Béthune, lieutenant-général des armées du roi.

Il eût un fils Pierre-Louis-Joseph né sur les bancs de Terreneuve le 22 juin 1694 et qui fut baptisé à Québec le 7 d'août suivant. A sa mort, d'Iberville qui avait le grade de capitaine de vaisseau du roi, commandait une petite escadre composée de trois navires.

ÉDOUARD AUBÉ

Mariés cinq fois (II, III, 161.)—Le 19 avril 1723, Jean-Baptiste Cauchon, cultivateur de Château-Richer, épouse en cinquième noces, Louise Pinguet dit Laglardière.

C'est le seul exemple, dans le dix-huitième siècle, d'un époux en cinquième noces.

Le 11 octobre 1725, Anne Jousselot, veuve de quatre maris, devient la femme de Claude Dubreuil. Née en 1659, du mariage de Pierre Jousselot et d'Ozanne Drapeau, elle devenait, en 1677, la femme de Joseph Galois ; en deuxième noces, le 23 mai 1678, de Toussaint Dubeau ; en troisième noces, le 21 juillet 1698, de André Duval; en quatrième noces, le 13 juin 1712, de Jean Maranda ; enfin, en cinquième noces, de Claude Dubreuil. Elle vécut jusqu'au 13 janvier 1743.

C'est aussi le seul exemple, dans le dix-huitième siècle, d'une épouse en cinquième noces.

Dans son acte de sépulture, on la dit âgée de 92 ans, mais elle n'en avait que 84, car au recensement de 1681, on la dit âgée de 22 ans.

MGR CYPRIEN TANGUAY

QUESTIONS

167.—Pouvez-vous me donner les noms des premiers graveurs qui vinrent s'établir au Canada ? Je sais qu'un nommé Hochstetter gravait pour les messieurs Neilson, de la GAZETTE DE QUÉBEC. Il fit deux ou trois frontispices assez bien faits pour les almanachs de Québec, de 1791 à 1798 ; trois ou quatre gravures pour le MAGASIN de Québec, de 1792-1793, entre autres une vue de Québec prise de la Pointe-Lévis, dessin de M. S. Neilson 1792). Cette dernière est hors texte et sans avoir un haut mérite artistique elle est assurément très intéressante. L'année suivante, il fit des portraits du curé David Hubert. Des copies doivent encore s'en trouver dans nos campagnes. Vers 1810, un certain L. Stevens grava le portrait du général Craig, je crois. Un Français, Dulongpré, graveur de métier, exerçait son art à Montréal vers la même date, mais je n'ai jamais vu de ses ouvrages. En connaissez-vous d'autres ?

H.

168.—Je fais des recherches au sujet d'une maison bâtie sur le terrain de l'ancien évêché, à Québec, et située au coin le plus rapproché de l'évêché actuel, où est la petite entrée sur ce terrain. Cet emplacement fut vendu par Mgr Dosquet en 1732 à la famille Carpentier. Les Carpentier vendirent en 1749 au notaire Barolet. La veuve Barolet vendit à son tour, le 1 mars 1765, à Joseph Turgeon, oncle de l'évêque, qui demeurait ordinairement dans l'île Jésus, puis plus tard à Terrebonne. Quels furent les locataires de cette maison alors, je n'ai pu les trouver. J'arrive à 1786 et Turgeon paraît être encore le propriétaire. Puis je saute à 1821 et alors c'est la veuve J. B. Morin qui possède la maison et la loue à Alfred Hawkins. La même maison ne fut pas comprise dans l'achat que le gouvernement fit en 1831 du terrain de l'évêché. Ce qui est certain c'est qu'elle fut rasée cette année là ou la suivante et achetée en conséquence par je ne sais qui. Je désirerais avoir plus de renseignements sur cette maison. Qui peut me les donner ?

H. T.

169.—Où était située la résidence aux Trois-Rivières de Pierre Boucher, gouverneur de cette ville ?

ALICE

170.—L'abbé Jean de Cabanac de Taffanel quit prit possession du doyenné de Québec le 10 septembre 1750 était le neveu de Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de la Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France. C'est même ce dernier qui lui obtint du roi le doyenné de Québec. Après la mort du marquis, le doyen Jean retourna en France où il fit partie du chapitre de la ville d'Albi.

Le marquis de la Jonquière avait deux frères : Louis, capitaine au régiment de Bourbonnais, et Jean, capitaine de vaisseaux. Ce dernier, si je ne me trompe, était à bord de la frégate DIANE, lors de son voyage à Québec vers 1750. Je suis en quête de renseignements sur ce que devint ce Jean de Taffanel après ce voyage. Si quelqu'un

de vos lecteurs se rappelle qu'il est fait quelque part mention de Jean de Taffanel et s'il veut bien m'indiquer où, il me fera un très grand plaisir. Cela me mettra peut-être aussi sur la voie pour découvrir ce que je cherche.

W. CHAR

171.—La petite pièce d'or à l'effigie de Louis-Napoléon est-elle le LOUIS D'OR dont parle la chanson? Que vaut aujourd'hui cette pièce?

S. G.

172.—"Manitoba" est-il un mot sauvage? Que signifie-t-il? Quelle est l'origine de ce nom?

SAINT-BONIFACE

173.—Pouvez-vous me dire l'endroit précis de la côte de Gaspé où Jacques Cartier planta sa croix en 1535?

GASPÉSIEN.

174.—En quelle année la rue du Prince ou Port Dauphin, à Québec, a-t-elle été percée?

B.

175.—Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me donner des renseignements sur William MacIntosh, né en Ecosse en 1740, et officier sous Wolfe en 1759? Je serais bien heureux de connaître dans quel régiment il servait.

HISTORICUS.

176.—Les FRÈRES SIAMOIS, ces jumeaux dont il fut tant question il y a une soixantaine d'années, ont-ils visité Québec?

H. B.

177.—Les Canadiens aiment tellement la France que dans leurs grandes démonstrations ils déploient bien plus le drapeau français que l'etendard anglais. Pouvez-vous me donner l'origine de ces trois couleurs du drapeau français—le bleu, le blanc et le rouge?

PATRIOTE.

178.—Est-il bien vrai, ainsi que le dit quelque part M. J.-M. LeMoine, qu'un des frères de Walter Scott a vécu et est mort à Québec? Le cas échéant, les nombreuses familles Scott que nous avons à Québec seraient-elles alliées au grand écrivain d'Abbotsford?

WAVERLEY

179.—A-t-on des preuves écrites que la Pompadour a trahi, vendu délibérément la Nouvelle-France?

ROYALISTE.

180.—Pouvez-vous me donner la liste complète des gouverneurs de Trois-Rivières?

TRIFLUVIEN.

181.—Pouvez-vous me renseigner sur M. Urbain Boiret qui a été supérieur du séminaire de Québec?

URBS

PUBLICATIONS DU MOIS

Jean Bourdon et la baie d'Hudson, par J.-Edmond Roy. "Bulletin des Recherches Historiques", 9, rue Wolfe, Levis —1896.

Les Français au Canada. — La jeunesse de Bougainville et la guerre de sept ans (par René de Kerallain). Paris—1896.

Photographic surveying including the elements of descriptive geometry and perspective, by E. Deville, surveyor general of Dominion Lands—Ottawa : Government Printing Bureau.

Calendrier pour l'année 1896 à l'usage des Tertiaires d'apres l'Ordo des P. P. Franciscains et tableau des indulgences accordées aux Tertiaires séculiers distribués aux divers jours de l'année, par le père Désiré, missionnaire franciscain. —Librairie Saint-Joseph: Cadieux & Derome, 1603, rue Notre-Dame, Montréal.

Apostolat des bons livres — Québec.

Germanisation and Americanization Compared, by Charles F. Saint-Laurent. Montreal—1896.

Disputationes theologicæ seu Commentaria in summam theologicam D. Thomæ. De Deo uno et trino, auctore Aloisio-Adulpho Paquet, sacræ theologiæ doctore et professore in Universitate Lavallensi.—Quebeci, ex typographia fratrum Demers.

Political appointments, Parliaments and the Judicial Bench in the Dominion of Canada, 1867 to 1895 edited by N. Omer Côté. (Of the Departement of the Interior, Canada,) Ottawa : Thoburn & co, printers and publishers—1896.

Directoire du servant de messe.

QUEBEC CENTRAL

Depuis lundi le 14 octobre 1895, les trains circulent comme suit :

ALLANT AU SUD

EXPRESS.—Laisse Québec par le bateau passeur à 1.30 h. p. m. Départ de Lévis à 2 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 7.50 p. m. Arrive à Boston à 8.12 a. m. Arrive à New-York à 11.33 h. a. m.

Lits et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau passeur à 12.30 p. m. Départ de Lévis à 1.10 p. m. Arrive à St-François à 6.20 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 8.00 h. p. m., de Sherbrooke à 8.00 a. m., arrive à Lévis à 1.55 p. m., et à Québec par le bateau-passeur à 2.00 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE.—Quitte St-François à 6.00 a. m., laisse Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.15 a. m., arrive à Québec par le bateau-passeur, à 10.30 a. m.

NOTA. Les trains d'express circulent tous les jours excepté le dimanche.

Les trains font raccordement à Lévis et à Jonction Harlaka avec les trains de l'Intercolonial venant de l'Est.

Le bagage est chèqué directement à tous les endroits de la Nouvelle-Angleterre.

Pour autres informations, s'adresser au bureau des billets, en face de l'hôtel St-Louis, à Québec, ou aux agents de la compagnie.

J. H. WALSH, Gérant général des passagers.

FRANK GRUNDY, Gérant-général

2ème VOLUME MAI 1896 5ème LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

2ÈME VOLUME MAI 1896 5ÈME LIVRAISON

SAINT-NARCISSE DE CHAMPLAIN

La paroisse de Saint-Narcisse est située dans la profondeur des seigneuries de Champlain et de Batiscan, à quatre lieues environ du fleuve Saint-Laurent. La partie qui se trouve dans la seigneurie de Batiscan appartenait, lors de l'arrivée des premiers colons, aux paroisses de Sainte-Geneviève et de Saint-Stanislas; l'autre partie à la paroisse de Champlain qui s'étendait jusqu'à la profondeur de la seigneurie de ce nom.

C'est vers 1800 que les cultivateurs des vieilles paroisses avoisinantes commencèrent à visiter cet endroit pour y prendre des terres. Un nommé Collet, de Batiscan, Hyacinthe Nobert et Prisque Trépanier, de Sainte-Geneviève, sont les premiers qui aient acquis des terres, mais aucun d'eux ne vint y demeurer. Le premier colon résident, Louis Cosset, de Sainte-Geneviève, y arriva en 1803.

Saint-Narcisse fut érigée canoniquement en 1851, un demi-siècle après l'arrivée du premier colon.

Deux années plus tard, en 1853, on construisait une chapelle à Saint-Narcisse. La première grand'messe y fut chantée le 15 décembre 1853 par M. F.-X. Côté, curé de Sainte-Geneviève. Cette chapelle a été remplacée en 1873 par l'église actuelle.

En 1853, Saint-Narcisse fut desservie par M. L.-H. Dostie, curé de Saint-Stanislas. Puis s'y succédèrent comme curés MM. Amable Charest, 1854; Charles-Z. Garceau, 1854-1860; L.-O. Desilets, 1860-1866; J.-O.-T. Lottinville, 1866-1875; P.-H. Marchand, 1875-1886; J.-B. Chrétien, curé actuel.

E.-Z. MASSICOTTE

LES GOUVERNEURS DES TROIS-RIVIÈRES [1]

Dans la liste qui va suivre on trouvera tous les personnages que les registres du temps qualifient de "gouverneur, gubernatore, commandant, moderatore", comme exerçant ces fonctions aux Trois-Rivières. Le fait est que le mot gouverneur, qui signifiait alors peu de chose, est devenu, dans notre bouche, un terme presque royal. Le gouverneur d'un poste de traite composé d'un magasin ou hangar et de six ou huit familles, ce n'est pas l'empereur de Chine !

Je publie cette liste parceque celles qui ont été mises devant le public sont des œuvres de fantaisie.

I. Sur l'ordre de Champlain, un employé de la traite des fourrures, nommé Laviolette, monta aux Trois-Rivières avec des charpentiers, d'autres hommes de métier, quelques soldats et y construisit un fort ou palissade, de forme circulaire ou carrée, au milieu de laquelle il plaça des maisons de bois pour loger les hommes et le magasin. Du 4 juillet 1634 au 17 avril 1636, il commanda dans ce lieu. Après cette dernière date on ne le retrouve nulle part en Canada.

II. M. de Montmagny, gouverneur du Canada, avait pour lieutenant Antoine de Bréhaut de l'Isle, d'une famille de Bretagne, reçu chevalier de Malte en 1631. Le Père Charlevoix, qui écrivait cent ans après, donne à entendre que cet officier commandait aux Trois-Rivières l'année 1636. Si tel est le cas, il faudrait croire que ce fut entre le 17 avril et le 28 août, comme nous allons voir.

III. Marc-Antoine Brasdefer de Châteaufort, aussi chevalier de Malte, lieutenant de Champlain en 1635, avait eu le gouvernement du Canada après la mort de son chef survenue le 24 décembre 1635 et le garda jusqu'au 11 juin 1636, date de l'arrivée de M. de Montmagny. Au registre des Trois-Rivières on voit que, du 28 août 1636 au 6 février 1638, M. de Châteaufort était gouverneur de ce poste. En comparant les pages 56 et 76 de la *Relation*

(1) II, IV, 180.

de 1636, on peut supposer que ce fonctionnaire exerçait le commandement aux Trois-Rivières même avant le 28 août, car le Père Le Jeune, écrivant de Québec sous la date du 28 août, dit " M. de Chasteau-fort, qui commande à présent aux Trois-Rivières ".

Je suppose que M. Laviolette mourut après le 17 avril ou qu'il repassa en France durant l'été de 1636 ; que M. de l'Isle le remplaça après son arrivée en Canada le 11 juin ; que M. de Châteaufort prit sa place aussitôt qu'il eut réglé ses affaires avec M de Montmagny.

IV. André de Malapart, parisien, poète et soldat, qui avait combattu dans le golfe Saint-Laurent en 1629 sur le navire du capitaine Daniel, de Dieppe, est mentionné aux Trois-Rivières le 22 décembre 1635 sans qualité, ainsi que le 4 mars 1639. Le 5 août de cette dernière année, le registre de l'église le qualifie de commandant. Il y avait alors aux Trois-Rivières sept ou huit familles et la population toute entière était de quatre-vingts âmes à peu près, sans compter les sauvages.

V. François de Champflour est cité comme gouverneur le 27 décembre 1639 jusqu'à la fin d'août 1642, après quoi il alla commander au fort Richelieu (Sorel).

VI. Le sergent Desrochers a la direction des Trois-Rivières depuis septembre 1642 à la fin de l'été de 1643. Je l'appelle sergent parceque je crois qu'il était le sous-officier Desrochers ou Durocher qui se distingua au fort Richelieu en 1642.

VII. M. de Champflour revient aux Trois-Rivières comme gouverneur le 24 décembre 1643 jusqu'au 24 octobre 1645, date où il s'embarque pour la France.

VIII. Jean Bourdon, de Québec, commande par intérim, fin d'octobre et commencement de novembre 1645.

IX. Jacques Leneuf de la Poterie, arrivé de Normandie en 1636, est mentionné comme gouverneur du 17 novembre 1645 au 2 septembre 1648. Il a longtemps vécu aux Trois-Rivières.

Charlevoix dit que cette année 1648 M. Louis D'Ailleboust devint gouverneur des Trois-Rivières. Où le

placerons-nous dans le calendrier de 1648 ? J'aimerais mieux le mettre à Québec, car il y était véritablement, pour remplacer M. de Montmagny retourné en France. Ce que l'on pourrait appeler le parti de Montréal l'emportait en ce moment dans la politique de la colonie, et c'est un homme de Montréal, le plus actif et le plus capable de tous, qui remplissait l'intérim crée par ce départ du gouverneur-général. Pour moi, il est évident que Charlevoix voulait écrire " Québec " ; par distraction il a mis " Trois-Rivières ".

Le dictionnaire de Tanguay dit que M. D'Ailleboust arriva de France le 20 août 1648, donnant par là à entendre que c'était sa première entrée dans le pays, mais nous savons qu'il y était depuis cinq ou six ans. Son voyage en France avait eu pour résultat la disgrâce de M. de Montmagny telle que je le dis plus haut.

X. Pierre Le Gardeur de Repentigny et Charles Le Gardeur de Tilly, son frère, faisaient le commerce de presque tout le Canada avec la France, depuis au moins 1645. Ils étaient venus dans le pays en 1636. L'été de 1648, tous deux revenaient de France lorsque Pierre mourut entre les Açores et le cap Breton. Charles arriva à Québec le 13 septembre et le 1er octobre suivant, à Québec, il épousa Geneviève Juchereau. Le 4 décembre, il est cité comme gouverneur des Trois-Rivières.

Le 9 septembre 1649, il était encore gouverneur des Trois-Rivières, mais se trouvant absent (en France ?) Jacques Le Neuf de la Poterie le suppléait.

XI. Charles Cartel est mentionné comme commandant le 14 juillet 1649. Etait-il à la tête de la petite garnison seulement ou s'il remplaçait Le Gardeur de Tilly ?

XII. Jacques Le Neuf de la Poterie paraît agir comme gouverneur le 8 juin 1650. Le 16 juin M. de Tilly assiste à la procession du saint Sacrement à Québec ; le 2 novembre suivant, il repart pour la France. Les 2 février et 21 août 1651, Jacques Le Neuf est dit gouverneur des Trois-Rivières.

XIII. Duplessis-Bochart s'embarque, à Québec, le 10

novembre 1651, pour aller prendre le gouvernement des Trois-Rivières ; il le conserve jusqu'à sa mort, le 19 août 1652. Québec ne renfermait alors qu'une trentaine de maisons ; Trois-Rivières à peu près autant ; Montréal beaucoup moins.

XIV. Pierre Boucher, fait capitaine de milice aux Trois-Rivières le 6 juin 1651, a dû exercer le commandement du poste pour toutes fins entre le 19 août 1652 et le 8 septembre suivant.

XV. Jacques LeNeuf de la Poterie est envoyé de Québec, le 8 septembre 1652, pour commander aux Trois-Rivières. Le, ou avant le 16 juillet 1653, il est remplacé, d'abord temporairement, par Pierre Boucher. Celui-ci est nommé en titre vers la fin d'août. Cela fait quinze gouverneurs en dix-neuf ans.

XVI. Boucher dura cinq ans à son poste et fut remplacé, juillet 1658, par Jacques Le Neuf de la Poterie.

XVII. Le 1er novembre 1662, Boucher succéda à LeNeuf et garda son poste jusqu'au 26 septembre 1667, au moins, après laquelle date il n'est plus mentionné aux Trois-Rivières. La population de la petite ville, y compris les campagnes environnantes, était de six cents âmes en 1666-7.

XVIII. Le capitaine Arnoult de Loubias, du régiment de Broglie, est cité comme commandant le 8 avril 1668.

XIX. Le 10 juin, même année, on voit René Gaultier de Varennes (gendre de Boucher) gouverneur. Le 7 juillet suivant, Michel LeNeuf du Hérisson fait un acte comme gouverneur ou commandant. Il est probable que M. de Varennes était alors avec les troupes qui marchaient contre les Iroquois. A partir du 12 mai 1669, M. de Varennes fut gouverneur des Trois-Rivières jusqu'à sa mort survenue le 4 juin 1689. La population de tout son gouvernement était de treize à quatorze cents âmes.

XX. Louis François de Galifet, seigneur de Caffin, commandait aux Trois-Rivières en 1690, 1691. Il paraît avoir été à la tête de la garnison lorsque mourut M. de Varennes et avoir agi alors comme gouverneur par inté-

rim. Dès 1690 M. de Ramesay avait le titre de gouverneur, mais apparemment ne résidait pas encore dans la place.

XXI. Claude de Ramesay est noté comme gouverneur des Trois-Rivières de 1690 à 1699, après quoi on retrouve sa famille à Québec. En 1704 il devint gouverneur de Montréal.

XXII. François Prévost, major de la garnison du château Saint-Louis de Québec, fut gouverneur des Trois-Rivières de 1699 au 1er juin 1702, date de sa mort.

XXIII. Le marquis de Crisasy lui succéda et garda le commandement jusqu'au jour de sa mort, le 6 mai 1709.

XXIV. Joseph Desjordis de Cabanac, major des Trois-Rivières, prit temporairement l'administration et fut remplacé, la même année, par M. de Galifet. Vers l'automne de 1709 M. de Cabanac accompagnait une expédition militaire contre les Anglais. Il mourut à Champlain, en 1713, âgé de cinquante-deux ans.

XXV. M. de Galifet est mentionné de 1709 à 1714 à titre de gouverneur des Trois-Rivières. Quelque temps après, on l'envoya exercer un commandement aux Antilles. Je ne sais qui lui succéda aux Trois-Rivières.

XXVI. Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, était gouverneur des Trois-Rivières de 1720 à 1724. A cette dernière date il passa au gouvernement de Montréal.

XXVII. François Desjordis de Saint-George, sieur de Cabanac, était le major des Trois-Rivières ; on le trouve commandant le 26 mai 1725, ce qui peut-être signifie aussi gouverneur. Le 30 janvier 1726, au mariage de sa fille, et le 16 du mois suivant lorsqu'il décéda (âgé de cinquante-neuf ans) on le dit encore commandant.

XXVIII. Louis de la Porte, sieur de Louvigny, beau-frère du précédent, était passé en France et revenait avec sa commission de gouverneur des Trois-Rivières lorsqu'il périt dans le naufrage du *Chameau* le 27 août 1725.

XXIX. Jean Bouillet de la Chassaigne, beau-frère du baron de Longueuil, est cité comme gouverneur des Trois-

Rivières le 23 mai 1727 et subséquemment jusqu'à 1730 où il partit (15 octobre) pour aller gouverueur à Montréal.

XXX. Josué-Maurice Dubois Berthelot de Beaucours prit le gouvernement des Trois-Rivières le 15 octobre 1730 et le garda jusqu'à 1733, passant alors au gouveruement de Montréal.

XXXI. Pierre Rigaud de Vaudreuil, né en Canada, fut gouverneur des Trois-Rivières de 1733 à 1742, époque où on l'envoya gouverner la Louisiane ; il revint en 1755 en qualité de gouverneur général.

XXXII. Michel Bégon, pas celui qui avait été intendant de la colonie, succéda à M. de Vaudreuil et resta en fonctions cinq ou six ans. Il mourut à Montréal le 30 avril 1748 portant encore le titre de gouverneur des Trois-Rivières.

XXXIII. François Rigaud de Vaudreuil, frère de celui mentionné ci-dessus, figure au registre des Trois-Rivières le 15 janvier 1748 avec le titre de commandant ; le 27 du même mois, il est qualifié de major de la place et commandant actuel. M. Bégon parait avoir été malade à Montréal durant cet hiver. Dès 1746 Rigaud était major des Trois-Rivières. Après la mort de M. Bégon, il resta gouverneur de cette place jusqu'à 1757 qu'il alla exercer les mêmes fonctions à Montréal.

XXXIV. Paul-Joseph LeMoyne, chevalier de Longueuil, fut le dernier gouverneur français des Trois-Rivières, 1757-1760.

Sous le régime anglais il y a eu trois gouverneurs : Burton, de septembre 1760 à octobre 1763 ; Haldimand, 29 octobre 1763 ; Cramahé, du 28 septembre 1764 à l'automne de 1765, si je ne me trompe, car il passa en Angleterre et ne fut de retour à Québec que le 5 septembre 1766.

Nous avons donc trente-sept gouverneurs ou fonctionnaires tenant lieu, durant l'espace de cent trente ans, soit une moyenne de quarante-deux mois pour chacun d'eux.

Je doute fort que les autres postes de l'Amérique du Nord nous fournissent un exemple semblable.

Généralement, les gouverneurs de second et de

troisième ordre résidaient plusieurs années dans les forts ou colonies où on les employait, tandis que Trois-Rivières servait de passage à ceux qui attendaient l'heure d'une promotion, voyez Galifet, Ramesay, LeMoyne, La Chassaigne, Beaucours, Vaudreuil, Burton, Haldimand, Cramahé.

Les officiers d'épée, comme Champflour, Duplessis-Bochart, Loubias, Gaultier, Prévost, Crisasy, Desjordis, Louvigny, Bégon, Longueuil, étaient envoyés là après avoir servi dans des postes de moindre importance ou d'un genre quelque peu différent.

Trois-Rivières étant à proximité de Québec et de Montréal, il était facile d'y faire remplacer n'importe quel homme qui venait à manquer, ainsi l'apparition de De l'Isle, Châteaufort, Desrochers, Bourdon, tous venus d'autres endroits et repartis bientôt.

On trouvait parfois sur les lieux un lieutenant tout formé : Malapart, Cartel, Boucher, Hérisson.

Les cas de Le Gardeur, Le Neuf et Boucher, qui prennent l'administration en mains, la rendent au bout d'un certain temps, la reprennent et se succèdent les uns les autres de 1645 à 1667 est assez remarquable. N'oublions pas non plus Gaultier qui resta vingt ans, aussitôt après eux, sans quitter le poste, de sorte que, de 1645 à 1689, ces quatre hommes, très liés entre eux, gouvernèrent absolument la ville et le district. Gaultier mourut le premier, bien qu'il fut le plus jeune des quatre. L'un de ses enfants, Pierre Gaultier de Varennes, sieur de la Vérenderie, a laissé un nom impérissable.

Benjamin Sulte

LE LAC SAINT-PIERRE

S'il faut en croire Thévet (Cosmographie universelle, tome II), le lac Saint-Pierre porta d'abord le nom d'Angoulême.

C'est Champlain qui lui donna le nom de lac Saint-Pierre parce qu'il y entra le 29 juin, jour de la fête du prince des apôtres.

“ Le lendemeid, 29 de juin, nous dit-il dans son ouvrage intitulé Des Sauvages, nous entrapmes dans le lac, qui a quelques quinze lieuës de long, et quelques fept ou huict lieuës de large”.

REPONSES

Notre-Dame du Canada. (I, V, 47.)—M. J.-P. Tardivel, directeur de LA VÉRITÉ, nous transmet l'extrait suivant d'une lettre reçue de l'un de ses cousins de France, M. Jules Tourmilhas, de Billom, Puy de Dôme (ancienne Basse-Auvergne), où il raconte tout ce qu'il sait de la statue de NOTRE-DAME DU CANADA qu'on vénère à Saint-Cernent, la principale église de Billom.

" Il paraîtrait que cette statue a été placée à la vénération publique dans une des chapelles de notre église de Saint-Cernent que vous connaissez, par des missionnaires du Canada, qui lui auraient donné le nom de NOTRE-DAME DU CANADA.

" Je ne puis vous dire si elle a été apportée de votre pays ou si elle a été sculptée ici, mais elle est assez grossièrement faite. Elle est en pierre massive, elle mesure 1m o5c en hauteur, sur 1m 15c de circonférence, l'Enfant Jésus ne faisant avec sa mère qu'un seul bloc dans le bas, où l'on ne voit aucune trace de pieds ni de jambes.

La Vierge est assise et l'Enfant est debout du côté droit ; la mère a la main droite posée sur le dos de son enfant.

" Cette Vierge est constamment habillée, et son costume varie de couleur selon les fêtes de l'Eglise, violet, doré ou blanc ; l'enfant est enveloppé dans le manteau de la mère, et on ne lui voit que la tête.

" Voilà tous les renseignements que je puis vous donner à ce sujet ! "

ERNEST MYRAND

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—Le gouverneur de La Jonquière écrivait au ministre de la marine en France, le 16 juillet 1750 : " A l'égard du nègre qui est au pouvoir du sieur de La-Corne Saint-Luc j'ai jugé à propos de ne pas le renvoyer, tout nègre étant esclave quelque part qu'il se trouve ; je ne fais en cela que ce que les Anglais m'ont fait eux-même en 1747. Le sieur de La Malromée, enseigne sur le Sérieux, avait un domestique nègre qui lui fut enlevé ; j'eus beau le réclamer, les Anglais refusèrent de le rendre par la même raison que tout nègre est esclave, quelque part qu'il se trouve."

P. G. R.

Confréries de sainte Anne. (I, XI, 104.)—Du temps de Mgr de Laval il y avait déjà à Québec une confrérie de sainte Anne pour les hommes de la classe ouvrière, mais surtout pour les menuisiers et les hommes de métier en général. Mgr de Laval en dressa les règlements le 8 octobre 1678. (MANDEMENTS DES ÉVEQUES DE QUÉBEC, volume I, page 101).

RACINE

Le pistolet de Badelard. (I, XI, 117.)—Le pistolet du chirurgien Badelard donné par un descendant du highlander Fraser au coroner Panet le 13 septembre 1859 n'est pas perdu. J'en suis l'heureux possesseur. Sur la crosse de cette arme sont sculptées les initiales de Badelard.

C.-PANET ANGERS

Le patron du Canada. (I, XII, 125.)—Le Canada n'a jamais eu d'autre patron que saint Joseph. Tout le monde sait que, canoniquement, saint Jean-Baptiste n'est pas le patron du Canada.

L'abbé Charles Trudelle

Les drapeaux de 1690 (II, I, 134.)—L'histoire du drapeau de Pierre Carre, racontée dans le dernier fascicule du Bulletin, est bien intéressante. Voilà de l'inédit. Et dire que c'est une simple note insérée négligemment dans un livre de comptabilité qui nous vaut la découverte de l'existence de ce vieux trophée.

Le drapeau-amiral de Phips, si prestement enlevé par Sainte-Hélène, fut suspendu, comme l'on sait, aux voûtes de la cathédrale de Québec. Ce fut le dimanche, 5 novembre 1690, qu'eut lieu cette cérémonie. Voici le solennel procès-verbal qui en fut dressé par Mtre Peuvret de Mesnu, greffier en chef du Conseil Supérieur. Je n'y veux rien changer ! (Jugements et délibérations du Conseil Supérieur, volume III, page 460).

" Ce jour le Conseil assemblé où estoient Messieurs de Villeray, premier conseiller, Damours, Dupont, Depeiras et de Vitray, conseillers, assistés de Monsieur le procureur général du roi, de moy Peuvret de Mesnu, greffier en chef, de M. Guillaume Roger, premier huissier, et de quelques huissiers de la prévosté. Est party du pallais sur les deux heures de relevée, après que mon dit sieur le Procureur-général a dit à la compagnie que, etc....

" Et s'est rendu à la cathedrale, Messieurs ayant pris leur places, Monsieur Bochard de Champigny, intendant de la justice, police et finances faisant fonction de premier président au dit Conseil s'estant trouvé au premier banc au costé droit du chœur, et ont assisté au Te Deum auquel officiait Monsieur l'Evesque, pendant quoy auroit esté apporté au chœur pour y estre arboré deux drapeaux gagnés aux victoires remportées sur les Anglois, l'un à la Nouvelle-Angleterre pendant le cours de l'hiver dernier et l'autre au mois d'octobre dernier passé, sur l'armée des dits Anglois venus devant cette ville de Québec pour l'assiéger et soumettre ce pays à l'obéissance du Prince d'Orange, usurpateur de la Couronne d'Angleterre sur le roi Jacques second, et ce fait Messieurs ont ensuite marché de leur rang et assisté à la procession qui a esté faite aux églises des Religieuses Ursulines, des pères Jésuites et des Religieuses hospitalières pour rendre grâces à Dieu des victoires que les sujets de Sa Majesté ont remportées sur nos dits ennemis par les faveurs de la sainte Vierge et de saint Joseph auxquels l'evenement en estoit recommandé par des prières publiques. Et Messieurs étant retournés à la cathédrale avec le clergé et peuples, après les prières et oraisons achevées chacun d'eux s'est retiré."

(Signé) Bochart Champigny

Rouer de Villeray.

Quel dommage que le greffier Peuvret ne nous ait pas conservé la harangue du procureur général qu'il écourte par un brutal et cætera !

D'où vient que Frontenac n'assistait pas à la cérémonie? Quel était ce drapeau enlevé à l'ennemi pendant l'hiver de 1689 et qui fut destiné à devenir le glorieux compagnon du pavillon amiral? Où sont allés ces deux drapeaux? Voilà autant de questions qui peuvent se dresser devant les lecteurs du BULLETIN.

J. E. R.

M. de Gaspé. (II, I, 136.)—M. de Gaspé fut, en effet, détenu dans la prison de Québec pendant quelques années, de mai 1838 à septembre 1841, mais sa détention n'eut aucun rapport avec les troubles politiques du temps. Nous devons dire aussi tout de suite qu'elle n'entache en rien non plus son caractère et sa réputation. M. de Gaspé fut la victime de la trop grande confiance qu'il reposa dans des amis indiscrets, et les gouvernants d'alors ne furent pas fâchés de faire peser un peu sur sa tête la disgrâce qui couvrit la défalcation du receveur-général Caldwell.

M. de Gaspé était shérif de Québec et avait comme tous les hauts fonctionnaires de l'époque, le privilège de ne rendre ses comptes qu'à la métropole.

Un jugement de la Cour du Banc de la Reine du 20 juin 1834, le déclara redevable à la Couronne d'une somme de 1169 louis. En mai 1836, M. de Gaspé fit un abandon complet de ses biens à la Couronne afin de bénéficier des dispositions de la loi 6 Guillaume IV, ch. 4. Le tribunal de première instance avait lui-même indiqué ce mode de libération. En novembre 1836, la cour d'appel renversa le jugement du tribunal inférieur et décida que la loi 6 Guillaume IV ne s'appliquait pas aux débiteurs de la Couronne. M. de Gaspé dût donc être incarcéré.

Le 20 juillet 1841, M. de Gaspé demanda au parlement sa mise en liberté. Cette demande fut référée à un comité composé du procureur-général Ogden, et des députés Christie, Hamilton, Neilson, de Salaberry, Viger, Berthelot et Quesnel. Ce comité fit rapport favorable. Si M. de Gaspé eut eu affaire à un particulier, y est-il dit, il n'aurait pas pu subir de condamnation. Son cas est véritablement pénible et la loi a été exécutée avec trop de rigueur. Dès le 15 août 1839, le gouvernement avait presque décidé en principe que cet emprisonnement était injuste, mais il n'avait été rien fait pour le faire cesser.

C'est contre les vues du pouvoir, concluait le comité, de donner à la loi un effet oppressif et cruel et considérant le long emprisonnement de M. de Gaspé, son âge avancé, sa santé défaillante, l'abandon qu'il a fait de ses biens, il serait juste de le libérer.

Le 5 septembre 1841, le gouverneur sanctionnait un "ACT FOR THE RELIEF OF PHILIP AUBERT DE GASPÉ", que l'on peut voir dans le statut 4-5 Victoria.

Dans son malheur immérité, M. de Gaspé sut gagner les sympathies de toute la population qui avait appris à connaître son urbanité, son grand cœur et sa droiture.

J. E. R.

L'abbé Faillon. (II, II, 140.)—En 1879, la Bibliothèque paroissiale de Montréal publiait un ouvrage intitulé : M. FAILLON, PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, SA VIE, SES ŒUVRES. BIBLIO n'a qu'à consulter ce livre pour trouver ce qu'il cherche.

RON.

Brandy-Pot. (II, II, 148.)—Lorsque la mer est grosse, les navires trouvent, près des roches aujourd'hui connues sous le nom de BRANDY-POT, une eau tranquille où ils peuvent mouiller. Ces roches ont, paraît-il, la forme d'un POT A L'EAU-DE-VIE—BRANDY-POT ; de là le nom que les marins, qui ne sont jamais en peine pour baptiser les endroits pittoresques qu'ils visitent, leur ont donné.

L'OPINION PUBLIQUE du 7 mars 1872 publie une gravure des rochers BRANDY-POT d'après un croquis de Bohuslar Kroupa.

P. G. R.

Le castor est-il un poisson ? (II, II, 149.)—Tout dépend de ce que l'on entend par POISSON. Si, pour être poisson, il suffit d'habiter plus ou moins les eaux, le castor en est certainement ; et bien d'autres êtres aussi. Par exemple les maringouins, les libellules (ou demoiselles), sont des poissons, au moins dans la première période de leur existence !

S'il s'agit de ce que la science appelle poisson, oh ! alors, c'est différent. Dans ce cas, il y a autant de raison de ranger le castor parmi les poissons, qu'il y en aurait de dire que les poules sont des reptiles. Il doit y avoir longtemps que la Faculté de médecine de Paris a fait un poisson d'un animal A QUATRE PATTES, MAMMIFÈRE, A RESPIRATION PULMONAIRE, REVÊTU D'UNE ÉPAISSE FOURRURE ...

L'abbé VICTOR-A. HUART

Un marguillier protestant. (II, III, 160.)—M. l'abbé Ferland a fait erreur en qualifiant Guillaume Girard, protestant, de premier marguillier de Malbaie. A l'époque dont il s'agit (1836), il n'y avait pas de marguilliers à Malbaie. C'était une MISSION. Le Guillaume Girard en question ne pouvait donc pas prétendre à ce titre.

Voici un extrait des archives paroissiales de Saint-Pierre de Malbaie rédigées de la main de feu M. J.-J. Lepage, décédé depuis quelques années dans l'Ohio, je crois, et curé de la dite paroisse de 1869 à 1874. Je ne sais qui est le premier auteur de ces notes :

" Vers 1828 ou 1829, le gros de la population catholique-romaine se trouvant pour la saison de la pêche, à la Malbaie proprement dite (place de tout temps renommée pour la pêche), on choisit cet endroit pour y reconstruire l'église catholique, sur un terrain appartenant alors à un certain William Girard qui logeait toujours chez lui avec beaucoup de bienveillance le missionnaire catholique. Après lui, sa veuve qui était catholique continua cette généreuse hospitalité jusqu'en 1864, époque de la translation de l'église au Barachois."

" On constate par un acte de cession en date du 14 novembre 1862 que le dit William Girard, quoique protestant, fit preuve de grande libéralité à l'égard des catholiques. Non content de cette

cordiale hospitalité, qu'il prodiguait avec tant d'empressement au missionnaire catholique, il voulut donner un nouveau témoignage de sa générosité, et alors l'église de Malbaie bâtie sur le terrain du dit cessionnaire, devint elle-même propriétaire d'un bel emplacement d'un arpent de largeur sur six de profondeur par un don purement gratuit. Ajoutons à l'honneur de cet homme, qu'il eut le bonheur de mourir en fervent catholique."

Un Pecheur

Mariés cinq fois. (II, III, 161.)—Le Morning Chronicle du 4 mars dernier annonçait qu'un habitant de Saint-Sauveur de Québec venait de convoler en quatrième mariage et que toutes ses femmes étaient sœurs. C'est bien plus fort que d'épouser cinq et même six femmes dans des conditions ordinaires.

P. de C.

L'osier du Canada. (II, III, 162.)—L'osier existe au Canada. On en trouve encore en assez grande quantité dans les réserves de Caughnawaga et de Saint-Régis. Il y en avait beaucoup avant le défrichement dans les belles vallees du comté de Soulanges et probablement dans beaucoup d'autres endroits. On en distingue même plusieurs variétés dont trois principales : l'osier blanc, l'osier jaune et l'osier rouge.

C'est une plante de la famille des salicinées. Les trois variétés ont été nommées par les savants : salix vitellina, osier jaune ; salix viminalis, osier blanc ; salix purpurea, osier rouge.

Les Sauvages se servent surtout des deux dernières variétés pour faire des paniers qui offrent le double avantage de la légèreté et de la solidité.

Quant au nom vulgaire je n'en connais pas d'autre que celui d'osier.

L'abbé M. Mainville

—L'osier du Canada, aux fleurs jaune-pâle, que Victor Hugo fait croitre à Saint-Domingue est un inconnu dans notre flore, et probablement aussi à Saint-Domingue : car les saules—l'osier est un saule—sont très rares en dehors de la zone tempérée de l'hémisphère boréal.

L'abbé Victor-A. Huart

Mines de la Baie Saint-Paul. (II, III, 164.)—Les mines de fer de la Baie Saint-Paul furent découvertes en 1666 par M. de la Tesserie, ingénieur français qui était employé par l'intendant Talon à faire des recherches minéralogiques et géologiques.

P. de C.

Le système postal sous l'ancien régime. (II, III, 165.) — On lit dans Garneau (volume II, page 159) : "L'année 1721 fut témoin de l'établissement d'un importante et utile institution, les postes et messageries. L'intendant Bégon accorda à M. Lanouiller le privilège de tenir les postes pendant vingt années entre Québec et Montréal. Il lui imposa en même temps un tarif de charge gradué sur les distances. Le pays n'avait pas eu encore d'institutions postales, il n'a pas cessé d'en jouir depuis."

R.

Saint François Régis et le Canada (II, III, 166.)—Jusqu'à preuve du contraire je soutiens que saint François Régis ou plus exactement saint Jean-François Régis n'est jamais venu en Canada. Il a exercé son ministère dans les Landes au milieu d'un peuple qui alors ne valait pas mieux que nos Iroquois. Le zèle qu'il a déployé contre la dépravation des mœurs et l'hérésie l'a sans doute fait choisir pour patron d'une mission d'Agniers qui porte son nom, dans le comté de Huntingdon, et qui a été commencée par les R. R. P. P. Jésuites en 1758 ou 1759, quelques années après la canonisation de ce saint.

L'abbé M. Mainville

Batisse de l'évêché de Québec. (II, IV, 168.)—On peut consulter au greffe de Québec les actes suivants dans l'étude de Génaple : 27 avril 1689, Marché de voiturage des matériaux pour l'enceinte de l'évêché ; 10 décembre 1690, Marché pour le palais épiscopal pour le sieur Baillif ; 12 novembre 1693, Marché pour la charpente du palais épiscopal ; 10 janvier 1694, Marché pour la bâtisse du palais épiscopal ; 26 octobre 1697, Marché pour une aile du palais épiscopal.

Pour la période anglaise consultez les greffes suivants : Jean-Antoine Panet, 1772-1786 ; Pierre-Louis Panet, 1783-1785 ; François-Dominique Rousseau, 1768-1786 ; Lemaitre Lamorille, 1761-1766 ; Jean-Baptiste LeBrun, 1766-1769 ; Simon Sanguinet ; Jean-Claude Louet ; Berthelot d'Artigny, 1773-1786 ; Jacques-Nicolas Pinguet, 1779-1792 ; Joseph Planté, 1788-1826 ; Saillant.

J. E. R.

Le louis d'or de la Chanson. (II, IV, 171.)—La première émission du " louis d'or " eut lieu en 1640, sous le règne de Louis XIII. Sa valeur était de $4.50 de notre monnaie actuelle du Canada. Il y a eu aussi le " louis d'or " sous le règne de Louis XIV mais pas depuis.

La petite pièce d'or à l'effigie de Louis-Napoléon ne peut donc pas être le LOUIS D'OR dont parle la chanson.

Sous le règne du dernier empereur des Français il n'y eut que deux pièces d'or de 20 et 40 francs lesquelles valaient $3.83 et $7.66 respectivement.

F.-R.-E. Campeau

La rue Port Dauphin à Québec. (II, IV, 174.)—La rue du Prince ou Port Dauphin, à Québec, a été percée presque immédiatement après la conquête. Un arrêté du conseil en date du 18 juin 1766 décide de payer $260 à M. de Lanaudière pour le terrain qu'on lui a pris afin de faire un chemin conduisant à la Batterie. Ce terrain était situé entre la maison de ce monsieur et la maison Morin bâtie sur le terrain de l'ancien évêché, au coin le plus rapproché de l'évêché actuel.

Mgr Henri Têtu

QUESTIONS

182—A propos du dévoilement de la statue du chevalier de Lévis on a beaucoup parlé du marquis de Lévis et de ses compagnons qui sont venus, ici l'été dernier. Etait-ce la première fois que des descesdants du fameux général venaient au Canada depuis qu'il est devenu terre anglaise?

B.

183.—Qu'est devenue la PIERRE PHILOSOPHALE que possédait, à Québec, une vieille femme, veuve d'un officier anglais du nom de Horse, qui demeurait, lors de sa mort, il y a quelques dix ans, je crois, sur la rue Dambourgès?

Cette excellente femme, à part la nourriture qui lui était fournie par la cuisine du Séminaire, faisait quelques sous en "exhibant sa pierre" à travers laquelle, assurait-elle, on distinguait les personnes éloignées dont on était inquiet, celui ou celle qui nous était destiné en mariage; l'endroit où se trouvait des sommes d'argent dérobées; en un mot, elle était vraiment PHILOSOPHALE !

Je ne doute pas que bon nombre de québecquois se rappelleront fort bien tous ces détails en lisant ces lignes, et pourront peut-être satisfaire la curiosité d'un ancien québecquois.

QUI A VU.

184.—En quelle année a été fondée Louisbourg (Cap-Breton), par qui et quel était l'endroit précis de cette petite ville?

D. J. M.

185.—Pouvez-vous me dire exactement où se trouvait Charlesbourg Royal (Cap-Rouge)?

M. J. D.

186.—N'y a-t-il pas eu un juge du nom de Fletcher dans la province de Québec? Dans quel district rendait-il la justice?

AVOCAT.

187.—On me dit que La Pérouse, le grand navigateur, vint à Québec dans sa jeunesse. Si la chose était vraie, le port de Québec aurait donc vu trois des plus grands navigateurs: Cook, Bougainville et La Pérouse.

MARIN.

188.—Qu'était-ce que la charge de grand voyer? Je vois ce titre au pied de plusieurs anciens procès-verbaux de route et je suis curieux d'en connaître l'origine.

VIATOR.

189.—Sous le régime français que désignait-on sous le nom de POSTES DU NORD?

L. P. T.

190.—Qu'est devenu Lefrançois, l'imprimeur patriote emprisonné avec le Dr Blanchet et M. M. Bédard et Taschereau ?

CASE.

191.—A-t-on vu au Canada, ainsi que vient de me le rapporter un vieux CONTEUR de légendes, le père et le fils, prêtres tous deux, officier à la même messe ? Je sais que la chose est arrivée dans les vieux pays mais ici je n'en avais jamais entendu parler avant aujourd'hui.

CURIEUX.

192.—J'ai lu dans un ouvrage anglais publié à Toronto, il y a une quinzaine d'années, que le père de Zachary Macaulay, le célèbre historien de la Grande-Bretagne, avait vécu au Canada.
Qu'est-ce qu'il y a de vrai là-dedans ?

ANGLAIS.

193.—Connaissez-vous le nom de ce député canadien qui au commencement du siècle, (la chambre siégeait dans le temps pascal) se leva et demanda à l'orateur la permission de s'absenter pour aller faire ses pâques dans sa paroisse ?

A. L.

194—Pouvez-vous me dire quand les Canadiens ont commencé à émigrer aux Etats-Unis ?

EMIGRANT.

195.—Quand a-t-on commencé à manger des huitres au Canada ?

GASPÉ.

196.—La devise de l'écu britannique est-elle en français ?

FRANC.

197—Quest-ce que c'est que ce serment du test dont on entend parler si souvent dans l'histoire de la Nouvelle-France et de l'Acadie ?

ACADIEN.

198.—Que devint Bellecombe, officier qui servit sous Montcalm, après la guerre de 1759 ?

F. A. B.

199.—Avons-nous l'hermine au Canada ?

CHASSEUR.

200.—Quels étaient les instruments de musique en usage dans les premiers temps de la colonie française au Canada ? Quelle espèce de chant avait-on dans les églises ?

DIEZE.

201.—Quelle était la punition du suicide sous la loi française ?

LEX.

202.—Qu'était-ce que le remède appelé COURVALINE ? Où en trouver la prescription ? De quels maux guérissait-il ?

X.

PUBLICATIONS DU MOIS

Pourquoi je me suis fait congréganiste? par le R. P. Hamon, S. J.—Montréal, C. O. Beauchemin & Fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul—1896.

Les doyens du clergé catholique dans la province de Québec, par Horace Têtu. Québec—1896.

Les Canadiens-Français de Lowell, Massachusetts. E. U., par A. Bourbonnière.

Affaire Shortis. Plaidoyer de Mtre H.-C. Saint-Pierre, C. R, suivi du résumé des débats par l'hon. juge Mathieu,—Montréal. Imprimerie C.-O. Beauchemin & Fils—1896.

Plaidoyer de M. O. Desmarais, dans l'affaire de Napoléon Demers. Rapport sténographique de A. Saint-Martin, sténographe officiel, 37 rue Saint-Gabriel—1896.

Notice généalogique sur la maison d'Abbadie, de Maslacq, par M. de Dufau de Maluquer, juge à Foix, département de l'Ariège, France. (Etude communiquée à la Société Royale du Canada par J.-Edmond Roy). J. Durie & Son, Ottawa; The Copp—Clark co, Toronto; Bernard Quaritch, Londres.

On demande un acteur: farce en un acte, par Régis Roy; suivi du fameux discours de Baptiste Tranchemontagne: "Qu'est-ce que la politique?"—Montréal C. O. Beauchemin & Fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue St-Paul.

L'avenir du peuple canadien-français, par Edmond de Nevers—Paris: Henri Jouve, éditeur, 15, rue Racine—1896.

Guides des Inventeurs—Montréal.

[illegible]ÈME VOLUME — JUIN 189[illegible] — [illegible]ÈME LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

[illegible] patriâ et patriam [illegible] te[illegible]
[illegible] sed peregrinus [illegible]

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

LA FAMILLE LEFEBVRE DE LA BARRE

I. Antoine Le Fevre, originaire de Crépy en Vallois, reçu le 22 septembre 1604, greffier au bureau des finances à Paris, résigna cet emploi le 23 mars 1605 et fut pourvu, le 23 avril 1610, de l'office de secrétaire du roy et contrôleur en la chancellerie.

Il épousa Anne Vivien, fille de Jacques Vivieu, bourgeois de Paris, et de Marie Gobelin, et mourut avant 1620, laissant de son mariage :

1. Antoine Lefebvre, sieur de la Barre, conseiller au parlement, prévôt des marchands de la ville de Paris en 1650 et 1654, mort conseiller d'état en 1669.

2. Elisabeth Lefebvre, femme de Jean Picot, receveur général des finances à Moulins, l'an 1620.

3. François Lefebvre, institué maitre des comptes au lieu de Claude Viola par lettres du 23 novembre 1638. Il avait été intendant de madame de Bullion, veuve du surintendant des finances de France, et il mourut en juillet 1673. Il était auditeur des comptes l'an 1640.

II. Antoine Lefebvre, sieur de la Barre, conseiller au parlement, prévôt des marchands de la ville de Paris, mort en 1669, épousa 1o le 21 avril 1620, Madeleine Belin, fille de Charles Belin, trésorier provincial des guerres en Picardie, et de Denise le blond ; 2o l'an 1645, Jeanne Hureau, fille de Noël Hureau, sieur de Rubelles, secrétaire du roi, reçu le 20 septembre 1604, et d'Elisabeth le Grand.

Du premier lit naquirent :

1. Antoine Lefebvre, seigneur de la Barre, qui fut gouverneur du Canada et dont l'on trouvera l'esquisse biographique à l'article trois de cette notice.

2. Antoine Lefebvre, chanoine de l'église de Metz, mort en août 1654.

3. Jean-Baptiste Lefebvre de la Barre, commandeur et maître des cérémonies de l'ordre de Notre-Dame de

Montcarmel et de St-Lazare de Jérusalem qui mourut le 17 août âgé de 71 ans.

3. Cyprien Lefebvre, né le 16 décembre 1643, reçu chevalier de Malte au grand Prieuré de France, le 21 mai 1671, lieutenant général du bataillon de Malte, mort à Malte en mars 1687. Ses preuves, dit Louis-Pierre d'Hozier, neveu de Charles d'Hozier, ne peuvent avoir été faites que sur de très faux titres, car il n'y a aucune ligne de cette preuve qui puisse justifier une noblesse originaire.

4. Marguerite Lefebvre, femme, l'an 1682, de Jean Contel, seigneur de Trézilly, capitaine et maréchal de bataille des armées du Roy, morte en mai 1685.

5. Antoine Lefebvre, seigneur de la Malmaison et de Bissy, conseiller en la cour des aides, reçu le 29 mai 1656, épousa le 30 juillet 1663 Anne Marguerite Auganet, fille de Barthélemy Augauet, ancien avocat au parlement, et de Catherine le Bret. Il mourut doyen de la cour des aydes le 29 mai 1713, âgé de 79 ans, 10 mois.

6. Pierre Lefebvre, seigneur de Bissy, écuyer ordinaire de la Reine, mort en mai 1689.

Du deuxième lit naquirent :

1. Antoine Lefebvre de la Barre, gouverneur de la Guyane, puis commandant la marine à Dieppe. Etait enseigne de vaisseau en 1671. Mort capitaine de vaisseau en 1682.

2. Marguerite Lefebvre, femme de Thierry Sevin, seigneur de Tuiney, président aux enquêtes, l'an 1682.

3. Jeanne Lefebvre, femme d'Antoine Lefebvre, seigneur d'Ormessou, maître des requêtes. Elle l'épousa le 20 décembre 1682.

4. François Lefebvre, seigneur de la Malmaison, reçu conseiller au parlement le 4 janvier 1690, commissaire aux requêtes du palais, épousa Catherine Gon de Vassigny.

5. Antoine Lefebvre de la Malmaison, chevalier de Malte, reçu le 17 janvier 1688, sur des preuves, dit

d'Hozier, apparemment aussi fausses que celles de Cyprien Lefebvre.

6. Catherine Charlotte Lefebvre, mariée après l'an 1685 avec Michel de Chabenat, comte de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, vivant en 1697.

7. Anne Lefebvre, religieuse à Longchamp.

III. Antoine Lefebvre, seigneur de la Barre, gouverneur du Canada, fut reçu conseiller au parlement le 3 janvier 1645, maître des requêtes pourvu le 2 mars 1653, intendant de Paris pendant la guerre civile, intendant de Grenoble, intendant de Moulins, intendant d'Auvergne. Il résigna son office de maitre des requêtes en 1663. Fut fait lieutenant général et commandant pour le roi dans toutes les îles françaises de l'Amérique le 25 octobre 1663. Lettres patentes données à Paris le 25 octobre 1663, signées Louis sur le reply par le Roy de Lionne par lesquelles Sa Majesté commet et ordonne le sieur Lefebvre de la Barre, conseiller en ses conseils cy devant maître des requêtes ordinaires de son hôtel pour son lieutenant général et gouverneur en la terre ferme de l'Amérique ou France équinoxiale et commander tant aux peuples d'icelle qu'à tous ses sujets ou étrangers ecclésiastiques, nobles, gens de guerre et autres conditions. Et sur le d. reply est la prestation du serment du d. sr le febvre de la Barre entre les mains de Sa Majesté les d. jour et an que dessus, le conseiller secrétaire d'état et de ses commandements présent. Signé de Lionne.

Nous avons sous les yeux l'original d'une lettre adressée par M. Laubière, gouverneur de la Martinique, au sr Antoine Lefebvre de la Barre, le 4 avril 1669, dans laquelle il lui donne des détails intéressants. Nous donnons la primeur de cette lettre inédite aux lecteurs du *Bulletin :*

Monsieur,

J'aurais du desplaisir que vous partissiez des Isles sans que j'eusse l'honneur de vous témoigner combien je me trouve votre obligé et le sensible desplaisir que j'ay de vostre despart.

Monsieur je voudrais bien trouver lieu de vous pouvoir tesmoigner ma recognoissance de tous les biensfaicts que j'ay reçus de vous.

Il y a neuf ou dix jours que monsieur Quartier me pria de faire une ordonnance à tous les officiers qu'ils eussent à se faire rendre compte du nombre des babitations defrichés et de la grandeur des terres et en quoy elle estoit plantés et combien il se pouvaits faire de marchandises sur chacun par chaque année de toutes sortes de marchandises je luy dis que je ne pouvais faire cela. Monsieur de Boas estant si prez il me dist que il la feroit au nom de la compagnie je dis qu'il ne pouvoit le faire que monsieur de Boas et moy commandons pour le roy et que s'il fallait faire des ordonnances que je les ferois faire de par le Roy. Il me dis encore qu'il la ferois au nom de la compagnie je luy dis que non et que il en fallois escrire à monsieur de Boas ce que j'ay faist monsieur de Boas m'a respondu que j'avais très bien faicts sur cela et sur d'autres articles, néanmoins que je fisse tout ce que je jugerois à propos qu'il serais necessaire j'ay esté prié de mettre des soldats chez monsieur des Caverys et chez autres habitants pour obliger a payer messieurs de la compagnie ce que j'ay faict mesme à Monsieur de Vallemenière et j'ay representé qu'il desvoit estre hors du pert et je luy ay escrit pour ce subject. Je ne luy en ay pas voulu envoyer les uns ont commencé à payer.

Le Baron partira dans quinze jours. Ma femme vous remercie de toutes les bontés que vous avez eu pour elle, elle en aura un ressouvenir tout le temps de sa vie, c'est avec bien du desplaisir que je vois que vous nous quittez et vous prie d'avoir pour aggréable ses très humbles baises mains et moi qui vous prie de croire que je vous suis avec respect.

Monsieur

Votre très humble et

très obéissant serviteur

LAUBIERE

A la Martinique ce 4ème avril 1669. Madame de

Courselas vous prie d'agréer ses très humbles baises mains.

Monsieur

Monsieur de la Barre conseiller du roy en ses conseils et lieutenant général des armées du Roy en l'Amérique.

A Sainct-Christophe.

C'est pendant qu'il était lieutenant-général des îles françaises de l'Amérique que M. de la Barre repoussa victorieusement les Anglais qui voulaient s'emparer de Cayenne, capitale de la Guyane française.

De retour en France, M. de la Barre fit imprimer à Paris, en 1671, le *Journal du voyage de sieur de la Barre en la terre ferme et Isle de Cayenne.* Il écrivit aussi un livre intitulé : *Description de la France Equinoctiale.*

M. de la Barre fut nommé gouverneur du Canada en juin 1682. Il en partit dans l'automne de 1684.

Tout le monde sait que son administration ne fut pas heureuse. Le roi le rappela, après sa campagne désastreuse contre les Iroquois, sous le prétexte que son grand âge ne lui permettait plus de supporter les fatigues inhérentes à sa charge dans un pays lointain.

M. de la Barre mourut à Paris en mai 1688 et fut enterré à St-Gervais. Il avait épousé le 20 septembre 1645 Marie Mandat, morte en décembre 1689, fille de Galiot Mandat, sieur d'Aigrefoin, maître des comptes, et de Marguerite le Rebours..

Le gouverneur de la Barre laissa un fils qui dissipa une fortune de plus de 40,000 livres de rente.

Le fils de ce prodigue, Jean-François Lefebvre, chevalier de la Barre, né à Abbeville en 1747, fut élevé par les soins de sa tante, madame de Bron, abbesse de Villencourt.

Mis en accusation pour avoir mutilé un crucifix de bois sur le pont neuf d'Abbeville et avoir chanté des chansons obscènes, il fut supplicié dans la même ville, le 1er juillet 1766. Le procès et la condamnation du chevalier de la Barre eurent un grand retentissement à l'époque.

Voltaire fit les plus grands efforts pour obtenir la réhabilitation de la mémoire du chevalier de la Barre et la révision de son procès. En 1791, quand les cendres du philosophe furent portées au Panthéon, le Théâtre Italien donna une pièce intitulée *Le chevalier de la Barre*, par Marsollier.

La convention, sur la proposition de Lebon, rehabilita la mémoire de la Barre " victime de la superstition et de l'ignorance " et autorisa ses héritiers à se mettre en possession des biens qui pouvaient lui appartenir.

Il nous reste une dernière pièce à citer. C'est un certificat donné par le curé de Férolles en Brie.

Je soussigné prêtre, bachelier de Sorbonne, et curé de la paroisse de St-Germain de Férolles en Brie, diocèse de Paris, certifie à qui il appartiendra que messire Jean-Baptiste-Alexandre Lefebvre de la Barre, mon paroissien, est chargé d'un grand nombre d'enfants, qu'il est hors d'état de pouvoir subvenir aux frais de leur subsistance et de leur éducation. En foy de quoi j'ai signé ce vingt et un juin mil sept cent cinquante-un.

G. F. Gouffroy,
Curé de Férolles.

Ce Jean-Baptiste-Alexandre Lefebvre de la Barre était évidemment un des petits fils de l'ancien gouverneur car la lettre encore inédite que nous publions ici fut trouvée dans les cartons du cabinet d'Hozier avec les papiers de la famille de la Barre.

J.-Edmond Roy

LE CHEMIN GOMIN

M. Gomin, médecin et botaniste, possédait à Sillery une terre de cinquante arpents que M. d'Auteuil, au nom de M. d'Ailleboust, lui avait concédée. M. Gomin s'y construisit une maison afin d'étudier la flore singulièrement variée de ce lieu. M. Gomin remit cette terre à M. d'Ailleboust, par contrat devant Audouart, le 25 février 1663. C'est donc M. Gomin qui a donné son nom au " chemin Gomin ", dont il est si souvent question dans les relations du siège de Québec.

RÉPONSES

Ile aux Ruaux. (I, IX, 82.)—J'ai trouvé parmi mes papiers l'acte de prise de possession par le Père Rainbault, de la Compagnie de Jésus, de l'île aux Ruaux, ainsi nommé de M. Ruaux, pieux personnage qui s'était donné au commandeur Brulart de Sillery.

Il serait intéressant, le 2 juillet prochain, à l'occasion du 257ème anniversaire de cette prise de possession, de faire une excursion archéologique à l'île aux Ruaux pour chercher à découvrir, sans beaucoup d'espérance de succès, quelques traces des plaques de plomb, et même le chêne sur lequel l'ingénieur Bourdon avait gravé le nom de Jésus.

" Nous Charles huault de Montmagny Chevallier de l'ordre de Sainct Jehan de hierusalem Lieutenant pour Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve St-Laurent de la Nouvelle France suivant un Mandement ensuitte d'une concession faicte par Mrs de la Compagnie de la Nouvelle france en datte du vingtième jour de Mars mil six cent trente huict au proffict des Reverends Pères de la Compagnie de Jesus de la consistance d'une Isle nommée l'Isle aux Ruaux située dans le fleuve St-Laurent Nous sommes transportez en lad. Isle aux Ruaux et descendus à terre à la pointe qui regarde le bout de l'Isle d'Orléans assistez de Guillaume Hebert, francois bissot Charles Morisse le Sr Bourdon Ingenieur Martial piraube nostre commis Greffier et là avons mis en possession reelle et actuelle de la consistance de lad. Isle aux Ruaux le révérend Père Charles Rainbault Religieux de lad. Compagnie pour en jouir par eux leurs successeurs et ayant cause à toujours et led. Révérend Père Charles Rainbault aud. nom coupé du bois et arraché de l'herbe croissant sur la terre de lad. Isle aux Ruaux et faict les cérémonies à ce requises et pour marque de la prise de possession avons faict faire une fosse à lad. pointe de l'Isle aux Ruaux qui est vers l'Isle d'Orléans au pié d'un chesne de moyenne grosseur du costé que le chesne regarde le Nort et dans icelle fosse avons faict mettre par led. Sieur Bourdon Ingénieur et Arpenteur en la Nouvelle france cinq plaques de plomb sur chacune desquelles est gravé un nom de Jésus avecq des briques et une pierre qui sort à fleur de terre et sur led. chesne avons faict graver une croix par led. Sr Bourdon en présence des susnommez. Ne servant touttefois lesd. placques briques et pierre que pour marques de prise de possession et non de bornes d'autant que toute lad. Isle appartient entièrement auxd. Révérends pères de la Compagnie de Jesus et de ce que dessus led. Reverend Père Charles Rainbault nous a requis deux actes pour servir à ce que de raison ce que lui avons octroyé en présence des tesmoings susd. et soubsignez faict ce Samedy deuxième jour de juillet mil six cens trente neuf. Rainbaut, Ch. de Montmagny, M. Piraube, francoys bissot, Bourdon, Guillaume Hébert."

T.-P. Bedard

Landriève. (II, I, 129.)—Landriève, lors de la conquête, était commissaire de la marine au fort Carillon (cf. Dussieux, p. 242). L'article 20 de la capitulation intervenue entre Vaudreuil et Amherst prescrivait qu'il serait laissé dans la colonie un commissaire et un écrivain du roi pour avoir soin des hôpitaux et veiller à tout ce qui aurait rapport au service de Sa Majesté très chrétienne. Ce fut Landriève qui fut choisi par Vaudreuil pour remplir cette position de commissaire.

Pendant qu'il était au Canada Landriève fut accusé d'avoir pris part aux prévarications commises par Bigot et son entourage et, le 10 décembre 1763, le lieutenant de police et les conseillers au Châtelet, commissaires du roi en cette partie le condamnèrent comme contumace, pour avoir reçu des présents, signé des faux états et fabriqué ou signé de faux billets de vivres non fournis et payés, à être banni pour neuf ans de Paris, à 500 livres d'amende et à 100,000 livres de restitution cf. Dussieux, pp. 244-246).

Landriève partit du Canada en novembre 1764. (Gazette de Québec, 8 novembre 1764, no. 21) et, rendu en France, chercha à se justifier par tous les moyens de l'accusation qui pesait sur sa tête.

La Gazette de Québec du 26 mai 1767 nous apprend qu'il fut, en effet, " déchargé de toutes accusations intentées contre lui et que sur les démarches par lui formées, a été dit, qu'il se pourvoira devant et ainsi qu'il avisera, à lui permis de faire imprimer le jugement en ce qui le concerne, par jugement rendu souverainement et en dernier ressort, le 24 novembre 1766, par les commissaires établis pour juger définitivement l'affaire des malversations commises en Canada." La Gazette ajoute que ce commissaire se disposait à partir pour le département qui lui serait donné par Sa Majesté très chrétienne.

Le même journal, sous le titre de complice de Bigot, publiait ce qui suit le 14 mai 1767 :

"De Paris, le 12 décembre, les différentes personnes qui ont été comprises dans l'affaire du Canada, et qui ont rappelé de leur sentence, ont obtenu une décision qui est en partie en leur faveur. M. Landriève qui était condamné par contumace, à exil, et à faire restitution de 100,000 livres a été renvoyé acquitté de toutes peines. M. Descheneaux, qui était aussi condamné à exil et à restitution de 300,000 livres, a eu ordre à présent de restituer 100,000 livres seulement, jusqu'à ce que la cour ait reçu d'autres informations. Messieurs LeMoine des Pires et quelques autres personnes ont été entièrement acquittées."

Landriève est le seul, des cinquante-cinq fonctionnaires qui furent alors accusés devant le Châtelet, qui chercha à se justifier pleinement aux yeux des Canadiens.

C'est une bonne note en sa faveur.

La Gazette de Québec du 2 février 1769 publiait une copie de la lettre de Monseigneur le duc de Praslin, pair de France, ministre et secrétaire d'état, ayant le département de la Marine, à M. Landriève

des Bordes, ci-devant commissaire du Roi en Canada, datée à Versailles du 21 décembre 1767 Nous la reproduisons :

" Je me suis fait remontrer, monsieur, écrit le ministre, du jugement par lequel MM. les commissaires, établis pour connaître des prévarications commises en Canada, vous ont déchargé de toutes les accusations intentées contre vous. J'ai examiné dans le plus grand détail tout ce qui pouvait avoir rapport aux différentes parties d'administration, dont vous avez été chargé dans cette colonie, tant avant la prise du Canada, que pendant que vous avez été chargé seul, en qualité de commissaire du Roi, des affaires de Sa Majesté, auprès du gouvernement britannique, j'ai vu avec plaisir, que votre conduite était entièrement sans reproches Je désirerais qu'il fut possible de vous mettre dès à présent à même de continuer vos services, et vous pouvez compter que je profiterai de la première occasion qui se presentera pour vous employer convenablement.

Je suis, monsieur, entièrement à vous.

(Signé) Le duc de Praslin.

Comme Dussieux, dans son livre sur le Canada, parle de la condamnation infamante de Landriève sans rien dire de sa réhabilitation, nous sommes bien aise de pouvoir aujourd'hui venger la mémoire de ce brave homme.

On conserve aux archives de la marine à Paris plusieurs lettres de Landriève écrites du Canada et adressées au ministre : Voyez vol. 105, 28 octobre, 1760 p. 199 ; 1er septembre 1762, p. 382 ; 10 septembre 1763, pp. 407 et 409.

Landriève, en sa qualité de commissaire de la France en un pays conquis, semble s'être acquitté de sa mission avec beaucoup de délicatesse, et grâce à son esprit conciliant, les vaincus sentirent moins lourdement le joug du conquérant.

J.-Edmond Roy

L'intendant Bigot. (II, II, 154.)—Garneau et Marmette disent presque dans les mêmes termes que ce triste personnage, après son départ du Canada, se retira à Bordeaux, puis se rendit à Paris où il fut arrêté et jeté à la Bastille, le 17 novembre 1761, en même temps que ses nombreux complices.

Dussieux ajoute qu'un " arrêt du conseil d'Etat, rendu le 12 décembre 1761 et contresigné par le duc de Choiseul, et des lettres patentes de Louis XV, du 17 décembre, sur le dit arrêt, ordonnaient que " le procès serait fait aux auteurs des monopoles, abus, vexations et prévarications qui avaient été commis en Canada. Une commission présidée par M. de Sartine, lieutenant général de police, et composée de 27 juges au Chatelet fut chargée de juger souverainement et en dernier ressort le procès ordonné par S. M. le 19 décembre."

Selon les deux premiers auteurs cités, Bigot fut détenu jusqu'au mois d'octobre 1762, alors que les accusés ayant obtenu la permission d'avoir des conseillers préparèrent leur défense.

L'instruction dura jusqu'à la fin de mars 1763 et le jugement ne fut rendu que le 10 décembre de la même année.

" Le 11 janvier 1764 en place de Grève, à Paris, et dans les " principales villes du royaume, notamment à Bordeaux, à La " Rochelle et à Montauban, le jugement rendu par la commission fut " lu et publié à haute et intelligible voix. à son de trompe et cri " public."

Par ce jugement, Bigot était banni à perpétuité du royaume, ses biens étaient confisqués, il devait payer 1,000 livres d'amende et restituer 1,500,000 livres.

De plus il devait rester emprisonné à la Bastille jusqu'au paiement de la restitution exigée.

Qu'est-il devenu après cela ? Je l'ignore.

E. Z. Massicotte

" Le dernier coup de canon " (II, III, 157.)—La deuxième session du deuxième parlement, sous l'Union, fut ouverte à Montréal par lord Cathcart, le 20 mars 1846. C'est à cette session que le gouvernement proposa une loi de milice qui passa sans opposition, les deux côtés de la chambre étant unanimes à vouloir mettre la milice sur un pied efficace. Sir Etienne-Paschal Taché fit à cette occasion un discours rempli de patriotisme. Après avoir rappelé les exploits de ses compatriotes en 1812, il assura la chambre qu'ils étaient prêts à tenir une conduite aussi héroïque lorsque l'occasion s'en présenterait.

" Ce que nos pères ont fait, disait-il, ce que nous avons fait nous-mêmes pour la défense de cette colonie, nos enfants seraient encore prêts à le faire, si l'on voulait rendre justice au pays. Notre loyauté à nous n'est pas une loyauté de spéculation, de louis, schellings et deniers, nous l'avons pas constamment sur les lèvres, nous n'en faisons pas un trafic. Nous sommes dans nos habitudes. par nos lois, par notre religion, comme l'a très bien remarqué mon honorable ami pour la cité de Québec, monarchistes et conservateurs. Tout ce que nous demandons, c'est que justice nous soit faite ; et si un ennemi se présente, vous verrez nos légers et joyeux bataillons voler à sa rencontre comme à un jour de fête et présenter hardiment leurs poitrines au fer de l'assaillant. Mais, diront nos détracteurs, vous êtes des mécontents ; un membre qui n'est pas à sa place nous disait, il y a quelques jours, vous êtes intraitables ; vous êtes des rebelles, nous diront les ULTRA ; nous possédons seule la loyauté par excellence ! Mille et mille pardons, messieurs, traitez-nous comme les enfants d'une même mère, et non comme des bâtards ; un peu plus de justice égale, non dans les mots, mais dans les actes ; je réponds que si jamais ce pays cesse un jour d'être britannique, LE DERNIER COUP DE CANON TIRÉ POUR LE MAINTIEN DE LA PUISSANCE ANGLAISE EN AMÉRIQUE LE SERA PAR UN BRAS CANADIEN .... "

P. G. R.

Mariés cinq fois. (II, III, 161.)—Mon bisaïeul, M. Louis Dufresne (le grand Dufresne, comme on l'appelait alors), du Pied-du-Courant, maintenant Hochelaga, près de Montréal, père de M. l'abbé

Nicolas Dufresne, prêtre de Saint-Sulpice, de madame Louis Partenais, de Montreal, et de M. Michel Dufresne, mort curé de Saint-Gervais de Bellechasse, s'est marié cinq fois.

Séraphin Morin, de Saint-Jacques de l'Achigan, a convolé cinq fois. Il épousa en premier mariage Mlle Brault, en deuxième mariage Mlle Dechesne, en troisième mariage Mme veuve Locas, en quatrième mariage Mme veuve Ulric Dupuis et enfin en cinquième mariage Mme veuve Durand.

M. Joseph Forest, de Saint-Paul de Joliette, décédé à Joliette, s'est aussi marié cinq fois.

L.-A. Derome

L'origine du mot Manitoba. (II, IV, 172.)—Le lac des Prairies dont parle M. de la Vérendrye dans le journal de son voyage de découvertes, est le lac Manitoba.

Ce nom de Manitoba lui fut donné par les sauvages assiniboines qui en habitaient les bords au temps de la découverte du pays. Les découvreurs se faisaient donner par les sauvages les noms des lacs et des rivières qu'ils rencontraient sur leur route ; ils les écrivaient dans leur journal tels qu'ils les avaient entendu nommer ou bien en donnaient la traduction française.

De nos jours, on a prétendu et soutenu que Manitoba dérivait de deux mots sauteux : Manito, Wapan. Ceci n'est pas probable du tout, et personne ne le prouvera d'une manière satisfaisante. Je demande par quelles transitions il a fallu faire passer Manito Wapan pour en arriver à Manitoba. Ce ne sont pas les Sauteux eux-mêmes qui auraient changé ce nom qui est dans leur propre langue ; assurément ils eussent continué à prononcer Manito Wapan. Seraient-ce les Français qui auraient fait le changement ? Ce n'est pas probable non plus, puisqu'ils ont conservé une foule de noms sauvages beaucoup plus difficiles à prononcer que Manito Wapan. Dans le journal de M. de la Vérendrye on trouve les noms de Missilimakinaw, de Kaministigoya, Winipigon, Takamamiwen parfaitement conservés.

Pourquoi Manito Wapan aurait-il été torturé pour devenir Manitoba ?

Les sauvages qui habitaient les bords du lac Manitoba et les bords de l'Assiniboine au temps de la découverte étaient des Assiniboines dont la langue ressemble à celle des Sioux. Il y avait les tribus des mata toba, des Hic toba, des Ti toba. Cette terminaison toba dans leur langue signifie prairie et mine veut dire eau. Mi ne sota veut dire : eau jaune ; Mine apolis, ville des eaux.

Mine toba veut dire eau des prairies ou lac des prairies. Les Anglais venus dans le pays après les Français ont prononcé mine comme my ni, et de là Manitoba. M. de la Vérendrye, en appelant dans son journal Manitoba le lac des Prairies, donne tout simplement la traduction du nom sauvage.

D'ailleurs, ce lac devait naturellement s'appeler lac des Prairies et non pas le détroit de l'esprit qui parle.

MANITOBA est d'origine assiniboine puisque le pays où il est situé, était habité par les Assiniboines à l'époque de sa découverte. Inutile donc de le faire deriver de MANITO WAPAN.

L'abbé GEORGES DUGAS

Le drapeau tricolore. (II, IV, 177.)—En 1789, on cherchait une couleur nationale pour la France. On ne voulait plus du blanc qui pourtant avait eu ses jours de gloire. Une feuille arrachée par Camille Desmoulins à un arbre du Palais-Royal devint un signe de ralliement, et le vert faillit être adopté comme couleur nationale de la France ; mais on se souvint que le vert était la couleur de la livrée du comte d'Artois, qui n'était guère en odeur de sainteté auprès des novateurs, et la Révolution dut se chercher une autre cocarde.

On prit d'abord les couleurs de la ville de Paris, le rouge et le bleu qui avaient déjà figuré dans les mouvements populaires des siècles précédents, et l'on y ajouta ensuite le blanc de la royauté, fidèlement conservé par la garde nationale parisienne. Ce nouvel étendard qui devait si glorieusement faire le tour du monde fut adopté d'enthousiasme. Quelques mois après la prise de la Bastille, Bailly et Lafayette offraient solennellement à Louis XVI, dans la grande salle municipale de l'Hôtel-de-ville, la cocarde tricolore arborée comme un triophée de victoire et devenue pour la nation entière l'emblême sacré de la Révolution. Un décret de la convention consacra ces couleurs le 15 févier 1794.

FRANÇAIS

L'abbé Urbain Boiret. (II, IV, 181.)—Voyez REPERTOIRE GÉNÉRAL DU CLERGÉ CANADIEN de Tangnay, 2ème édition, p. 129. Deux entrefilets parus dans la GAZETTE DE QUÉBEC des 10 et 17 novembre 1774 permettront de rectifier cette notice. M. Boiret est né à La Flèche en Anjou et est décédé à Québec, le 5 novembre 1774. Mgr Tanguay donne Senlis comme lieu de naissance et le 1er décembre 1774 comme date de la mort.

Les extraits qui suivent tirés de la GAZETTE DE QUÉBEC intéresseront peut-être le correspondant URBS.

" Epitaphe Boiret

A l'imprimeur,

Monsieur,

Vous obligerez un grand nombre de vos pratiques si vous souhaitez insérer ce qui suit dans votre prochaine gazette. Epitaphe qu'on propose pour mettre sur le tombeau de messire Urbain Boiret, supérieur du séminaire de Québec, décédé le 5 novembre 1774.

Qui jacet hoc tumulo Urbanus primum acre pastus,
Burdigalæ, Quebeci postremas carpüt auras.
Ingenti olim Religionis amore sacerdos
Propulsus, nostris patriæ immemor appulit oris.
Moribus Urbanis, Phæbi ; Ciceronis et arte
Invida quem Quebeco rapuerunt numina clarum.

IMITATION FRANÇAISE

Cet Urbain que la ville de Bordeaux a vu naître,
Que tout Québec en pleurs vient de voir disparaître,
Repose en ce Tombeau : poussé d'un saint amour,
Pour la religion il quitta son séjour,
Oubliant son pays et forçant son courage,
Il vint et se fixa sur ce triste rivage.
Illustre par ses mœurs, par l'art de Cicéron,
Par mille beaux talents, et par l'art d'Apollon.

L'épitaphe était pour le moins chétive, aussi la critique ne se fit pas longtemps attendre.

La GAZETTE du 17 novembre contient l'écrit qui suit :

A l'imprimeur,

Le public ne peut qu'être très obligé à l'auteur de l'épitaphe qui était dans votre dernière gazette : les écoliers voudraient le connaitre, pour lui témoigner leur juste reconnaissance, et le prient de continuer à enrichir la république littéraire de ses belles et ingénieuses productions. Outre le talent de faire naître à Bordeaux après sa mort, un homme né à La Flèche, en Anjou, l'auteur manie l'art de Cicéron et d'Apollon avec tant d'adresse, qu'il peut être pris lui-même pour un modèle, et un excellent original. Après lui on pourra dire, sans craindre, JACET TUMULO, au lieu de JACET IN TUMULO : CARPUT au lieu de CARPSIT : les anciens paraissent avoir ignoré ces expressions.

L'INGENTI OLIM pourrait être sujet à la critique des chicaneurs, mais en faveur des élégances précédentes nous croyons devoir n'en rien dire, et continuer d'estimer et respecter le CAUSIDICUS QUEBECI.

J. E. R.

La Pérouse à Québec. (II, V, 187.)—En 1757, l'escadre destinée à la Nouvelle-France fut mise sous le commandement de M. Dubois de la Mothe. Un des vaisseaux de cette escadre, le CÉLÈBRE, avait pour commandant Clément de la Jonquière.

La campagne du CÉLÈBRE commença le 22 mars 1757. C'est dans ce voyage du CÉLÈBRE que La Pérouse alors âgé de seize ans fit sa première campagne sous le patronage de M. de La Jonquière, son parent.

Les vaisseaux LE CÉLÈBRE et LE BIZARRE furent détachés de l'escadre à Louisbourg, le 1er juillet, pour transporter le régiment de Berry à Québec. Ils y arrivèrent le 15 août. Le 16 septembre, le CÉLÈBRE partit de Québec pour Brest où il arriva le 12 novembre 1757. Sa campagne avait duré sept mois et vingt et un jours.

Il est donc prouvé que La Pérouse fut dans le port de Québec du 15 août au 16 septembre 1757.

M. de la Jonquière a laissé un livre de comptes curieux à consulter. On y lit :

" Le 15 novembre 1756 M. de La Pérouse m'a remis…	240 l.
Le 15 décembre je lui ai remis pour payer un mois d'auberge……	48 l.
Le 24 décembre pour remonter ses deux habits en uniforme et faire une veste et culotte……	75 l. 5 s. 5 d.
Le 1er janvier pour payer sa chambre……	12 l.
Plus à lui pour payer de la poudre……	6 l
Le 15 janvier pour payer un mois d'auberge……	42 l.
Plus pour payer la deuxième chambre et bois……	9 l.
Le 19 payé deux ports de lettres……	1 l. 8 s.
Le 20, à Oudart, tailleur, pour remonter deux habits et faire une veste et culotte……	7 l. 4 s.
Le 25 janvier payé pour six jours d'auberge……	8 l. 8 s.
Plus à l'aubergiste, argent prêté pour un verre cassé 1 l. 4 s. et pour l'épée 12 s……	1 l. 16 s.
A M. de La Pérouse le 9 février, pour ses plaisirs……	6 l.
Le 10 février à l'auberge de la prison……	16 l.
Le 15 février pour raccommoder son épée……	3 l.
Total……	239 l. 1 s. 5 d.
Reçu……	240 l.
Reste……	19 s.

Que j'ai remis à M. de La Pérouse.
Arrêté le 16 février 1757.

La Jonquière

Le marquis de La Jonquière, descendant de Clément de La Jonquière, à qui nous empruntons cet étrange état de compte, remarque que la dépense pour l'auberge de la prison, pour raccommoder l'épée, venant après " six livres pour ses plaisirs " semblerait indiquer quelque bagarre dans laquelle La Pérouse aurait tiré l'épée avec un camarade, ce qui lui aurait valu quelques jours de prison.

Il faut croire que, dans sa jeunesse, La Pérouse était quelque peu dépensier puisque, le 12 juin 1757, M. de La Jonquière écrit dans son livre de compte :

" M. de La Pérouse a actuellement en son pouvoir cent cinquante-deux livres que je l'ai exhorté de bien économiser."

P. G. R.

L'imprimeur Charles Lefrançois. (II, V, 190.)—Voici ce que je découpe de la Gazette de Québec du 2 avril 1829 :

Décédé hier, à l'âge de 54 ans, M. Charles Lefrançois, maitre imprimeur. Il était un citoyen honnête, industrieux, utile. Etant imprimeur du Canadien en 1810, lorsque l'imprimerie fut transportée, à la cour de justice par une bande de soldats armés et le papier supprimé, il fut jeté en prison avec M. le juge Bedard, M. le juge Taschereau et le Dr Blanchet sur l'accusation de trahison, et après un long emprisonnement il fut élargi sans subir de procès. Il laissa la prison emmenant avec lui le germe d'une maladie de foie qui l'a mené au tombeau. "

J. E. R.

QUESTIONS

203.— Le lendemain et les jours suivants de la fameuse bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, plusieurs soldats anglais moururent des suites de leurs blessures. Peut-on me dire où furent inhumés ces soldats ?

R.

204.— La mère de l'Incarnation rapporte (lettre 169) qu'en 1663, la cour envoya au Canada un imprimé contenant les pouvoirs qui étaient donnés au marquis de Tracy. Peut-on trouver cet imprimé dans quelques unes de nos bibliothèques publiques ou particulières ?

Biblio.

205.—Quelles étaient les armes de l'intendant Talon ?

A. H. O.

206.—Quels ont été les premiers pasteurs protestants après la conquête ?

XX.

207.—Quelqu'un a-t-il publié une histoire des Récollets au Canada ? Où me la procurer ?

Studiosus.

208.—Cabot a-t-il découvert l'Amérique Septentrionale ? Que pensez-vous du mouvement qu'essaye de créer le député Howland devant la législature d'Ontario ?

Ixs.

209.—Je possède une vieille carte géographique, et je voudrais bien en trouver la date qui est indiquée comme suit : (I) I) XXXV. Où m'adresser ?

Scol.

210.—Je lis dans le DICTIONNAIRE DE MORERI, tome VIII, p. 206, qu'au XVII siècle, M. Lemoine, sieur de Chassé, était premier chanteur à l'Académie Royale de Musique de Paris et cousin germain de Louis Philippe Rigaud, dit le comte de Vaudreuil, et l'un des mieux venus à la nouvelle cour. Ce Lemoine et ce Vaudreuil appartenaient-ils aux familles de ce nom au Canada ?

J. E. R.

211.—Quel itinéraire suivit Marquette dans le printemps de 1675, lorsqu'il laissa Kaskaskia pour retourner à Saint-Ignace ? Passa-t-il par le portage de Chicago ou par la rivière Kenkakee, puis par celle de Saint-Joseph, et enfin par le lac Michigan ?

Le vieux portage entre les rivières Kenkakee et Saint-Joseph passe à un mille de South Bend (Indiana), et naturellement comme citoyen de cette ville, je suis intéressé à savoir si Marquette passa dans nos parages.

George A. Baker

PUBLICATIONS DU MOIS

Les jeunes littérateurs canadiens, par Albert Ferland—595, rue Sanguinet, Montréal.

Noces d'or de l'Institut des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie à Hochelaga.

L'agriculture dans les écoles, par les Frères des écoles chrétiennes.

Explication du catéchisme, par M. l'abbé Lasfargues.

Les secrets de la maison blanche ou les mystères de la statue de bronze, par L B.—Montréal C. O. Beauchemin & fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul.

Manuel de droit civique par C. J. Magnan · Lettres d'approbation et opinion de la presse—Québec C. Darveau, imprimeur-éditeur—1896.

Dual language in Canada: its advantages and disadvantages. A lecture delivered before the professors and students of the University of New Brunswick, Fredericton, march 18, 1896, by Reverend S.-J. Doucet, of Shippegan St-John, N. B., *Globe* Press—1896

Record des parties de base-ball en 1896.

Traité sur la loi des chemins de fer, comprenant le droit constitutionnel, la loi sur les corporations, débentures de chemins de fer, domaine de la couronne, contrats, voituriers ordinaires, négligence, dommages, maîtres et serviteurs, Texte des lois fédérales et provinciales concernant les chemins de fer, procédures et formules en expropriation, par Henry Abbott, avocat, C. R., professeur de droit commercial a l'université McGill, Montréal. C. Théoret, libraire-éditeur.

Le livre du magistrat, par Magloire Lanctôt, magistrat de district. Deuxième édition revue, corrigée et mise en concordance avec le code criminel (1892) et la loi concernant la preuve (1893) par le recorder de Montigny—Montréal

2ème volume JUILLET 1896 7ème livraison

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

2ème volume JUILLET 1896 7ème livraison

SAINTE-CLOTILDE DE CHATEAUGUAY

La paroisse de Sainte-Clotilde a été en partie détachée de Saint-Rémi de La Salle. En se rappelant que c'est saint Rémi qui versa sur la tête de Clovis, époux de Clotilde, l'eau régénératrice du baptême, on comprendra tout de suite pourquoi cette paroisse a été mise sous le patronage de la première reine chrétienne de France.

La première chapelle élevée à Sainte-Clotilde fut détruite par le feu. Reconstruite la même année elle fut de nouveau incendiée en 1884. On en profita pour reconstruire une église un peu plus spacieuse. Le nouveau temple fut béni le 2 août 1885.

Sainte-Clotilde fut desservie par le curé de Saint-Jean-Chrysostôme jusqu'à l'érection canonique de la paroisse le 11 novembre 1884.

Les curés qui ont jusqu'ici été à la tête de la paroisse de Sainte-Clotilde de Chateauguay sont MM. Zéphir Auclair, 1884-1890 ; Louis-G. Plamondon, 1890-1891 ; Joseph Desrosiers, 1891 ; A. de Liguori Laporte, curé actuel.

Pierre-Georges Roy

LE FRÈRE MARC

En inventoriant la succession de feu mon oncle, M. le docteur Joseph Marmette, décédé à Saint-Thomas de Montmagny le 20 mars dernier, ses exécuteurs testamentaires découvrirent, dans une liasse de vieux papiers, un document intitulé : *Testament du frère Mark.* En ma qualité d'archiviste j'ai le plus grand respect pour l'ortographe des noms propres. Mais cependant, en la présente circonstance, je m'insurge et m'inscris en faux contre la minute de maître Thomas-Stanislas Vallée. Si l'excellent notaire vivait encore j'aurais la tentation de lui dire avec un personnage célèbre des romans de Daudet : — " Par un C, monsieur le magistrat, par un C ! Le nom s'écrit et se prononce à la française ... comme ceci, MARC." Car je connais la signature du frère récollet Marc Coutant pour l'avoir lue, écrite, en caractères qui feraient honneur à la plume d'un calligraphe de profession, sur la première page d'un petit livre aussi curieux qu'intéressant : *Les Paraboles du Père Bonaventure.*

A l'incendie de leur couvent de Québec,—survenu le 6 septembre 1796—nous touchons presque à la date centenaire de cette catastrophe—les Récollets rentrèrent dans le monde. " Un mois après ce sinistre, écrit M. de Gaspé dans ses *Mémoires,* on voyait à peine trois capuchons dans la ville de Québec : les fils de saint François, dispersés dans toute la colonie, gagnaient paisiblement leur vie comme les autres citoyens." (1) Quelques-uns, cependant, continuèrent dans le siècle la vie monastique de leurs cellules et gardèrent jusqu'à la mort les vœux, la règle et le costume de leur père spirituel, le Grand Pauvre d'Assises.

De ce nombre furent les frères *Luc* aux Trois-Rivières, *Louis* à Québec, et *Marc* à Saint-Thomas de Montmagny.

(1) Cf : *Le Foyer Canadien*, tome III, page 284, année 1865.

La publication du testament du frère Marc m'offrirait un bel à-propos d'écrire sa biographie. Je n'en ferai rien cependant. La peine et l'honneur en reviendront à mon ami M. Raoul Renault qui prépare, d'après une rumeur s'accréditant de plus en plus, une très intéressante *Histoire de Saint-Thomas de Montmagny*. Tout un chapitre sera sans doute réservé au frère Marc qui fut, sinon un personnage remarquable, du moins une des personnalités les plus originales de cette grande et belle paroisse.

Je me permettrai seulement de donner sur l'humble religieux quelques détails intimes. Je les tiens de l'un de mes oncles, M. Olivier Marmette, qui l'a personnellement connu. Ces souvenirs, déjà lointains, datent du mois d'août 1846, année où mon parent, alors écolier, était venu passer ses vacances chez son frère, M. le docteur Joseph Marmette. Il y fit naturellement la connaissance du frère Marc. Louis Coutant était alors octogénaire, étant né à Québec le 2 janvier 1766. C'était un petit vieux, au teint bronzé, aux cheveux gris poussière, sec comme le veto d'un maître de salle, maigre comme un carême du diocèse de Québec avant l'an de grâce 1844, alors qu'un indult de Grégoire XVI en tempéra les rigueurs excessives. Encore se trouva-t-il de graves jansénistes pour regretter l'ancien régime, la Sainte Quarantaine du bon vieux temps, et attribuer à cet acte maternel de l'Eglise les désastreux incendies de 1845. (1) —*O sancta simplicitas !*

Marc Coutant vécut dans un état d'austère pauvreté. Avec plusieurs de ses frères illustres de la grande famille franciscaine il croyait même que sa nourriture ne lui appartenait pas : encore moins convenait-il que son vêtement fut sien. Il ne possèdait en propre que sa misère......qui ne l'était pas du tout. Car il sacrifiait héroïquement à ce principe, à ce dogme de l'abnégation

(1) Faubourg St-Roch de Québec, 28 mai 1845.
Faubourg St-Jean de Quebec, 28 juin 1845.

absolue, les convenances les plus élémentaires de la toilette. Non pas qu'il eût fait vœu d'être sale, à la façon de ce bon *Frère Etienne* que chansonnait Voltaire, mais il poursuivait jusqu'à l'idéal, qu'il sut atteindre, l'esprit de pénitence et de renoncement particulier à son ordre.

Frère Marc meurt comme il vit,......en odeur de sainteté. Lisez son testament et vous en demeurerez convaincu. Vous y verrez, qu'après le souci, bien légitime, de recommander son âme à Dieu, après celui de ses dettes, qu'il veut être payées, contrairement au commun usage qui tient à ce qu'on oublie ses créanciers à l'heure dernière, sa troisième volonté, son affre tertiaire, est pour son pauvre corps *qui ne sera pas changé* après sa mort, pour son visage *qui ne sera pas rasé*, etc. Décidement, frère Marc n'était pas un dude !

Il fit montre de meilleur goût en se faisant horloger. Ce métier silencieux, savant, quasi artistique, allait bien à ses goûts de retraite, de travail, d'intelligente activité. Dans sa petite maison de Saint-Thomas, ayant pignon sur rue (1) comme la demeure d'un gens de lettres, Louis Coutant revécut la paix laborieuse de sa bien-aimée cellule au couvent de Québec. Frère Marc n'avait pas suspendu d'enseigne à sa porte, il n'y avait pas non plus, dans la vitrine de son établissement, étalage de spécimens d'horlogerie, utilisés comme tire-l'œil par nos modernes orfèvres. Seulement, un cadran à chiffres romains, égal en diamètre à ceux-là qui ornaient le clocher de notre basilique de Québec avant 1890, emplissait littéralement toute une fenêtre. Ça se voyait de loin, à plus d'un arpent.

C'était un privilège, fort apprécié des gamins vertueux de la paroisse, que d'être admis à voir travailler le bon récollet. En vérité frère Marc, à lui seul, composait tout un tableau de genre, vu de la sorte, dans la lumière insuffisante de ses lampes et de ses chandelles de suif, la loupe au front, courbé sur les délicates pièces de métal, et les maniant entre ses doigts aussi habiles qu'attentifs. Et

(1) La rue Saint-Jean-Baptiste.

ceux-là d'entre les écoliers qui avaient déjà grignoté du grec songeaient, en regard de cette grosse lentille incrustée dans le crâne du vieux moine, à l'œil unique de Polyphème, le cyclope, d'homérique mémoire. Frère Marc vécut ainsi quarante ans à nettoyer, à réparer, à combiner des rouages de montres, à les démonter, à les remonter, pour les démonter encore, et *vice versa,* sans impatiences comme sans lassitudes.

Un matin, celui du 4 mars 1849—toutes les montres, toutes les pendules, toutes les horloges de Louis Coutant marquèrent une même heure pour le capucin. C'était la première fois, depuis le 2 janvier 1766, que les chronomètres se retrouvaient d'accord sur la vie du bon religieux. En excellent horloger qu'il était frère Marc voulut vérifier ce phénomène : mais il ne vit plus sur le cadran de ses montres et de ses horloges que des aiguilles affolées courant autour d'un disque où plus rien n'était gravé : pointillés de secondes et de minutes, chiffres des heures, arabes ou romains, tout était disparu sur l'émail ou le cuivre, luisant et poli maintenant comme des cymbales. Quel magicien avait donc effacé toutes ces mesures du Temps ? Qui donc avait ensorcelé, détraqué ses belles horloges, hier encore si exactes, si précises, et ne donnant plus, ce matin-là, que les notions obscures et vagues des clepsydres et des sabliers ? Et, dans le silence grandissant de sa stupeur, elle-même accrue dans uue mesure de vitesse et d'intensité délirantes, une pensée vint au frère Marc, le souvenir d'un redoutable chronomètre, décrit autrefois dans les sermons de Bridaine, d'une horloge étrange, de fabrique inconnue, et dont l'effrayant pendule oscillait entre deux mots éternels : *Jamais ! Toujours ! !*

Louis Coutant la reconnut, c'était bien elle, l'heure de sa mort, qui sonnait au quatrième jour du troisième mois de la quatre-vingt-quatrième année de son âge.

Excentrique et fantasque, Marc Coutant le demeura jusque dans l'autre monde. Par un caprice bizarre il demande qu'on l'enterre avec ses livres de prières et de lectures, ses chapelets, ses reliquaires. Tout un bibelot de

dévotions l'accompagne dans sa bière, et c'est encore moins un cercueil qu'une bibliothèque que le fossoyeur inhume le matin du 7 mars 1849.

Bien que la sépulture de Louis Coutant ne remonte pas même à cinquante ans, le secret de sa fosse est déjà inviolable. Rien n'en marque l'endroit précis au cimetière, et personne aujourd'hui des anciens de la paroisse n'en peut indiquer l'emplacement. Son corps, en apparence, est aussi perdu que celui du nautonnier péri en mer. Un jour cependant, quand sur le spécieux prétexte d'un progrès municipal quelconque on *relèvera l'ancien cimetière* de Montmagny, les ouvriers frapperont de leurs pelles ou de leurs pics un monceau de bouquins rangés en une belle ordonnance contre les parois d'un cercueil, parmi les ossements d'un squelette les fossoyeurs ramasseront des chaînes de chapelets, des montures rouillées de reliquaires, des petites niches et des statuettes d'ivoire ou de bois. Inutile alors aux archéologues et aux antiquaires de l'endroit de se quereller jusqu'aux coups ou de conjecturer à perte de vue sur la singulière trouvaille de ces braves gens : on aura tout simplement découvert la tombe du frère Marc.

Au retour des funérailles — et toute la paroisse avait tenu à honneur d'accompagner le digne capucin à sa dernière demeure — les habitants de Saint-Thomas disaient entre eux : “ On va le manquer longtemps, notre bon récollet.”

En effet, il leur manqua longtemps, aux vieilles et jeunes gens de Montmagny, cet humble religieux-horloger. Il manqua aux petits gars de l'école habitués à s'accouder longuement, aux soirées d'hiver, à la table de son atelier ; il manqua aux pêcheurs de *bars* et d'achigans, de brochets et de *brennes*, dont il était l'assidu compagnon ; il manqua à son chien qui mourut, paraît-il, du chagrin d'avoir perdu son maître.

Car les plaisirs du franciscain étaient silencieux,

modestes, simples comme sa vie. (1) Les Romains criaient aux empereurs : *Panem et circenses*, frère Marc disait tout bas : *Canem atque pisces*. Et voilà que, par une nuit sans lune, un chien perdu vint pleurer à la porte du capucin. L'abandonné fut accueilli comme un parent. François d'Assises ne disait-il pas " Mon frère " au loup très féroce de Gubbio ? C'était un animal vraiment extraordinaire que ce barbet orphelin qui semblait vivre de l'air du temps, car oncques ne le vit manger, boire ou dormir. Il ne jappait pas, ne mordait pas, mais, en revanche, à toute heure, en tout lieu et devant tout le monde, s'épuçait avec rage. On crut d'abord à une maladie de la peau : mais l'opinion changea quand elle apprit que l'étrange bête avait l'habitude de coucher sur le capuce du moine. Cette conduite expliqua bien des démangeaisons, frère Marc, qui les partageait toutes, s'oubliait quelquefois à regarder son caniche avec une envieuse complaisance, un attendrissement jaloux—" Le bienheureux ! comme il se gratte ! " Et aux intimes, qu'étonnait un soupir d'une telle profondeur, le récollet confessait qu'un vœu imprudent, un serment solennel, plus téméraire encore que celui de Jephté, l'empêchait d'en faire autant. Il avait les mains liées ; oui, liées jusqu'aux ongles. Sans le cilice et la haire qui ne le quittaient plus, sans la discipline, qu'il se donnait à tout propos, la position n'eût pas été tenable ! Et le bon frère se fut parjuré !

Cette anecdote, prétendue historique, exhale une forte odeur de légende. Elle fleure même l'irrévérence et semble l'écho lointain d'une vieille chanson voltairienne au sarcasme gouailleur et polisson. Un couplet m'en revient au bon moment. Il s'agit de la vêture d'un frère capucin, *Papa Mignon*. Avant que d'endosser le *séraphique froc*, l'ordonné prend la parole :

---

(1) Fondre des cierges, enfiler des chapelets, confectionner des hosties, des bouquets de fleurs artificielles, ou des diadèmes en fil d'or et brillants pour les ostensoirs, cnltiver des jardins, veodre des simples et des légumes, travailler l'horlogerie, la reliure, tailler des habits, faire l'école aux enfants pauvres, leur enseigner le catéchisme, telles étaient les occupations quotidiennes et les petits métiers des frères récollets demeurés dans le monde après l'ıncendie de leur couvent de Québec.

"Je promets obéissance
Dit-il, à votre observance
Je veux faire pénitence
Sans plus longtemps différer.
Je vivrai dans la vermine
Sans jamais à mon échine
Porter la main pour me gratter !
Barbe-Sale sera mon nom
Au lieu du doux Papa Mignon !"

C'est de *l'anti-moine* pur ! n'en déplaise aux calembouristes.—Qui m'assure que le benoît et onctueux Louis Coutant ignorait cette chanson-là ? qu'il ne l'ait pas chantée lui-même avec ses frères capucins, Ambroise, le cuisinier, Alexis, Bernard et Bernardin, Louis et Paul, en plein réfectoire du couvent, alors que le Révérend Père Supérieur Félix De Berey avait eu la bonne pensée de s'absenter et d'aller rendre visite à ses grands amis, les officiers de la garnison de Québec ? Cette espièglerie n'eût pas d'ailleurs été jugée un cas pendable.

J'ai toujours un peu soupçonné Louis Coutant d'être un madré compère, retors à ses heures comme pas un, malgré son air bonhomme. Ennuyé de se voir observé, guetté, espionné par des voisins d'une curiosité et d'une indiscrétion incurables, frère Marc s'amusait à les blaguer sous cape, à les faire poser, à les pincer sans rire. Voulant pratiquer tout à son aise la règle de saint François, et dans la perfection de sa plus stricte observance, il imaginait de cacher sous des raisons plaisantes les motifs véritables de ses pénitences et de ses mortifications. Il s'appliquait, aux yeux de ces témoins inévitables, à diminuer ses mérites, à atténuer l'éclat de ses austères dévotions. Et, sans trop chercher, il trouvait des badauds, à candeurs naïves, pour croire *mordicus* qu'il se fouettait l'échine par sensualité.

Après son chien, ce que frère Marc aima le plus au monde fut sa perche de ligne. Il l'appelait " ma sœur ", dans l'intimité de ses monologues. Il disait encore " mon frère l'hameçon," parlait latin à ses appâts : *mater mea et soror mea vermibus.* Comme tous les religieux de son

ordre il possédait cette faculté poétique d'animer, de transfigurer, de personnifier toutes choses et de les mettre en scène. A l'instar de son ancêtre spirituel frère Marc conversait-il avec les fleurs, les oiseaux, les abeilles ? Je n'en sais rien. A-t-il jamais répété le miracle d'Antoine de Padoue à Rimini et prêcha-t-il " ses frères " les poissons ? Je l'ignore davantage. Son silence, toutefois, dut être fort éloquent, car le bon franciscain revenait toujours chargé de dépouilles opimes. Truites de la *Rivière-aux-Perdrix*, achigans de la *Rivière du Sud*, brochets du *Bras Saint-Nicolas* crevaient son panier au retour de chaque expédition. Je ne dis rien du menu fretin : poissons blancs, gougeons, carpes et *brennes*, qui se disputaient l'honneur de frire à son déjeuner.

Rarement le frère capucin était-il partie à ces fêtes mondaines connues à Saint-Thomas sous le nom de *pêches au bar* : excursions d'amateurs et de touristes, citadins de haute pègre ou dégommés de bas étage, pour la plupart étrangers à la paroisse, et dont les manières et les goûts contrariaient les siens. Le beau tapage de la jeunesse dorée l'effarouchait positivement, car pour lui la pêche était moins un amusement qu'une méditation habituelle, continuée, du silence de sa cellule ou de l'église, à celui des prés, lourds de chaleur et de lumière.

Quelquefois, en rase campagne, en pleins champs d'orges ou de blés, d'avoines ou de foins ondulants comme des vagues, une silhouette étrange apparaissait. Vue de loin, sa raideur, son immobilité, le mouvement automatique du bras droit l'eussent fait confondre avec un mannequin, un de ces bonshommes de paille, épouvantails de vergers. Mais regardée de près l'erreur n'était plus possible et le capuce brun du récollet se détachait en relief sur les jaunes d'or des moissons ou les verts émeraudes des hautes herbes. Seulement on se demandait si, pour pêcher de la sorte dans les sillons et les pièces de grain, le bon frère mendiant n'avait pas reçu un coup de soleil sur la tête. Mais, en se rapprochant toujours, on regrettait bien vite cette mauvaise pensée en écoutant rire, d'un éclat de voix

fraiche et moqueuse, une eau courante, encaissée profondément dans une ride du sol et qui mesurait bien un empan de largeur, peut-être même une coudée,au maximum. Ce filet d'eau minuscule portait un nom de main. On l'appelle encore aujourd'hui le *Ruisseau du Pouce*. Marc Coutant se plaisait encore à suivre les méandres d'un autre cours d'eau microscopique, le *Ruisseau à Paul*, glacial, herbeux, embarrassé de quenouilles et de joncs. Pierre, Jacques, et Jean y *mouchaient* des truites étonnantes : pourquoi Marc n'en eût-il pas fait autant ?

Aux plus longs jours de l'été, dans cette incomparable lumière des aurores et des crépuscules de juin, les matineux coureurs de grèves ou les paysans attardés surprenaient maintes fois le frère Marc, extasié, ravi devant la magnificence des paysages surgis de toutes parts et disposés comme des tableaux dans l'atelier d'un grand maître, un jour d'exposition. Fasciné, ébloui, hypnotisé par la présence réelle, le contact immédiat d'une nature exhubérante de rayons et de couleurs, le récollet demeurait là des heures, inconscient du temps enfui, le regard fixe, dilaté, aigu, admirant avidement, avec ces yeux de braise des affamés qui regardent un pain. Ses mains nerveuses crispaient son rosaire, qu'elles ne déroulaient point, ses lèvres minces frémissaient comme une bouche en colère mais n'articulaient pas un seul mot. Louis Coutant ne priait pas ; une joie trop intense possedait ce contemplatif, tout entier à sa vision. Ces jours-là les passants, petits gars ou vieilles connaissances, se gardaient bien d'éveiller frère Marc ; ils s'éloignaient à pas de loup, ne le saluant ni du geste ni de la voix, pénétrés, émus du silence solennel enveloppant ce rêveur ascétique louant Dieu par cet acte parfait d'admiration muette, de voix plus haute cependant que l'applaudissement le plus enthousiaste, l'acclamation la plus sonore.

Quand mon excellent ami, M. Jules Taché, copiera d'après nature les indescriptibles paysages de Saint-Thomas de Montmagny, sa paroisse natale, je l'aviserai de placer quelque part, sous le gracieux parasol d'un orme, au coude pittoresque d'un bras de rivière, ou bien encore,

suivant l'ornière grise d'un *chemin du roi*, la silhouette caractéristique du récollet. La peinture, comme l'histoire, est une résurrection.

Quelle joie pour l'artiste, quelle récompense de surprendre quelque jour, arrêté devant son tableau, un couple de nonagénaires—*apparent rari nantes*—et les entendre s'écrier, à l'unisson de leurs voix chevrottantes :

— Mais voyez donc, là-bas, au nord-est de la rivière, frère Marc le récollet !

— Da-oui ! c'est bien lui-même, et tout recopié dans sa perfection.

— On dirait qu'il s'en va chez les Nicole. *Bonheurement* qu'il fait grand jour dans l'image ; *différemment* ils en auraient une peur !

— C'est vrai, qu'il sort du cimetière !

— Si nous lui faisions règler nos montres quand il reviendra de sa promenade au fond du cadre ? Je crois que la mienne prend de l'avant. A son compte j'aurais quatre-vingt-dix-neuf ans à la Toussaint prochaine. Ce doit être une trompe du calendrier.

— C'est votre baptistère qui prend de l'arrière, père Thibault. Dans tous les cas, gardez-vous bien de toucher aux aiguilles. A notre âge voyez-vous, toutes les horloges marchent un train d'enfer. Les raculer ? mais ça ferait sonner l'heure tout de suite !

— Tu as raison, Fournier, c'est plus prudent. Aussi bien que les orfèvres nous disent qu'on massacre leurs *mécaniques*.

Et, silencieux, les deux nonagénaires s'éloignent du tableau, règlant l'un sur l'autre leurs pieds boîteux et leurs cannes torses, songeant avec une douce mélancolie à cette heure qui sonnerait tout de suite, au clocher de l'église, si l'un d'eux s'avisait de taquiner *le retard* de sa vieille montre.

En attendant que frère Marc revienne, soit dans l'*Histoire* de M. Raoul Renault, soit dans le *Paysage* de M. Jules Taché, lisons ensemble son testament, pour tromper notre légitime impatience.

(A suivre) Ernest Myrand

REPONSES

Saint Jean-François Régis et le Canada (II, III, 166.)—Dans certains endroits on a pris, je crois, l'un pour l'autre deux Jésuites fort distingués, tous deux grands missionnaires et véritables convertisseurs d'âmes, saint Jean-François Régis et le père F. X. Duplessis.

Celui-ci, né à Québec en 1694, fit ses études au collège des Jésuites de cette ville et entra au mois de janvier 1717 au noviciat des Jésuites à Paris.

Le R. P. Duplessis, un des plus illustres missionnaires du dix-huitième siècle, était la terreur des hérétiques jansénistes qu'il combattait avec une force incroyable et des succès tout-à-fait prodigieux. Pour comprendre tout le bien que ce bon père a fait en France par le moyen des missions, il faut lire ses admirables lettres écrites à ses sœurs, religieuses à l'Hôtel-Dieu de Québec (LETTRES DU PÈRE DUPLESSIS PUBLIÉES PAR J.-EDMOND ROY.

Comme il était né au Canada ses compagnons et ses adeptes étaient appelés CANADIENS. C'est ce qu'il écrivait lui-même de Tours à ses deux sœurs, les mères Sainte-Hélène et de l'Enfant-Jésus, le 25 avril 1725 : " Ceux qui se déclaraient ouvertement pour l'Eglise, on les appelait Canadiens ".

Le R. P. Duplessis par son zèle à travailler à la conversion des âmes mérita d'être surnommé le FRANÇOIS RÉGIS DU NORD DE LA FRANCE.

C'est ce qui a probablement fait confondre saint François Régis et le R. P. Duplessis.

Saint François Régis désira ardemment de venir au Canada, mais son désir ne se réalisa jamais. Dieu se contenta de la bonne volonté de son saint serviteur.

RACINE

—Voyez la VIE DE SAINT JEAN-FRANÇOIS RÉGIS par Daurignac, aux pages 119, 134, 272. On y voit deux lettres du saint à son supérieur lui demandant de le laisser passer dans la Nouvelle-France.

L.-A. DEROME

Graveurs Canadiens. (II, IV, 167.)—Un " Psautier de David, etc " imprimé à Montréal en 1782 par Fleury Mesplet, contient de petites gravures sur bois, que l'on dit être les premières faites au Canada. Vers 1817, un nommé Ledroit gravait un portrait de J.-F. Perrault, qui n'est pas à dédaigner. L. Stevens, après avoir gravé, dit-on, un portrait de Craig, en a aussi gravé un du duc de Kent, qui figure dans le " Mason's manual ", publié à Québec, en 1818 (Gagnon, No 3510.) T. G. Preston, de Montréal, y gravait de la musique en 1821 (Gagnon, No. 1779). J. Jones, de Québec, a signé quelques belles gravures vers 1830, entre autres deux EX-LIBRIS pour Samuel Wright. Mais celui que nous pouvons désigner comme

l'artiste par excellence, de 1825 à 1830, c'est Smillie, de Québec, qui a gravé les charmantes petites vues qui ornent le " Picture of Quebec " de 1829. On a aussi de lui des cartes géographiques qui sont superbes, quelques EX-LIBRIS et la carte d'admission au musée Chasseur qui est l'une de ses premières pièces. Un graveur du nom de Leney, à Montréal, a aussi signé quelques bonnes gravures, vers 1820; on en trouve une couple dans le "Canadian Magazine" (Gagnon, No. 671). Dulongpré n'a jamais été un graveur que nous sachions : mais il a excellé dans la peinture : le portrait surtout. (Gagnon, No· 4688).

PHILÉAS GAGNON

Un frère de Walter Scott à Québec. (II, IV, 178.)—En effet, l'un des frères de sir Walter Scott a résidé à Québec (No. 2, rue des Carrières) ; il y est mort en 1823. Son épitaphe, qui se trouve encore dans le vieux cimetière anglais de cette ville, se lit comme suit : "Sacred to the memory of Thomas Scott, Late Paymaster of the 70th Regiment, who departed this life, 4th February, 1823. And his daughter Barbara Scott, who died on the 5th october, 1821, in the eight year of her age ". Nous ne lui connaissons pas de descendants ici.

PHILÉAS GAGNON

Lévis. (II. V, 182.)—Le comte et le vicomte de Nicolay ont visité Québec en 1857 ou 1858.

J. E. R.

Le juge Fletcher. (II, V. 186.)—Il y a eu en effet un juge du nom de John Fletcher dans le Bas-Canada. Voici les différents postes qu'il a occupés dans la Province :

1. Il fut nommé coroner, conjointement avec Henry Blackstone, pour le district de Québec, le 16 mai 1814.

2. Le 6 mai 1815, il était nommé l'un des commissaires pour réparer le palais de justice de Québec.

3. Il devint juge de paix pour le même district le 22 novembre suivant.

4. MM. Fletcher et William Bachelor Coltman, furent nommés, le 30 octobre 1816, juges de paix pour les Territoires Indiens, (ou du Nord-Ouest) et commissaires pour règler les différents survenus entre les deux compagnies rivales de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest.

5. Le 19 mai 1818, il était nommé juge de paix pour le district de Trois-Rivières.

6. Le 21 juin 1823, il devenait juge de la cour provinciale pour le district inférieur de St-François, avec résidence à Sherbrooke.

7. Il était nommé temporairement juge de la même cour à Trois-Rivières, en remplacement du juge Pierre Bédard, malade, le 6 juin 1828.

8. Le 10 décembre 1830, il recevait une nouvelle commission comme juge de la cour provinciale à Sherbrooke. Il occupait encore ce poste en 1838.

F.-J. AUDET

Père et fils. (II, V, 191.)—A-t-on vu, ainsi que vient de me le rapporter un vieux conteur de légendes, le père et le fils, prêtres tous deux, officier à la même messe ?

Ce vieux conteur de légendes peut parfaitement avoir raison. Je ne puis citer aucune chronique du temps qui mentionne le fait tel que raconté, mais la chose, je crois, est possible, et le fait assez singulier que le père et le fils furent curé et vicaire à la même époque dans le même endroit s'étant rencontré ici dans le pays, la chose devient alors très probable. M. Jean-Baptiste Deguire, un des anciens curés de Vaudreuil, dans le district de Montréal, eut, à la fin du siècle dernier, son fils comme vicaire durant six ans.

Mgr Tanguay cite cet événement dans ses notices biographiques de ces deux prêtres :

"Jean-Baptiste Deguire dit Larose, né à Montréal, le 13 mars 1744, fils de Nicolas Deguire et de Marie-Anne Baudry, avait épousé Marie-Anne Sénécal. Devenu veuf, il fut ordonné le 24 octobre 1779, curé de Sainte-Anne-la-Pocatière; 1780, curé de Vaudreuil, jusqu'à sa mort, arrivée le 14 décembre 1815, à 71 ans 9 mois. Il eut pendant plusieurs années pour vicaire son fils M. Joseph Deguire." (Repertoire du clergé canadien, p. 143).

"Joseph Deguire dit Larose, né à Montréal le 27 août 1773, fils de J.-B. Deguire et de M. A. Sénécal; ordonné le 8 mars 1797; 1798, vicaire de Vaudreuil; 1804, curé de Lavaltrie et de Lanoraie, où il décède le 26 avril 1813, à 39 ans et demi." (Ibidem p. 163).

Ne pouvons nous pas dire que ces deux prêtres dûrent officier ensemble à la même messe pendant qu'il desservaient la paroisse de Vaudreuil ?

Mathieu A. Bernard

Les huitres au Canada. (II, V, 195).—Quand a-t-on commencé à manger des huitres au Canada ?

Il y a déjà longtemps que Denys, en parlant de ces délicieux mollusques, disait :

"C'est une grande manne pour l'hiver quand le temps ne permet pas d'aller à la pêche. Elles sont dans les ances ou à la côte proche de terre : pour les avoir on casse la glace, on fait une grande ouverture, puis on a de petites perches assez longues pour toucher au fond de l'eau. On en lie deux ensemble par la moitié, puis on ouvre et ferme cela comme des tenailles, on les tire de l'eau et on les jette sur la glace. On ne va point à cette pêche que l'on ne soit plusieurs ; les uns pêchent, un autre fait le feu, l'autre écalle pour faire fricasser, d'autres les mettent sur des charbons, deux ou trois ont une grande coquille, avec leur eau, de la mie de pain, un peu de poivre et de muscade, on les fait cuir comme cela et c'est un bon manger, et quand on est bien rassasié chacun emporte sa charge et les chiens entrainent chacun une sachée (sic) avec un petit traineau qu'on leur fait fort légère." Denys écrivait ces lignes en 1672.

Du temps des Indiens, on leur faisait déjà la pêche et les tribus de la Nouvelle-Angleterre et de l'Acadie en séchaient de grandes quantités pour leur provision d'hiver.

Faucher de Saint-Maurice

La Courvaline. (II, V, 202.)—Joseph-Claude Poulin-Cressé de Courval, ordonné prêtre le 12 août 1787, agrégé de Saint-Sulpice, desservit pendant sept ans Notre-Dame de Montréal, où il fut directeur des Dames Hospitalières, puis fut nommé, le 28 mai 1794, curé de la Pointe-aux-Trembles, près de Québec, à la place de Mgr Bailly de Messein, qui venait de mourir. M. de Courval a administré cette paroisse pendant cinquante deux ans, jusqu'à sa mort, arrivée le 20 avril 1846. Il était alors âgé de 84 ans. Ses restes sont déposés dans un caveau de l'église de la Pointe-aux-Trembles, sous le chœur du côté de l'évangile. Il a légué à la fabrique de cette paroisse une pièce de terre de cinq arpents de profondeur sur un arpent et demie de large, dont le revenu annuel est destiné à l'entretien de l'école près de l'église. Cette pièce de terre rapporte aujourd'hui $80 par année.

M. de Courval est resté célèbre par la fabrication d'un remède qu'il distribuait gratuitement aux malades et que l'on a appelé la Courvaline. C'est une espèce de tisane laxative et purgative dont l'usage est encore assez répandu dans certaines localités. Les prescriptions de cette médecine sont assez variées. En voici une qui fut donnée par M. Juneau, père de l'inspecteur d'écoles de ce nom : 3 pintes d'eau douce, 1 once de racine de chicorée, 1 once de racine de patience, 1 once de racine de saspareil, ½ once de racine de dandelion, ½ once de racine de chiendent, 3 ou 4 morceaux de racine de gimgembre. Faire bouillir le tout jusqu'à réduction d'un tiers. Coulez dans un linge de toile. Dans chaque bouteille de cette tisane faire dissoudre deux grandes cuillerées de sel epsum. Une bouteille de trois demiards suffit pour la purgation d'un adulte. Prendre un demi-gobelet le soir en se couchant, et un demi gobelet le matin en se levant. Si la dose ne fait pas effet, répéter la dose de demi-heure en demi-heure. Pour une purgation lente en prendre un verre à vin soir et matin, chaque matin, pendant un certain temps.

J. E. R.

—Voici, d'après les Sœurs de la Providence, comment se prépare la Courvaline : "Racine de patience, une demi once ; salsepareille, deux onces : chiendent et dent-de-lion, une demi-once de chaque ; eau, deux livres réduites à une livre et demie ; sel d'Epsom, une once. Un verre à vin, deux ou trois fois par jour. Voyez Traité Elementaire de Matière Medicale et Guide Pratique des Sœurs de la charité de l'asile de la providence de Montréal—8ième édition, 1890, page 705.

L. J. Bélanger

QUESTIONS

212.—N'a-t-on pas publié un poème héroï-comique à l'occasion de la sépulture de Mgr de St-Vallier ? (2 janvier 1728). Si oui, quel en est le titre et qui en est l'auteur ? En reste-t-il des exemplaires quelque part ?

Chs B.

213—J'ai lu quelque part qu'en 1754, Benjamin Franklin écrivit une brochure dans laquelle il insistait sur la nécessité et l'urgence d'enlever à la France le Canada, indiquant en même temps les voies et moyens pour y réussir. Si cette brochure existe où puis-je me la procurer ?

Hist.

214.—Pourriez-vous me dire en quelle année et par qui ont été fondés, découverts ou nommés, les lieux suivants : 1o Sainte-Anne au Cap-Breton ; 2e Le cap Anne ; 3o Le fort Sainte-Anne au lac Champlain : 4o Le bourg de Sainte-Anne (bourgade huronne) ?

G. D.

215.—Doit-on terminer avec un s les noms suivants : M. de Courcelle (8ième gouverneur du Canada), M. de Callière (13ième gouverneur) ?

Clonis

216.—M. Charles Laurier, arpenteur, demandait à l'assemblée législative du bas-Canada, le 30 novembre 1831, une aide pour le mettre en état de faire des expériences sur la manière de mesurer les distances sur l'eau et aussi la course d'un vaisseau en mer.

Quelqu'un sait-il quelque chose de ces expériences ?

X. X. X.

217.—Sur sa carte de 1673-74, reproduite à la page 245 de l'ouvrage de Winsor : Cartier to Frontenac, Joliet indique une rivière à l'extrémité sud-est du lac des Illinois. Croyez-vous que Joliet a visité cette rivière ou qu'il en parle par ouï-dire ? N'est-il pas probable que le père Marquette ait connu cette rivière ?

George.-A. Baker

218.—Dans un acte de concession que j'ai sous les yeux, je constate que le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concède la seigneurie Vincelotte à demoiselle Geneviève de Chavigny, veuve du sieur Amiot. Pourquoi appeler une veuve Demoiselle ? D'où viennent ces qualificatifs de madame et mademoiselle ?

Galant.

219.—Le quinzième gouverneur du Canada était-il un M. de Beauharnois ou de Beauharnais ? On le voit désigné sous ces deux noms ?

Hon.

PUBLICATIONS DU MOIS

Les Etats-Unis ; origine, institutions, développements, par A.-D. DeCelles.

Catalogue des livres, brochures, journaux, etc, sortis de l'imprimerie générale de A. Côté et Cie, *depuis sa fondation, le 1 décembre 1842.—1896.*

Annuaire du séminaire St-Charles - Borromée, Sherbrooke, affilié à l'université Laval en 1878 —Année académique 1895-96. Numéro 21—Sherbrooke : Imprimerie du Séminaire St-Charles-Borromée—1896.

Les fleurs de la poésie canadienne.—Deuxième édition augmentée et précédée d'une préface par M. l'abbé A. Nantel—Montréal : C.-O. Beauchemin & Fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul, 256 et 258—1896.

La carte postale, saynète enfantive par Mme Dandurand, Montréal ; C.-O. Beauchemin & Fils, libraires-imprimeurs, 256 et 258, rue Saint-Paul.

A travers les Etats-Unis et le Canada ; récits de voyage, par P. Deschamps.—Troisième édition.—E. Leroux, éditeur, Paris.

Saint Antoine de Padoue, par le R. P. Frédéric de Ghyvelde—Québec, Léger Brousseau.

Le système métrique, par A. de Grandpré—Montréal —1896.

Le communisme, par C. Baillargé, M. S. R. C.

2ème volume. AOUT 1896 8ème livraison

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

2ème volume AOUT 1896 8ème livraison

SAINT-FRÉDÉRIC DE BEAUCE

La paroisse de Saint-Frédéric a été érigée canoniquement en 1851 par Mgr P.-F. Turgeon, archevêque de Québec ; son érection civile date du 28 août 1856.

Saint Frédéric, évêque d'Utrecht, dont la fête se célèbre le 18 juillet, lui a été donné pour titulaire, en l'honneur de M. Frédéric Caron qui en fut le premier curé.

C'est M. Caron qui présida à la construction de la première chapelle, bénite le 30 décembre 1851, et à celle du presbytère, dans le cours de l'été de 1852. M. Caron fut curé de Saint-Frédéric de 1851 à 1856.

M. François-Edouard Moore lui succéda dans l'automne de 1856 et resta à la tête de la paroisse jusqu'au 1er juillet 1873, date de sa mort. En 1858, grâce au zèle et à l'habileté de ce vénérable prêtre, les paroissiens de Saint-Frédéric se construisirent une très jolie église en pierre des champs.

Le successeur de M. Moore fut M. Joseph Hoffman, qui laissa Saint-Frédéric, en mai 1879, pour la cure de Saint-David de Lauberivière.

C'est quelques jours plus tard que M. Joseph-Etienne Martin, curé actuel de Saint-Frédéric, arrivait dans la paroisse. M. Martin a agrandi le cimetière, restauré l'église et transformé complètement la sacristie. De plus, M. Martin a doté sa paroisse, en 1893, d'un nouveau presbytère.

Pierre-Georges Roy

LE PATRONAGE DANS L'ARMÉE

Je parcourais récemment un des volumes de la correspondance générale qu'entretenaient les gouverneurs et les intendants avec les ministères à Paris, et je tombai par hasard sur un tableau des demandes d'avancement qui furent faites au lendemain de la paix d'Utrecht. Ce tableau porte en marge la note : *A Marly le 7 May 1714*, les observations du ministre et les noms de ceux qui sollicitaient pour les divers officiers.

Que d'intrigues, que de démarches, que de sollicitations pour obtenir ces promotions enviées ! Rien de plus bizarres, parfois, que les raisons invoquées. On cherche des protecteurs dans tous les rangs et dans tous les coins de la France. Les uns sont recommandés par des marquises ou des grandes dames de la cour, par des évêques ou par des hauts personnages, les autres se contentent de simples valets de chambre ou même des sauvages. Quelle course au clocher ! Et comme les soucis et les ennuis de l'exercice du patronage ont bien été les mêmes dans tous les temps et dans tous les lieux. " Souvenez-vous, disait Napoléon Ier à Fontanes, que tous les hommes demandent des places. On ne consulte que son besoin, et jamais son talent."

J'ai cru que ce tableau de demandes d'avancement avec ses remarques aurait quelque intérêt pour les lecteurs du *Bulletin*, et le voici :

" Remplacement des employés militaires.

Emplois vacans.

La majorité des troupes vacante par la mort du sr. Dumeny.

La majorité des Trois-Rivières vacante par la mort du sr. de Cabanac.

Demandes pour la majorité des troupes : Le sr. Leverrier, Français. Sert depuis 1672, est le premier capitaine. A servi en France. Est assez bon officier et a de la dignité.

Le sr. de la Chassagne, Français, major de Montréal, la demande ou une augmentation d'appointements. Sert

depuis 1672. Capitaine en 1678. Parait plus propre à la majorité de Montréal qu'à une majorité des troupes.

Le sr. de St. Martin, Français, est capitaine depuis 1697, il n'est pas en état de se donner les mouvements que cet emploi demande. Le sr. Blainville, Français, est capitaine depuis 1701, est assez bon officier.

Le sr. de Sabrevoy, Français, sert depuis 1687, capitaine depuis 1702. C'est un bon officier, agissant, et qui vit avec honneur. Le sr. de la Corne, Français, est capitaine depuis 1706, est bon officier.

Le sr. comte de Vaudreuil, Canadien, sert depuis 1696, capitaine, en 1710.

En marge : *Recommandé par Mde la Marquise de Vaudreuil et par M. Bégon.*

Majorité de Trois-Rivières. En marge : *cette majorité ne vaut que 850 livres.* M. M. de Vaudreuil, Bégon et Galiffet la demandent pour le sr. de la Corne, capitaine, avec une augmentation d'appointements. Le sr. de la Corne est bon officier et y serait propre. Note au crayon : *Bon.*

Compagnies : —La nomination de deux capitaines à ces deux emplois feront deux compagnies vacantes. Elles sont demandées par le sr. de Beauvais, Canadien, lieutenant depuis 1691. Est assez bon officier.

En marge :—*Proposé par MM. de Vaudreuil et Bégon. Bon.*

Sr. Pierre de Repentigny, Canadien. Est lieutenant depuis 1691. Est crapuleux.

Du Buisson, Français, lieutenant depuis 1698. Est bon officier et agissant. Il fit il y a deux ans une belle action au Détroit. En marge : *Proposé par MM. de Vaudreuil et Bégon. Bon.*

Dorvilliers, Français, est lieutenant depuis 1700. M. de Vaudreuil rend de bons témoignages de lui. Est assez bon officier. En marge : *Il m'a dit que M. Villeray l'avait recommandé à Monseigneur. Expectative.*

Herbin, Français, est lieutenant depuis 1702. Faible officier.

En marge : —*Recommandé par le sr. Herbin, valet de*

chambre du Roi. M. le duc de Cresme l'a recommandé à Monseigneur.

Catologne, Français, est lieutenant depuis 1704, sous-ingénieur en 1712. C'est un bon officier et qui s'est donné toujours beaucoup de peine et de mouvement pour l'entretien des forts du gouvernement de Montréal.

Decelle, Français, est assez bon officier ; il est parent de M. de Givry et lieutenant depuis 1705.

En marge : —*Recommandé par M. le baron de Breteuil et M. de Caumont.*

Budemont, Français, est lieutenant depuis 1706. C'est un très bon officier qui a servi longtemps dans les gardes du Roi.

Le chevalier de St-Ours, Canadien, lieutenant depuis 1710. Deviendra bon officier.

De Varennes, Canadien, lieutenant depuis 1701, deviendra bon officier.

La Gauchetière, Canadien, lieutenant depuis 1710, bon officier.

Hertel de la Frenière, Canadien, lieutenant en pied depuis 1712, lieutenant reformé depuis 1684, est bon officier.

M. de Cabanac demande une compagnie pour son fils ainé. Il a une expectative d'enseigne depuis 1712. En marge : —*Voir l'ancienneté.*

M. de Ramesay demande une expectative pour la première compagnie qui vaquera pour son fils.

Lieutenance.—La nomination de deux lieutenants aux compagnies fera deux lieutenances vacantes, il y en aura une 3ème si Monseigneur remplit celle du sr. Martel qui est absent depuis 3 ans. Mgr a écrit l'année dernière à M. de Bellefontaine, pour savoir quel parti cet officier prenait, et il a marqué qu'il aurait souhaité de servir en France. En note : —*Le rayer des listes.*

Il y aura une lieutenance remplie par le sr. la Salle, aide major de Plaisance, (*Bon*), une autre sera remplie par le sr. du Plessis Fabert qui a une expectative. (*Bon*). La

3ème est demandée par le sr. Frérot, Canadien, est lieutenant reformé depuis 1696 et bon officier.

En marge *: Bon. Supprimer l'emploi.*

Cournoyer, Canadien, enseigne depuis 1696, est depuis fort longtemps aide major des Trois-Rivières. Il n'est plus propre qu'à rester dans une place.

Rigauville, Français, enseigne depuis 1696, ce n'est pas un bon sujet.

Des Villiers, Français, neveu du sr. de la Fausse, valet de garde robe du Roi, qui demande son avancement. Est enseigne depuis 1700. Est bon officier.

Du Cisné, Français, enseigne depuis 1705, brave officier.

Contrecœur, Canadien, enseigne depuis 1704, très bon officier.

Linctot, Canadien, enseigne depuis 1706, est assez bon officier. *Recommandé par M. de Breslay et les sauvages Nepissirionons.*

Boisbébert, Canadien, est enseigne depuis 1706, très bon officier et parent de M. d'Alogny.

St-Michel, Français, est enseigne depuis 1710, est assez bon officier. *Recommandé par M. le duc de la Trémouille, par M. le comte de Blansac et par M. de Tourville.*

Croizil de Repentigny, Canadien, est enseigne depuis 1710. Bon officier.

Langloiserie, Canadien, est fils du lieutenant de roi de Québec et enseigne depuis 1710. *Recommandé par M. Hollande, concierge du château de Marly. Recommandé par Mr l'esvêque d'Avranche.*

De Noyan, est enseigne depuis 1712.

La Guerre Morville, Français, est enseigne et sous-ingénieur depuis 1712. Est bon sujet.

Dupuis sert depuis très longtemps, a été 12 ans petit officier, enseigne depuis 1712. Est bon officier et capable.

M. de Cabanac demande une lieutenance pour son second fils.

Les enseignes vacantes seront remplies par les expec-

tatives, ceux qui en ont sont : les srs. De Ramesay, fils, de Lantagnac, chevalier d'Ailleboust, de Blainville fils, de Longueuil fils, de Cabanac fils.

Ceux qui demandent des enseignes sont les srs. Boucher de Grandpré, fils d'un major de Trois-Rivières, de Repentigny fils, de Meloise, neveu de M. Dupont, doyen du conseil au Canada et parent de M. de Montal.

M. L'Echassier, supérieur du séminaire de St-Sulpice, demande pour le sr. du Buisson qui est cadet dans les troupes du Canada.

Le sr de Lignery, capitaine, pour son fils, qu'il a amené avec lui à Missilimakinac.

Le sr de l'Epinay, lieutenant de vaisseau, pour le chevalier de la Longeville, son neveu, Cadet dans les troupes du Canada. *En note: Ajouter ici encore tous les Cabanac. S'il en faut en voilà de bons, mais je crois qu'il faut épuiser les autres auparavant.*"

De ce tableau, il ressort qu'en 1714 y avait sept emplois vacants dans les troupes du Canada :

Un major des troupes.

Un major de Trois-Rivières.

2 capitaines.

3 lieutenants.

Il y eut sept demandes pour la majorité des troupes, quatorze pour les deux emplois de capitaiues, quinze pour la troisième lieutenance qui fut supprimée.

Il y avait six enseignes en expectative attendant une nomination et cependant l'on constate six nouvelles demandes pour obtenir cet emploi.

Tous les fils de famille voulaient avoir de l'emploi dans les troupes de la colonie ; cela se conçoit, c'était à peu près le seul moyen qu'ils eussent de gagner leur vie. Le travail de la terre leur répugnait, et le commerce ne leur allait guères.

J.-EDMOND ROY

LE FRÈRE MARC

Je publie aujourd'hui, *in extenso*, le testament du frère Marc. Pour l'utilité de ses futurs biographes je me suis permis d'annoter cette curieuse archive de renseignements particuliers à l'histoire de Louis Coutant.

ERNEST MYRAND

Par devant le Notaire Public, pour cette partie de la Province du Canada appelée ci-devant Bas-Canada, résidant en la paroisse de St-Thomas, dans le comté de L'Islet, et les témoins ci-après nommés et soussignés ;

Fut présent, le Sr. Louis Coutant dit Frère Mark, horloger, demeurant en la dite paroisse de St-Thomas, en le village de Montmagny, étant dans un état de convalescence, mais sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement ainsy qu'il est apparu à nous dit notaire et témoins soussignés ;

Lequel nous a dicté et nommé mot à mot et sans suggestion le présent testament, de la manière et ainsy qu'il en suit :

1° Comme vrai chrétien a recommandé son âme à Dieu son créateur, le suppliant de la recevoir au nombre de ses élus, après sa mort :

2° Veut et ordonne le dit sieur testateur que ses dettes soient payées et torts par lui faits, si aucuns se trouvent, réparés par son exécuteur testamentaire ci-après nommé :

3° Veut et ordonne le dit sieur testateur que son corps soit inhumé dans le cimetière de la dite paroisse de St-Thomas, avec son habit, corde et capuce selon l'usage de son *ordre* (1), sans son de cloche, ni cierges et encens, et de plus que son visage ne soit pas rasé ni son corps changé après sa mort, et que sa tombe soit faite de bois pas blanchi et qu'il lui soit fait dire, après son décès, le nombre de cent messes basses de *Requiem* pour le repos de son âme.

4° Donne et lègue le dit sieur testateur au docteur Joseph Marmette, Ecuier, de la dite paroisse de St-Thomas, son ami, la somme de dix livres courant pour les bons services qu'il lui a rendus et qu'il lui rend journellement et pour ceux qu'il doit lui rendre comme son exécuteur testamentaire.

5° Donne et lègue le dit testateur à l'Oeuvre et Fabrique de la dite paroisse de Saint-Thomas la somme de trois livres courant.

6° Veut et ordonne le dit testateur que la somme de trois livres courant soit employée à faire dire des messes basses de

(1) Ce mot a été omis dans l'acte.

Requiem pour le repos des âmes de feu Louis Coutant et de Marguerite Bois, ses père et mère ; (1).

7° Veut et ordonne le dit sieur testateur que la somme de deux livres courant soit aussi employée à faire dire des messes basses de *Requiem* pour le repos des âmes de feue Dame Josephte Coutant et de Marguerite Anne Coutant, religieuse, ses deux sœurs ; (2)

8° Veut et ordonne le dit sieur testateur que la somme de trois livres courant, soit employée à faire dire des messes basses de *Requiem* pour le repos des âmes des sieurs Etienne Coutant, André Coutant et François Coutant, ses trois frères absents de cette Province et probablement morts ; (3)

9° Donne et lègue le dit sieur testateur aux bons pauvres de cette paroisse de St.-Thomas, la somme de quinze livres courant pour leur être distribuée, par égale part, en se recommandant à leurs prières ;

10° Donne et lègue le dit sieur testateur à François Boulet,(4) la personne qui prend soin de lui depuis longtemps, la somme de six livres courant.

11° Que quant au résidu de tous ses biens tant meubles, (5) qu'immeubles, or et argent monnayés et non monnayés, dettes actives dues soit par obligations, constitutions de rentes ou autrement, qui pourront lui rester après son décès et à quelques sommes

(1) Jean-Louis Coutant, baptisé le 31 juillet 1734, était fils de Jean Coutant, et de Marie-Joseph Dupuis dit St.-Pierre.

Cf. Tanguay : *Dic. Gen* : volume III page 181.

Marguerite Bois, baptisée le 18 janvier 1746, était fille d'Etienne Bois, et de Marguerite Dorion.

Cf : Tanguay : *Dic. Gen* : volume II, pages 327 et 328.

(2) Marie-Joseph, baptisée le 21 août 1763, épousa Jacques Tanswell, *maître de langues*, veuf d'Ann Blacklock. Elle mourut à St.-Thomas de Montmagny, en 1847, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

Marie-Marguerite-Elizabeth Coutant, en religion sœur Ste-Anne, naquit à Québec le 26 juin 1774. Elle était fille de monsieur Louis Coutant, menuisier, et de madame Marguerite Bois, son épouse.

Elle fit profession au monastère des Ursulines de Québec le 9 décembre 1802. Elle mourut le 17 juin 1826.

Extrait du Régistre du Monastère des Ursulines de Québec.

(3) Louis-*Etienne* Coutant, baptisé le 3 juillet 1770 :—*André*, baptisé le 30 juillet 1772 ; *François*-Honoré, baptisé le 2 avril 1784.

Jean Louis Coutant et Marguerite Bois eurent quatorze enfants : Marie-Joseph 1763 ; Louis 2 janvier 1760 (*Frère Marc*) ; Honoré 1767 ; André 1768 ; Louis Etienne, 1770 ; André, 1772 : Marguerite-Elizabeth, 1774 ; Marie-Françoise, 1770 ; Marie-Anne 1777 ; Antoine, 1779 ; Joseph, 1780 ; François-Honoré 1784 ; François-Joseph, 1785; Antoinette, 1787.

—Cf: *Registres de la paroisse de Notre-Dame de Quebec.*

(4) François Boulet, était le bedeau de la paroisse. Il est mort en 1892.

(5) Deux reliques, à ma connaissance, existent encore, à St-Thomas de Montmagny, du mobilier du frère Marc. Le fauteuil du récollet est au presbytère ; son horloge—une grande horloge à mécanisme en bois—est actuellement la propriété de madame veuve Joseph Marmette. Cette horloge marche encore avec une remarquable précision.—C'est à la gracieuseté de Madame Marmette que le *Bulletin* doit la primeur du testament du frère Marc.

et valeurs qu'ils puissent se monter et en quelques lieux et endroits qu'ils soient situés, qu'après tous legs ci-dessus faits, seront payés et acquittés par son exécuteur testamentaire ci-après nommé.

Veut et ordonne le dit sieur testateur que moitié d'iceux soit employée à lui faire dire des messes basses de *Requiem* pour le repos de son âme et que l'autre moitié soit donnée et distribuée aux bons pauvres de cette dite paroisse de Saint-Thomas et sans préjudice au leg ci-dessus par lui fait aux dits pauvres de la dite paroisse de St.-Thomas;

Et pour exécuter le présent, son testament, le dit sieur testateur a choisi, nommé et élu la personne du docteur Joseph Marmette, écuier, de la dite paroisse de St-Thomas, entre les mains duquel il se démet et dessaisit de tout ce que dessus par lui donné et pour par lui en faire et disposer comme il vient d'en ordonner.

Ce fut ainsy fait, dicté et nommé mot à mot et sans suggestion par le dit sieur testateur à nous dit notaire et en présence des dits témoins soussignés et à lui lu et relu icelui, et qu'il a dit bien entendre et comprendre et veut et ordonne qu'il soit suivi et exécuté suivant sa forme et teneur, révoquant par le présent son testament tous autres et codiciles qu'il pourrait avoir fait avant ycelui auquel seul il s'en rapporte comme étant ses intentions et ordonnances de dernières volontés car telle est l'expresse volonté du dit sieur testateur.

Car ainsy fait et passé en la susdite paroisse de St-Thomas, en le dit village de Montmagny, en la maison et demeure du dit sieur Louis Coutant dit frère Mark, testateur, sous le numéro cent cinquante deux, l'an mil huit cent quarante neuf, le vingt neuvième jour du mois de janvier, avant midi, et a, le dit sieur testateur, signé avec nous ces dites présentes, en présence de Louis Fournier, écuier, maire, et du sieur James Smith, commerçant, (1) demeurant en la dite paroisse de Saint-Thomas, témoins appelés à l'effet des présentes, qui ont signé avec nous dit notaire soussigné de ce enquis, lecture faite et refaite. Signé sur la minute demeurée en l'étude du dit notaire soussigné, Fr. Mark, Ls. Fournier, James Smith et du dit Notaire soussigné.

T. S. Vallée, N. P.

Ce testament fut enrégistré le 5 mai 1849, deux mois après le décès du frère Marc, qui mourut le 4 mars de la même année, comme le prouve l'extrait suivant du Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny :

(1) Ce James Smith était aussi un ancien maître d'école et un chercheur infatigable du mouvement perpétuel.

" Le sept mars, mil huit cent quarante-neuf, nous, soussigné, vicaire de cette paroisse, avons inhumé dans le cimetière le corps de Marc (*Louis*) Coutant, ex-Recollet, décédé le quatre du présent mois. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans, et résidait en cette paroisse.

" Présents à l'inhumation Nicolas Talbot, Thomas Talbot, qui n'ont su signer et Gilbert Boulet, soussigné.

(Signé) GILBERT BOULET.

NAP. KÉROACK, Ptre."

Lequel extrait, nous, curé de St-Thomas de Montmagny, soussigné, certifions être vrai et conforme au registre original, déposé dans la cure de St-Thomas de Montmagny.

Expédié à Montmagny, le quinze du mois d'avril 1896.

L. ROUSSEAU, Ptre.

LFS PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION

Savez-vous que le fameux tableau qui représente les PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION en séance, lors de la fameuse convention de Québec qui devait aboutir à l'union des provinces anglaises d'Amérique, n'est qu'une vulgaire imitation d'une peinture bien connue en Ecosse et qui représente sir Walter Scott entouré d'une pléiade d'hommes de lettres à Abbotsford ?

Cette peinture que la gravure a popularisée a pour titre : SIR WALTER SCOTT AND HIS LITTERARY FRIENDS AT ABBOTSFORD. Elle peut être vue dans toutes les auberges d'Ecosse.

Le peintre qui a fait le tableau des PÈRES DE LA CONFÉDÉRATION a tout copié : Jeu de lumières, mise en scène, disposition des personnages. L'imitation est si servile qu'elle frappe à première vue.

Je vous conseille de faire la comparaison des deux tableaux et vous m'en donnerez des nouvelles.

Sir Etienne-Paschal Taché a pris la place de Walter Scott. Sir John Macdonald, sir Hector Langevin, sir George Cartier, sir Charles Tupper ne sont que les sosies des principaux littérateurs anglais du commencement du siècle.

Combien le pays a-t-il payé pour ce tableau de maitre dont les reproductions en gravure se vendent aujourd'hui un prix très élevé ?

J. E. R.

RÉPONSES

Le canal de Lachine sous la domination française. (I, X, 95.)—D'après Garneau il était déjà question du canal de Lachine sous la domination française. " En 1725, écrit-il, un prêtre de Saint-Lazare recommandait de creuser le canal projeté déjà depuis longtemps entre Lachine et Montréal, et d'en construire un autre depuis le saut de Buisson jusqu'au lac Saint-Louis ; mais la population était trop faible pour payer et exécuter d'aussi grands travaux." (Garneau : HISTOIRE DU CANADA, quatrième édition, volume II, page 158.) R.

La flotte de M. Canon. (I, XI, 105.)—La flotte du capitaine Canon au printemps de 1759 se composait de quelques frégates et des vaisseaux du munitionnaire général, le sieur Cadet, " chargés de quelques munitions de guerre et de bouche (RELATIONS ET JOURNAUX, page 182).

D'après Dussieux, cette flotte, dont quinze vaisseaux étaient chargés de vivres et de diverses marchandises, apportait 600 recrues au secours du Canada. "C'était peu, mais " le peu est précieux à qui n'a rien " disait Montcalm en annonçant au maréchal de Belle-Isle l'arrivée de la flottille qu'un audacieux et brave marin, le capitaine Canon, avait fait passer à travers les escadres anglaises. (Dussieux, page 207).

A la page 552 de son journal Montcalm porte à 17 le nombre des vaisseaux conduits par M Canon. Il n'y aurait eu que deux frégates.

Dans ce nombre 17 ne doivent pas être compris sans doute les vaisseaux " de cette petite flotte marchande partie de Bordeaux sous le convoi de M. Canon " et dont parle Ramesay dans sa RELATION DU SIÈGE DE QUÉBEC EN 1759. Le 15 mai 1759, Montcalm écrivait à Bourlamaque : " La flotte marchande du capitaine Canon à la Prairie (de l'île aux Coudres). Sans doute, c'est à cause des vaisseaux marchands ou chargés de marchandises qui en faisaient partie que cette flotte fut appelée MARCHANDE.

Le capitaine Canon, après avoir pris une part active à la défense de Québec, en repartait le 22 novembre 1759, ayant sous son commandement les batiments du munitionnaire. Il allait porter en France la nouvelle de la capitulation de Québec. (JOURNAL DE LÉVIS, page 234).

RACINE

Des Maizerets. (II, I, 137.)—Je sais qu'on a soutenu la prétention que M. des Maizerets descendait d'Ango, le fameux armateur de Dieppe, mais j'ignore sur quoi on s'appuie. Tout ce que je puis dire c'est que M. des Maizerets s'appelait Louis Ango des Maizerets. D'après Mgr Tanguay, il fut ordonné prêtre le 29 septembre 1662 et vint au Canada, le 15 septembre 1663, avec Mgr de Laval. Il fut supérieur du séminaire pendant trente et un ans, et à diverses reprises grand chantre de la cathédrale et vicaire général des évêques

de Laval et de Saint-Vallier. D'après le témoignage d'un contemporain, il consacra cinquante années de sa vie à l'éducation de la jeunesse. M. des Maizerets mourut au séminaire de Québec, le 23 avril 1721, à l'âge de 85 ans. Tout ce que je puis ajouter à ces renseignements est ce qui suit :

M. des Maizerets possédait une rente viagère annuelle de douze cents livres que devait lui servir M. Ango de Lamotte de Lezeau, seigneur de Montgomery, conseiller du Roy au parlement de Rouen. Il légua les arrérages de cette rente au séminaire par testament du 10 avril 1721.

Il n'y a pas de doute que le correspondant Decade pourra obtenir sur M. des Maizerets des renseignements précieux en s'adressant à l'archiviste du séminaire de Québec.

J. E. R.

La Pompadour a-t-elle vendu la Nouvelle-France à l'Angleterre ? (II, IV, 179.) Les Canadiens-Français ont conservé, longtemps après la cession du pays à l'Angleterre, une vive affection pour les souverains de leur mère patrie. Lorsque M. de Gaspé, seigneur de Saint-Jean Port-Joli, recevait son journal, les vieux habitants lui demandaient des nouvelles du roi de France, de la reine et de leurs enfants.

" C'est une chose assez curieuse, remarque M. de Gaspé dans ses Mémoires, que je n'aie jamais entendu un homme du peuple accuser Louis XV des désastres des Canadiens, par suite de l'abandon de la colonie à ses propres ressources. Si quelqu'un jetait le blâme sur le monarque : bah ! bah ! ripostait Jean-Baptiste, c'est la Pompadour qui a vendu le pays à l'Anglais ! Et ils se répandaient en reproches contre elle."

Est-il bien vrai, ainsi qu'on le croit encore dans nos campagnes, que la maitresse de Louis XV a vendu la Nouvelle-France à l'Angleterre ?

Madame de Pompadour faisait passer ses intérêts particuliers et ceux de ses parents et favoris avant les intérêts de la France. Pendant que la misère était générale dans le royaume, elle trouvait le moyen de soutirer, chaque année, tout près de 2,000,000 au trésor royal. Cela, personne le nie. Mais de là à affirmer qu'elle a trahi, vendu délibérément la Nouvelle-France, il y a un abîme à franchir et, seuls, les poètes et les romanciers l'ont fait jusqu'ici. Les historiens, plus soucieux de leur réputation de véracité, s'en sont bien donné garde.

P. G. R.

La charge de grand voyer. (II, V, 188.)—Le Canada, depuis le commencement de la colonie jusqu'à la cession à l'Angleterre, a été régi exclusivement par les lois françaises et administré selon le système reconnu et suivi en France. L'administration étant une dans les deux pays, nous y avons alors rencontré nécessairement les mêmes officiers chargés d'en exercer les fonctions ; et, au nombre de ces fonctionnaires, se trouvaient le voyer et le grand voyer.

Disons, en premier lieu, en quoi consistait, en France, le droit de voyerie à cette époque, et, nous verrons ensuite quelles étaient la charge de voyer (simple) et celle de grand voyer.

Sous l'ancien régime la " voyerie " était un droit d'inspection sur les chemins, sur les constructions du temps telles que les fortifications militaires, remparts, tours, portes, ponts, levées, alignements, fontaines, maisons et autres édifices, sur les réparations d'églises, etc. Ce droit consistait de plus à prendre le soin de la réfection des pavés, de l'établissement des auvents, des enseignes, des goutières, etc.

On distinguait donc deux sortes de voyeries, la grande et la petite. La grande voyerie était la police d'inspection des grands chemins et des rues, du pavé et des bâtiments. Elle consistait quant à l'exercice à donner les alignements des rues, voies et grands chemins, à pourvoir aux périls éminenté des édifices, et à faire démolir tout ce qui était fait et construit au préjudice des lois existantes Edits et Ordonnances) et à empêcher les contraventions qui pouvaient être faites. La petites voyerie consistait à avoir soin de la réfection du pavé, de l'apposition des gouttières, auvents et enseignes.

Le grand voyer était l'officier chargé d'exercer le droit de grande voyerie et, en cette qualité, il déterminait les alignements des grandes routes, des rues et des différentes voies publiques, il faisait étayer les édifices qui menaçaient ruine, afin d'empêcher qu'ils ne causent en tombant du dommage, des blessures ou des pertes de vies.

Comme on le voit les fonctions de surintendant des chemins, d'inspecteur des bâtisses ont beaucoup d'analogie de nos jours avec la charge de grand voyer sous l'ancien droit. Elles en sont autant de démembrements plus ou moins modifiés selon les besoins des circonstances.

Au voyer (pur et simple) incombait l'exercice de la petite voyerie. Il inspectait la confection du pavé, l'établissement des enseignes, auvents et autres constructions faisant saillie audessus des routes.

Etymologiquement parlant les mots " VOYERIE " et " VOYER " ont la même origine que celle de " VIATOR ". Ils viennent du mot latin VIA. On disait de celui qui avait une intendance sur les routes : " CURATOR VIARUM : QUIA VIAS MUNIT."

Le droit de voyerie se prenait aussi pour la juridiction d'un village, exercée par le voyer. Et, dans ce sens, la grande voyerie signifiait la moyenne justice ; et la simple voyerie, la basse justice et foncière. Etait alors voyer le seigneur qui avait justice et seigneurie sur les chemins et qui exigeait le droit de péage pour leur entretien.

Pris dans ce dernier sens, je crois que le droit de voyerie n'a jamais trouvé d'application au pays.

Entr'autres documents sur cette fonction de grand voyer, on trouve au second volumes des Edits et Ordonnances, pages 341 et 383 un jugement qui veut que " tous les ouvrages de voierie reglés et " arretés par le commis du grand voyer, seront executés conformé- " ment à ses procès-verbaux ".

MATTHIEU-A. BERNARD

L'imprimeur Charles Lefrançois. (II, V, 190.)—Le 4 avril 1829, fut enterré dans l'église de Charlebourg, le corps de Charles Lefrançois, imprimeur, décédé à Québec, le 1er avril. C'est le même M. Lefrançois dont l'imprimerie avait été saisie et pillée, en 1810, et qui fut jeté en prison avec Bédard, Papineau et Blanchet.

La veuve de Lefrançois tenait une petite librairie sur les remparts, près de l'Université. C'est elle qui, offrant un jour à un acheteur les œuvres de saint Liguori qui venaient de paraître, disait avec complaisance :—Voici saint Alphonse avec tout son Liguori, voulant dire toutes les œuvres de saint Alphonse de Liguori.

L'abbé Charles Trudelle

Le lieu de sépulture des soldats tués en 1759. (II, VI, 203.)—Je crois que les soldats, tant anglais que français, qui furent tués pendant la bataille des Plaines d'Abraham le 13 septembre 1759, furent enterrés à l'endroit même où ils avaient montré tant de valeur. En creusant à deux cents pieds au sud-est du monument Wolfe j'ai trouvé les restes mortels d'un soldat très probablement inhumé là après la bataille du 13 septembre 1759. J'ai en ma possession des os, une dent, des restes de boucles, un tire bourre et des boutons de fer de soldats inhumés sur les Plaines d'Abraham à moins de trois pieds sous terre. M. Richard Mulholland, le député-geôlier, de service à la prison de Québec depuis quarante-quatre ans, me dit que lorsque la prison actuelle fut construite, les ouvriers trouvèrent les restes de nombreux cadavres. Tous ces indices ne vous font-ils pas partager mon opinion ?

Quant aux soldats qui moururent des suites de leurs blessures le lendemain et les jours suivants de la bataille des Plaines d'Abraham, j'ignore où ils reposent.

J. E. Bernier

Les premiers pasteurs protestants au Canada. (II, VI, 206.)—Les premiers pasteurs protestants de la province de Québec, après la cession, furent MM. David Francis de Montmollin à Québec, David Chabrand DeLisle à Montréal et Léger Jean-Baptiste Noël Veyssières à Trois-Rivières. Ils furent nommés par lettres patentes royales en date du 12 février 1768.

Avant cette époque, les quelques anglais résidant dans ces villes étaient desservis par les chapelains des régiments en garnison.

La Nouvelle-Ecosse ayant été érigée en diocèse par George III le 25 août 1787 ; le Très Révérend Charles Inglis D. D. en fut nommé le premier évêque, et sa juridiction fut étendue à la province de Québec, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve.

Le 29 octobre 1792, les protestants de Montréal demandèrent au gouvernement un acte d'incorporation pour leur église nommée Christ's church.

M. Delisle étant mort en 1794, son assistant le Révérend James Tunstall fut nommé pour le remplacer. Sa commission porte la date du 1er juillet.

Le Bas-Canada venait d'être érigé en diocèse, l'année précédente et le Très Révérend Jacob Mountain avait été nommé Lord évêque

de Québec, et avait obtenu en même temps, un siège dans le conseil Législatif.

A Sorel, le Révérend John Doty exerçait son ministère dès 1785 et peut-être avant.

Le Révérend R. L. Short fut nommé recteur de la paroisse de Missiskoui Bay le 1er novembre 1799. Le gouvernement lui accordait un salaire de £100 sterling et ses paroissiens y devait ajouter £25.

On commença en 1799, l'érection d'une église métropolitaine à Québec, et en 1804 on en construisait une à Montréal.

Voici une liste du clergé anglican (il n'y en avait pas d'autre) établi dans la province du Bas-Canada le 20 mai 1800.

Le Très Révérend Jacob Mountain, Lord évêque de Québec; le Révérend M. Mountain, archidiacre et recteur de la paroisse de Trois-Rivières ; le Révérend S. J. Mountain, recteur de la paroisse de Québec depuis le 17 octobre 1797 ; le Révérend James Tunstall, à Montréal, le Révérend John Doty à William-Henry (Sorel) ; R. L. Short à St-Armand ; M. de Montmollin à sa retraite ; M. Veyssières à sa retraite.

Le 5 novembre 1802 les citoyens de Québec appartenant à l'église d'Ecosse demandèrent au gouvernement, une concession de terrain afin de construire une église. Cette demande fut renouvelée en octobre 1808 par le Révérend Alexander Sparks. Cette fois leur démarche eut plus de succès et ils obtinrent la concession d'un terrain de 66 pieds de front sur 56 de profondeur sur le côté nord de la rue Ste-Anne, à une distance de 200 pieds à l'est de la prison.

Le 14 juin 1820, le Révérend James Harkness succéda au Révérend M. Sparks qui venait de mourir. Il fut nommé par le gouvernement.

La paroisse de Montréal fut érigée en 1818. Le 7 juin 1820 le Révérend John Bethune devint recteur de l'église anglicane de Montréal et l'érection de la paroisse fut confirmée par lettres patentes.

En 1822, le gouvernement accordait un autre terrain beaucoup plus grand, à l'église écossaise de Québec. Ce terrain était situé entre la prison et l'ancienne église, rue Ste-Anne.

F.-J. Audet

Madame, Mademoiselle. (II, VII, 218.)—Au XVIIe siècle on ne donnait la qualification de dame qu'aux personnes d'une haute position et titrées, comme les duchesses et les marquises Une femme mariée de la simple noblesse, et à plus forte raison de la bourgeoisie, était qualifiée de damoiselle.

Aujourd'hui on donne le titre de Madame à toute femme mariée, de quelque condition qu'elle soit. On appelle Mademoiselle une personne du sexe féminin non mariée.

R.

QUESTIONS

220. — A la page 195 de la BIBLIOGRAPHIE CANADIENNE de M. Philéas Gagnon, sous le No 3384, on lit : " STATUTS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉTUDES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES FONDÉE A QUÉBEC LE 4 OCTOBRE 1843, QUÉBEC, IMPRIMÉ PAR N. AUBIN ET W.-H ROWEN, NO. 32, RUE SAINT-JEAN.—1843."

Cette note nous met en présence du fameux groupe littéraire de 1843. Cette société eut pour fondateurs A.-N. Aubin, J. C. Taché, Pierre Plamondon et Télesphore Fournier. Les autres membres furent : George Batchelor, Frederick Braun, Jean Belanger, Remi Gayer, Jean-Baptiste-Adjutor Chartier, Pierre Chauveau, Charles Vinceslas Dupont, François-Magloire Derome, Ildebert Germain, Joseph Hudon, Louis Philippe Leprohon, Louis Lemoine, Pierre Lespérance, Praxède Larue, Jean Langlois, Fabien Ouellet, Ovide Paradis, Aurèle Plamondon, Hospice Roy dit Desjardins, François Xavier Renaud, William Henry Rowen, Auguste Soulard, Louis Thomas Sinclair, Joseph Savard, Jean Taché et Guillaume Talbot.

La mort a fauché dru parmi ces littérateurs. Deux seulement survivent : le juge Plamondon, et l'honorable docteur Larue, ancien conseiller législatif.

Quel bagage littéraire ont laissé les membres de la société canadienne d'études littéraires et scientifiques? Qui nous fera connaître de plus près nos lettrés de 1843? Qui nous dévoilera leur carrière professionnelle pendant le demi-siècle qui vient de s'écouler?

PEDRO

221—A la date du 13 mai 1780, le vieux sergent Thompson, qui était alors en tournée vers la Baie Saint-Paul et la Malbaie, parle dans son JOURNAL, de la tombe d'une jeune femme qui restait ouverte dans le cimetière de la Baie Saint-Paul. Qu'est-ce que cette légende ?

CHARLEVOIX

222—Le mot CANTON est-il la traducton exacte du mot TOWNSHIP ? Cette traduction est-elle autorisée par nos lois ?

COLON

223—J'ai vu, il y a quelques années, à la bibliothèque du parlement à Ottawa, un manuscrit de 118 pages intitulé : ETAT PRÉSENT DU CANADA, DRESSÉ SUR NOMBRE DE MÉMOIRES ET CONNAISSANCES ACQUISES SUR LES LIEUX PAR LE SR BOUCAULT, ANCIEN LIEUTENANT PARTICULIER DE LA PRÉVOTÉ ET LIEUTENANT GÉNÉRAL DE L'AMIRAUTÉ DE QUÉBEC, 1754. Qui était ce sieur Boucault ?

ST-HYAC.

224—Dans une liste des doyens, grands-chantres, archidiacres, etc, de Québec, publiée dans L'ABEILLE du 28 décembre 1848, je vois qu'en 1755 le doyen du chapitre de la cathédrale de Québec était " JEAN DE CABANAC TASSANEL ". C'est la première fois que je vois ce nom mentionné dans l'histoire de la Nouvelle-France. Possédez-vous quelques renseignements sur ce prêtre ?

ABBÉ

PUBLICATIONS DU MOIS

Charlesbourg.—Mélanges historiographiques aussi la légende d'un tableau hors texte, par Joseph Trudelle, de la bibliothèque de la législature de la province de Québec.—Québec : Frs.-X. Faveur, imprimeur—1896.

Visite au Canada suivie d'une course aux Montagnes-Rocheuses et à l'Océan Pacifique en 1895, par le marquis de Lévis. — Chateaudun : Imprimerie de la Société typographique—1896.

Sermon prononcé par M. l'abbé L. Lindsay, chapelain des dames ursulines dans la chapelle des Franciscaines Missionnaires de Marie à l'occasion de la bénédiction d'une statue du grand thaumaturge Antoine de Padoue.

Curés et marguillers—Montréal.

L'île d'Orléans—Notes sur son étendue, ses premiers établissements, sa population, les mœurs de ses habitants, ses productions—Avec une carte par M. de Villeneuve, ingénieur du roi—Oeuvre posthume de M. l'abbé L. E. Bois, ancien curé de Maskinongé, membre de la Société Historique de Québec, de la Société Royale du Canada, etc., Québec: Imprimerie générale Augustin Côté & Cie —1895.

Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean, par Arthur Buies, 3e édition—1896.

Annuaire du collège de Lévis—Troisième série—No 1. Année académique 1895-96—Lévis : Mercier & cie, libraires-imprimeurs—1896.

Nouveau cantique à la bonne sainte Anne.—Mélodie de M. l'abbé G. Dugas, harmonisée par M. Achille Fortier, artiste-musicien. Pour les pèlerinages. Montréal, J.-E. Bélair, imprimeur.

2ème VOLUME SEPTEMBRE 1896 9ème LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui nescit in patria est patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

ABONNEMENT : $2.00 PAR ANNÉE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ème VOLUME SEPTEMBRE 1896 9ème LIVRAISON

SAINTE-ADÉLAIDE DE PABOS

Pabos (prononcez Pabosse) a pris son nom du premier colon français qui fixa sa demeure dans ces parages ; il venait du midi de la France.

Sous le régime francais d'assez importants établissements de pêche furent établis à Pabos.

Il y a un demi-siècle la "Gaspé Fishery and Coal Mining Company" établit ses quartiers généraux à Pabos. Ses opérations cependant se bornèrent à manger en peu de temps les capitaux que de trop crédules actionnaires anglais lui avaient confiés.

C'est Mgr Baillargeon qui dans une de ses visites pastorales a placé Pabos sous le patronage de sainte Adélaïde. Or, il paraît que le martyrologe romain ne contient pas le nom de cette sainte.

L'église actuelle de Pabos a été construite en 1868. Elle fut bénie le 24 juillet de la même année par Mgr Jean Langevin, évêque de Rimouski, et dédiée à Dieu sous le vocable de sainte Bibiane, vierge et martyre dont la fête se célèbre le 2 de décembre. Cette église a depuis subi trois réparations qui en font un des plus beaux temples de la Gaspésie.

Pabos fut d'abord desservie par les curés de la Grande-Rivière : M. M. F. Gauthier, 1864-1865 ; Louis Desjardins, 1865-1867 ; F.-A. Blouin, 1867-1870 ; P.-J. Saucier, 1870-1874.

Les curés de Sainte-Adélaide de Pabos ont été jusqu'ici : M. M. André Audet, 1874-1879 ; A. Leblanc, 1879-1880 ; Josué Paradis, 1880-1885 ; Joseph DeChamplain, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

UN CANADIEN GUILLOTINÉ

Nombre de citoyens de Québec et de Lévis connaissent M. Edward Jack, ingénieur civil, qui demeure à Fredericton, Nouveau-Brunswick, et ils savent que c'est un amateur de curiosités historiques bien doué, assez heureux dans ses recherches, toujours prêt à aider ses amis sur le champ des études de ce genre. Voici ce qu'il m'écrivait un jour, avec le dessein de me prouver que je ne connaissais pas encore toute l'histoire des Trois-Rivières. J'avoue qu'il m'a joliment surpris avec sa guillotine, car je n'avais pas l'idée qu'un trifluvien eut perdu la tête de cette façon.

M. Jack a rencontré une gazette qui porte pour titre : *Annales Patriotiques et Littéraires de la France, et affaires de l'Europe,* publiée à Paris en 1793, six semaines après l'exécution de Louis XVI et alors que Marie-Antoinette, enfermée au donjon du Temple, n'avait plus que l'échafaud en perspective. Dans le numéro du 6 mars, il est dit que, la veille, il s'est opéré une arrestation de royaliste en plein Paris et, je pourrais ajouter, sous les yeux du Comité du Salut Public puisque l'Hôtel-de-Ville, siège du comité, est assez près de la place du Louvre pour dire que les deux forment un tout.

Lisons les *Annales Patriotiques :*

" Paris, le 5 mars 1793—Antoine Sarras dit Beaupré, âgé de 34 ans, natif des Trois-Rivières en Canada, limonadier à Bayeux, et qui a servi dix-huit ans dans l'infanterie et dernièrement dans la 4e légion, en garnison à Sarre-Louis, accusé d'avoir dit, le 2 de ce mois, vers les huit heures du soir, chez André d'Albo, limonadier, place du Louvre, en présence de plusieurs témoins, que son opinion était pour le gouvernement anglais ; qu'il émettait cette opinion dans les départements et à Paris ; qu'il fallait mettre le dauphin sur le trône ; que ceux qui n'étaient pas de cet avis étaient des lâches ; qu'il savait qu'il serait guillotiné, qu'il s'en f...., et d'avoir chanté *Vive à jamais,*

vive le roi,—a été conduit au comité de la section du Louvre, où procès-verbal a été dressé, et ensuite a été envoyé à l'Abbaye."

Partant du Louvre, on traversait la Seine et dans le faubourg Saint-Germain se présentait l'Abbaye, lieu sinistre depuis les massacres des 2 et 3 septembre de l'année précédente. De l'Abbaye à la guillotine on retraversait le fleuve en passant par un autre pont. Telle fut, sans doute, la dernière promenade de notre Canadien.

" Etre pour le gouvernement anglais," expression que l'on entendait tous les jours à cette époque ; elle signifiait simplement : la monarchie constitutionnelle à la manière de l'Angleterre.

La demeure de Beaupré était donc en Normandie, sur les bords de la Manche, à Bayeux, ville célèbre, ou si vous voulez, souvent mentionnée dans l'histoire.

Ne vous étonnez pas de voir le journal cité plus haut porter pour date " 6 mars 1793," au lieu de " 15 ventose l'an un," puisque le calendrier républicain ne fut adopté que le 24 novembre de cette année et, comme on reporta le calcul au 22 septembre 1792 pour point de départ, les 5 et 6 mars 1793 appartiennent à l'an premier de ce nouveau régime appelé la *Terreur*.

Si Beaupré avait trente-quatre ans, après avoir servi une vingtaine d'années dans les troupes, il s'était donc enrôlé à l'âge de quatorze ans, soit en 1773, et en France évidemment. Alors comment et à quelle date placer son départ des Trois-Rivières ? Ceci me parait singulier.

Les registres de la paroisse des Trois-Rivières n'indiquent aucune trace d'Antoine Sarras dit Beaupré et je ne trouve aucun Sarras ou Beaupré qui serait venu au monde vers 1759 sur les rives du Saint-Laurent.

La famille Beaupré des Trois-Rivières a formé, un peu avant 1760, deux branches dont une vivait à Québec et l'autre à Terrebonne, mais Tanguay (II, 76) ne leur donne pas d'enfaut qui corresponde à notre martyr politique.

Du reste, entendons-nous, aucune famille du nom de

Beaupré n'a habité la ville des Trois-Rivières ou les environs avant 1739 et celle qui y est mentionnée à cette époque n'a guère prolongé son séjour dans ces lieux, voici pourquoi.

François-Pierre (il signait Pierre) Beaupré, natif de Metz, marié à Thérèse Mercier, à Québec, en 1725, était serrurier et comme tel fut engagé aux forges Saint-Maurice en 1739, juste au moment où l'on commençait la construction du château et de trois ou quatre autres grands édifices. Le 20 octobre de cette même année, il fut inhumé au cimetière des Trois-Rivières, "frappé hier d'un coup mortel qui lui a cependant laissé le temps de recevoir l'absolution et le sacrement de l'Extrême-Onction" dit le registre de l'église.

Trois jours avant l'accident, Beaupré avait fait baptiser son dernier enfant qui reçut le nom de François.

Le 22 octobre la justice étant saisie de l'affaire du "coup mortel," on voit siéger au tribunal Louis Poulin de Courval, conseiller et procureur du roi aux Trois-Rivières, Godefroy de Tonnancour et J.-B. Fafard de Laframboise, substitut du procureur du roi. Simonet Lefebvre accuse Jean Brissard dit Saint-Jean, soldat de la compagnie de Cournoyer, d'avoir tué Pierre Beaupré. Les juges condamnent Brissard à être pendu et ensuite son corps jeté à la voirie, le tout en effigie, vu que le criminel n'a pas jugé à propos de se laisser prendre par les baillis lancés à sa poursuite.

Les fils de Beaupré ne semblent pas avoir vécu aux Trois-Rivières. En tous cas, je le répète, les deux qui se marièrent avant 1760 habitaient, l'un Québec, l'autre Terrebonne.

Rabattons-nous sur les *Annales Patriotiques* qui seules peuvent nous consoler car c'est un vrai bonheur, n'est-ce pas, que d'avoir eu un compatriote guillotiné sous Robespierre ?

BENJAMIN SULTE

LES ORIGINES DE LA CONSTRUCTION DES NAVIRES AU CANADA

Le premier qui ait parlé de construction de navires au pays, le premier qui ait pressenti l'avenir réservé à cette industrie au Canada, fut Samuel de Champlain, le fondateur de la ville de Québec.

Un " mémoire " qui a été conservé et qui porte la date de l'année 1630 en fait foi. Champlain y dit clairement que l'on pourrait trouver chez nous tout ce qu'il fallait pour cette industrie.

" Il ne faut oublier, dit-il, que si un jour on y vouloit bastir et fabriquer des vaisseaux, le pays habité, il s'y en pourrait faire en quantité et plus commodément qu'en Hollande, d'où il faut qu'on leur apporte le bois de la Norvège et d'autres contrées."

Il y a, ajoutait le fondateur de notre ville, " des pins de trois ou quatre espèces et des sapins en grande quantité de toutes grandeurs et grosseurs ; il s'en pourrait faire des mâts pour toutes sortes de vaisseaux, des planches de plusieurs longueurs, ayant des moulins à scie, comme on a en Norvège et autres lieux."

Toutefois, les renseignements donnés par Champlain restèrent lettre morte pendant plus de trente ans. On ne parut s'en souvenir que sous Louis XIV qui avait à cœur d'introduire au Canada cette nouvelle branche d'industrie.

Dans ce dessein, écrit M. Faillon, il eut soin d'y faire passer (au Canada) tous les ouvriers nécessaires, ainsi que d'autres pour préparer des bois propres à cette construction et les transporter en France.

Peu après son arrivée de France, écrit le même auteur, M. Talon donna tous ses soins à un objet de si grande importance.

" Il fait couper des bois de toutes sortes, lit-on dans la Relation de 1668, qui se trouvent par tout le Canada, et

qui donnent facilité aux Français et aux autres, qui viennent s'y habituer, de s'y loger dès leur arrivée. Il fait faire des mâtures, dont il envoie cette année des essais à LaRochelle pour servir à la marine. Il s'est appliqué de plus, aux bois propres à la construction des vaisseaux, dont l'épreuve a été faite en ce pays par la bâtisse d'une barque, qui se trouve de bon service, et d'un gros vaisseau tout prêt à être mis à l'eau."

Il y eut plus. Le roi prit lui-même sur sa cassette particulière pour favoriser cette industrie naissante. C'est ce que nous révèle l'*Etat de la dépense du roi pour l'année 1671* :

" Quarante mille livres pour être employées à la construction des vaisseaux qui se font en Canada, comme aussi à la coupe et à la façon des bois envoyés de ce pays pour les constructions qui se font dans les ports du royaume."

Le premier de ces vaisseaux auquel on travaillait en l'année 1672, devait être du poids de quatre à cinq cents tonneaux ; et dans le même temps on se disposait à en construire un autre plus considérable encore, dont tous les matériaux étaient déjà prêts. L'un de ces bâtiments étant enfin achevé, on demanda au roi de bien vouloir le laisser dans la colonie, mais il ne fut pas acquiescé à ce désir.

L'intendant Talon dut s'acquitter avec zèle et avec intelligence de sa mission, car en cette même année de 1672, le ministre lui écrivait une lettre des plus satisfaisantes, tout en lui faisant de nouvelles recommandations. Cette lettre était ainsi conçue :

" ...... Je n'ay pas manqué de rendre compte au Roy des trois vaisseaux qui ont esté construits en Canada, et envoyez l'année dernière aux Isles Françoises de l'Amérique. Ce commencement de commerce a été fort agréable à Sa Majesté, et comme il produira assurément des advantages considérables aux habitants du dit païs, s'ils s'appliquent fortement à le soutenir et à l'augmenter, excitez les fortement à faire bastir de nouveaux

vaisseaux et de s'en servir pour le trausport de leur bois et denrez, aux dites Isles, y charger des sucres, les apporter en France, et delà reporter au dit païs les denrez et autres marchandises qui leur seront nécessaires."

Une lettre du même genre etait adressée à M. de Frontenac eu 1676 :

" Sa Majesté désire que vous excitiez fortement les habitants de bastir des barques et autres bâtiments pour employer à la pesche et mesme pour les porter autant que vous pourrez à commencer quelque commerce dans les isles de l'Amérique."

EUGENE ROUILLARD

UN DINER DE CURÉ

M. Morisseaux, curé de Charlesbourg, était un homme d'esprit. Il était en bons rapports avec les principaux officiers anglais, après la conquête, et surtout avec le gouverneur Carleton, plus tard lord Dorchester. Ce dernier assista, en compagnie de plusieurs officiers, le jour de la fête de saint Charles, au dîner que M. Morisseaux donnait à plusieurs confrères réunis chez lui pour la fête de la paroisse. Carleton assista même à l'office des vêpres avec ses amis ; mais cela ne fut pas du goût de tous ses confrères ; on fut presque scandalisé de la tenue de ces Messieurs à l'église et l'on s'en plaignit à l'évêque. M. Morisseaux n'eut pas de peine à justifier sa conduite dans cette circonstance et à faire voir qu'il avait agi sagement, en les invitant à assister à l'office de l'après-midi, bien qu'ils fussent protestants, d'autant mieux qu'ils n'avaient rien fait d'insultant pour le culte catholique et s'étaient contenté d'examiner, d'écouter *debout* ou *assis* lorsqu'il fallait s'agenouiller (ce qui surtout avait déplu) et d'échanger leurs observations. On n'était pas accoutumé à voir des protestants dans les églises et on avait tant de raisons alors d'être préjugés contre les Anglais !

L'ABBÉ CHARLES TRUDELLE

REPONSES

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—Pendant la première session du premier parlement canadien, au commencement de 1792, un député, M. P.-L. Panet, proposa un bill abolissant l'esclavage au Canada. Ce bill fut lu une fois, mais n'eut point de suite. Nos législateurs, fait remarquer M. T.-P. Bédard, aimaient mieux sans doute laisser à l'opinion publique le soin de détruire la servitude qui, du reste, à cette époque, était représentée par un bien petit nombre d'esclaves.

Une annonce publiée dans la GAZETTE DE QUÉBEC, vers cette époque, représente un nègre courant à toutes jambes. "Il est offert une récompense honnête à celui qui ramènera à son maître, marchand des Trois-Rivières, son esclave fugitif." Ce pauvre diable pensait sans doute que la loi qu'on proposait n'aurait pas d'effet rétroactif.

Une légende de Knox. (I, VIII, 76.)—Est-il vrai, comme le raconte Knox, qu'un prêtre examinant à l'aide d'une lunette la flotte anglaise (1759) qu'il croyait être la flotte française, tomba raide mort en constatant son erreur? L'abbé Casgrain considère comme une légende cette affirmation de Knox. "En entrant dans le fleuve, écrit-il (MONTCALM ET LEVIS, volume II, page 64), l'amiral (Durell) avait arboré le pavillon français et fait les signaux d'usage pour appeler les pilotes. Ceux-ci avaient aussitôt lancé leurs chaloupes à la mer et ne s'étaient aperçus de leur méprise que lorsque, montés sur les navires, ils avaient été faits prisonniers. D'après une légende qui n'a jamais existé que dans l'imagination des Anglais un missionnaire se trouvant auprès d'une des vigies stationnées sur la côte, aurait été pris de transports de joie en s'imaginant que c'était la flotte française ; mais reconnaissant ensuite le pavillon anglais aux mats des navires, il serait mort sur place de désespoir."

RACINE

Tartufe à Québec. (I, IX, 81.)—Pendant l'hiver de 1693, Frontenac monta au château Saint-Louis un petit théâtre. On y joua plusieurs pièces, en autres MITHRIDATE et NICOMÈDE. C'étaient des personnes de la société qui tenaient les rôles. Vers la fin de décembre, on parla de jouer TARTUFE. A cette époque Molière n'était guère en faveur à Québec. Aussi l'annonce qu'on allait jouer chez le gouverneur une de ses comédies les plus lestes créa toute une sensation dans la ville. Le 10 janvier 1694, M. Charles de Glandelet prononçait à la cathédrale un sermon où il fulminait contre les comédies et blamait très vertement les personnes qui prenaient part aux représentations de comédies. Six jours plus tard, le 18 janvier, Mgr de Saint-Vallier lançait une lettre pastorale où il distingue les comédies "qui sont honnêtes de leur nature mais ne laissent pas d'être dangereuses par les circonstances du temps, du lieu, ou des personnes", et celles qui sont "absolument mauvaises et criminelles d'elles-mêmes, COMME POURRAIT ETRE LA COMÉDIE DE TARTUFFE ou autres semblables".

(Mandements des évêques de Québec, volume I, p. 302). Il ressort de ce passage qu'à la date du mandement Tartufe n'avait pas encore été jouée. M. Ernest Gagnon, qui a fait des recherches dans les archives des communautés de Québec, est aussi d'opinion que Tartufe ne fut pas jouée.

Il paraît que Mgr de Saint-Vallier offrit de donner cent pistoles à Frontenac s'il promettait de ne point laisser jouer Tartufe. Celui-ci accepta en riant et les donna aux pauvres. (Lettre de Champigny, 27 octobre 1694. Ar. Col. G. C. Can., XIII, 93 ; Mémoire de LaMothe Cadillac, octobre 1694 : Id., id. 178 s s ; Le comte de Frontenac, par Henri Lorin).

Pointe-au-Pic. (I, X, 101). —La dénomination de Pointe-à-Pic est tout à fait moderne. Ce sont les touristes qui nous l'imposent. Le véritable nom est Pointe-au-Pic. C'est ainsi que tous les gens du pays désignent le village en question. Il suffit d'ailleurs de consulter l'acte d'érection du village de la Pointe-au-Pic (Statuts de Québec, 40 Victoria, chapitre 46) pour s'en convaincre. Les anciens actes aussi en font foi. Le 19 mars 1849, dans un acte passé à la Baie Saint-Paul devant Mtre Tel. Fortier, il est question d'une hypothèque prise sur un emplacement dans un lieu appelé la Pointe-au-Pic, en la paroisse de la Malbaie. En 1890, Mgr Bégin évêque de Chicoutimi, sollicitait des faveurs du Saint-Siège en faveur des membres de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur, établie à la Pointe-au-Pic de la Malbaie.

Ainsi, à la fin du siècle comme au commencement, on dit Pointe-au-Pic, et la dénomination nouvelle adoptée par quelques personnes compte à peine un lustre d'existence.

Le fleuve Saint-Laurent, à l'embouchure de la rivière Malbaie, forme une large baie. D'un côté, au sud-ouest, là ou il y a un pic, est la Pointe-au-Pic. De l'autre, se trouvent la Baleine, le Ileu, et, en gagnant vers le nord-est, le Cap-à-l'Aigle. Ce dernier endroit était le refuge préféré des aigles. On les y tuait en grand nombre. Quelquefois la faim les poussait jusqu'aux abords des maisons, et les vieillards se rappellent avoir vu de ces aigles frappés à coups de baton jusque dans le village, alors qu'ils étaient en train de s'abattre sur les animaux de basse-cour.

La Malbaie a quantité de noms pittoresques comme son site. Nos oreilles aiment à les entendre tels qu'ils nous ont été transmis, comme nos regards se plaisent toujours dans le spectacle de notre sol qu'on croirait encore tout fraîchement bouleversé sous l'effet d'un tremblement de terre.

L'abbé Henri Cimon

Les armes de l'archidiocèse de Québec. (I, XII, 124.) —Le Canada fut érigé en archidiocèse dès 1819. Mais à cause de l'opposition de la part de l'Angleterre, Mgr Plessis n'employa son titre d'archevêque que dans sa correspondance avec Rome.

Par une bulle datée du 12 juillet 1844 le Souverain Pontife réunit les quatre diocèses de Québec, de Montréal, de Kingston et de Toronto en province ecclésiastique, ayant Québec pour métropole.

La même bulle conferait le titre d'archevêque à Mgr Signai. Le pallium lui fut remis solennellement le 24 novembre de la même année. Le même jour, par une lettre pastorale, Sa Grandeur annonçait cette heureuse nouvelle à ses diocesains.

C'est à cette occasion que Mgr Signai adopta les armes actuelles de l'archidiocèse. Ces armes ne sont d'ailleurs qu'une modification de celles adoptées par Mgr de Laval, lors de l'érection du diocèse de Québec, en 1674, modification rendue nécessaire par l'élévation de Québec en archidiocèse.

RACINE

Où était la résidence de Pierre Boucher aux Trois-Rivières. (II, IV, 169.) —Où demeurait M. Pierre Boucher alors qu'il était gouverneur des Trois-Rivières, c'est-à-dire où était située sa maison? Ceci a donné lieu en ma présence à quelques conversations au cours desquelles je n'ai relevé que des erreurs, et comme il est probable que ces faux renseignements se glisseront dans la presse l'un de ces jours je leur fais réponse par anticipation.

Il n'existe aucun document qui nous indique le site de la résidence en question, par conséquent ceci règle le point principal.

Il nous est donc loisible de tenter une supposition, mais en l'appuyant de l'examen des choses et des faits réels, non pas en brodant à l'aventure sur un fond imaginé, à l'instar des personnes auxquelles je viens de faire allusion.

En 1645, Gaspard Boucher avait une terre dans la basse-ville actuelle avec maison dessus construite, là où se trouve la rue Saint-Antoine. L'automne de cette année, Pierre, fils de Gaspard, fut envoyé de la garnison de Québec où il était soldat, pour servir d'interprète aux Trois-Rivières. Ce garçon avait appris le huron-iroquois à la baie Georgienne. En arrivant à son nouveau poste, alla-t-il demeurer chez son père ou chez ses sœurs qui étaient mariées et vivaient quelque part dans le bourg? Nous n'en savons rien. Il est probable qu'il préféra se fixer à proximité du magasin de traite et alors il demeurait chez sa sœur madame Pepin, ou son autre sœur madame Toupin, ou chez son parent Sébastien Dodier, ce qui nous laisse encore dans l'ignorance de l'endroit précis.

En 1651, il était capitaine de la milice trifluvienne, soit une trentaine d'hommes. Les maraudes des Iroquois rendaient le séjour de la basse-ville tellement dangereux que les deux ou trois colons établis sur ces terrains avaient, sans doute, abandonné leurs demeures pour se réfugier dans la place, car la bourgade étant palissadée on y craignait moins l'ennemi.

De 1652 à 1667, Pierre Boucher occupa quatre ou cinq fois le poste de gouverneur des Trois-Rivières et ne dut pas résider en dehors des fortifications, surtout de 1652 à 1664, attendu que la guerre était continuelle autour de ce lieu. Dès 1666, il se préparait à aller vivre sur sa terre de Boucherville et, naturellement, il ne chercha point à se loger dans la campagne des Trois-Rivières, bien que la tranquillité fut rétablie d'une manière permanente depuis l'année précédente.

Nous voilà circonscrits à l'intérieur de la palissade. Quelle étendue embrassait celle-ci? A l'est la rue Saint-François-Xavier, au nord la rue Saint-Pierre, à l'ouest la rue des Casernes, au sud le fleuve en formaient les limites. On voit que ni le Platon ni le fief Champflour n'étaient compris dans cette mesure. C'est pourtant vers ces deux endroits que se tournaient les regards des gens que j'ai entendu converser.

Le fief Champflour fut acquis par Pierre Boucher en 1660, alors que les Iroquois ravageaient les environs; c'était un achat fait en vue d'un temps futur plus propice à la colonisation.

Le fort de bois qui couronnait le Platon fut remplacé en 1721 par l'édifice de pierre qui s'y voit encore. Il y avait quelque cinq ans que M. Boucher était descendu dans la tombe et cinquante-quatre ans qu'il n'habitait plus les Trois-Rivières, par conséquent cette "maison des gouverneurs" comme on l'appelle, n'a rien de commun avec lui.

Il faut revenir au point de départ et avouer que nous ne savons quelle partie de la ville occupait ce brave homme

BENJAMIN SULTE

Mgr Urbain Boiret. (II, IV, 181.)—M. Urbain Boiret, supérieur du seminaire de Québec, fut élevé à la dignité de protonotaire apostolique par la Cour de Rome, ce qui lui donnait droit au titre de Mgr. Mgr Langevin, décédé grand-vicaire du diocèse de Rimouski, retrouva la commission sur parchemin nommant M. Boiret à cette dignité dans le grenier d'un relieur de Québec. Nous ignorons ce qu'est devenu ce document.

P. G. R.

Le juge John Fletcher. (II, V, 186.)—Pendant la session de 1831, le juge Fletcher, de Sherbrooke, qui exerçait la justice dans le district de Saint-François, fut mis en accusation devant la Chambre. Les accusations furent en partie prouvées. Elles portaient que le juge avait sans aucune cause condamné à l'audience plusieurs personnes pour mépris de cour, que dans ces décisions il se montrait partial, tyrannique, arbitraire et capricieux, enfin que par sa conduite il déshonorait la magistrature. La Chambre demanda la suspension de Fletcher, mais le gouverneur, lord Aylmer, après l'avoir assuré qu'il prendrait la chose en considération, n'en fit rien, et laissa le juge continuer ses fonctions.

Fletcher était un avoué anglais, venu en Canada depuis plusieurs années. Il s'y était fait recevoir avocat et plus tard il fut nommé juge. C'était un homme de grandes connaissances et d'une vaste érudition,mais extrêmement excentrique; ainsi dans l'enquête qui eût lieu contre lui, il fut prouvé qu'à l'audience il avait condamné un plaideur à cinq chelins d'amende, donnant pour raison qu'il n'aimait pas sa mine.

T.-P. BÉDARD

La charge de grand voyer. (II, V, 188.)—Voici la liste des grands voyers et députés grands voyers pour le gouvernement et district de Québec, depuis l'origine du pays jusqu'à la disparition de cette charge en 1841.

RÉGIME FRANÇAIS. 1o René Robineau de Bécancour, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf, 2o Pierre Robineau, chevalier, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf, fils du précédent ; 3o Jean-Eustache Lanouiller de Boisclerc, écuyer, conseiller du roi, 4o Louis Fleury de la Gorgendière, écuyer, seigneur de Deschambeault et Fleury de la Beauce, 5o Pierre de Lino, écuyer, conseiller du roi.

RÉGIME ANGLAIS. François-Joseph Cugnet, écuyer, seigneur de Saint-Etienne, 2o Gaspard Chaussegros de Léry, écuyer, chevalier de Saint-Louis, conseiller au conseil législatif de Québec, seigneur de Gentilly, Saint-François de la Beauce et autres lieux, 3o Picoté de Bellestre, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et conseiller au conseil législatif de Québec. Jean-Baptiste Magnan, son député, Jean Renaud, écuyer, juge de paix, député, 4o Gabriel-Elzéar Taschereau, écuyer, seigneur de Ste-Marie, Joliette et autres lieux et conseiller législatif. Jean-Thomas Taschereau, écuyer, son député ; Michel Berthelot, écuyer, député ; Pierre Marcoux, député, décédé sans commission, 5o Jean-Baptiste d'Estimauville, écuyer, nommé le 21 novembre 1809 ; 6o Edmund William Rowen Antrobus, écuyer, nommé le 11 novembre 1826, et dernier titulaire.

J. E. R.

Le capitaine Charles Blouin (II, V, 193.)—De 1810 à 1819, le capitaine Charles Blouin, natif de Saint-Jean, représenta le comté d'Orléans.

Quoique simple cultivateur, et presque sans aucune instruction, il fut préféré aux hommes érudits, à cause de sa grande sagesse et de son bon jugement. Ce respectable citoyen, si cher à la mémoire des habitants de l'île d'Orléans, rendit service à ses concitoyens et à son pays par les bonnes mesures qu'il appuya de ses votes. En chambre, il acquit l'estime de ses collègues, et dans les questions difficiles, il consultait toujours quelque membre de confiance.

Voici un trait qui nous montre à nu son caractère religieux. La chambre siégeait, et le temps pascal était arrivé. Le capitaine Blouin, toujours fidèle à son devoir, se lève et demande à l'orateur un petit congé pour aller faire ses Pâques dans sa paroisse. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que ce congé fut accordé. On trouva cela vraiment beau ; aujourd'hui on rougirait peut-être d'une semblable demande.

Dans sa paroisse il remplit les premières charges, à la satisfaction de tout le monde. Il mourut à l'âge de 91 ans, et quoique aveugle depuis 13 ans, il conserva cependant jusqu'au dernier moment de sa vie toutes ses facultés intellectuelles.

L. P. TURCOTTE

Les huîtres. (II, V, 195.)—Les premiers explorateurs ne manquèrent pas d'apprécier ces mollusques délicieux. Champlain et Denys en parlent dans leurs ouvrages. Nous devons dire cependant que de Bougainville déclare n'avoir trouvé aucun coquillage au Canada, excepté vers Gaspé, où il y avait de mauvaises huîtres. On peut, comme l'on voit, être grand découvreur mais mauvais gourmet. C'est Bougainville, encore, qui donne comme mets très recherché au

Canada la queue de castor qui est, dit-il, un des trois morceaux qui font les délices des Canadiens et qu'on donne comme tout ce qu'il y a de plus rare avec le mufflé d'orignal et la patte d'ours.

J. E. R.

Le serment du test. (II, V, 197.)—On appelle ainsi du mot anglais TEST, épreuve ou examen, une loi qu'en 1673 le parlement anglais arracha à Charles II, à l'effet d'empêcher les catholiques d'occuper des fonctions publiques. D'après cette loi, tout fonctionnaire public, civil ou militaire devait prêter un serment particulier, et déclarer par écrit qu'il ne croyait pas au dogme de la transubstantiation. Depuis l'union de l'Irlande à l'Angleterre (en 1800) les efforts du parti libéral eurent principalement pour objet l'abolition de ce serment. En 1828, lord John Russell fit adopter par la chambre basse une proposition à cet effet; mais elle fut annulée par la chambre haute. Cependant le 13 avril 1829, le ministère, que dirigeaient Wellington et Peel, supprima le serment du test.

Quand Mgr Plessis fut appelé au Conseil Législatif, Ryland, qui, en sa qualité de chancelier, devait lui faire prêter serment, lui présenta la formule du serment du test. Le prelat indigné refusa, et ne voulut prêter que le serment d'office. Sherbrooke, qui administrait alors la Province, envoya le lendemain Ryland faire des excuses à l'éminent prélat.

T.-P. BÉDARD

Bellecombe. (II, V, 198.)—Il est probable que Bellecombe est celui qui devint gouverneur de Pondichéry, et dont il est question notamment dans l'ouvrage de M. Barbé sur Madec, ainsi que dans les MÉMOIRES de Barras et de Mautort. On doit nécessairement étudier ensemble l'histoire des guerres coloniales de la France si l'ont y veut retrouver la trace des mêmes personnages passant d'un hémisphère à l'autre. Malartic devint gouverneur de l'île de France, et Bougainville allait bientôt choisir pour compagnons de voyage des officiers qu'il avait connus au Canada, comme LaGiraudais et Thisbé de Belcour.

RENE DE KERALLAIN

Une abréviation. (II, VI, 209.)—Les formes (I) et I) ont été longtemps employées en typographie pour l'indication des millésimes. Le véritable caractère romain pour mille n'est en effet nullement la lettre M: c'est (I), d'où est dérivé, comme moitié D ou I). La date de votre carte ainsi écrite: (I) I) XXXV, doit donc se lire comme suit 1535.

J. E. R.

"Les troubles de l'église du Canada." (II, VII, 212.)—Les démêlés qui s'élevèrent entre les autorités ecclésiastiques de Québec à l'occasion de la sépulture de Mgr de Saint-Vallier ont fait le sujet d'un poème héroï-comique qui fut composé entre les années 1732 et 1739.

Bibaud (BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE, p. 8) intitule ce poème: LES TROUBLES DE L'ÉGLISE DU CANADA EN 1728.

On attribue la paternité de ce poème à l'abbé Etienne Marchand, né à Québec en 1707, ordonné prêtre en 1731 et successivement curé de Champlain et de Boucherville.

LES TROUBLES DE L'ÉGLISE DU CANADA n'ont jamais reçu, croyons-nous, les honneurs de l'impression.

P. G. R.

Le fort Sainte-Anne au lac Champlain. (II, VII, 214.)—Le fort Sainte-Anne, sur le Richelieu, à l'entrée du lac Champlain, fut fondé en 1666 par M. de Courcelle qui le fit construire par M. Pierre de Lamotte, capitaine au régiment de Carignan.—Voyez LE FORT ET LA CHAPELLE DE SAINTE-ANNE, A L'ILE LAMOTTE, SUR LE LAC CHAMPLAIN.

L'ABBÉ J.-B.-A. A.

M. de Courcelle. (II, VII, 215.)—Doit-on terminer avec un "s" le nom de M. de Courcelle, huitième gouverneur du Canada ?

Si ce gouverneur peut être considéré lui-même comme une autorité dans l'espèce, je dis que non. Dans le premier octroi seigneurial des concessions de la paroisse de Sainte-Anne de Varennes, accordé en 1668 à Jacques Lemoyne, sieur de Martigny, commissaire des magasins du Roy, et Michel Messier, sieur de Saint-Michel, lieutenant de la milice des habitants de l'île de Montréal, M. de Courcelle signe son nom sans "s".

Voici au long le texte de ce document que je crois inédit :

"Nous avons accordé aux sieurs Jacque le Moyne et Michel Messier habitans de l'Isle de Montréal, une lieue de frond sur le fleuve St-Laurent à commencer au milieu de l'embouchure de la riviere appelée de Notre Dame en descendant le long du dit fleuve à la charge d'y FAIRE travailler incessamment et deux petits Isllets qui se rencontrent devant la dite concession, sous peine d'en estre dessésis conformément aux intentions du Roy faict à Montréal le quatorzième may gbf° soixante et huit (1668)."

"COURCELLE"

L'original de cet acte de concession se trouve parmi les papiers de famille de madame J.-P. Lemoyne de Martigny de Varennes.

MATTHIEU A. BERNARD

Jean de Cabanac Taffanel. (II, VIII, 224.)—L'abbé Jean de Cabanac Taffanel était le neveu de Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, seizième gouverneur de la Nouvelle-France. Peu après son arrivée à Québec, en 1749, de la Jonquière recommanda au ministre, son neveu, l'abbé de Cabanac Taffanel, pour le poste vacant du doyenné de Québec. L'abbé obtint cette charge et arriva à Québec dans le cours de l'année suivante.

La LISTE CHRONOLOGIQUE signale la présence dans la Nouvelle-France, en 1753, de l'abbé Pierre-Jos. Hamelin de la Jonquière. C'est probablement le neveu du gouverneur qu'elle nomme ainsi erronément.

REGIS ROY

QUESTIONS

225—Pourquoi les cantons Beresford et Doncaster, dans le comté de Terrebonne, ont-ils été nommés ainsi ?

S. A. M.

226—Qui me donnera des détails sur le séjour que fit dans la colonie le savant botaniste suédois Kalm ?

SOLAN

227—Permettait-on aux Anglais de demeurer dans la colonie avant la cession du pays?

LEX.

228.—Les articles signés RÉTRIBUTION ont-ils été mis en brochure ? En quelle année ont-ils été publiés et quels en étaient les auteurs?

MILES

229—Jacques Cartier avait-il un aumônier à son premier voyage ? Outre ce qu'il en dit lui-même dans sa relation, sait-on quelque chose des MM. LeBreton, aumôniers, qui l'accompagnaient à son deuxième voyage ?

ROSIER

230—Après avoir consulté une quinzaine de volumes pour savoir si M. de Vaudreuil, dernier gouverneur du Canada, était marié, je renonce à comprendre ce que disent les auteurs. Tantôt ils lui font épouser une demoiselle Fleury de la Gorgendière, tantôt celle-ci est marié au frère du gouverneur, et ailleurs, elle n'a jamais épousé ni l'un ni l'autre des Vaudreuils mais bien et successivement, les sieurs LeVerrier et Marin de la Malgue. Qui débrouillera la question ?

OLIVIER

231.—Je lis dans LES URSULINES DE QUÉBEC (tome I, page 129) : " De nouveau, pendant l'année 1645, on avait cru voir la fin des incertitudes par l'arrivée prochaine de M. Gauffre comme évêque, en Canada ; mais ce digne ecclésiastique, qui avait donné précédemment trente mille livres pour fonder un évêché dans la Nouvelle-France, mourut subitement pendant la retraite qu'il faisait pour connaître la volonté de Dieu à son sujet."

Pouvez-vous me donner quelques renseignements biographiques sur ce M. Gauffre qui devait être le premier évêque de la Nouvelle-France ?

A. G. B.

232—Smollett GEORGE II, chapitre XI, raconte que pendant la nuit qui précéda la bataille des Plaines d'Abraham, Wolfe et son armée qui traversaient le fleuve dans l'obscurité pour aller prendre leur position, furent sauvés de la défaite par la promptitude d'un officier anglais qui répondit en français avec tant d'assurance aux

mots d'ordre des sentinelles françaises qu'elles crurent qu'elles avaient affaire à des détachements français. Le nom de cet officier anglais a-t-il été conservé ?

A. O.

233.—Je vois qu'un des fils du gouverneur de Lauzon, Jean de Lauzon, tué sur l'île d'Orléans par les Iroquois, était grand sénéchal de la Nouvelle-France. Ce Jean de Lauzon a-t-il été le seul sénéchal de la Nouvelle-France ? Quelles étaient les fonctions du sénéchal ?

CURIEUX

234.—Le 30 janvier 1646 le jésuite Anne de Noue partait de Trois-Rivières pour se rendre en raquettes au fort Richelieu, aujourd'hui Sorel. Dans la nuit une tempête se déclara. Le père peu habitué à la raquette tomba dans la neige et y resta. Peut-on me dire où fut trouvé le corps du père de Noue ?

R

235.—On me dit que les patriotes de 1837 s'inspirèrent presqu'uniquement des Américains et de leurs déclarations d'indépendance. Ceci répugne à mon chauvinisme et je voudrais que l'on me fît la lumière sur ce sujet.

PAPIN

236.—Est-ce que la fameuse loi du timbre (Stamp act), qui devait soulever les états de la Nouvelle-Angleterre contre la mère patrie, a été appliquée au Canada ?

VIE.

237.—Le général Frémont qui se porta candidat aux élections présidentielles des Etats-Unis en 1856 contre James Buchanan était-il d'origine canadienne-française ?

WORCESTER

238.—Qu'entendait-on autrefois par les leaders de townships ? De quelles prérogatives jouissaient-ils ? Pourquoi leur donnait-on des terres ? Et ces terres leur étaient-elles données gratuitement dans le pays ? Y a-t-il eu beaucoup de ces leaders ?

BEAUSÉJOUR

239.—J'ai rencontré les lignes qui suivent dans A TRAVERS LES REGISTRES de Mgr Tanguay, page 111 : " Le 13 mars 1718, Pierre Choret, natif de Charlesbourg, était contremaître de la ménagerie des pauvres, proche de Montréal. (REG. DE MONTRÉAL). Qu'appelle-t-on ménagerie des pauvres ?

RÉGIS ROY

240.—Que veut dire l'expression "rendre foy et hommage" ? On la rencontre très souvent dans les ouvrages qui traitent de l'ancien régime au Canada.

F. E. M.

PUBLICATIONS DU MOIS

Histoire du palais épiscopal de Québec, par Mgr Henri Têtu, prélat de la maison de Sa Sainteté, procureur de l'archevêché de Québec.—Québec, librairie Montmorency—Laval, Pruneau & Kirouac, libraires-éditeurs 46 rue de la Fabrique, 46—1896.

De la contrainte par corps. thèse, par Rodolphe Lemieux.

Dictionnaire de nos fautes contre la langue française contenant 1° Nos fautes contre la langue française et leurs corrections. 2° Règles de grammaire, difficultés etc, relatives à nos fautes les plus fréquentes. 3° Nos fautes de prononciation. 5° Mots français et mots anglais dont l'orthographe se ressemble. 5 Mots dont l'accent circonflexe est quelquefois oublié, par Raoul Rinfret.—Montréal, Cadieux & Derome, éditeur.

Les bienfaiteurs du Canada—Prêtres et religieux, par G. VeKeman (Jean des Erables)—Montréal, Imprimerie G. VeKeman, 33, rue St-Nicolas.

Le départ des pèlerins pour Sainte-Anne de Beaupré.—Nouveau cantique à la bonne sainte Anne, avec chœur en quatre parties. Musique de l'abbé Dugas. Montréal J. E. Bélair, imprimeur.

Life of the venerable M. M. Dufrost de LaJemmerais, Mde d'Youville, foundress of the Sisters of Charity (called Grey Nuns) of Montréal, Canada, by Rev. D. S. Ramsay, late rector of St Bedés, So Shields, and rural dean of St. Aidan, county of Durham, England—Printed at the Grey Nunnery, Guy street, Montreal.

Annuaire de l'école normale Laval pour l'année académique 1896-97. No 2.—Québec Imprimerie Proulx & Proulx—1896.

Cantiques populaires du Canada-Français harmonisés pour quatre voix mixtes et orgue ou piano, par Ernest Gagnon.

Résumé des conférences ecclésiastiques, pour l'année 1895

2ÈME VOLUME   OCTOBRE 1896   10ÈME LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

ABONNEMENT $2 00 PAR ANNÉE

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ÈME VOLUME OCTOBRE 1896 10ÈME LIVRAISON

SAINT-ANSELME

Dès 1825, Mgr Plessis, dans une de ses visites pastorales, avait songé à créer une nouvelle paroisse à l'endroit où s'élève aujourd'hui Saint-Anselme. Mais ce ne fut que le 5 mai 1827 que Mgr Panet nomma M. Maguire, curé de Saint-Michel de Bellechasse, pour vérifier la requête des habitants du lieu, demandant une paroisse. Le 27 novembre de la même année fut publié le décret canonique érigeant en paroisse cette partie de la seigneurie de Lauzon, comprise entre Sainte-Claire et Saint-Henri, sous le patronage de saint Anselme.

Le 18 septembre 1828, Mgr Joseph Signay, alors coadjuteur, fut député pour fixer la place d'une chapelle. Les fondations furent commencées le 24 juin 1829. Cette construction en pierre avait 75 pieds de longueur sur 34 de largeur. La messe y fut célébrée pour la première fois le 17 février 1830 par M. Paquet, curé de Saint-Gervais.

Cette chapelle étant devenue trop petite pour la population, on agita, une douzaine d'années plus tard, la question de construire une église. Le site en fut fixé le 26 octobre 1844 par Mgr de Sidyme, qui revint en bénir la première pierre le 20 août 1844. La nouvelle église fut bénie le 5 décembre 1850 par M. Louis Proulx, curé de Notre-Dame de Québec. Cette église de 130 sur 50 pieds est surtout remarquable par son rétable en corinthien, ses murailles plâtrées et sa voûte élégante.

La paroisse de Saint-Anselme, depuis son érection canonique, a eu quatre curés qui se sont succédés comme suit : MM. Jean-Baptiste Bernier, 1830-1857 ; Charles-Edouard Poiré, 1857-1875 ; Pierre-François-Xavier-Odilon Paradis, 1875-1889 ; Fidèle Morisset, curé actuel.

P. G. R.

UN FRERE DE WALTER SCOTT A QUEBEC (1)

On a dit de Xavier de Maistre que la célébrité de son frère Joseph, le grand philosophe chrétien, l'avait presque entièrement jeté dans l'ombre.

On ne peut dire la même chose de Thomas Scott, celui qui fait le sujet de ce modeste article. S'il n'eût été le frère de Walter Scott, le célèbre romancier écossais, bien peu de personnes s'arrêteraient aujourd'hui devant l'humble marbre qui indique, dans le vieux cimetière de l'église Saint-Mathieu, à Québec, l'endroit où reposent ses cendres.

Walter Scott, le père de Thomas et de Walter Scott, appartenait à une vieille famille dont plusieurs membres, à différentes époques, avaient joué un certain rôle en Ecosse. Il exerça pendant un grand nombre d'années la profession honorable de *writer to the Signet.* Son honnêteté et l'attention scrupuleuse qu'il donnait à toutes les affaires qui lui étaient confiées lui amenèrent un grand nombre de clients. A sa mort, il jouissait d'une modeste aisance.

De son mariage avec Anne Rutherford, fille du docteur John Rutherford, professeur de médecine à l'université d'Edimbourg, il eut douze enfants. Six, Anne, née le 10 mars 1759 ; Robert, né le 22 août 1760 ; John, né le 28 novembre 1761 ; Robert, né le 7 juin 1763 ; Jean, né le 27 mars 1765 ; Walter, né le 30 août 1766, moururent en bas âge. Les autres furent :

1o Robert, qui entra dans la marine royale, servit sous le capitaine plus tard amiral William Dickson et assista à presque toutes les batailles de Rodney. La paix de Versailles en 1783 ayant brisé ses légitimes espérances d'avancement, il entra au service de la Compagnie des Indes Orientales. Il fit deux voyages aux Indes et mourut victime du climat meurtrier de ce pays. Robert Scott possédait pour la littérature un talent qui ne demandait qu'à être cultivé. Il tournait assez habilement une pièce de vers. On peut en juger par la petite élégie suivante sur la

(1) II, IV, 178.

perte supposée d'un vaisseau, composée pendant la nuit qui précéda la célèbre bataille des Saintes, le 12 avril 1782. Il fait allusion ici aux nombreux amusements de son mess :

No more the geese shall cackle on the poop,
No more the bagpipe through the orlop sound,
No more the midshipmen, a jovial group,
Shall toast the girls, and push the bottle round.
In death's dark road at anchor fast they stay,
Till Heaven's loud signal shall in thunder roar ;
Then starting up, all hands shall quick obey,
Sheet home the topsail, and with speed unmoor.

2o John, qui entra dans l'armée, parvint au grade de major et mourut le 8 mai 1816.

3o Walter, le grand écrivain, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre.

4o Anne, née en 1772, qui mourut non mariée en 1801.

5o Thomas, celui qui nous occupe.

6o Daniel, qui essaya plusieurs professions, ne réussit dans aucune et mourut à son retour des Indes en 1806.

Thomas embrassa d'abord la profession de son père. Il fut pendant quelques années *writer to the Signet.* Mais bientôt il fut pris de l'ambition de devenir riche et il se mit à spéculer sur les fermes. Des opérations malheureuses le ruinèrent entièrement.

Il se retira alors à l'île de Man.

Thomas Scott avait toujours aimé la vie militaire. Tout jeune homme, il avait fait partie d'un corps de grenadiers volontaires formé à Edimbourg. Dans une lettre qu'écrivait Walter, son frère, à leur tante, Christian Rutherford, en novembre 1794, nous lisons :

" Nos volontaires sont maintenant tous rassemblés. Malgré la lourdeur de leur uniforme ils ont une martiale apparence. Leur habileté dans les manœuvres et les exercices de toutes sortes excitent la surprise et l'admiration des militaires réguliers. Tom (Thomas) est très fier de la compagnie de grenadiers à laquelle il appartient. C'est elle qui dans toutes les occasions a remporté la palme."

Aussi, lord Melville, qui connaissait ses goûts et qui tenait à le protéger à cause de son frère Walter dont il avait été le compagnon d'études, le nomma, quelque temps après son établissement dans l'île de Man, *extractor*, emploi militaire qui dans l'armée anglaise correspondait, croyons-nous, au grade de l'officier recruteur de l'armée française. Sa solde était de £400 par année.

Mais Thomas Scott jouait de malheur. Peu de temps après sa nomination, l'office de *extractor* fut aboli.

Lord Melville, voulant dédommager le frère de son ami de la perte de son emploi, proposa, dans la chambre des Lords, une mesure—le Scott judicature bill—pour accorder à Thomas Scott une pension annuelle de £130.

Ce projet de loi rencontra une assez vive opposition de la part des lords. Lorsqu'il fut lu pour la troisième fois, le comte de Lauderdale et lord Holland s'opposèrent énergiquement à son adoption et prononcèrent en cette circonstance de vigoureux discours.

" Thomas Scott, s'écria le comte de Lauderdale, a été nommé à l'office *d'extractor* à une époque à laquelle il était décidé et bien connu de tout le monde que cet emploi était sur le point d'être aboli. M. Scott n'a pas même rempli les devoirs de cette charge et il obtiendrait une pension de £130 pendant que de pauvres employés travaillent et peinent pendant 20 ans et n'ont droit à aucune rémunération ! "

Lord Holland fut un peu plus doux. Il rendit même hommage au talent de Walter Scott.

" Ceux qui me connaissent, remarqua-t-il, ne me suspecteront pas d'être défavorable aux hommes de lettres ; au contraire j'ai la plus grande estime pour le caractère littéraire de Walter Scott. J'ai toujours considéré qu'il était de mon devoir d'encourager le mérite littéraire sans m'occuper des opinions politiques. Mais, en ce qui concerne M. Thomas Scott, la question est bien différente : il a été nommé à une position sachant qu'elle était sur le point d'être abolie. Et maintenant il réclame une indemnité pour des pertes qu'il n'a pas subies. Ceci est injuste. (1)

(1) Cobbett's Parliamentary Debates, vol. XVII, pp. 643 et 644.

Le projet de loi de lord Melville fut néanmoins adopté et Thomas Scott jusqu'à sa mort toucha sa pension annuelle de £130.

Quelques années plus tard, Thomas Scott fut nommé payeur au 70e régiment. En 1814, ce régiment reçut ordre de s'embarquer pour l'Amérique. Scott le suivit. Le 70e fut d'abord caserné à Cornwall, puis en 1815 transféré à Kingston et enfin à Québec.

C'est pendant son séjour à Kingston qne Thomas Scott fut suspendu de ses fonctions. Cet ordre vint directement du ministère de la guerre en Angleterre et fut communiqué au général Wilson par le major Evans dans une lettre en date du 1er décembre 1816 conçue en ces termes :

" Il est ordonné que Thomas Scott, payeur au 70e régiment, soit suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que les listes de paie et autres documents militaires soient transmis au ministère. "

Le commandant en chef réinstalla Scott dans ses fonctions peu de temps après. Sa conduite fut approuvée par lord Palmerston le 28 mars 1817.

C'est à Québec, le 4 février 1823, que Thomas Scott mourut. Il fut inhumé dans le cimetière de l'église Saint-Mathieu, rue Saint-Jean. On y voit encore son épitaphe.

* * *

Thomas Scott avait épousé, encore tout jeune, Elisabeth McCulloch, d'une excellente famille écossaise.

Il eut d'elle un fils et quatre filles.

La cadette, Barbara, mourut à Québec, le 5 octobre 1821, à l'âge de huit ans.

C'est au sujet du fils de Thomas Scott que Walter Scott écrivait à son frère le 23 de juillet 1820 :

" Après mes propres enfants, ceux pour qui j'ai le plus d'intérêt sont, comme de raison, les vôtres. J'ai longuement songé à ce que vous m'avez dit au sujet de votre fils Walter. Quelque soit le genre de vie que vous désiriez ui donner je puis lui être d'un grand secours. Mais avant e rien faire, je veux vous consulter sur les inclinations de

votre garçon. Je ne veux pas dire par là que vous devez lui demander son opinion, parceque à un âge aussi peu avancé un enfant bien élevé accepte ce que lui suggèrent ses parents ; mais je crois que vous devez considérer, avec une très grande impartialité, son tempérament, ses dispositions et ses qualités de cœur et de corps. Ce ne serait pas chercher son bien que de lui faire embrasser une profession parceque cette profession offre plus d'avantages qu'une autre. Il serait préférable de sacrifier ces avantages plutôt que de faire entrer un enfant dans une carrière pour laquelle il ne serait pas fait. Si mon neveu est sage, prudent, s'il aime la tranquillité de la vie sédentaire, s'il fait des progrès en arithmétique, et s'il en a le goût, il ne peut embrasser une meilleure carrière que celle de comptable. C'est l'emploi pour lequel je puis lui rendre le plus de services. C'est une des carrières les moins encombrées. S'il désire entrer dans cette carrière, je le ferai prendre de l'emploi chez un bon patron. Je me chargerai moi-même de sa pension. Mais si, ce qui n'est pas impossible, le gars aime la vie active et les aventures, je puis le faire entrer en qualité de cadet au service de la Compagnie des Indes Occidentales."

Effectivement, Walter entra au service de la Compagnie des Indes Occidentales. Il devint sous-lieutenant à Bombay.

Jessie, l'aînée des filles de Thomas Scott, devint la femme, en 1819, à Québec, du lieutenant, plus tard lieutenant-colonel Huxley.

C'est d'elle qu'il s'agit dans cette lettre de Walter Scott à son frère, en date du 16 octobre 1819 :

" J'ai reçu hier votre lettre m'annonçant le prochain mariage de Jessie. Avant que cette lettre ne vous parvienne le joyeux événement aura probablement eu lieu. J'inclus dans la présente un mot pour la mariée. Je lui envoie un modeste cadeau qu'elle emploierai comme elle le voudra."

Les deux autres, Anne et Elisa, après la mort de leur père, suivirent leur mère en Ecosse.

Le 19 avril 1826, Walter Scott écrivait dans son journal :

" J'ai écrit à madame Thomas Scott la priant de laisser venir sa charmante fille Anne passer la saison avec moi." (1)

Quelques mois plus tard, le 21 de novembre 1826, Walter Scott écrit de nouveau dans son journal :

" Ma belle-sœur (madame Thomas Scott) et sa fille arrivent en ce moment à la maison. Elles sont toutes deux en parfaite santé. (2)

A cette époque, Elisa et Anne n'étaient pas encore mariées.

*
* *

Walter Scott avait une très haute opinion des talents littéraires de son frère Thomas.

En 1808, ne s'accordant pas avec les directeurs de la *Edimburg Review*, revue à laquelle il avait jusqu'alors collaboré, il résolut de fonder la *Quarterly Review*. Il écrivit à ce sujet la lettre qui suit à Thomas :

" Certaines affaires très pressantes m'ont empêché jusqu'ici de compléter pour vous ma collection des ouvrages de Shadwell. (3) Elle est cependant à la veille de l'être. Il faudrait que vous auriez toutes les pièces originales afin de pouvoir les collationner avec l'édition in-8. Mais, en ce moment, j'ai un emploi plus pressant et plus lucratif à donner à votre plume. Je vous informe sous le sceau du secret qu'un complot se trame en ce moment pour tuer la *Edimburg Review*. Nous avons l'intention de fonder une nouvelle revue qui, nous l'espérons, déploiera autant de talents et d'indépendance. On m'a offert la direction de la nouvelle publication mais quoique les émoluments attachés à cette charge soient très élevés, j'ai décliné. M. Gifford, auteur de *Baviad*, a accepté la tâche. Il y a mis une condition, cependant. Il faut que je lui donne toute l'assistance possible.

---

(1) *The Journal of sir Walter Scott from the original manuscript at Abbotsford*, vol I, p. 150.

(2) Idem, vol. 1, p. 312.

(3) Thomas Scott, parait-il, songeait alors à publier une édition des poésies de Shadwell. Walter Scott l'encourageait beaucoup à faire cette publication parcequ'il considérait que les œuvres poétiques de Shadwell ne méritaient pas l'oubli dans equel elles étaient tombé. Il faut avouer que les satires de Dryden ont beaucoup ontribué à amener l'antipathie du public pour les poésies de Shadwell.

" Vous allez avoir l'occasion d'exercer votre talent d'écrivain. La *Quarterly Review* acceptera de tout : poésies, romans, nouvelles, etc., etc. Vous toucherez pour chaque *seize pages* imprimées dix guinées. Pour commencer vous pourrez envoyer vos articles par mon entremise. Je les retoucherai avant de les remettre à Gifford."

Nous ignorons si Thomas Scott profita des offres de son frère.

Lorsque parut le célèbre roman de Walter Scott *Waverley*, on fit courir le bruit en Ecosse que ce roman était l'œuvre de Thomas Scott. Quelques journaux allèrent même jusqu'à affirmer que les meilleurs romans de Walter Scott appartenaient à son frère.

C'était aller un peu trop loin.

Walter Scott écrivit à son frère alors en Amérique :

" *Waverley* a un succès énorme. Je vous en envoie un exemplaire. On fait ici courir le bruit que vous en êtes l'auteur. Envoyez-moi un roman dans lequel vous aurez mis tout ce que vous possédez *d'humour*, et je vous assure que je pourrai le vendre au moins £500. Pour vous encourager, vous pourrez, lorsque vous m'enverrez le manuscrit, tirer sur moi une traite de £100. Ainsi, vous serez certain que vous n'aurez pas perdu votre temps. Vous avez plus *d'humour* et de talent pour la description que bien des écrivains très connus. Ce qu'il vous manque c'est la pratique de la composition. Si on vous parle de *Waverley*, ne dites rien. Je ne veux pas vous faire passer pour l'auteur d'un livre que vous n'avez jamais vu, mais, d'un autre côté, si le public veut absolument le supposer et vous donner £500 pour vous essayer dans le roman, je ne vois pas pourquoi vous refuseriez cette chance de faire une petite fortune."

Chose assez curieuse : aucune des compositions de Thomas Scott n'a été conservée.

PIERRE-GEORGES ROY

REPONSES

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.)—" Le premier recensement où l'on ait compté des esclaves, dit Garneau, est celui de 1784. Le nombre des noirs des deux sexes était alors de trois cent quatre, dont deux cent douze dans le district de Montréal, quatre dans celui des Trois-Rivières, et quatre-vingt-huit dans celui de Québec : d'où l'on peut conclure que lors de la conquête, un quart de siècle auparavant, le nombre en était nul. Depuis longtemps le droit de l'esclavage s'est éteint dans ce pays sans qu'il ait été besoin d'en décréter l'abolition. On doit dire à l'honneur du gouvernement et du clergé canadien, qu'ils ont toujours été opposés à l'introduction des noirs en Canada."

Voir dans PICTURESQUE QUÉBEC, par M. J.-M. LeMoine, le contrat de vente d'une négresse par Francis Bellet à Th. Lee, le 2 septembre 1796, pour la somme de cinq cents livres de vingt sols.

MGR HENRI TÊTU

" Enfin, le roi dormira tranquille." (I, X, 89.)—Il est assez intéressant d'observer que les Canadiens, tout en gardant une violente rancune à la mémoire de Mme de Pompadour, savent parfois l'apprécier avec justesse. " Mme de Pompadour n'était pas seulement un premier ministre, s'occupant des choses d'Etat, ou une frivole qui donnait le ton à la mode, elle s'intéressait à tout, peinture, sculpture ....Sa bibliothèque était considérable....Elle trouvait moyen chaque jour de consacrer de longues heures à la lecture. Toutes autant de choses qui indiquent une intelligence raffinée qui, avec une éducation morale et d'autres conditions, eût pu faire grand." J. Tassé, " Voltaire, Mme de Pompadour et quelques arpents de neige, " MÉM. ET C. R. DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, 1892 (t. X, 1893, Ottawa, Durie et fils ; Londres, Bernard Quaritch ; p. 140). Malheureusement, M. Tassé a cru pouvoir se servir contre Mme de Pompadour des lettres apocryphes parues à Londres sous son nom, en 1772 (Owen et Cadell : M. de Goncourt donne de cet ouvrage un signalement inexact), et qui ne méritent guère plus de créance que les lettres similaires attribuées à Montcalm en 1777. L'écrivain canadien proteste vainement que ces lettres doivent refléter les vrais sentiments de la marquise. En général, il est dangereux, à cause de l'irréflexion du public, de prêter aux gens incriminés des formules dont l'expression dépasserait la mesure de la pensée. Nous savons trop le parti que l'on a tiré, et que tire M. Tassé lui-même, de la fameuse exclamation, vraie ou fausse (nous n'avons pas retrouvé la lettre à Voltaire, où l'on prétend qu'elle se rencontre), arrachée à Mme de Pompadour par la perte du Canada : " Enfin, le roi dormira tranquille ! "—Ce sont là des boutades d'énervement, toutes naturelles à la suite d'une longue anxiété, avec lesquelles il est trop facile de pendre un homme ou de vilipender une femme. Pourtant, si les Canadiens attachent quelque importance à ce recueil plus que suspect, ils y trouveront plutôt chez Mme de Pompadour le même sentiment

que chez Voltaire et la plupart des Français. "On est prêt à céder le Canada aux Anglais : grand bien leur fasse ! Mais, pour les Iles et Pondichéry, il faut les sauver à quelque prix que ce soit." (Au duc de Nivernais, 1762, t. II, p. 35).

René de Kerallain

Cavelier de La Salle et la Société de Jésus. (II, II, 144.) — Robert Cavelier de La Salle, né à Rouen le 21 novembre 1643, fut admis le 5 octobre 1658 au noviciat des Jésuites à Paris, quoiqu'il n'eût que quinze ans, et prononça ses trois vœux le 10 octobre 1660. Ce jour là, il ajouta à son nom celui d'Ignace. Dans la Compagnie de Jésus il fut connu sous le nom de Robert-Ignace Cavelier. Après ses vœux le jeune religieux fut envoyé au collège de Laflèche pour y suivre les cours de physique et de mathématiques.

De 1662 à 1666 il professa successivement à Alençon, à Laflèche, à Tours, à Blois, puis de nouveau à Laflèche.

Au mois d'avril 1666, frere Cavelier, comme on l'appelait alors, pria son général, le R. P. Oliva, de l'envoyer en pays étranger. Sa prière ne put être exaucée puisqu'il n'avait fait aucune etude théologique et que d'ailleurs il n'avait pas atteint le degré de formation religieuse exigé par les constitutions pour l'apostolat en pays étrangers. Cependant, par une faveur spéciale, on lui permit de commencer tout de suite son cours de théologie, quoiqu'il n'eut que vingt-trois ans et que la règle en exigeat vingt-huit ou trente.

De La Salle commença donc l'étude de la théologie en octobre 1666. Tout alla bien d'abord. Mais bientôt son caractère fier, impressionnable, dominateur, imdompté, reprit le dessus : l'ennui revint et puis le découragement. Il voulut alors aller suivre son cours en Portugal. Le P. Oliva ne lui permit pas.

Ce refus irrita tellement le jeune étudiant qu'il demanda d'être relevé de ses vœux. Sa demande dans laquelle il expose longuement les motifs qui le déterminent à quitter la Compagnie de Jésus, fut transmise à Rome le 28 janvier 1667, et le 1 mars le P. Oliva écrivit au P. Bardier, provincial de France : "Après un examen sérieux des informations que vous nous avez envoyées, nous vous mandons de renvoyer de la Compagnie Robert-Ignace Cavelier, ecclésiastique approuvé."

Le 28 mars 1667, de La Salle quittait Laflèche et rentrait dans le monde.

Ayant un frère sulpicien résidant à Montréal depuis un an, il prit la résolution de le rejoindre et arriva au Canada dans l'été de 1667. Il reçut des Sulpiciens de vastes terrains inoccupés et établit un comptoir à l'endroit même où est aujourd'hui le village de La Chine.

Plusieurs historiens ont prétendu que La Salle était arrivé au Canada dans l'été de 1666. Ils se trompent évidemment puisque Cavelier de La Salle ne reçut la dispense de ses vœux et ne quitta le collège de Laflèche que le 28 mars 1667.

Racine

La suppression des Relations des Jésuites. (II, III, 163.)—La suppression des RELATIONS DES JÉSUITES fut simplement la conséquence INDIRECTE d'une mesure générale prise par le pape Clément X dans le bref CREDITAE du 6 avril 1673.

Directement le pape ne les interdit pas, il ne les mentionna même pas en particulier. La défense est générale et pour tous les ordres religieux qui ont des missions et publient des relations de leurs travaux.

Une discussion touchant les rites chinois fut la cause de cette défense. Cette discussion, qui se faisait dans les différentes relations des missions, était ardente, acharnée même et de nature à jeter l'étonnement dans l'âme des fidèles. Pour obvier à tout inconvénient le pape défendit en général de publier " des livres ou écrits où il est question soit des missions, soit des choses concernant les missions sans une permission écrite de la Sacrée Congrégation de la Propagande, permission qui doit être imprimée au commencement de l'ouvrage."

Or, c'était un article des fameuses LIBERTÉS GALLICANES qu'on ne reconnaissait en France aucune juridiction des Congrégations Cardinalices romaines.

Donc la validité du bref de Clément X n'aurait pas été reconnue en France. Et un livre qui aurait voulu satisfaire aux conditions prescrites dans le bref, n'eut jamais obtenu en France le VISA officiel sans lequel il ne pouvait être légalement publié.

On voit clairement qu'il était impossible de continuer la publication des RELATIONS. On cessa donc de les imprimer. Louis XIV, ne tenant aucun compte du bref pontifical, donna ordre aux Jésuites de continuer la publication des RELATIONS. Que faire alors? Evidemment le seul moyen de couper court à toute difficulté était de persuader au roi de retirer cet ordre. Le P. de La Chaise, alors confesseur de Louis XIV, s'en chargea et réussit. Ainsi la publication des lettres de la Nouvelle-France, interrompue depuis 1673, ne fut pas reprise. Cependant le supérieur de la mission du Canada les adressa, quelques années encore, au Provincial de Paris. Les manuscrits tout prêts pour l'impression, existent dans les archives de la Société.

Pour plus amples renseignements, voyez LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE, par le R. P. de La Rochemonteix, vol. I, préface.

R.

L'écu britannique. (II, V, 196.)—La devise de l'écu britannique est en français, ainsi que les inscriptions qui marquent les noms et les titres des chevaliers de la Jarretière et du Bain dans les chapelles de Windsor et de Westminster. Il en est de même du serment, des statuts de ces ordres et des principales formules de la couronne envers le parlement britannique. A la cour d'Angleterre, on trouve partout le sceau profondément appliqué des Normands et des Angevins, avec la trace gauloise. Le gouvernement et les princes anglais ont retranché les fleurs de lis de l'écu britannique sous le règne de George III, en exécution d'un article dont Bonaparte avait

fait la stipulation secrète à l'occasion du traité d'Amiens. C'est encore à dater du même traité que les rois d'Angleterre ne prennent plus le titre de roi de France, qu'ils portaient depuis l'usurpation de la couronne de France par Henri VI.

Toutes les principales formules de la couronne et de la chancellerie d'Angleterre sont purement et simplement des phrases françaises.

Le chancelier de la Grande-Bretagne dit encore à chaque prorogation de parlement, lors de la sanction du bill des subsides : LA REINE REMERCIE SON BON PEUPLE DE SA BÉNÉVOLENCE. Les sujets anglais adressent la parole à leur souverain en lui parlant français et ils l'appellent SIR. Ils disent MADAME à la Reine et non MILADY.

J. E. R.

Le serment du test. (II, V, 197.)—Voici la formule du serment du test tel que prêté à Montréal immédiatement après la conquête : " I, A. B., do solemnly and sincerely in the presence of God, profess, testify and declare, that I do beleive that in the Sacrement of the Lords Supper, there is not any transubstantion of the Elements of bread and wine into the body and blood of Christ at or after the consacretion thereof by any person whatsoever, and the invocation or adoration of the Virgin Mary, or any other Saint, and the sacrifice of the Mass, as they are now used in the Church of Rome, are superstitions and idolatrous, And I do solemnly in the presence of God, profess, testify and declare that I do make this declaration and every part thereof in the plain and ordinary sense of the words read unto me as they are commonly understood by English protestants, without any evasion equivocation or mental reservation whatsoever, and without any dispensation already granted me for this purpose by the pope, or any other authority or person whatsoever or without any hope of any such dispensation from any person or authority whatseover, or Without thinking that I am, or can be acquitted before God or man, or absolved of this declaration, or any part thereof, although the pope or any other persons, or power whatsoever, should dispence with or annul the same, or declare that it was null and void from the beginning.

11th jan 1765—signed, Moses Hazen, J. Grant, John Rowe, John Burke, Fr. Mackay, Saml. Mackay, John Collins, Dumaz, Thomas Lambe, F.-N. Knife, Thomas Walker."

L.-W. SICOTTE

Chant et musique. (II, V, 200.)—Voici quelques notes glanées dans le JOURNAL DES JÉSUITES.

1646, le 11 février, dimanche gras, on chanta le magnificat en faux bourdon à l'hopital. Cela réussit fort bien.

Le jour de la procession (en mai), M. de St-Sauveur entretint fort bien le chant ; aux reposoirs, on tâcha de faire chanter à deux enfants quelques articles des litanies du nom de Jésus ; mais il fallut que M. René Chartier, prieur de la Monnaye et chapelain des Ursulines, les aidât.

Le jour de la Conception un soldat nommé de Champigny, natif de Fontainebleau, fit abjuration de son hérésie auparavant la grande

messe. Ce même soldat, sachant la musique, et pouvant chanter au dessus, on commença le jour de St-Thomas à chanter à quatre parties.

1647. Le jour de l'an, les Jésuites donnent pour étrennes au musicien de Champigny un beau chapelet, avec médaille et reliquaire.

Ce n'est que vers la fin de juin de cette année que l'on commença à chanter la messe haute tous les dimanches et fêtes à Québec, "nous sentant assez forts pour le faire, dit le vieux journal, et la façon ordinaire qu'on la chantait, avec un Veni Creator, Gloria, Credo et O Salutaris hostia, n'étant pas régulière et étant capable de choquer ceux qui viennent de France qui s'attendent de trouver au moins en quelque lieu de la Nouvelle-France une messe de paroisse."

Le jour de la fête de St Ignace les hospitalières donnent la collation aux musiciens. (p. 92).

A la messe de minuit de 1649, on chanta les troisièmes psaumes des nocturnes en faux-bourdon, et les reponds du dernier nocturne en musique ; à l'élévation, pendant la communion et à la messe il y eut musique avec violes.

Au jour de l'an de 1648, les Jésuites avaient donné pour étrennes quelques bouteilles de vin à ceux qui assistaient au lutrin.

Au jour de l'an de 1650, les jésuites donnent un reliquaire de deux sous et un livre à Beaufour, officier du lutrin.

Au mois de février 1661, pendant les quarante-heures du carnaval, l'orgue joua pendant la descente du Saint Sacrement et la bénédiction. On donna à goûter au réfectoire des Jésuites tous les trois jours à Pierre Duquet et Filion qui avaient assisté à la musique.

De tout ce qui précède nous devons donc conclure qu'il y a eu du chant, de la musique, des musiciens, des orgues et des violes, dès le commencement de la colonie.

Le 20 novembre 1662, le journal nous apprend qu'environ ce temps les Jésuites reçurent en pension François Daugé, musicien, et La Marque par charité, ne sachant que devenir.

Il est évident que dans ce temps là l'art divin de la musique ne payait pas plus qu'aujourd'hui.

A la messe de minuit de 1662, l'annaliste nous apprend qu'il y eut un désordre pour les boissons des chantres, ou enfants du séminaire. Je leur fis donner, dit-il, outre leur bière un pot de vin la veille, et le jour les marguillers aussi leur en donnèrent sans que nous le sussions. Cela enrhuma Amador, qui ne put plus ensuite chanter les fêtes, aussi bien que d'autres musiciens, François d'Auger, etc.

Cet et cœtera signifie que tout le monde fut enrhumé, sans compter Amador.

En février 1664, le journal déclare qu'il serait mieux de faire déjeuner les musiciens ordinaires de la maison avant les grands messes, pour pouvoir mieux fournir au chant. Il nous apprend aussi qu'aux fêtes de Pâques le salut se fit à la paroisse avec les instruments (tunc primum) au jubé proche des orgues. Cela alla bien, dit-il, excepté que les voix des instruments sont faibles pour un si grand vaisseau.

Le 15 ou le 16 décembre 1663, François d'Augé, le musicien, revint chez les Jésuites qui entreprirent de le nourrir par charité et l'évêque ou la paroisse à lui fournir VESTITUM.

En juillet 1665, les Jésuites recueillent un tambour d'une des compagnies du régiment de Carignan, à raison qu'il était excellent musicien, et avec dessein de lui faire la charité de le faire étudier.

Il y a bien d'autres choses à dire sur le chant et la musique à l'origine du pays, mais voici toujours un commencement.

J.-EDMOND ROY

L'itinéraire de Marquette en 1675. (II, VI, 211.)—Quel itinéraire suivit Marquette dans le printemps de 1675 lorsqu'il laissa Kaskakia pour retourner à Saint-Ignace? D'après certaines relations, Marquette retourna à Saint-Ignace en passant par la rivière Illinois, le portage de Chicago et le lac Michigan. Kaskaskia était situé à l'embouchure de la rivière Kenkakee.

" Le canot (du P. Marquette) remonta la rivière des Illinois lentement et en silence. LES JÉSUITES ET LA NOUVELLE-FRANCE, par le R. P. de la Rochemonteix, vol. III, p. 27).

Le R P. Cholenec écrivait le 10 octobre 1675 : " Les sauvages se chargèrent à l'envy l'un de l'autre de son petit bagage (du P. Marquette) et en même temps qu'il retournait sur ses pas le long de cette même rivière (Illinois) ils le suivirent ainsi chargés, 30 lieues durant et après avoir remis son bagage au-delà d'un petit portage qu'il avait fait faire et qu'ils tirent pour lui, ils prirent congé du Père." (Id., p. 609.)

" Après qu'ils eurent pris congé du père, il continua son voyage et se rendit peu après sur le lac des Illinois, sur lequel il avait près de 100 lieues à faire par une route inconnue et où il n'avait jamais été, parce qu'il était obligé de prendre du côté du sud du lac étant venu par celui du nord." (RELATIONS INÉDITES, vol. II, p 234).

De ces différentes relations on peut donc conclure que le P. Marquette en retournant à Saint-Ignace passa par le portage de Chicago.

RACINE

Le fort Sainte-Anne au Cap-Breton. (II, VII, 214.)—Le capitaine Daniel, parti de France le 2 avril 1629 pour venir au secours de Champlain à Québec, après bien des contretemps arriva le 28 août au Cap-Breton. Là, il apprit que deux jours auparavant, Jacques Stuart, milord écossais, prétendant que le Cap-Breton appartenait à l'Angleterre, avait élevé un fort au port aux Baleines après avoir pris et pillé les vaisseaux pêcheurs de Michel Dihourse, " qui faisait pescherie et secherie de molüe."

Aussitôt Daniel à la tête de 23 hommes, s'empara du fort de Stuart, le rasa et y fit la garnison (62 hommes) prisonnière. Puis il se rendit à l'entrée de la rivière Chibou où il construisit un autre fort. Il le munit de 8 canons, de munitions, etc, etc, et y laissa une garnison de 38 hommes, outre deux Jésuites. Il repartit pour la France le 20 novembre 1629, amenant avec lui ses prisonniers anglais.

Les deux Jésuites, le P. Vincent, compagnon de voyage de Daniel, et le P. Vieuxpont, qu'un naufrage avait jeté sur les côtes du Cap-Breton, donnèrent à ce fort le nom de Sainte-Anne. Ils mettaient sous la protection de la grande thaumaturge l'endroit du Canada le plus exposé aux incursions de l'ennemi. C'était la première fois qu'au Canada on donnait à un endroit le nom de sainte Anne.

Dans la suite, on écrivit indifféremment fort, habitation ou résidence de Sainte-Anne au Cap-Breton.

R.

Le gouverneur de Beauharnois. (II, VII, 219.)—Le quinzième gouverneur du Canada était-il un M. de Beauharnois ou de Beauharnais ?

Si l'opinion personnelle de ce gouverneur est de quelque poids, il faut opter pour le premier cas.

M. P.-B. Casgrain, dans son étude historique LETELLIER DE SAINT-JUST ET SON TEMPS, reproduit une LETTRE DE CONGÉ accordée à François Letellier de Saint-Just, portant entre autres signatures celle du gouverneur de la colonie, M. le marquis de Beauharnois.

Citons :

Charles, marquis de Beauharnois, commandeur de l'ordre Royal, et militaire de St-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terre et païs de la Louisiane, Nous avons donné congé absolu et permission de se retirer des troupes au nommé François Letellier de St Just, soldat de la compagnie de Fouville, pour rester en cette colonie, y étant marié et étably ; fait à Québec le premier octobre 1740.

BEAUHARNOIS

Ce document prouve donc que M. le marquis était un de Beauharnois et non de Beauharnais.

MATTHIEU-A. BERNARD

Les fonctions de sénéchal. (II, IX, 233.)—Les sénéchaux étaient appelés baillifs en certains lieux. Ils administraient la justice au nom des ducs, qui s'étaient emparés du pouvoir et de l'administration de la justice, mais qui ne la voulaient rendre à personne. Les lois de France attribuèrent aux sénéchaux et juges ordinaires, la connaissance des cas royaux et des causes d'appel. Ils succédèrent donc à l'autorité des ducs et des comtes, qui avaient l'administration de la justice et des finances, et jugeaient en dernier ressort jusqu'au temps où les parlements furent rendus sédentaires. Les rois craignant qu'ils n'usurpassent l'autorité comme les ducs, leurs otèrent le maniement des finances, en nommant des intendants, des gouverneurs. On leur laissa, néanmoins, la conduite de l'arrière-ban, pour marque de leur ancien pouvoir. L'exercice de la justice passa à leurs lieutenants. Il ne leur restait plus au temps où il s'agit ici, que l'honneur de séance à l'audience, et celui de voir les sentences, les jugements, etc., se porter en leurs noms. Le sénéchal était le juge en cette colonie. La juridiction passa partie au Conseil Supérieur en 1663, et partie aux mains de l'intendant, nous dit le R. P. de Charlevoix. (HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE, tome III, p. 113).

L.-E. BOIS

QUESTIONS

241—Pouvez-vous me donner l'origine du nom de la côte de Courville, située près du sault Montmorency, dans la nouvelle paroisse de Saint-Grégoire du Sault-Montmorency ?

Beauport

242 On sait qu'en 1704 le vaisseau du roi qui transportait Mgr de Saint-Vallier dans la Nouvelle-France fut pris par une flotte anglaise. Tous les passagers de ce vaisseau du roi furent bien traités par la reine Anne, et avant la fin de l'année, tous avaient été libérés, à l'exception du digne évêque, pour la rançon duquel on exigeait la liberté d'un prisonnier de distinction retenu en France. Est-il connu ce PRISONNIER DE DISTINCTION ? je serais heureux de savoir son nom.

Curieux

243—Dans une lettre en date du 19 août 1664, la vénérable Marie de l'Incarnation écrivant à une de ses anciennes novices de Tours, la mère Isabelle de la Vallière, lui fait la confidence suivante : "Tous vos proches me touchent de près, et le sujet qui vous afflige, m'afflige aussi. J'en ai eu connaissance en ce bout du monde, où je vous dirai que nous avons entrepris de faire de grandes pénitences et de grandes dévotions pendant dix semaines en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur, afin qu'il plaise à sa bonté d'y mettre ordre et d'opérer la conversion de qui vous pouvez juger."

Quelle est ce grand pécheur ou cette grande pécheresse pour la conversion duquel les Ursulines de Québec faisaient tant de pénitences ?

Crom

244—Pendant un de ses voyages en Europe, Mgr Plessis fut honoré d'une audience particulière de Louis XVIII. Le roi lui parla avec émotion de ce Canada perdu à la France par la conduite impolitique de son ancêtre. Il lui dit qu'il s'intéressait aux habitants du Canada, et il lui recommanda de leur dire que si les conditions du traité de Versailles, touchant le libre exercice de la religion, n'étaient pas observées par l'Angleterre, la France serait toujours prête à réclamer.

Cette entrevue du roi de France avec l'évêque Plessis fut ménagée, dit-on, par la marquise de Villeray, qui était attachée au Canada par des membres de sa famille qui y avaient résidé. Pouvez-vous me dire quels sont ses parents de la marquise de Villeray, qui auraient habité le Canada ? Louis Rouer de Villeray, premier conseiller au Conseil Supérieur, lors de sa création en 1663, n'en serait-il pas un ?

X. X.

245—Il me semble avoir lu quelque part que sir George Prevost a eu sa statue sur une place publique de Québec. Où était-elle cette statue ?

Statuaire

PUBLICATIONS DU MOIS

Annuaire du collège de Sainte-Anne de la Pocatière—No. 9—Année académique 1895-96—Québec : typographie de C. Darveau, 80 à 84, rue de la Montagne—1896.

Annuaire du séminaire de Chicoutimi (Saguenay, province de Québec) pour l'année scolaire 1895-96—Numéro 16—Série II, No 6—Québec : Imprimerie d'Elz. Vincent—1896.

Etablissement hydrothérapique de Québec : Cure à l'eau. Dr G. E. Martineau—Québec : C. Darveau, imprimeur, photo-graveur, 80-84, rue de la Montagne—1896.

Palmarès de l'Académie Commerciale catholique de Montréal : Année académique 1895-96.

La bonne sainte Anne : sa vie, ses miracles, ses sanctuaires, par le R. P. Frédéric de Ghyvelde—Les directeurs du collège de Lévis, éditeurs.

Annual Calendar of McGill College and University, Montreal—Session 1896-97.

Rancune—Comédie en un acte et en prose par Madame Dandurand représentée pour la première fois à l'Académie de Musique de Québec le 22 février 1888—Montréal : C.-O. Beauchemin & fils—1896.

The International Business College and English Training School, Montreal corner of Notre-Dame and Place d'Armes.

City of Quebec municipal engineering statistics—Quebec Vincent & frères, city printers—1896.

Notice généalogique sur la famille Taschereau, par le juge Taschereau, de la Cour Suprême.

Souvenir de Sainte-Anne de Beaupré.

Les droits sur les successions, par Wm.-B. Lambe, avocat et percepteur du revenu provincial.

Manuel des Engrais, par le Dr G. Laroque—Lévis : Imprimerie Mercier & Cie., Libraire Editeur, 17, 19, 21, et 23, Côte du Passage.

The Province of Quebec and the early American Revolution—A study in English-American history, by Victor Coffin—Published by the University of Wisconsin, Madison, Wis.

The Mississipi Basin. The struggle in America between England and France—1697-1763, with full cartographical illustrations from contemporary sources, by Justin Winsor—Boston, Houghton, Mifflin & Co.

2ème volume NOVEMBRE 1896 11ème livraison

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE —
BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patrià et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

SOMMAIRE

Abonnement : $2.00 par année.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ème volume NOVEMBRE 1896 11ème livraison

LA VISITATION DE CHAMPLAIN

La paroisse de Champlain fut à l'origine sous le patronage de Notre-Dame de la Présentation. L'acquisition par la fabrique d'une peinture représentant la visite de la sainte Vierge à sainte Elisabeth, sa cousine, ne fut probablement pas étrangère à ce changement de dédicace.

Une maison ordinaire recouverte en chaume fut la première chapelle de Champlain. On la remplaça en 1700 par une petite chapelle en pierre qui servit au culte plus d'un siècle. En 1807, cette deuxième chapelle fut remplacée par une église en pierre construite cette fois une demi-lieue plus haut que les deux précédentes. Enfin, l'augmentation de la population força la fabrique de Champlain, en 1879, à reconstruire un nouveau temple. C'est l'église actuelle.

Les curés qui ont successivement administré Champlain sont MM. François Dupré, 1679-1687 ; Benoit-Pierre Duplein; 1687 ; Ambroise Pellerin, 1688 ; Gaspard Dufournel, 1688-1692 ; Nicolas Foucault, 1692 ; Claude Bouquin, 1692-1697 ; Louis Geoffroy, 1697-1706 ; P.-J.-T. Hazeur-Delorme, 1707-1722 ; André Joriau, 1722-1728 ; Jacques Deslignery, 1728-1731 ; Joseph Dufrost de Lajemmerais, 1731-1732 ; Etienne Marchand, 1732-1735 ; F.-R. de Beau-Soleil, 1735-1736 ; F.-I. Levasseur, 1736-1746 ; A.-S. Raizenne, 1746-1749 ; F. Morisseaux-Bois-Morel, 1771-1775 : J.-F.-X. Lefebvre, 1775-1780 ; B.-C. Panet, 1780-1781 ; Pierre Huot, 1781-1793 ; Antoine Rinfret, 1793-1794 ; P.-A. Gallet, 1794-1806 ; Pierre Vézina, 1806-1814 ; F.-X. Marcoux, 1814-1819 ; J.-L. Beaubien, 1819 ; F.-G. Rivard-Loranger, 1819-1836 ; Pierre Duguay, 1836-1843 ; Etienne Payment, 1843-1844 ; F.-X. LeDuc, 1844-1848 ; M.-D. Marcoux, 1848-1886 ; Pierre-H. Marchand, curé actuel.

Pierre-Georges Roy

LA FAYETTE ET LE CANADA

A l'âge de dix-neuf ans, La Fayette disait adieu à ses parents, à sa jeune femme, pour s'embarquer à destination des Etats-Unis sur un navire frêté à ses frais. Frappé par sa haute intelligence, Washington se prit d'amitié pour cet étranger à qui le congrès reconnut—fait exceptionnel—son grade de major-général, ce qui lui donnait droit au commandement d'un corps d'armée.

En mettant pied à terre en Amérique, La Fayette conçoit un projet dont il ne cessera durant plusieurs années de rêver l'exécution. La conquête du Canada lui semble une entreprise digne de marcher de pair avec la libération des colonies anglaises. Quelle gloire s'il parvenait à rendre à sa patrie les contrées que la Grande-Bretagne lui avait enlevées ! Ce serait aussi mettre le comble à la mesure d'humiliation que l'on est en train d'infliger à l'ennemie séculaire. Allant au devant des désirs de La Fayette, le congrès de 1778 décide de chasser les Anglais de leurs possessions du nord et le nomme commandant de l'armée d'invasion. (1)

On aurait lieu d'être surpris de la décision de cette assemblée après l'échec de 1775. Mais, il n'y avait en cette attitude du congrès qu'une feinte destinée à cacher une conspiration montée contre Washington, que l'on voulait brouiller tout d'abord avec La Fayette.

Celui-ci, nommé général sous la seule dépendance du ministre de la guerre, ne voulut pas accepter le commandement à moins qu'il ne fût placé sous les ordres directs de Washington. Ce point ayant été réglé à sa satisfaction, il se met en route pour rejoindre l'armée qui, d'après les instructions du congrès, devait l'attendre à Albany. Il n'arrive dans cette ville, après une course de quatre cents

---

(1) *Resolved*—That an irruption be made into Canada....and that the command of the army to conduct said irruption be given to Major-General the Marquis de La Fayette and Major-General Conway. (*Journal of Congress*, Jan 22 and 23, 1778).

milles à cheval, que pour constater qu'il n'y avait aucunes troupes à ses ordres. Grande fut son indignation, en s'apercevant alors qu'il avait fait partie, sans le savoir, du complot monté contre Washington par Conway et Gates.

Ce dernier, tout fier de son personnage depuis sa victoire sur Bourgoyne, n'aspirait à rien moins qu'à supplanter le général en chef. Une partie du congrès associée à son projet l'avait nommé ministre de la guerre. Gates s'était hâté de profiter de sa position pour essayer de créer de l'inimitié entre Washington et La Fayette. Ce dernier écrivit à son ami pour lui rendre compte de ce qui se passait et lui renouveler sa profession d'attachement, en se mettant à sa disposition.

Malgré sa déconvenue, l'ambition de faire la conquête du Canada le hantait toujours. Lorsque la France eût décidé de déclarer la guerre à l'Angleterre, l'occasion lui parut propice pour reprendre son projet. Son premier soin fut de gagner à sa cause l'amiral d'Estaing, commandant de l'escadre française. Ce fut chose assez facile, et le jour où il fait savoir à notre jeune enthousiaste qu'il se range à son avis, La Fayette exultant lui écrit :

" Votre *à propos du Canada* fait un admirable effet. Toutes les imaginations sont huchées sur des raquettes (*sic*) et glissent le long du lac Champlain. La mienne est vivement occupée du bonheur de me battre avec vous, avec telle qualité et commandement que ce puisse être."

Les deux amis élaborent un plan de campagne comportant la coopération de la France et des Etats-Unis. Chacun de ces deux pays devait fournir cinq mille hommes de troupes qui marcheraient sur Montréal et Québec, pendant que la flotte de d'Estaing remontant le Saint-Laurent viendrait les appuyer. Ce projet parut réalisable au congrès qui consentit à participer à son exécution. Restait à obtenir l'approbation de M. de Vergennes. Gérard de Rayneval, représentant de la France aux Etats-Unis, se chargea de mettre son gouvernement au courant de l'affaire.

Sa dépêche est fort curieuse. Il y est question de " *Canadiens qui sont venus le voir à Philadelphie et qu'il a présentés à l'amiral à bord du " Languedoc.* " " Ils virent, par leurs yeux, la présence des marins du roi et entendirent la messe dont ils étaient privés depuis dix-sept ans." " C'était, dit M. Doniol (1) qui analyse la narration de Gérard, d'anciens amis de la France. L'un d'eux en parlait encore la langue et portait au cou une médaille donnée par M. de Vaudreuil ; la sœur de sa mère avait été la femme de Bougainville et il trouvait un cousin sur l'escadre. Cette visite, qui arriva au milieu des projets sur le Canada, parut à l'amiral fournir l'à propos dont il avait besoin pour adresser à ces Français d'autrefois l'appel prévu par les instructions du roi. Il comptait appareiller aussitôt que La Fayette serait de retour ; en publiant maintenant cet appel, il pouvait faire accroire aux Anglais que l'escadre prenait une autre direction que celle de leurs iles. Le 28 octobre, en conséquence, du *Languedoc* où elle avait été imprimée, il expédia la pièce à Boston. Elle rappelait aux anciens Français de l'Amérique Septentrionale le temps passé, les biens et la grandeur dont ils avaient joui, elle leur présentait la perspective de voir ce temps revenir.

De son côté d'Estaing annonce au comte de Vergennes qu'il a lancé une proclamation aux Canadiens, proclamation qui n'arriva jamais à son adresse, car elle tomba entre les mains des Anglais. Il écrit en ces termes :

" En mer, à bord du vaisseau de sa Majesté, le *Languedoc*, ce 5 novembre 1778 :

" Monseigneur,

" J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai choisi pour publier la déclaration énoncée dans mes instructions le temps le plus rapproché de celui du départ de l'escadre

---

(1) *Histoire de la participation de la France à l'indépendance des Etats-Unis.* Il est évident que ces chefs canadiens étaient des sauvages. De Rayneval et d'Estaing se montrent en tout ceci peu renseignés sur le Canada.

du roi, et le moment où quelques sauvages sont venus de très loin pour s'assurer par eux-mêmes et pour savoir à bord si nous étions bien réellement des Français, pour demander à voir le pavillon blanc dont l'aspect les fait toujours danser, à entendre la messe dont ils étaient privés depuis 17 ans, à recevoir l'accolade du révérend père récollet qui est notre aumônier, sans parler de quelques fusils, de la poudre, des balles et de l'eau-de-vie dont ils ne se sont occupés qu'avec modération, mais qu'ils ont acceptée avec grand plaisir."

La réponse de M. de Vergennes vint jeter de l'eau froide sur l'enthousiasme de La Fayette. Il voyait toutes espèces d'objections au projet et pour le présent et pour l'avenir. Il se trouva, pour combler la mesure de désappointement de notre héros, que Washington, pour des raisons autres que celles que faisait valoir le ministre français, refusa de donner son concours au projet de conquête du Canada. Les longues luttes engagées durant plus d'un siècle, entre les colonies anglaises et la Nouvelle-France, avaient laissé assez d'animosité de part et d'autre pour lui faire appréhender une reprise d'hostilités, le jour où la France déploierait encore son drapeau dans ses anciennes possessions. Le plan de La Fayette fut écarté en conséquence de toutes ces oppositions.

A.-D. DeCelles

SIR GEORGES PREVOST

Sir Georges Prevost, gouverneur-général du Canada, voyageait d'ordinaire sans pompe, suivi seulement de quelques officiers de son état-major. Un jour, passant dans une paroisse des environs de Montréal, il s'arrêta chez un riche cultivateur qu'il surprit au milieu des travaux des champs. Sir George lui demanda à diner sans façon. L'habitant y consentit bien volontiers et, à l'heure du diner, il le fit entrer dans une immense cuisine où tous, maître et valets de ferme, avaient l'habitude de prendre leurs repas. L'habitant plaça le gouverneur à la tête de la table. Sir George faisait bonne figure, mais ses officiers commençaient à grimacer, quand tout à coup le maître lui dit:—Excellence, je vous ai fait diner en habitant, maintenant venez diner en gouverneur. En même temps il ouvrit la porte d'une pièce où une table somptueusement servie était dressée. Inutile d'ajouter que le gouverneur et son état-major y firent honneur.

T.-P. Bédard

CHAMPLAIN

Il vient de paraître à Vendôme, France, un ouvrage de M. R. de Saint-Venant, intitulé *Les Seigneuries de Renay, Champlain et Chêne-Carré* qui m'a été gracieusement adressé par l'auteur. J'y relève ce qui a trait à notre Samuel Champlain, ou plutôt ce qui semblerait se rapporter à lui car nous n'avons rien de concluant à son sujet.

Chêne-Carré était un fief relevant directement du comté de Blois. Renay relevait de Chêne-Carré. De Renay relevaient trois fiefs nobles : Chanteloup, la Branchardière et Champlain.

Chêne-Carré, Renay et les trois autres sont situés dans les environs de la ville de Vendôme, laquelle est à huit lieues nord-ouest de Blois et à quarante lieues sud-sud-ouest de Paris.

Le nom de Champlain vient, pense-t-on généralement, de *Campus-Planus*, terre plane ou champ plat. Il se retrouve appliqué à divers fiefs ou seigneuries dans l'île d'Oléron, dans la Mayenne, les Ardennes, la Nièvre, le Cher, etc.

M. de Saint-Venant nous donne la liste des seigneurs du fief Champlain en Vendômois, accompagnée d'abondantes notes et commentaires d'où il résulte qu'il n'y a pas de place pour la famille de Samuel Champlain, et il conclut qu'il faut chercher ailleurs l'origine du premier Canadien.

Son opinion serait que Brouage en Saintonge " servit de berceau à l'un des hommes les plus grands de notre histoire coloniale."

Le contrat de mariage de Champlain dit : " Noble homme Samuel de Champlain, sieur du dit lieu, capitaine ordinaire de la marine, demeurant à la ville de Brouage, pays de Saintonge, fils de feu Antoine de Champlain, vivant capitaine de la marine et Dame Marguerite LeRoy......le dit Champlain étant de présent en cette ville de Paris."

Nous savons que " noble homme " équivaut à notre terme " écuyer " ou encore " sieur," et que le " de " si généreusement employé dans les actes d'il y a deux ou trois siècles, ne signifie pas la noblesse. Reste l'expression : " sieur du dit lieu ", sieur voulant dire seigneur. Alors : " seigneur du lieu appelé Champlain ? " C'est dans ce sens qu'il faut lire le passage en question.

Le vicomte Oscar de Poli, très connu pour ses études généalogiques, etc, a publié, l'année dernière, dans l'annuaire du conseil héraldique de France, un article où il révèle l'existence d'un fief du nom de Champlain, dans l'île d'Oléron, assez proche du Vendômois on le sait, et qu'il suppose être la terre mentionnée dans le contrat de mariage cité plus haut. Il y a loin de là à une certitude.

Le père de Samuel portait le nom de Champlain. Aurait-il été seigneur d'un fief Champlain lui aussi ? La *Biographie Saintongeoise* publiée à Saintes en 1852 dit Champlain issu d'une famille de pêcheurs.

Nous n'avons donc pas encore trouvé d'autre lieu de naissance que Brouage pour le fondateur de Québec.

Qui sait si le grand-père ou le bisaïeul de Samuel n'habitait pas le fief Champlain en Vendômois d'où il serait parti pour se fixer en Saintonge, petit territoire voisin, et selon la coutume en ces sortes de matières, on l'aurait appelé par la suite du nom du lieu d'où il venait. Des cas semblables étaient fréquents à cette époque.

BENJAMIN SULTE

COUREURS EN PATINS

Les journaux sont, tous les jours, remplis des prouesses de nos coureurs en patins. Qui essaiera de renouveler l'exploit de deux coureurs du siècle dernier?

En 1760, le général Amherst étant à Montréal et ayant une dépêche importante à faire parvenir au général Murray, à Québec, l'expédia par deux individus qui avaient la réputation de faire de grandes courses en patins.

Les deux courriers parcoururent en dix-huit heures les soixante lieues qui séparent Montréal de Québec.

Ajoutons, pour l'utilité de ceux qui voudraient entreprendre la course, que l'un d'eux mourut quelques heures après son arrivée à Québec.

P. G. R.

LES GUILLOTINÉS AMÉRICAINS

L'article de mon collègue de la Société Royale, M. Benjamin Sulte, sur Antoine Sarras-Beaupré, né aux Trois-Rivières, et guillotiné sous la révolution, m'a rappelé que j'avais un livre fort curieux dans ma bibliothèque, le TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS par CAMPARDON. Il donne à la fin de son second volume une liste des victimes de Robespierre et de Fouquier-Tinville. Je crois faire plaisir à la curiosité de vos lecteurs, en relevant les noms suivants :

Michel Scamp père, né à Strasbourg, demeurant à Paris, rue Croix des Petits Champs, CULTIVATEUR AMÉRICAIN, arrêté le 6 Germinal.

Pourquoi CULTIVATEUR AMÉRICAIN ?

Charles-François Chambly, né à Louisbourg, au Canada, ex-capitaine dans les troupes nationales de Cayenne, demeurant à Paris, rue Dominique, âgé de 57 ans.

Je ne cite pas les noms de ceux qui sont nés aux Antilles.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE

NOS MILICIENS DE 1813

Cap Santé, 6 février, 1813.

Monsieur,

M. le commandant m'ayant chargé de l'exécution de l'ordre pour la levée de la milice, je prends la liberté de vous demander quelles sont les infirmités qui doivent exempter les miliciens de servir. Comme je m'attends à un nombre considérable qui chercheront des moyens d'exemption, je vous prie de me faire les réponses.

Il est question de l'astme, de membres démanchés mais guéris, et différentes sortes de ruptures, etc.

Beaucoup dans ce moment cherchent de l'exemption de servir.

J'ai l'honneur d'être,
in haste,
Monsieur, votre obéissant
serviteur,

FRANÇOIS VASSAL DE MONVIEL, écuyer,
Adjudant général
de milice
Québec.

GEO. W. F. ALLSOPP,
lieut.-colonel en second.

RÉPONSES

Voltaire et le Canada. (I, X, 89.)—M. René de Kerallain se trompe à propos de Voltaire. Voici la lettre qu'il adressait à M. de Moneril en date de Monrion le 27 mars 1757. Elle contient la fameuse phrase relative au Canada, phrase qui a été si souvent niée et contredite. Elle a été citée par M. Eug. Réveillaud, dans son HISTOIRE DU CANADA ET DES CANADIENS-FRANÇAIS, page 238 :

—“ Je suis HISTRION l'hiver à Lausanne et je réussis dans les rôles de vieillard, je suis jardinier au printemps, à MES DÉLICES près de Genève. Je vois de mon lit le lac, le Rhône et une autre rivière. Avez-vous mon cher confrère un plus bel aspect ? Avez-vous des tulipes au mois de mars ? Avec cela on barbouille de la philosophie et de l'histoire, on se moque des sottises du genre humain et de la charlatanerie de nos physiciens qui croient avoir mesuré la terre, et de ceux qui passent pour des hommes profonds parce qu'ils ont dit qu'on fait des anguilles avec de la pâte aigre. On plaint ce pauvre genre humain qui s'égorge dans notre continent A PROPOS DE QUELQUES ARPENTS DE GLACE EN CANADA. On est libre comme l'air depuis le matin jusqu'au soir. Mes vergers, mes vignes et moi nous ne devons rien à personne......

Et voilà ce qu'écrivait Voltaire le 27 mars 1757.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE

Le patron des Canadiens. (II, II, 150.)—De tout temps les Gaulois à leurs principales fêtes et dans leurs réjouissances publiques manifestaient leur joie en allumant des feux sur les hauteurs, sur les montagnes et sur le bord de la mer.

De là chez les Bretons la coutume de faire, à la fête de saint Jean-Baptiste, un feu appelé le FEU DE LA SAINT-JEAN.

Les premiers colons continuèrent au Canada cette habitude des feux du 24 juin. Dès 1636 le P. Lejeune nous donne quelques détails de certains préparatifs à cette fête qui prenait déjà des allures tout à fait populaires. D'après le JOURNAL DES JÉSUITES, le 24 juin 1646 se fit le feu de la Saint-Jean vers les huit heures et demie du soir. M. le gouverneur mit le feu ; le P. Jérôme Lalemant chanta l'hymne UT QUEANT LAXIS et l'oraison de saint Jean-Baptiste. Tous les ans avait lieu cette solennité à la fois religieuse et populaire. “ Mais en 1666, écrit le P. Lemercier, la solennité du feu de Saint-Jean se fit avec toutes les magnificences possibles. Mgr l'évêque revêtu pontificalement avec tout le clergé, nos pères en surplis, etc. Il présente le flambeau de cire blanche à M. de Tracy, qui le lui rend et l'oblige à mettre le feu le premier, etc.”

M. de Gaspé, dans ses ANCIENS CANADIENS, nous dit comment au siècle dernier on célébrait la fête de saint Jean-Baptiste dans les paroisses du bas du fleuve. Et au commencement de ce siècle à l'île d'Orléans et dans plusieurs autres endroits la Saint-Jean était fêtée avec une pompe particulière.

Canoniquement parlant, il est vrai saint Joseph est le patron du Canada. Il fut choisi comme tel en 1624 à la suite d'un vœu fait par la population toute entière. Et pendant quelque temps le jour de sa fête on alluma en signe de réjouissance un feu semblable à celui de la Saint-Jean et avec les mêmes cérémonies. Cette coutume disparut bientôt. La fête de saint Joseph a gardé son caractère exclusivement religieux. La fête de saint Jean-Baptiste a pris des allures plus bruyantes de réjouissances populaires, sans cependant se séparer de la religion.

Aussi quand M. Duvernay, fondateur de la société Saint-Jean-Baptiste, songea à établir une fête nationale, tout naturellement son choix tomba sur celle de saint Jean, déjà entrée dans nos mœurs, puisqu'elle avait une existence deux fois séculaire sur les bords du Saint-Laurent.

" C'est en 1834, écrit M. Turcotte, qu'eût lieu la première réunion patriotique des Canadiens d'origine française pour célébrer la fête de saint Jean-Baptiste, leur PATRON NATIONAL. La fête se borna à un banquet auquel prirent part une soixantaine de convives. Le but de cette fête était de cimenter entre les Canadiens les sentiments d'union, de sympathie et de fraternité ".

Depuis on a continué tous les ans à célébrer cette fête avec une grande pompe.

C'est donc en 1834 que M. Duvernay, qui fonda en même temps la société Saint-Jean-Baptiste, choisit saint Jean-Baptiste comme notre PATRON NATIONAL, et le 24 juin comme le jour de notre FETE NATIONALE.

RACINE

Les louis d'or et les napoléons de France. (II, IV, 171.—Le lecteur, pour qui la numismatique n'est pas tout à fait une science inconnue, a dû lire avec quelqu'étonnement cette note de M. F. B. E. Campeau, au sujet des anciens louis d'or et des pièces d'or frappées sous Napoléon III : " La première émission du louis d'or eut lieu en 1640 sous le règne de Louis XIII. Sa valeur était de $4.50 de notre monnaie actuelle du Canada. Il y a eu aussi le louis d'or sous le règne de Louis XIV MAIS PAS DEPUIS." (BULLETIN II, V, p. 78).

Le louis d'or a, en effet, été frappé la première fois sous Louis XIII. Il doit son origine à l'abus qui s'était propagé de falsifier, rogner, etc., l'or. Il remplaça l'écu d'or en circulation depuis Charles VI. Cette pièce portait à la face le buste du roi et au revers une croix composée de quatre ou de huit fleurs de lis, d'où le nom de LIS D'OR sous lequel elle est généralement connue. Une espèce de louis particuliers ont aussi été frappés sous ce dernier roi : les LOUIS AU SOLEIL ou AU SOL, ainsi nommés parce que le revers offrait un soleil.

Il y a eu de nombreuses émissions de louis d'or depuis Louis XIV. Citons ceux de Louis XV : les NOAILLES, frappées pendant la minorité du roi, par le duc de Noailles, ministre des finances ;

les MIRLITONS, frappés de 1723 à 1726, appelés ainsi à cause de leur couleur particulière ; les CHEVALIERS OU CROIX DE MALTE, ainsi appelés à cause de la croix de l'ordre de Saint-Louis, fondé pas Louis XIV en 1693 ; les LOUIS AUX DEUX L, ainsi nommés à cause des deux L qui s'y trouvent. Tous portent au revers un écu généralement ovale. Les louis d'or frappés sous son successeur Louis XVI, portent, eux, un écu à angles. Aussi les pièces de ces deux rois sont-elles connues sous le nom de LOUIS D'OR A L'ÉCU. Les louis d'or de Louis XVI, qui sur le revers portent l'écu avec les lis et les chaines de Navarre, sont d'ordinaire appelés LOUIS NEUFS.

A cette liste on pourrait ajouter encore les louis de Louis XV et de Louis XVI dits A LA LUNETTE, ceux de Louis XVI, à deux écussons carrés, de 1785 : AU GÉNIE, 1792-93, de la République ; les pièces de 24 livres, 1793.

Le tableau suivant, puisé aux sources les plus autorisées, fera voir la date des édits décretant la frappe des principaux louis d'or, avec leurs équivalents en cours du Canada, le franc, dans chaque cas étant supposé représenter 19 de nos cents.

Lis d'or de Louis XIII, édit de mars 1640	$4.05
Lis d'or de Louis XIV, édit de 1655	$2.56
Lis d'or de Louis XIV, édits de 1665-89-93-1701-04	$3.95
Louis AU SOLEIL, édit de 1709	$4.91
Louis de Louis XV, édit de 1715	$4.91
Louis dits DE NOAILLES, édit de 1716	$7.34
Louis à LA CROIX DE MALTE, édit de 1718	$5.92
Louis dits MIRLITONS, édit de 1723	$4.42
Louis depuis 1726, édit de janvier 1726 (refonte)	$4.90
Louis de Louis XV et de Louis XVI, dits à LUNETTES	$4.90
Louis de Louis XVI, à deux écussons carrés, édit de 1785 ; au GÉNIE, 1792-93, de la république ; les pièces de 24 livres de 1793	$4.59

Valeur réduite des louis, décret du 12 septembre 1810, savoir

Louis de 48 livres	$8.77
Louis de 24 livres	$4.38

Sous le règne du dernier empereur des Français il n'y eut que deux pièces d'or de 20 et 40 francs, dit M. Campeau. Évidemment, M. Campeau confond le moyennage de l'or sous Napoléon III avec celui du consulat et du premier empire. Sous le premier Bonaparte (1799-1814) il n'y eut que deux pièces de frappées, l'une de 20 francs, contenant 5,8064 grammes d'or pur, pesant 6,4516 grammes bruts à l'effigie de Napoléon, et l'autre de 40 francs ou DOUBLE NAPOLÉON ; sous Napoléon III, il y a eu plusieurs multiples et sous-multiples du napoléon d'or, MAIS POINT DE DOUBLE-NAPOLÉON, et pour qu'il ne puisse subsister aucun doute dans l'esprit de l'amateur numismate, j'en donnerai ici la nomenclature, la date de leur émission avec leur valeur mercantile, c'est-à-dire le prix qu'en exigent les marchands de monnaies.

5 francs,	1854-8	$1.60 à $2.00
10 francs,	1856-60	$3.00 à $4.00
20 francs,	1854-60	$6.50 à $8.50
50 francs,	1856-57	
100 francs,	1855-59	
5 francs,	1864	$1.60 à $2.00
10 francs,	1864-66	$3.00 à $4.00
20 francs,	1861-68	$6.50 à . 50

J.-W. Miller

Zachary Macaulay. (II, V, 192.) — Dans l'ouvrage de Samuel J. Watson, intitulé : Constitutional History of Canada, (Toronto, 1874), se trouve la note suivante au sujet des pétitions de 1774 demandant une chambre d'assemblée :

"Le nom qui se présente le plus souvent dans toutes les mesures prises pour obtenir une chambre d'assemblée, est celui de Zachary Macaulay, père du plus grand des historiens de la Grande-Bretagne." (p. 22, note).

Comme c'est là une de ces assertions qui se propagent et qui copiées d'un ouvrage à l'autre, finissent par passer comme des faits avérés dans les travaux historiques, il convient de consigner ici des renseignements exacts sur cette question.

Zachary Macaulay (Zachray, suivant le Book of Scotsmen, de Joseph Irving, Paisley, 1882), père de Thomas Babington, plus tard lord Macaulay, est né en 1768, à Inverary, sur la Lochfyne, en Ecosse, paroisse dont son père était le pasteur. Son emploi dans la Jamaïque, en Afrique, à Londres, son mariage en 1799, sa mort, le 13 mai 1838, et en général ce qu'on connait de ses mouvements, fournissent une chaine complète de preuves négatives, et établissent que le père de lord Macaulay n'était pas le Zachary dont le nom se rencontre si fréquemment dans le mouvement qui s'est fait pour obtenir une chambre d'assemblée pour le Canada, et qu'il n'a jamais été à Québec.

Le Zachary Macaulay de Québec servit comme enseigne à bord du vaisseau de guerre Princess of Orange. Il avait été présent à la prise de Louisbourg en 1758, et à celle de Québec en 1759, et s'était après la paix établi à Québec, où il s'occupait principalement du commerce de bois. Son nom ne parait pas dans les adresses présentées à Carleton en 1766, mais en novembre 1767, il signa une pétition contre un projet d'acte de faillite, et en avril 1768, une pétition contre l'admission de George Allsopp comme secrétaire de la province. Vers juillet 1770, car il n'y a pas de date au document, il signa la première des pétitions relatives à une chambre d'Assemblée qui portent son nom. En 1772, il fit le projet d'exploiter la pêche de la morue, et demanda la concession de 2,500 acres de terre au nord de la pointe Percée, et 2,000 acres sur la rivière au Renard. Dans l'hiver de 1773, il était à Londres avec Thomas Walker, ayant été nommé avec cet homme bien connu pour former un comité chargé d'agiter la question de la création d'une Chambre d'assemblée, et ils obtinrent l'aide du

baron Masères pour faire présenter les pétitions comme elles devaient l'être.

En novembre 1774, un comité mixte de Québec et de Montréal se réunit à Québec pour prendre des mesures en opposition à l'introduction du droit français. Le premier nom sur la liste des membres de Québec était celui de Zachary Macaulay, et celui de Thomas Walker était à la tête de la liste des membres de Montréal. Dans la liste des mécontents qui, en 1775 et 1776, ont servi avec zèle la cause des rebelles, figure le nom de Thomas Walker, mais non celui de Macaulay. Il parait ensuite être allé s'établir à Machiche, vu qu'il est désigné comme de cet endroit dans un rapport dans lequel le capitaine Twiss, des ingénieurs royaux, constate qu'il a entrepris de fournir le bois nécessaire aux fortifications. Vers cette époque son nom cesse de paraitre sur les pétitions de Québec.

En 1785, il se retrouve encore à Londres, en compagnie de Hay, l'un des hommes arrêtés par Haldimand comme complice de DuCalvet, et avec Walker, comme il est rapporté à Haldimand par Pierre Roubaud, qui veillait de près sur tous les Canadiens à Londres, et rapportait aux autorités tous leurs mouvements et leurs conversations les plus intimes. Le 23 octobre 1786, Macaulay signa une adresse de félicitation à lord Dorchester, à l'occasion de l'heureuse arrivée de Sa Seigneurie à Québec. C'est la dernière fois que le nom de Zachary Macaulay parait dans aucun document.

Douglas Brymner

Le serment du test. (II, V, 197.)—Sur le serment du test, voyez une intéressante étude de M. Philéas Gagnon dans l'Union libérale du 3 mai 1889.

P.-G. R.

“ **Les troubles de l'église du Canada.**”(II, VII, 212.)—Il est bien probable que Bibaud n'a jamais vu le manuscrit du poème héroï-comique de l'abbé Marchand car après lui avoir donné le titre de Les troubles de l'église du Canada en 1728 (Bibliothèque canadienne, p. 8), il l'intitule (Dictionnaire historique, p. 356) La querelle de l'église.

P.-G. R.

Le cap Anne. (II, VII, 214.)—Le cap Anne fut découvert par de Monts et Champlain dans leur voyage de 1605 et appelé par eux Cap-aux-Iles.

“ Le 15 (juillet 1605) nous apperceusmes un cap. Le lendemain nous fusmes au sud, cap, où il y a trois isles proches de la grand terre. Nous nommasmes ce lieu le cap aux isles ” (Champlain, pp. 204 et 205).

Les Anglais l'appelèrent cap Anne en l'honneur de la reine d'Angleterre probablement en même temps qu'ils donnèrent le nom d'Annapolis à une ville qui jusqu'à 1708 avait porté celui de Port-Royal.

Racine

Nos littérateurs de 1843. (II, VIII, 220.)—Sur les jeunes littérateurs québecquois qui en 1843 établirent la SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉTUDES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES, voyez une étude de M. J.-M. LeMoine, dans le COURRIER DU LIVRE, livraison d'août 1896.

P.-G. R.

Canton vs township. (II, VIII, 222.)—Le mot TOWNSHIP est du vieil anglais. Il est dérivé de TOWNSCIPE, de l'anglo-saxon TUNSCIPE (TUN, enclos, ville, SCIPE, SHIP, vaisseau). Du temps des Anglos-Saxons, le territoire occupé par une communauté habitant un patrimoine enclos, une ferme, ou un village renfermé dans certaines limites, formait un TOWNSHIP. Dans le sens légal, en Angleterre, ce mot signifie une ville, ou un village, lorsqu'il y en a plus d'une dans une paroisse ; une division de paroisse, au sein de laquelle il y a un constable spécial et des surveillants pour les pauvres. Aux États-Unis, c'est un territoire subordonné à un comté, dont les habitants jouissent de pouvoirs politiques leur permettant d'administrer leurs affaires locales, comme l'entretien des routes publiques, le maintien des écoles, etc.

Quant à l'origine du mot CANTON, comme traduction ou équivalent du mot TOWNSHIP, je me trouve ici en pays de connaissance. J'occupais alors (1866-1870) le poste de rédacteur du PIONNIER. J'étais de l'école des puristes en fait de langue française. Il me semblait qu'il devait y avoir, dans la langue de Louis XIV, un mot équivalent à chaque mot de celle de Shakespeare, et qu'en parlant ou en écrivant en français on doit se servir de mots usités dans cette langue. A la bonne heure, mais comment traduire TOWNSHIP ? Je prends mon dictionnaire et j'y trouve que le mot CANTON signifie " Circonscription territoriale comprenant plusieurs communes et formant une subdivision de l'arrondissement." C'est cela ! me dis-je. Un TOWNSHIP comprend parfois deux ou trois municipalités, ou communes, et il forme partie d'un comté. EURÊKA ! c'est trouvé, et voilà le mot lancé dans le PIONNIER du temps et il a été accepté dans la langue, même officielle. Voici comment : En 1870, il s'agit de faire la refonte de nos lois municipales. Il y eut à ce propos une grande CONVENTION des intéressés à Sherbrooke : des préfets, des maires, des conseillers, des secrétaires-trésoriers municipaux, etc, etc. Cette importante réunion dura plusieurs jours. Ses travaux ont produit le CODE MUNICIPAL, rédigé plus tard par feu M. A. T. Marsan, sous la direction de l'hon. Gédéon Ouimet, alors procureur général, et promulgué le 2 novembre 1871. Durant les débats, les adeptes du mot CANTON s'en servirent ouvertement, au lieu du mot TOWNSHIP, et il était évident que le mot allait faire fortune. Mal lui en prit pourtant parmi les traducteurs du Code, à Québec ; car la première version française du Code fut mise au jour avec la tache originelle, TOWNSHIP. On avait ajouté à l'article que le mot français " Canton " voulait dire la même chose ! Alors à quoi bon retenir le mot TOWNSHIP ? Ce n'est que plus tard, après la régénération par le bon sens sans doute, que le mot CANTON fut consacré. Aujourd'hui, il est défini comme suit à l'article 19, par. 5, du CODE MUNICIPAL : " Le mot CANTON désigne tout territoire érigé en canton par proclamation."

Un jour un adversaire me disait :—" Votre carrière aura été stérile pour votre pays." J'y ai souvent songé depuis et je commençais à éprouver des doutes sérieux à cet égard. Mais à présent, je me console et j'espère.

S'il est vrai que celui qui fait croître un brin d'herbe nouveau, est un bienfaiteur de l'humanité, que dire de celui qui remplace un mot étranger à notre belle langue et exprimant la même chose ? S'il n'est pas un bienfaiteur de l'humanité, celui-là, il n'en est pas moins un ami des lettres, car comme l'a dit un penseur : "S'il n'y a pas de gloire à savoir la grammaire; il y a honte à l'ignorer."

L.-C. Bélanger

La marquise de Vaudreuil. (II, IX, 230.)—Olivier dit qu'après avoir consulté une quinzaine de volumes pour savoir si M. de Vaudreuil, dernier gouverneur du Canada, était marié, il renonce à comprendre ce que disent les auteurs. Qu'il se rende au seizième volume—Le fort et le chateau Saint-Louis par M. Ernest Gagnon —et il trouvera tout ce qu'il a cherché en vain jusqu'ici, sans compter qu'il lira un ouvrage très intéressant et qui renferme bien d'autres choses instructives. A la page 125, il verra que le dernier gouverneur du Canada, sous la domination française, était marié à Charlotte Fleury de la Gorgendière, veuve de François Leverrier.

Le frère du gouverneur épousa en 1733, Louise Fleury de la Gorgendière, nièce de la marquise de Vaudreuil.

Enfin Charlotte Fleury de la Gorgendière, sœur de Louise, devint l'épouse de Joseph Marin de la Margue. Voir Dictionnaire généalogique de Mgr Tanguay, vol, 3, p. 271.

Je profite de l'occasion pour corriger une erreur que j'ai commise dans " L'histoire du palais épiscopal de Québec, page 117, au sujet du sieur Marin.

Il y avait deux officiers de ce nom, et, n'en connaissant qu'un, je les ai confondus. Celui dont je viens de parler était officier de la colonie, l'autre était lieutenant en second dans le bataillon de la Reine. Montcalm que j'ai cité, parle dans ses lettres des deux Marin et il est facile de voir que lorsqu'il raconte les extravagances du joueur, c'est de l'officier français qu'il s'agit. Cette erreur m'a été signalée par M. l'abbé Casgrain et je m'empresse de la réparer.

Mgr Henri Têtu

Les fonctions de sénéchal. II, IX, 233.—Jean de Lauzon n'a certainement pas été le seul sénéchal de la Nouvelle-France.

Quelques jours après leur arrivée à Québec, le 28 septembre 1663, Mgr de Laval et le gouverneur de Mézy créèrent pour l'île de Montréal une sénéchaussée royale, dont ils nommèrent immédiatement les officiers par provision. Ils attribuèrent la place de juge à M. Arthur de Sailly, celle de procureur du roi à Charles Le Moyne ; et pour greffier en chef et notaire de la sénéchaussée, ils nommèrent Mtre Bénigne-Basset qui était déjà greffier de la justice des seigneurs.

Le 9 octobre suivant, le sieur Gaudais délivra des provisions aux nouveaux officiers et leur fit prêter le serment requis. Le 18ième jour du même mois le Conseil Souverain confirma ces nominations.

Matthieu-A. Bernard

QUESTIONS

246—Dans une lettre qu'écrivait Montcalm, le 21 avril 1758, à J.-P. de Bougainville, membre de l'Académie française et frère du navigateur, nous lisons :

" Si, dans vingt ans d'ici, des hasards heureux et l'ancienneté des services me faisaient arriver à la suprême dignité militaire à laquelle nous devons tous aspirer, alors il suffira peut-être d'avoir aimé les sciences et les lettres, estimé, considéré les gens de lettres pour pouvoir mériter d'être assis avec eux. Ah ! si je n'avais pas eu le malheur (dont je me console jamais) d'avoir perdu mon frère, quel sujet pour la république des lettres."

Quel est ce frère dont la mort affecte tant Montcalm ? Quelle a été son œuvre ?

LÉONID.

247—Pour quelle raison lord Aylmer, gouverneur-général du Canada, suspendit-il le juge Kerr de ses fonctions en 1831 ?

AVOCAT

248—Si vous voyagez sur la côte nord de la Gaspésie, pour en bien connaitre les points saillants par leur vrais noms, on vous montrera le CAP CHAT, avec son phare et sa croix sur le sommet, puis la rivière du CAP-CHAT, la paroisse du CAP-CHAT.

C'est évidemment le nom populaire, mais ne devrait-on pas dire CAP DE CHATTE plutôt que CAP CHAT ?

CHS. ROND.

249—Un de mes amis a vu dernièrement à Montréal, au musée national, le tableau de l'assemblée des cinq comtés. Le peintre y a dessiné une foule de drapeaux tricolores. Or ceci se passait en 1837. Quand ce drapeau a-t-il fait son apparition bénie en ce pays ?

F.

250—Pourquoi a-t-on appelé ainsi le chenal du Moine ?

M. O.

251—Pouvez-vous me dire ce qu'étaient les ENGAGÉS au début de la Nouvelle-France ?

A. M.

252—Qui a fondé les SOCIÉTÉS DE LA CROIX DE TEMPÉRANCE dans le diocèse de Québec ?

MAU

253—En feuilletant le DICTIONNAIRE de Mgr Tanguay j'ai constaté qu'il y avait ici, avant 1759, plusieurs Anglais. Les Anglais avaient-ils alors le droit de s'établir au pays ?

CHAUVIN

254—On me dit que les femmes avaient droit de vote autrefois au Canada pour l'élection des députés. Est-ce vrai ?

A. B. S.

PUBLICATIONS DU MOIS

Jean-François de la Roque, seigneur de Roberval, premier vice-roi du Canada, par l'abbé Morel

Les deux Papineau, par L.-O. David —Montréal : Eusèbe Senécal et fils, imprimeurs, 20, rue Saint-Vincent—1896

The Bishops of the Church of England in Canada and Newfoundland, by Charles-H. Mockridge, canon of St-Albans Cathedral, Toronto.

Les Bastonnais, par John Lesperance.

Drames de la vie réelle, roman canadien, par G.-I. Barthe —J.-A. Chenevert, éditeur imprimeur, Sorel, P. Q.

Séminaire de Saint Hyacinthe. Année scolaire 1895-96

Annual calendar of the officers, faculty and students of the university of Ottawa, Academic year 1895-96.

Collège de Saint Laurent—Année académique 1895-96.

Annuaire de l'université Laval pour l'année académique 1896-97 No 40 —Quebec typographie d'Augustin Coté et Cie —1897.

Pêcheurs de Terre Neuve, récit d'un ancien pêcheur—Publié par les soins de l'Union pour l'action morale, 152. rue de Vaugirard, Paris.

Collège de l'Assomption —L'Assomption, P. Q., Canada —Année scolaire 1895-96.

Collège Joliette sous la direction des clercs de Saint Viateur. —Année scolaire 1895-96

History of Compton, by L.-S. Channell.

Annuaire du séminaire de Rimouski pour l'année académique 1895-96

Annuaire du collège Bourget —Calendar of Bourget College—1895-96—Rigaud de Vaudreuil, P. Q., Canada.

Collège Sainte Marie, Montréal —Année académique 1895-96. Montréal. La campagnie d'imprimerie Perrault, 73, rue Saint-Jacques 1896.

Annuaire du petit séminaire de Ste-Marie de Monnoir Année académique 1895-96

Rapport annuel de la chambre de commerce du district de Montréal—Année 1895. Montréal—1896

QUÉBEC CENTRAL

Depuis lundi, le 26 juin 1896, les trains circulent comme suit

ALLANT AU SUD

EXPRESS.—Laisse Québec par le bateau passeur à 2.30 h. p. m. Départ de Lévis à 3 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 8.40 p. m. Arrive à Boston à 8.08 a. m. Arrive à New-York à 11.33 h. a. m.

Lits et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE.—Part de Québec par le bateau-passeur à 1.00 p. m. Départ de Lévis à 1.30 p. m. Arrive à St-François à 6.45 p. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS.—Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 8.00 h. p. m., de Sherbrooke à 8.00 a. m., arrive à Lévis à 1.00 p. m. et à Québec par le bateau passeur à 1.15 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE.—Quitte St-François à 6.00 a. m., laisse Jonction de la Beauce à 7.10 h. a. m., arrive à Lévis à 10.30 a. m., arrive à Québec par le bateau-passeur, à 10.45 a. m.

RÉCEMMENT PARU :

Le Saguenay et le bassin du lac St-Jean

PAR—

ARTHUR BUIES

Cet ouvrage dont la typographie fait honneur à son éditeur, M. Léger Brousseau, est orné de nombreuses gravures.

2ème VOLUME DECEMBRE 1896 12ème LIVRAISON

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE — HISTOIRE — BIOGRAPHIE — BIBLIOGRAPHIE — NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
9, RUE WOLFE
LÉVIS

puis vous procurer les deux premier
[...]s du Bulletin pour le prix de
[...] annuel chacun (soit $ 4.00 pour
) Ils commencent à devenir [...]

SOMMAIRE

Les abonnés du BULLETIN se rappeleront que leur abonnement pour 1896 est maintenant dû

ABONNEMENT $2.00 PAR ANNÉE.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ème volume DECEMBRE 1896 12ème livraison

SAINT-CUTHBERT

En 1765, M. Courthiau, seigneur de Berthier, donnaient aux habitants de la Rivière-du-Chicot un terrain d'un arpent et demi de front sur six de profondeur pour y élever une église et un presbytère. On construisit d'abord un presbytère dont le haut servit de chapelle en attendant la construction d'une église. C'est M. Kerberio, missionnaire de Berthier, qui surveilla la construction de ce presbytère.

En 1766, M. James Cuthbert, qui était devenu dans l'intervalle propriétaire de la seigneurie de Berthier, fit don au missionnaire Kerberio et à Jean-Baptiste Brisset et Joseph Neuville, marguilliers de l'œuvre et fabrique de la nouvelle église, d'un terrain de trente-quatre arpents, à ajouter aux six déjà donnés, à condition que l'église qu'on y bâtirait serait dédiée à saint Cuthbert et que la paroisse prendrait le nom de Saint-Cuthbert. Cette église, dont la première pierre fut bénie le 19 septembre 1779, ne fut livrée au culte qu'en 1781.

On la remplaça en 1879 par l'église actuelle. Le 1er octobre 1883, les murs de cette dernière église furent accidentellement démolis. Ils furent réparés l'année suivante.

A. M. Kerberio, curé de Berthier et missionnaire de Saint-Cuthbert de 1765 à 1767, succédèrent les curés suivants : Joseph-Bazile Parent, 1770-1773 ; Jean-Baptiste-Noël Pouget, 1773-1775 ; Jean-Baptiste Dubois, 1775-1779 ; Nicolas-Henri Catin, 1779-1784 ; Jean-Baptiste-Noël Pouget (desservant), 1784-1785 ; Guillaume-Mathieu de Lorimier, 1785-1799 ; Louis Lamothe, 1799-1819 ; François-Xavier Marcoux, 1819-1829 ; Antoine Fisette, 1829-1870 ; André Brien, curé actuel.

Pierre-Georges Roy

BOCHART ET KERBODOT

Dans mon article sur les gouverneurs des Trois-Rivières (*Bulletin*, II, V, page 68) j'ai donné le nom de "Duplessis Bochart" à un personnage qui s'appelait réellement Guillaume Guillemot, sieur Duplessis de Kerbodot, et, en cela, j'ai été trompé par nos historiens qui sont unanimes à prendre le Bochart de 1632-37 pour le Kerbodot de 1651-52.

Voyons comment le premier de ces deux hommes figure dans nos annales.

Son nom de baptême n'est pas connu. Sa famille pas davantage. Sur ce dernier point que l'on me permette une supposition. Il pouvait être parent du cardinal de Richelieu, dont la sœur, Françoise Duplessis, était mère de la duchesse d'Aiguillon.

Ceci posé, tant bien que mal, nous sommes pour la première fois en face de ce nom de Bochart en 1632 alors que le personnage était un employé du sieur de Caen. L'été de cette année, de Caen remit les clefs de Québec à Duplessis-Bochart, ce qui montre que celui-ci, se détachant de la compagnie de Caen, devenait l'employé des Cent-Associés. Au mois de juillet 1633 Champlain reçut ces clefs des mains de Duplessis-Bochart. L'automne suivant, ce dernier retourna en France, revint au commencement de l'été de 1634, visita les Trois-Rivières au moment de la construction du fort de ce lieu, reprit le chemin de la France et fut de retour en 1635. On lit au registre de la paroisse des Trois-Rivières: "Le 27 juillet 1635, fut enterré ..... Lefebvre, valet de M. le Général DuPlessis, lequel fut noyé se baignant proche du fort." Là-dessus, Mgr Tanguay écrit que M. Duplessis était général aux Trois-Rivières. Il était "général de la flotte" comme on disait alors, conduisant de France en Canada les six ou huit navires de traite qui venaient annuellement à Québec. A ce titre il reprit la mer, l'automne de 1635, et reparut l'année suivante. Citons encore le registre des Trois-Rivières: "Le 22 d'aout 1636, fut baptisé en la

chapelle, par le Père Paul Lejeune, un enfant âgé de six ans, Montaignet de nation, nommé Théodore par M. le Général Du Plessis Bouchard son parrain." C'est la seule mention du nom de Théodore que je trouve dans les registres de ces premières années, aussi j'incline à croire que c'était le nom de baptême de l'amiral en question.

Celui-ci partant pour la France l'automne de 1637, il échappe après cela à mes recherches.

Le *Journal* des Jésuites, les *Relations* des mêmes religieux, les pièces officielles, les registres, tous écrits de 1632 à 1637, ne disent jamais que "Duplessis," "Duplessis-Bochart", et une fois "Duplessis-Bouchard" ([1]).

Passons à l'autre personnage :

Le Père Balthazar de Bellème, capucin, qui vivait dans la première moitié du XVII siècle, a laissé des notes parmi lesquelles se trouve la suivante qui vient d'être publiée dans les *Documents du Perche* :

"Le mercredi 31 mai 1651, M. du Plessis-Kerboudot, avec sa femme, ses enfants, ses deux belles-sœurs et environ 60 soldats, entre lesquels étaient Jean et François les Peuvrots sieurs de Mergoutiers et Menneu de Bellesme, partirent d'Auray pour le Canada, où alla aussi M. de Lozon, conseiller d'Etat, avec son fils le chevalier, M. de Longueil, page du roi, et le sieur Fournier, parisien."

Ces voyageurs arrivèrent à Québec le 12 octobre seulement.

M. Duplessis, nommé gouverneur des Trois-Rivières, alla y demeurer sans retard et il fut tué près de ce lieu dans un combat contre les Iroquois, l'été de 1652. Pas une pièce de son temps (1651-52) ne lui donne le surnom de Bochart et cependant nous le confondons tous avec l'officier de 1632-37.

La plus ancienne fausse note à son sujet se trouve dans l'*Histoire du Montréal* de Dollier de Casson ; elle est de la main de M. Jacques Viger. M. Dollier, parlant du gouverneur tué en 1652, se contente de l'appeler "M.

(I) Evidemment Bochart mal écrit. Notons que, en 1636, nous avions un intendant du nom de Jean Bochart de Champigny.

Duplessis," mais M. Viger met au bas de la page : " Duplessis-Bochart ". Le R. P. Martin l'a suivi dans une note qu'il attache aux *Relations* du Père Bressani et, de plus, il place la mort de ce gouverneur en 1651, mais cette dernière erreur provient d'une mauvaise lecture du *Journal* des Jésuites à laquelle Mgr Tanguay n'a pas échappé (voir *Dictionnaire*, I, 215-6). Du même coup, ce dernier ajoute au malentendu de ses prédécesseurs en disant : " Guillemot Duplessis et Bochart Duplessis ". Nous verrons plus loin que " Guillemot " appartient à Kerbodot et non pas à Bochart. Dans son volume *A Travers les Registres*, le même auteur se trompe encore, à la page 33, mais à la page 35 il se corrige.

MM. Viger et Martin n'ont jamais rencontré " Guillemot " dans les pièces qu'ils ont vues et toute l'erreur qu'ils commettent est de prendre les deux Duplessis l'un pour l'autre. Mgr Tanguay a trouvé " Gnillemot " dans des actes que lui et moi nous avons consultés à diverses époques dans les greffes de Québec et des Trois-Rivières, et il a imposé ce nom de baptême aux deux hommes réunis en une seule nature.

M. Ferland *(Cours d'Histoire*, I, 406) dit : " Il est nommé tantôt Duplessis-Bochart, tantôt Duplessis-Kerbodot " mais il ne remarque pas que cette confusion date seulement des écrivains de notre demi siècle ; elle n'existe pas chez les contemporains des deux hommes en question. M. Viger en a été le père il y a quarante ans à peu près.

Lorsqu'il raconte que le gouverneur des Trois-Rivières fut tué par les Iroquois (1652) M. Ferland risque une appréciation : " Depuis plus de vingt ans, dit-il, M. Duplessis remplissait en Canada des fonctions importantes," le prenant comme on voit pour Duplessis-Bochart, tandis que Duplessis-Kerbodot avait été à peine dix mois en ce pays.

Le greffe du notaire Severin Ameau, année 1652, porte—" Guillaume Guillemot, écuyer, sieur Duplessis de Kerbodot," en un endroit ; ailleurs : " Guerbaudeau ". Sur ces actes, le gouverneur des Trois-Rivières signe Guillemot " tout court.

Le registre de la paroisse des Trois-Rivières met : "Guillaume Duplessis ". La compagnie des Cent-Associés écrit : " Duplessis Guerbodo " ; cette dernière pièce est du 2 janvier 1651 et se trouve imprimée à la page 265 de l'*Histoire du Montréal*, édition de 1868, laquelle édition renferme la note (p. 84) de M. Viger dont il vient d'être parlé.

Le *Journal* des Jésuites inscrit simplement : " M. Duplessis ", chaque fois qu'il est question du gouverneur des Trois-Rivières, 1651, 1652. La *Relation* de 1652 porte " Kerbodot ". Dans l'index des trois volumes des *Relations*, publiées en 1858, les deux Duplessis sont pris pour le même homme, à cause de M. Jacques Viger et du Père Martin, sans doute.

Vous me direz que je viens d'ouvrir la porte à un doute sur l'identité des deux Duplessis, mais que ma preuve n'est pas directe et sans réplique. C'est parfaitement mon opinion. Sur la base où je me place il y a matière à discuter, quoique les apparences me favorisent.

Par curiosité, j'ai voulu savoir d'où vient " Kerbodot ", étrange nom qui réveille aucun souvenir parmi nous. Il est originaire de la Bretagne, la Bretagne qui n'a fourni presque aucun colon au Canada, quoique l'on dise et qu'on imprime en parlant de nos fondateurs.

En langage bas-breton, *Ker* signifie village, hameau, *country seat*. Le vieux mot français *Plessis* a le même sens.

Guillemot, c'est " Petit Guillaume ", le fils de Guillaume.

Or donc, Guillaume, fils de Guillaume Duplessis, s'appelait, en français-breton, Guillemot Kerbodot. C'est encore une supposition.

Par une curieuse coïncidence, il y avait aux Trois-Rivières un canonnier du nom de Guillaumet qui fut tué au mois de mai 1653 par son arme qui creva pendant qu'il la tirait sur les Iroquois.

M. Guillaume Duplessis-Kerbodot avait-il de la famille ? Oui. Lorsqu'il arriva à Québec, en compagnie de

Jean de Lauzon, le 14 octobre 1651, il amenait sa femme Etiennette Despres et leurs deux enfants Anne et François ; plus, Guillaume, Nicolas, Anne, Geneviève Després, frères et sœurs de sa femme.

Aux Trois-Rivières, 21 décembre 1651, est parrain d'une petite sauvagesse Franciscus Du Plessis filius moderatoris ad Tria flumina, et le 24 de juin 1652, au baptême d'un sauvage naissant, est marraine Anna Du Plessis filia domini Du Plessis.

Anne Després épousa Jean de Lauzon fils, le 28 octobre 1651, Geneviève se maria avec Louis Couillard de Lespiné en 1653, Nicolas se noya aux Trois-Rivières le 22 avril 1652, Guillaume n'a pas laissé de trace.

Retrouvons Etiennette Després, veuve de Duplessis-Kerbodot. Les 13 octobre, 10 novembre et 17 décembre 1663, dans des actes du Conseil Souverain, elle est appelée " Damoiselle Thiennette Desprez veuve du feu sieur Duplessis-Kerbodo." Au recensement de la ville de Québec, en 1666, il y a : " Henriette Desprez, veuve du sieur Duplessis Guillemot, 38 ans, Anne sa fille 16 ans, Jean Piron, 19 ans, tailleur d'habits, engagé." L'année suivante, même lieu, le recensement indique : " Thiennette Desprez veuve du sieur Duplessis, 40 ans, Anne Guillemot sa fille 19 ans."

Ainsi, nous ne revoyons plus François Duplessis, le parrain de 1651, qui devait avoir été à cette époque un enfant au berceau. Sa sœur Anne épousa en 1668 Octave Zapaglia de Ressan, d'après Tanguay I. 591.

Résumé : De Bochart à Kerbodot il y a une distance de quatorze années ; y a-t-il différence de personnes ? Espérons que le *Bulletin des recherches historiques* nous procurera de nouveaux éclaircissements sur ce dernier point.

Benjamin Sulte

LES CHEFS DE CANTON (1)

Au commencement du siècle, le gouvernement du Canada donnait presque sans compter les terres publiques.

Il suffisait qu'un individu fut bien apparenté ou encore en bonnes relations avec les autorités coloniales pour avoir droit à une large portion du domaine public.

Ces concessions étaient soumises néanmoins à certaines formalités.

Le solliciteur devait présenter au gouvernement une pétition couverte d'une trentaine de signatures, et sa pétition devait désigner le canton ou la partie du canton sur lesquels il désirait mettre la main.

La pétition une fois reçue et agréée le solliciteur se transformait en " leader " de township—c'était le terme officiel — et les autres signataires étaient considérés comme ses associés.

L'octroi du gouvernement consistait généralement en 1200 acres de terres pour le chef ou " leader " du canton et 1200 acres pour chacun de ses associés.

On comprend qu'à ce jeu-là, un canton tout entier passait aisément aux mains de quelques particuliers.

Ceux qu'on appelait les " associés " ne jouèrent jamais qu'un rôle bien secondaire dans des transactions de ce genre. En pratique, leurs noms ne figuraient sur la pétition que pour la montre, et c'est le " leader " qui devenait le possesseur réel et presqu'absolu du canton acquis. Le " leader " trouvait ensuite toujours moyen de désintéresser ses " co-associés ", en leur laissant à titre de fiche de consolation quelques centaines d'acres, et il restait avec la part du lion, c'est-à-dire avec plus des trois quarts d'un canton.

Les " leaders " de canton n'étaient assujettis qu'aux frais d'exploration et d'arpentage, et à quelques honoraires assez peu élevés.

(1) II, IX, 238.

Ce système de concession de terres publiques fut autorisé par une proclamation royale de George III, roi d'Angleterre, portant la date de l'année 1797. On croyait alors en établissant ce système, donner une plus grande impulsion à la colonisation du pays.

L'expérience prouva qu'on s'était trompé. La plupart des "leaders" de township s'occupèrent assez peu de coloniser leurs terres, et de les défricher.

De plus, le favoritisme aidant, des cantons entiers passèrent aux mains de personnes qui n'avaient ni le goût, ni le temps, ni les aptitudes nécessaires pour y établir des colonies.

On constate, par les rapports de 1800 à 1821, que les bureaucrates de l'époque et même les membres du gouvernement ne se gênaient point de se tailler de vastes domaines dans les propriétés de la Couronne.

A lui seul, sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur, se fit donner 48,000 acres de terre, à titre de compensation pour services rendus.

Chacun des membres du Conseil Exécutif du Canada reçut, à la même époque, 12,000 acres de terres, les conseillers législatifs 25,000 acres, et les officiers de la Couronne chacun 1200 acres.

D'après une enquête qui fut faite en 1821, la quantité de terres concédées aux officiers du service civil, en leur qualité de "leaders" de township, fut de 195,800 acres; les marchands de Québec et de Montréal touchèrent 112,900 acres et un certain nombre d'émigrés des Etats-Unis 371,200 acres.

En résumé, le nombre total d'acres concédés à des chefs de township de 1797 à 1814 s'éleva à un montant total de 2,203,709 acres.

Parmi ces chefs de township quelques uns se trouvaient à posséder des étendues fort considérables de terres publiques :

Ainsi dans le canton Dorset, M. John Black possédait à lui seul 53,000 acres.

Dans le canton Stoneham, M. Kenelm Chandler

s'était fait concéder, à titre de "leader" du township 24,000 acres.

Le capitaine Wulf eut 2,000 acres de terres dans Tewkesbury, et M. Denis Letourneau 24,000 acres dans le même canton.

Dans le canton Stanstead, M. Isaac Ogden s'était taillé un patrimoine mesurant 27,720 acres, et M. Nicholas Austin, 62,621 acres, dans le canton Bolton.

Dans le canton Kildare, M. P. M. de la Valterie qui s'était fait reconnaître comme "leader" du township, s'était fait patenter en 1803, 11,486 acres, et M. Elmer Cushing 58,692 acres dans Shipton.

La famille du major Holland avait reçu de sir R. S. Milnes, 11,198 acres dans le canton Kingsey et M. C. de Lotbinière 12,961 acres dans Newton.

Henry Caldwell avait la haute main dans deux cantons : 12,262 acres dans Westbury et 26,153 acres dans Melbourne.

M. Philémon Wright se fit concéder le 3 janvier 1806, 13,701 acres dans le canton Hull et M. Fleury Deschambault 23,100 acres dans le canton Auckland.

Dans la même année, M. P. E. Desbarats, leader de township, se faisait octroyer 11,569 acres dans le canton Frampton.

M. G. W. Alsopp obtint 24,000 acres dans le canton d'Acton et 6000 acres dans Maddington.

En 1810, M. Archibald Campbell se fit concéder par sir J. H. Craig 616 acres dans Grenville et M. Saveuse de Beaujeu 1137 acres dans le canton Newton.

L'hon. John Young se fit concéder de son côté, en 1814, 17,000 acres de terres dans le canton Tingwick.

Je dois ajouter que les terres publiques, dépourvues à cette époque de voies de communication, avaient assez peu de valeur. En 1815, l'on vendit à l'enchère des lots de deux cents acres chacun, et ces lots ne rapportèrent qu'une douzaine de piastres. D'autres furent retirées de la vente, faute d'acquéreurs.

Eugène Rouillard

REPONSES

Notre-Dame du Canada. (I, V, 47.)—Je crois qu'en consultant un ouvrage intitulé UNE FAMILLE FRANÇAISE CHEZ LES IROQUOIS et édité par la maison Lefort, de Lille, on trouvera de curieux renseignements sur l'origine de la statue de NOTRE-DAME DU CANADA que l'on vénère dans la principale église de Billom, en France.

C. E. R.

L'esclavage au Canada. (I, VII, 60.) L'esclavage, dont on ne cite que quelques rares exemples dans la province de Québec, était fortement établi dans les postes de l'Ouest. La légalité de l'esclavage avait été admise par le gouvernement français en 1731. Les premiers esclaves furent des Panis, sauvages d'une tribu lointaine de l'Ouest. Des traiteurs de Michilimakinac avaient jusqu'à trois et quatre de ces esclaves. A Detroit leur nombre était relativement moins grand, cependant le recensement de 1773 constate la présence de 83 esclaves. Dans l'inventaire des biens de Dequindre, 1768, la valeur d'un Panis de douze ans est portée à 300 livres. En 1793 un jeune negre se vendit £213.

Ces esclaves paraissent avoir été bien traité. L'Eglise exigeait qu'ils fussent baptisés et mariés régulièrement. Claude Landry vendit Marguerite Siouse à Firmin Landry, à condition qu'il l'épouserait, ce que celui-ci fit le 11 juillet 1771 devant le curé de l'église Ste-Anne. Cet esclavage ne ressemblait donc guère à celui qui a existé dans d'autres pays.

T. SAINT-PIERRE

Les mines d'or de la Beauce. (I, XI, 106.)—La découverte des mines d'or de la Beauce remonte à un demi-siècle.

C'est en 1846 que le premier morceau d'or fut trouvé, à Saint-François, dans la seigneurie Rigaud-Vaudreuil, sur la rivière Gilbert, une tributaire de la Chaudière, par une jeune fille du nom de Clotilde Gilbert. C'est en voulant traverser le cours d'eau qui est guéable en plusieurs endroits, qu'elle ramassa sur le sable une pépite qui était de la grosseur d'un œuf de pigeon. Elle ne croyait pas alors que ce caillou jaune ferait tant de tapage.

M. Charles de Léry, seigneur du lieu, ayant pris connaissance de cette trouvaille, s'adressa au gouvernement pour obtenir le droit exclusif de chercher l'or dans sa seigneurie. Le gouvernement, ne soupçonnant pas l'importance de la découverte qui venait d'être faite, accorda à la famille de Léry des lettres-patentes lui conférant les droits de mines sur toutes ses terres et celles de ses censitaires.

Ce n'est cependant qu'en 1863 que les mines d'or de la rivière Chaudière et de ses tributaires commencèrent à être exploitées sur une grande échelle. Plusieurs compagnies se divisèrent alors les terrains.

Ajoutons que Mlle Gilbert devint plus tard la femme de M. Olivier Morin, de Saint-George de Beauce.

On aura d'intéressants renseignements sur les mines d'or de la Beauce dans une brochure publiée à Lévis en 1881 par M. William Chapman.

P. G. R.

Louisbourg au Cap-Breton. (II, V, 184.)—C'est en 1713 que Louisbourg a été fondée. Par le traité d'Utrecht (1713) la France avait cédé à l'Angleterre toutes ses prétentions et ses droits sur tout le littoral de l'Atlantique depuis la Floride jusqu'à la baie d'Hudson, à la seule exception du Cap-Breton.

C'était une faute impardonnable que le gouvernement français voulut réparer en portant son attention sur cette île, qui fut alors nommée Ile Royale, et en augmentant et en fortifiant le petit établissement situé au Port-aux-Anglais et qu'on appela dans la suite Louisbourg en l'honneur de Louis XIV.

M. de Costebelle fut chargé de jeter les fondements de Louisbourg, dont les premiers habitants vinrent de Plaisance sur les côtes de Terreneuve. Les fortifications n'en furent jamais terminées malgré les trente millions de francs qu'on y dépensa à partir de 1720. Mais il suffit de dire que Bigot y était commissaire-ordonnateur pour comprendre les dilapidations et les vols commis pendant l'exécution de ces travaux.

Louisbourg était située sur la pointe qui sépare le port de Louisbourg de la baie de Gabarus.

Les Anglais dépensèrent 50,000 louis sterling pour faire démolir la puissante fortification de Louisbourg. Il n'en reste plus que quelques débris au milieu d'un champ désert.

RACINE

Charlesbourg-Royal. (II, V, 185.) — Charlesbourg-Royal fut établi sur le sommet de la pointe du cap qui forme un des côtés de l'entrée de la rivière du Cap-Rouge. Cette pointe commande également la rivière du Cap-Rouge et le fleuve Saint-Laurent. Sur cette même pointe, on voit aujourd'hui la résidence de M. Bell Forsyth, percepteur des douanes au port de Québec.

R.

La charge de grand-voyer. (II, V, 188.)—A la page 100 du troisième volume des Edits et Ordonnances, je trouve une commission donnée par Pierre Robineau, chevalier, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf, conseiller du roi, grand-voyer en toute la Nouvelle-France, AU SIEUR MAILLOU, architecte, pour faire les fonctions de député-grand-voyer.

Le nom de ce dernier pourrait donc être ajouté à la liste des grands-voyers et députés grands-voyers pour le gouvernement et district de Québec, publiée dans le BULLETIN de septembre.

MATTHIEU-A BERNARD

Les postes du roi. (II, V, 189.)—L'immense région du Saguenay et du Lac Saint-Jean porta dans les commencements de la colonie le nom de DOMAINE DU ROI. En 1732, l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin fut chargé d'arpenter le Domaine du roi. Un an plus tard, le 23 mai 1733, l'intendant Hocquart, en fixa les limites.

Le Domaine du roi, d'après M. Buies, était renfermé dans les limites suivantes : " Sur la rive nord du fleuve, entre l'extrémité

inférieure de la seigneurie des Eboulements jusqu'au cap Cormoran, plus bas que la rivière Moisie, bordure de côtes d'environ trois cents milles de longueur, à l'ouest des Eboulements, par la ligne de la hauteur des terres, d'ou partent les rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean, en suivant la ligne de division des eaux du Saint-Maurice, du lac Saint-Jean et de la rivière Batiscan ; à l'extrémité est, enfin, une ligne partant du cap Cormoran, et embrassant toute la région située en arrière aussi loin que la ligne de division des eaux de la mer Hudson, jusqu'à ce que cette ligne vînt rejoindre celle qui formait la frontière de l'ouest."

Ce vaste espace, qui ne comprenait pas moins de 72,000 milles en superficie, fut affermé à la COMPAGNIE DES POSTES DU ROI, de là le nom sous lequel il fut dès lors connu.

Dans les limites du domaine de la Compagnie des Postes du roi, se trouvaient les établissements de traite ou POSTES suivants : Tadoussac, Malbaie, Bondésir, Papinachois, Islets de Jérémie, Betslamis, Chicoutimi, Lac Saint-Jean ou Métabetchouane, Nékoubeau, Chomantchouane, Mistassins, Naskapis, Moisie et Sept-Iles.

Après la cession, les Postes du roi continuèrent à être affermés. En 1821, ils furent loués à M. Gaudie, constructeur de vaisseaux à Québec, pour l'espace de vingt-un ans. Pendant la durée de ce bail, le gouvernement n'y fit faire aucun arpentage, pour y fonder des établissements, croyant qu'il n'en avait pas le droit.

En juin 1842, un autre bail de ce même territoire fut accordé pour un même espace de temps à la Compagnie de la Baie d'Hudson, mais avec la réserve expresse que le gouvernement ferait, s'il le jugeait à propos, arpenter et concéder ou vendre des terres pour y former des établissements, cultiver, etc, etc. P. G. R.

L'émigration canadienne aux Etats-Unis. (II, V, 194) —En 1837, feu le docteur Marmette, de Saint-Thomas de Montmagny, faisait ses études médicales à Boston. Il y était en brillante compagnie puisqu'il était devenu le compagnon du chantre d'EVANGÉLINE Longfellow.

Un soir, le futur médecin se promenait sur la Commune en causant français avec un ami. Ils s'aperçurent qu'ils étaient filés. Cela les intrigua d'abord, puis les impatienta. M. Marmette se retournant brusquement vers le gêneur lui dit :

—Pourquoi vous obstinez-vous à nous suivre ainsi ?

Et l'autre de répondre :

—Si vous saviez, monsieur, comme cela me fait du bien d'entendre parler le français. Je suis un Bélanger, de la Canardière ; vous savez, c'est tout près de Beauport. J'ai été élevé avec les Lortie, avec les Bilodeau. Je suis confiseur au " TREMONT HOUSE." Je vous y invite. Venez. Cela nous fera plaisir ; nous ne sommes que deux Canadiens-Français, à Boston.

Quel changement ! 1837 est à un peu plus d'un demi-siècle de nous et il y a à Boston quelques milliers de Canadiens-Français. Que de florissants villages, de riches paroisses ces Canadiens auraient formé si au lieu de s'exiler ils s'étaient bravement enfoncé dans la forêt la hache du défricheur à la main ! R. G.

Franklin et le Canada. (II, VII, 213.) — Le "bonhomme Franklin," comme l'appelle Dussieux, fut un de ceux qui excitèrent le plus violemment les Américains à la guerre contre la Nouvelle-France. A cette occasion il écrivit un petit ouvrage intitulé : CANADA PAMPHLET. Cet ouvrage se trouve au commencement du quatrième volume des OEUVRES DE BENJAMIN FRANKLIN publiées à Boston par J. Sparks.

R.

Jolliet et sa carte de 1673-74. (II, VII, 217.)—Jolliet a-t-il visité la rivière qu'il indique à l'extrémité sud-est du lac Michigan dans sa carte de 1673-74 ? Le père Marquette, dans la relation de ses voyages, indique clairement l'itinéraire que lui et Jolliet suivirent pour aller à la découverte du Mississipi. Pour aller ils passèrent par la baie des Puants et la rivière Wisconsin. " Au retour, écrit le père Marquette, nous remontons donc le Mississipi, qui nous donne bien de la peine à refouler ses courants ; il est vrai que nous le quittons vers le 38e degré, pour entrer dans une autre rivière (Illinois) qui nous abrège de beaucoup le chemin, et nous conduit avec peu de peine dans le lac des Illinois (par le portage de Chicago), d'où enfin nous nous sommes rendus dans la baie des Puants." (RELATIONS INÉDITES, II, 288). Jolliet n'a donc pu connaître la rivière qu'il indique sur sa carte que par ouï-dire.

RACINE

Le gouverneur de Beauharnois. (II, VII, 219.)—Je me demande ce que l'on prétend dire en démontrant pièces sur table que l'ancien gouverneur de la Nouvelle-France épellait son nom " Beauharnois ". Comment donc ! il écrivait selon l'orthographe de son temps et ne se serait jamais douté que, au dix-neuvième siècle, on dut placer un a au lieu de o, dans son nom comme dans nombre de noms et de mots de la langue française. Il n'y a pas là de question : c'est une affaire réglée d'avance pour ceux qui ont étudié l'histoire littéraire de la France.

Jusque vers 1780 on écrivait : Bourdelois, Anglois, Nantois, harnois pour Bourdelais, Anglais, Nantais, harnais, qui est la forme récente. On mettait aussi connoissance, gardois pour connaissance, gardais.

La prononciation de ces mots était celle d'aujourd'hui : Beauharnais, Anglais, connaissance—c'est pourquoi les réformateurs de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci repoussèrent la lettre o et adoptèrent a comme plus approprié au son usuel, mais nous avons vu des auteurs entêtés continuer à se servir de l'ancienne orthographe à cet égard jusque vers 1840.

Dites Beauharnais. Ecrivez Beauharnois si vous voulez.

OLIVIER.

Le général Frémont. (II, IX, 237.)—Le général Frémont était d'origine canadienne-française. Il était le fils de Louis-René Frémont, parti de Québec vers 1800 pour s'établir en Virginie. A l'époque de sa candidature, le général Frémont entra en correspon-

dance avec le Dr Frémont, de Québec, son cousin-germain et père de M. Jos. Frémont, ex-représentant du comté de Québec aux Communes. Ses adversaires prétendaient que le général était né à Québec, non citoyen américain et par conséquent inéligible. Il obtint de son cousin la preuve authentique que c'était son père et non lui qui était né à Québec. Le célèbre général, dont la mère était une américaine, Ann Beverley Whiting, épousa en 1841, Miss Benton, belle-sœur du baron de Gaudrée Boileau, qui fut le premier consul de France en Canada.

A.-D DeCelles

La cote de Courville. (II, X, 241.)—Vers le commencement du dix-huitième siècle, M. Charles Cadieu de Courville possédait, dans les environs de la chûte de Montmorency, une terre qu'il faisait valoir lui-même avec " toute l'application et l'indépendance d'un patriarche ". M. de Courville mourut presque centenaire.

Dans les registres de Notre-Dame de Beauport, à la date du 8 décembre 1673, on trouve l'acte de baptême suivant :

" Le troisième jour du mois de décembre de l'an mil-six-cent-soixante et treize par moy soussigné Christophe Perret Prestre faisant les fonctions curiales en la paroisse de Beauport, a esté baptisé François Cadieu fils de Charles Cadieu, sieur de Courville, demeurant proche le sault de Montmorency et de Madgdelaine Macard Nacavil sa feme né le quatorzième iour d'octobre de la mesme année les parains et maraines ont esté Pierre Recoquille et Françoise Gagnon femme de Louis Prevost. Cphe Perret "

" C'est ce Charles Cadieu de Courville, dit Mgr Jean Langevin dans ses Notes sur les archives de Beauport, qui a donné son nom à la côte de Courville qui mène au pied du sault Montmorency."

La côte de Courville est devenue célèbre par la défaite qu'y subirent les Anglais le 31 juillet 1759.

L'abbé Hermas Michaud

La captivité de Mgr de Saint-Vallier. (II, X, 242.)—Les difficultés qui s'élevèrent entre Mgr de Saint-Vallier et les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec lors de la fondation de l'Hôpital-Général de Québec firent prendre au prélat la résolution de passer en France pour y plaider lui-même à la Cour les intérêts de sa nouvelle fondation.

Il s'embarqua le 13 octobre 1700 sur un vaisseau du roi nommé La Seine, et arriva le 29 novembre à Rochefort, après avoir couru de grands dangers dans le fleuve Saint-Laurent.

Ce fut en 1704 que Mgr de Saint-Vallier se remit en route pour le Canada, sur le même vaisseau qui, quatre ans auparavant, l'avait conduit en France. Par malheur, La Seine fut capturée par une flotte anglaise et l'évêque de Québec et ses compagnons de voyage furent faits prisonniers et conduits en Angleterre.

Avant la fin de l'année, tous les captifs laïques pris sur LA SEINE furent libérés. Des raisons d'état fort importantes empêchèrent la mise en liberté de Mgr de Saint-Vallier et des prêtres qui l'accompagnaient.

" Louis XIV, pour des fins politiques, avait fait enlever le baron de Mean, grand doyen de l'église cathédrale de Liège, et le retenait captif dans une de ses villes de Flandre. L'empereur d'Allemagne à qui cette détention faisait de la peine, ayant su la prise faite par les Anglais de l'évêque de Québec, demanda à la reine (Anne) de ne point relâcher le prélat avant que le roi de France eut rendu la liberté au baron de Méan. Cinq années durent se passer avant que ces trois grandes puissances pussent en venir à un accommodement. Ce furent cinq années de précieux apostolat pour Mgr de Saint-Vallier."

La reine Anne lui alloua pour son usage une somme assez considérable ; Louis XIV, de son côté, lui envoya quinze cents écus en dédommagement des pertes qu'il venait d'essuyer." (MGR DE SAINT-VALLIER ET L'HÔPITAL-GÉNÉRAL DE QUÉBEC, pp. 181 et 182.)

L'ABBÉ F.-E.-J. CASAULT

Mme de La Vallière et les Ursulines de Québec. (II, X, 243.)—Le 19 août 1664, la vénérable Marie de l'Incarnation écrivait à la mère Isabelle de La Vallière, ursuline de Tours : " Nous avons entrepris de faire de grandes pénitences et de grandes dévotions pendant six semaines en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur, afin qu'il plaise à sa bonté d'opérer la conversion de qui vous pouvez juger."

Quelle est cette grande pécheresse à laquelle les Ursulines de Québec portent tant d'intérêt ?

Le nom de la correspondante de la mère de l'Incarnation nous porte à croire que cette pécheresse était Louise-Françoise de La Vallière. Elle était alors dans le plus fort de son crédit auprès de Louis XIV. On sait que sa vie à la Cour n'était pas précisément celle d'une cénobite.

Les ferventes prières des Ursulines de Québec ne furent pas exaucées tout de suite puisque ce ne fut qu'en 1675, onze ans après la lettre de la mère de l'Incarnation à la mère Isabelle de La Vallière, que la duchesse de La Vallière quitta la cour de Versailles pour entrer chez les Carmélites de Paris.

Elle prononça ses vœux et mena une vie plus angélique qu'humaine. Elle vécut ainsi pendant trente cinq ans et mourut en disant des Carmélites qui entouraient son lit de mort de leurs regrets et de leurs larmes : " Une pécheresse comme moi ne mérite pas de mourir au milieu de ces vierges-là."

Les Ursulines de Québec possédaient autrefois une toile représentant Mme de La Vallière en prière. Elles ont fait transformer ce portrait en sainte Thaïs. Cette peinture est encore dans la chapelle du monastère.

P. G. R.

QUESTIONS

255—Est-il bien vrai qu'un prêtre d'origine canadienne a été élu député au Congrès des Etats-Unis au commencement du siècle ?

X. X. X.

256—Doit-on dire Montréalistes ou Montréalais en parlant des habitants de Montréal ? MONT-ROYAL.

257—Où Du Calvet est-il mort ?

X. X. X.

258—Qu'appelait-on le DOMAINE D'OCCIDENT ?

Fols.

259—Le comte de la Galissonnière, gouverneur du Canada, avait un mémoire contenant une liste des arbres et des plantes de l'Amérique du Nord qui méritent les honneurs de la collection et de la culture, à cause de leurs propriétés utiles. Cet intéressant écrit avait été rédigé par le fameux botaniste Jean-Frs. Gaultier. Où est ce mémoire ?

T. de M.

260—Possédez-vous quelques renseignements sur un abbé F. Martel, curé d'une des paroisses des environs de Québec lors de la prise de Québec en 1759 ? On dit qu'il devint le grand ami du général Murray et que celui-ci lui fit bâtir un presbytère à ses frais.

O. B.

261—Qu'est-ce qu'un MARIAGE A LA GAUMINE ?

NAIF

262—Pourquoi appelait-on BOSTONAIS les Américains qui essayèrent de s'emparer du Canada en 1775 ? Ils n'étaient pas tous de Boston.

Ux.

263—En quoi consistait la peine du pilori ? Cette punition a-t-elle existée au Canada ?

X. X. X.

264—Dans la liste civile du Bas-Canada pour 1801, nous voyons un warrant de £55, S13 D11—" pour défrayer les dépenses extraordinaires encourues par l'Hôpital-Général de Québec pour M. Thoret (prêtre français, prisonnier de guerre), qui y a été placé par ordre du gouvernement le 6 octobre 1801 et y est mort le 22 janvier 1802."

Pouvez-vous me donner quelques renseignements sur ce prêtre français ?

H. A.

265—Comment est basée la représentation du peuple au Congrès des Etats-Unis et dans le cas de l'annexion du Canada à ce pays quelle y serait la représentation de la province de Québec ?

POL.

266—On m'affirme que la loi de primogéniture a existée au Canada. Qu'en dites-vous ?

Cadet.

TABLE DES MATIERES

PUBLICATIONS DU MOIS

Séminaire de Nicolet—Année académique 1895-96.

Le journaliste canadien, sa mission, son œuvre, par L.-O. David. Montréal. En vente chez tous les libraires 1896

Ville de Québec—Génie municipal—Statistiques—Superficies, longueurs collectives des rues, chaussées, trottoirs, canaux d'égout, etc., Québec: Geo. Vincent & Frère, imprimeurs de la cité—1896.

Séminaire de Sainte-Thérèse—Année scolaire 1895-96.

A brief history of old fort Niagara, by Peter A. Porter.—Niagara Falls—1896.

Histoire de la colonisation française de la Nouvelle-France tome I, par Eugène Guénin. Un vol. in 18. Librairie Fourneau, Paris—1896.

Le XIème congrès des Canadiens du Connecticut tenu à Willimantic le 1er et le 2 septembre 1895 — Discours de M. G. de Tonnancour, rédacteur en chef de l'"Indépendant," de Fall River, Mass. Sujet : La Langue Française—1896.

Séminaire St-Joseph aux Trois-Rivières—Année académique 1895-96. Deuxième série—No 1.

Hostilité démasquée. Territoires du Nord-Ouest, Ordonnance scolaire No 22 de 1892 et ses conséquences, par le R. P. H. Leduc, O. M. I.—Beauchemin & fils, éditeurs, Montréal—1896.

The Manitoba School Question, speech delivered by Hon. James E. P. Prendergast, member for Woodland, in the Legislative Assembly of Manitoba, on the 10th and 12th days of March, A. D.—1890.

Language and nationality in the light of revelation and history, by Charles F. Saint-Laurent—Montreal, Canada Charles F. Saint-Laurent—1896

L'émigration, ses principales causes, par C. E. Rouleau—Québec—Léger Brousseau, imprimeur—1896.

Manuel de droit civique, par C.-J. Magnan. Édition abrégée—Québec. C. Darveau, imprimeur

QUÉBEC CENTRAL

Depuis lundi, le 5 octobre 1896, les trains circuleront comme suit

ALLANT AU SUD

EXPRESS—Laisse Québec par le bateau passeur à 1.30 h. p. m. Départ de Lévis à 2 h. p. m. Arrive à Sherbrooke à 7.50 p. m. Arrive à Boston à 8.12 a. m. Arrive à New-York à 11.25 h. a. m.

Lits et chars dortoirs directs de Québec à Boston et Springfield.

MIXTE—Part de Québec par le bateau passeur à 7.30 p. m. Départ de Lévis à 8.00 p. m. Arrive à St-François à 1.00 p. m.

ACCOMMODATION—Laisse Québec à 6.30 p. m., Lévis à 7.00 p. m., et arrive à Sherbrooke à 4.00 a. m.

ALLANT AU NORD

EXPRESS—Part de New-York à 4.00 p. m., de Boston à 8.00 h. p. m., de Sherbrooke à 8.00 a. m., arrive à Lévis à 1.55 p. m. et à Québec par le bateau-passeur à 2.00 p. m.

Chars parloirs et dortoirs directement de Boston et Springfield à Québec.

MIXTE—Quitte St-François à 2.30 p. m., arrive à Lévis à 6.45 p. m., arrive à Québec par le bateau-passeur, à 7.00. p. m.

ACCOMMODATION—Laisse Sherbrooke à 11.30 p. m. arrive à Lévis à 8.00 a. m., et à Québec par le bateau de 8.15 p. m.

FRANK GRUNDY, J.-H. WALSH,
Directeur Général Agent général des passagers

RÉCEMMENT PARU :

Le Saguenay et le bassin du lac St-Jean

—PAR—

ARTHUR BUIES

Cet ouvrage dont la typographie fait honneur à son éditeur, M. Léger Brousseau, est orné de nombreuses gravures.

DO NOT PHOTOCOPY